

Compte rendu

établi par la commission particulière
du débat public

11 mars au 31 juillet 2024



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



Crédits photographiques : CNDP ; Aurélien Gerber ; Sofian Nabi ; Sacha Lenormand.

Ce document a été imprimé par le Groupe Nova sur un papier partiellement recyclé.

Ce document est établi
par la commission
particulière
du débat public.



Membres de la commission particulière du débat public

Mathias Bourrissoux
président

Claire Bouteloup

David Chevallier

Nicolas Le Méhauté

Dominique Simon

Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives du débat sur le site internet du débat public <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier> et sur le site de la CNDP [debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr).

Vous retrouverez également un accès à la plateforme participative du débat avec l'ensemble des cahiers d'acteurs, contributions, avis et questions recueillis lors du débat.

Sommaire

LE PROJET EN BREF	10
-------------------	----

INTRODUCTION	11
--------------	----

1 | L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC 14

1	Le contexte décisionnel	15
1.1	Le contexte national et européen	15
1.2	L'annonce du projet EMILI	15
1.3	La saisine	16
2	La préparation du débat public	16
2.1	L'étude de contexte	16
2.2	L'annonce des sites par Imerys	17
2.3	L'avis de l'Autorité environnementale sur les sites pilotes	17
3	Les modalités de participation et d'information	18
3.1	Les modalités de participation au débat public	18
3.2	Des dispositifs spécifiques pour aller à la rencontre des publics	21
3.3	De nécessaires ajustements du dispositif en cours de débat public	22
3.4	Les modalités d'information du public	23
3.5	L'évaluation du débat par le public	26

2 | LA DYNAMIQUE DU DÉBAT PUBLIC 28

1	Quelle participation au débat public ?	29
1.1	La participation des publics	29
1.2	Une parole politique timide, qui s'est affirmée au fil du débat	31
1.3	La participation en tribune : expertises indépendantes et limites de la mobilisation	31
2	Les échelles du débat	33
2.1	Un débat public ancré dans le territoire de l'Allier	33
3	Un débat public attendu : la place de l'information et la qualité des données	35
3.1	Informers les publics, le premier objet d'un débat public	35
3.2	La complétude et la fiabilité des données très questionnées en dépit de ces efforts	36
4	Le débat public, objet de débat	37
4.1	Le périmètre de discussion : débat sur la mine, débat sur les mobilités	37
4.2	Le débat public, pas vraiment un « débat » ?	38
4.3	« Pourquoi demander notre avis si vous vous en fichez ? »	38
4.4	Un débat positif	40
5	Le « hors-débat » : le projet et le débat font parler	41
5.1	Sur les réseaux sociaux et dans la presse	41
5.2	Des temps de travail et d'échange hors du champ du débat	42

3 | UNE PREMIÈRE MINE DE LITHIUM EN FRANCE ? 44

- 1 Un premier projet minier de lithium, en France, au XXI^e siècle 46
 - 1.1 « La mine propre n'existe pas » : la mine elle aussi doit faire sa transition 47
 - 1.2 Quelle adaptation du modèle minier français aux enjeux contemporains ? 47
 - 1.3 Les défis soulevés par le débat public quant au développement de l'industrie minière 48

- 2 Quelle opportunité ? Une réponse qui dépend de facteurs dépassant le cadre du projet 50
 - 2.1 Transition, sobriété, consommation : projet industriel et projet de société 50
 - 2.2 Souveraineté, responsabilité et constitution d'une filière : que signifie extraire et produire du lithium en France ? 54
 - 2.3 Le choix du lithium en question : quel besoin de ce métal, et pour quelles batteries ? 57
 - 2.4 Les alternatives au procédé d'Imerys : géothermie, recyclage et option zéro 59

- 3 EMILI, premier d'une série de projets d'industrie minière « verte » ? Le débat fait émerger des enjeux de gouvernance et de contrôle d'un secteur en développement potentiel 62
 - 3.1 Un potentiel « premier » qui interpelle sur l'importance de cadrer les projets d'industrie minière 62
 - 3.2 Sur l'usage des ressources du sous-sol : quelle régulation de l'exploitation de ce bien commun ? 63
 - 3.3 Quel encadrement des projets miniers à venir : l'État interpellé comme « garant des mines responsables » 64

4 | LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET EN QUESTION 68

- 1 Aspects techniques des trois sites et variantes 69
 - 1.1 Quelle maîtrise des innovations ? 69
 - 1.2 Des propositions pour optimiser le bilan carbone et réduire les consommations énergétiques 71
 - 1.3 Dimensionnement et durée de vie de la mine 73
 - 1.4 Sur la possibilité de production d'autres minéraux 75
 - 1.5 La localisation du site de conversion 76
 - 1.6 La localisation de la plateforme ferroviaire 77
 - 1.7 Les canalisations : faut-il un site intermédiaire entre la mine et l'usine de conversion 81

- 2 L'insertion des infrastructures projetées sur les territoires concernés 82
 - 2.1 Les infrastructures électriques (RTE) 82
 - 2.2 La ligne ferroviaire Gannat - Montluçon 83
 - 2.3 Les aménagements du site de La Loue 86
 - 2.4 Intégration territoriale 87

Sommaire suite

5 | LES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET 90

1	Risques et impacts environnementaux et sanitaires	91
1.1	Déchets solides et résidus	91
1.2	Les impacts sur la ressource en eau	95
1.3	Les impacts sur les milieux naturels et sur la biodiversité	106
1.4	Les impacts sur le paysage et le cadre de vie	110
1.5	Les impacts sur la santé	113
1.6	Les risques industriels	113
1.7	L'après-mine : une question de long terme qui se pose dès aujourd'hui	119
2	Les impacts socio-économiques du projet	125
2.1	L'emploi généré par le projet : de quoi parle-t-on ?	126
2.2	Entre risques et opportunités : quelle contribution du projet à la dynamique socioéconomique des territoires concernés ?	127
2.3	Développer les services et infrastructures dans les territoires : une préoccupation majeure	132
2.4	Qu'advient-il au-delà de 25 ans ?	136
2.5	Quelle affectation des bénéfices ?	138
3	Une projet industriel qui interroge plus globalement le projet de territoire	139
3.1	Le rapport au passé	139
3.2	Différentes visions d'avenir	139
3.3	Les conditions d'un dialogue entre visions contrastées : quels équilibres ?	141

6 | ET SI LE PROJET SE POURSUIT ? UN PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL QUI POSE QUESTION 142

1	Le calendrier et le processus décisionnel	143
1.1	Projet « démonstrateur » et installations « pilotes » : une première étape mal située par les publics	143
1.2	La décision finale d'investissement, un horizon au second plan dans le débat ?	144
1.3	Régénération de la ligne ferroviaire : pas de calendrier mais des études initiées et un projet à construire	145
1.4	Changement climatique et ressource en eau : un décalage entre le calendrier du projet et les études engagées par les SAGE	146
2	Les inquiétudes concernant le modèle économique du projet	147
2.1	Des incertitudes sur la robustesse économique du projet	147
2.2	Quel temps de retour sur investissement ?	149
2.3	Quels financements ?	149
3	La gouvernance du projet	151
3.1	Garder un œil, avoir la main : des attentes quant à la capacité des acteurs locaux, riverains et associations à orienter, suivre et alerter	151
3.2	Les engagements d'Imerys pour impliquer les parties prenantes	152
3.3	L'État, coordinateur d'un projet de développement, garant d'une vision d'ensemble ?	153
3.4	Complémentarité et articulation entre dispositifs : un point d'attention pour la gouvernance du projet	154



7	LES POSITIONNEMENTS DES ACTEURS	156
8	LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE PRÉCISION	160
1	Recommandations liées à l'opportunité du projet	161
2	Recommandations liées à la gouvernance, aux garanties et au contrôle	162
3	Recommandations liées aux caractéristiques techniques du projet	162
4	Recommandations liées aux impacts du projet sur le développement économique et social du territoire	163
5	Recommandations liées à la gestion des risques	164
6	Recommandations sur la concertation continue	164
	Complément à la recommandation n°6.2 : liste des études à communiquer	165
	ANNEXES	166

Glossaire et abréviations couramment utilisées

SOURCE DES CITATIONS

Les citations publiées dans ce compte-rendu proviennent de toutes les sources de contribution du débat public : forum numérique (avis et questions), cahiers d'acteur, kit du débat, réunions publiques et débats mobiles.

Afin de pouvoir en retrouver la formulation intégrale et le contexte, l'origine de ces verbatims est toujours indiquée entre parenthèses après la citation, en utilisant les abréviations suivantes :

DMO : [Dossier du maître d'ouvrage](#)

Q23 : question n°23 posée sur le [forum numérique du débat](#).

Avis 14 : avis n°14 publié sur le [forum numérique du débat](#).

CA 4, France Travail : cahier d'acteur numéro 4, publié par France Travail [sur la page dédiée](#).

Moulins, 12/3 : réunion publique organisée le 12 mars, à Moulins. Retrouvez les comptes-rendus intégraux sur cette page : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/agenda>

DM Commentry, 31/5 : débat mobile organisé à Commentry le 31 mai.

NOM DES COMMUNES

Les noms des communes suivantes ont souvent été abrégés pour en faciliter la lecture : Cournon (Cournon d'Auvergne), Saint-Bonnet (Saint-Bonnet-de-Rochefort), Saint-Éloy (Saint-Éloy-les-Mines), Saint-Pourçain (Saint-Pourçain-sur-Sioule).

ACRONYMES

- **ACOM** : Association des communes minières
- **Ademe** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ASA** : Association Syndicale Autorisée
- **AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes
- **BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- **CA** : Cahier d'acteur
- **CC** : Communauté de communes
- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **CLIS** : Commission Locale d'Information et de Surveillance
- **COTEC** : Comité technique
- **CPDP** : Commission particulière du débat public



- **CNDP** : Commission nationale du débat public
- **CRMA** : Critical Raw Materials Act, loi européenne sur les matières premières critiques
- **CSE** : Comité social et économique
- **CSS** : Comités de suivis des sites
- **DDT** : Direction départementale des Territoires
- **DIAMMS** : Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (ou Délégué interministériel...)
- **DM** : Débat mobile
- **DMO** : Dossier du maître d'ouvrage
- **DREAL** : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EMILI** : Exploitation de Mica Lithifère par Imerys
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **ERC** : Éviter, réduire, compenser
- **FDPPMA** : Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- **FNE** : France Nature Environnement
- **HMUC** : Hydrologie Milieux Usages et Climat
- **ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- **INERIS** : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- **IRMA** : Initiative for Responsible Mining Assurance
- **Ofremi** : Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles
- **ONF** : Office national des forêts
- **PENE** : Projet d'envergure nationale ou européenne
- **PINM** : Projet d'intérêt national majeur
- **QMNA** : Débit mensuel minimal annuel
- **REUT** : Réutilisation des eaux usées traitées
- **RTE** : Réseau de transport d'électricité
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux
- **Sivom** : Syndicat intercommunal à vocations multiples
- **SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone
- **ZAN** : Zéro artificialisation nette
- **ZRE** : Zone de répartition des eaux
- **ZRL** : Zéro rejet liquide

Le projet en bref

LES PORTEURS DE PROJET

- L'entreprise minière **Imerys** est une multinationale française spécialisée dans l'extraction et la transformation de minéraux industriels à destination des secteurs de l'industrie, de la construction, de l'agriculture et des biens de consommation. L'entreprise extrait et transforme actuellement du kaolin sur son site de Beauvoir, situé à Échassières dans l'Allier.
- **RTE** (Réseau de Transport d'Électricité) est une entreprise de service public qui construit, exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité. En cas de mise en œuvre du projet, RTE assurerait la réalisation des infrastructures de raccordement au réseau électrique.

LE PROJET

Le projet envisagé par Imerys comprend **quatre composantes** principales, réparties sur **trois sites industriels** :

- L'extraction du minerai contenant du lithium se ferait depuis une **mine souterraine** située sur le site de Beauvoir, à Échassières.
- La concentration du minerai, visant à séparer les minéraux contenus dans le minerai, serait réalisée dans l'**usine de concentration**, installée sur le même site de Beauvoir.

- L'acheminement du minerai, depuis la mine vers l'usine de conversion, se ferait d'abord par canalisation entre Échassières et Saint-Bonnet-de-Rochefort, où une plateforme de chargement serait construite, sur un terrain limitrophe de la commune de Naves. Il serait ensuite transporté par chemin de fer jusqu'à l'usine de conversion.
- La « conversion », ou transformation du minerai en poudre de lithium, aurait lieu dans une **usine de conversion**, située dans la commune de Saint-Victor, à proximité de la ville de Montluçon.

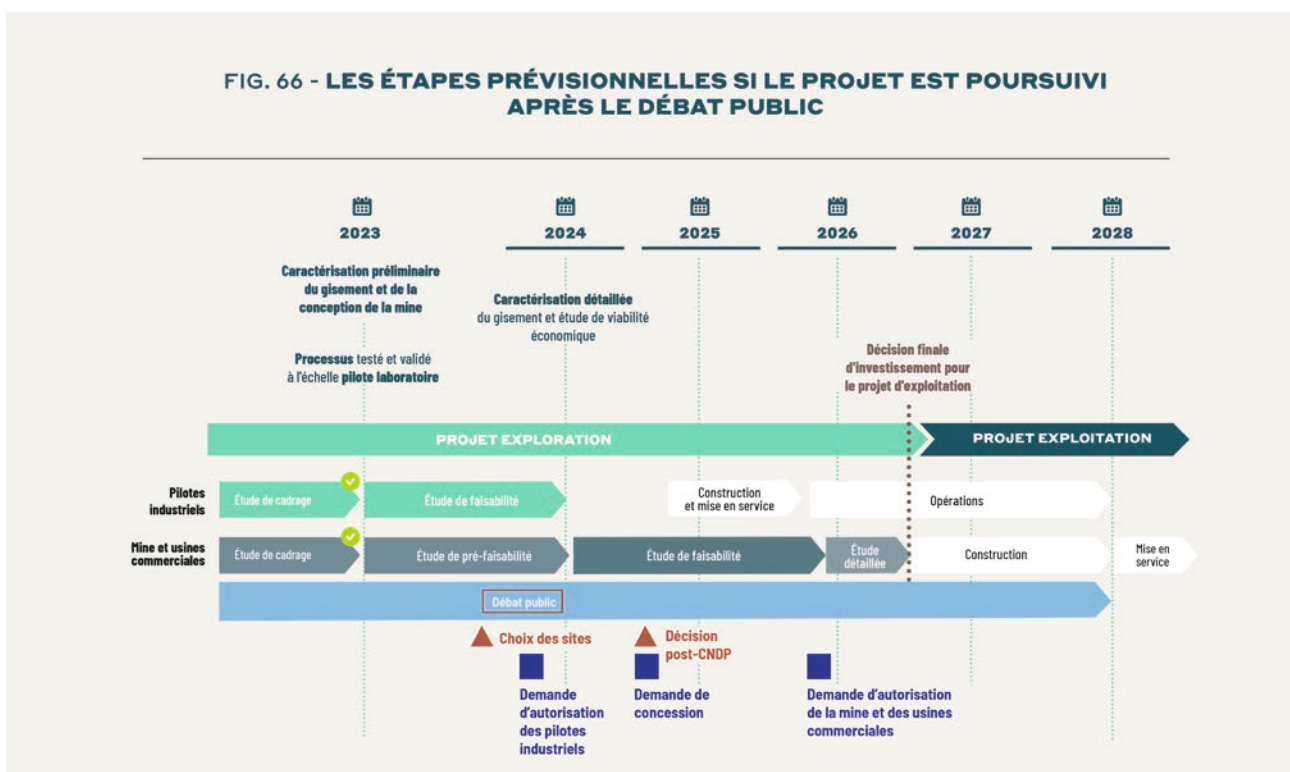
Les **objectifs** du projet, selon ses responsables :

- Produire 34 000 tonnes par an de lithium, nécessaires à la construction de batteries, permettant d'équiper environ 700 000 véhicules électriques par an.
- Diminuer la dépendance française et européenne en lithium.
- Fournir en lithium les gigafactories de batteries électriques, en cours de construction en France et en Europe.

Le **coût estimé** du projet est d'environ **1 milliard d'euros** d'investissement.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

FIG. 66 - LES ÉTAPES PRÉVISIONNELLES SI LE PROJET EST POURSUIVI APRÈS LE DÉBAT PUBLIC



Source : Imerys



Introduction



Le projet de mine de lithium, porté par la société Imerys dans l'Allier, a fait l'objet d'un débat public intense, riche, et nourri d'une forte participation des parties prenantes locales autant que d'une importante résonance médiatique nationale.

Ces quatre mois d'échange, du 11 mars au 31 juillet 2024, ont tout d'abord permis de mieux appréhender ce projet dans ses différentes dimensions. Stratégiques, d'abord : la mise en lumière d'un contexte géopolitique nouveau, caractérisé par la prise de conscience de notre dépendance énergétique sur de nombreuses chaînes d'approvisionnement, constitue un facteur explicatif de la récente politique nationale de souveraineté énergétique et de réindustrialisation. Techniques, ensuite : le fonctionnement d'une mine, la complexité des procédés mis en œuvre, de l'exploitation du sous-sol jusqu'à la fabrication d'une batterie lithium-ion ou de leurs alternatives implique un coût d'entrée conséquent. Dimensions territoriales enfin : avec une mine, deux usines et une plateforme de chargement ferroviaire, Imerys présentait au public quatre composantes industrielles, comportant chacune leurs enjeux d'insertion dans un objectif de moindre impact environnemental et d'optimisation des retombées locales.

Dans ces conditions, on constatera avec satisfaction que les publics ont participé en nombre, tout à la fois pour s'informer, comprendre, questionner, suggérer des alternatives, soutenir ou contester ce projet... Autant de manière de contribuer à l'élaboration des décisions, en éclairant utilement les enjeux d'opportunité du projet et ses principales caractéristiques.

Un effort constant de pédagogie, la production de nombreux documents, et l'organisation de réunions publiques longues et intenses ont porté leurs fruits, en enrichissant de manière substantielle le fond du dossier constitué par le porteur de projet.

Pour autant, comme pour de nombreux projets portés au débat public, l'état d'avancement des études d'Imerys, encore au stade de pré-faisabilité, a pu frustrer les participant.es et susciter des incompréhensions. Si ces zones d'incertitudes sont le propre d'un débat public, il n'en demeure pas moins qu'un nombre important de données restent en attente de publication ou de précision. Ce compte-rendu en fait un état détaillé, et les recommandations portées en fin de document insistent sur un suivi rigoureux de ces attentes lors de la concertation continue, si le projet se poursuit.

Enfin, les participant.es ont fait part de leur exigence très forte d'une surveillance et d'un contrôle accru de la part des pouvoirs publics, en associant autant que possible les parties prenantes. Le sujet de la gouvernance, en lien avec l'enjeu de gestion du risque minier, s'est donc régulièrement imposé dans le débat : il soulève des attentes qui relèvent de la nouveauté (s'agissant d'un premier projet de mine de lithium en France), et convoque aussi les souvenirs d'un « après-mine » mal accompagné par le passé.

Ce compte-rendu est un long document : l'objectif d'un débat public CNDP est de dresser la liste exhaustive des arguments échangés, et ils ont été nombreux. Ce compte-rendu est finalement à l'image du débat qui s'est tenu, durant lequel les participant.es ont voulu creuser toujours plus les sujets portés à la discussion. Quelle que soit la suite qui sera donnée aux recommandations de l'équipe du débat, nous ne pouvons que nous réjouir de la qualité du dialogue citoyen.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Mathias Bourrissoux et l'équipe du débat

LES CHIFFRES DU DÉBAT

Les modalités



13
réunions
publiques

3
webinaires

2
visites
de site

17
ateliers jeunes
publics/
scolaires dans
5 établissements

43
événements

1
atelier
participatif

5
débats
mobiles

2
débats
autoportés

Recueillir les avis



3 628

participant.es
aux réunions publiques, webinaires,
visites, ateliers, débats mobiles

2 413
en présentiel

1 215
en ligne



264
**participant.es ayant
organisé un débat
autoporté sur la base
du kit du débat** dont

209
élèves



418

réponses
au questionnaire
pré-débat



3 463

contributions
dont

39
cahiers
d'acteurs

2 871 parcours
numériques « Mon avis
en 10 minutes » terminés

553
contributions sur le forum en ligne (avis,
questions, commentaires)

52
messages vocaux laissés sur le répondeur
téléphonique du débat et versés sur la plateforme

Informers les publics



19 043
visiteur.es
sur le site internet
du débat



496
téléchargements
du DMO



7127
abonné.es
aux réseaux sociaux
du débat



21
Maisons France Services
ayant communiqué sur le
débat auprès de leurs usager.es



33 714
vues cumulées
sur 23 vidéos publiées
sur la chaîne youtube

521 000
vues
sur YouTube

+ 40 M
de vues des publications
du débat sur les réseaux
sociaux.



8
newsletters
envoyées

2 430
abonné.es
à la newsletter



+ de
500
articles
dans la presse



219 000
dépliants
diffusés



43 000
sms envoyés

7
messages diffusés sur les panneaux
lumineux dans les communes



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

1

L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

1	Le contexte décisionnel	15
2	La préparation du débat public	16
3	Les modalités de participation et d'information	18

1. LE CONTEXTE DÉCISIONNEL

1.1. Le contexte national et européen

Le projet de mine de lithium porté par Imerys dans l'Allier s'inscrit dans un contexte où la question énergétique est au cœur des réflexions politiques, tant sur la scène nationale que sur les scènes européenne et internationale. Plus spécifiquement, des mesures récentes visent à décarboner l'industrie et les transports, à sortir des énergies fossiles en développant massivement le recours à l'électrique, ce qui suppose la production de batteries à plus grande échelle.

En France, la décarbonation de l'industrie est l'un des objectifs du plan France 2030 et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, 21 avril 2020). En application de cette feuille de route, le Gouvernement a annoncé vouloir sécuriser l'accès aux matières premières pour la chaîne de valeur de la batterie électrique, permettant de sécuriser l'approvisionnement des constructeurs automobiles. En effet, au niveau mondial, la France et l'Union européenne sont en dehors des chaînes d'approvisionnement des matières premières critiques : l'extraction du lithium se situe principalement en Amérique du Sud et en Australie, puis 80 % du minerai est raffiné en Chine, et la fabrication de batteries est concentrée en Asie.

Le 10 janvier 2022, le rapport de Philippe Varin sur la « sécurisation de l'approvisionnement de l'industrie en matières premières minérales » identifie cinq axes stratégiques, dont « la traduction, dans une norme ou un label, certifiable, du concept de "mine responsable", en lien avec le règlement Batteries en cours d'examen au niveau européen » ([ministère de l'Économie](#)). Le 17 février 2022, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, déclare que « la France doit extraire du lithium sur son territoire. (...) Si l'on veut rentrer dans une société dans laquelle on émettra moins de gaz à effet de serre, il faut assumer » (vidéo publiée par [Les Échos](#)).

Deux textes législatifs commencent à traduire cette ambition, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, qui visent à accélérer la transition écologique et la décarbonation de l'industrie, notamment en facilitant les implantations industrielles. Concernant plus particulièrement le domaine minier, la réforme du Code minier, initiée de longue date, a été arrêtée en 2021, pour une entrée en vigueur prévue au 1er juillet 2024. L'un des objectifs de cette réforme est de renforcer, dès la demande d'octroi de la concession minière, la prise en compte des critères environnementaux, économiques et sociaux, et la façon dont sera gérée l'après-mine.

La même stratégie est partagée au niveau européen. Ainsi, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, déclarait-elle lors de son discours sur l'état de l'Union européenne en septembre 2022 : « Qu'il soit question

de puces électroniques personnalisées pour la réalité virtuelle ou de cellules de stockage pour les installations solaires, l'accès aux matières premières jouera un rôle décisif dans le succès de notre transition vers une économie durable et numérique. Le lithium et les terres rares seront bientôt plus importants encore que le pétrole et le gaz. »

Dans le cadre du *Green Deal*, le règlement européen du 19 avril 2023 annonce l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs en Europe à compter de 2035. Ce texte marque les esprits : il y sera souvent fait référence lors du débat public, ainsi que durant la campagne des élections européennes.

Enfin, l'adoption de la législation européenne sur les matières premières critiques (*Critical Raw Materials Act*, 18 mars 2024) porte la question de la souveraineté énergétique sur la scène européenne.

1.2. L'annonce du projet EMILI

Le 28 octobre 2022, le directeur général d'Imerys annonce officiellement le projet EMILI (Exploitation de Mlca Lithinifère par Imerys), en présence de représentants de l'État et d'élus locaux. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, déclare le même jour : « Ce projet, exemplaire sur le plan environnemental et climatique, réduira drastiquement nos besoins d'importation de lithium. » Deux jours plus tôt, le président de la République avait lancé, sur France 2, « En France, on n'a pas de pétrole mais on a du lithium. » Ce soutien politique, affiché dès les premiers instants, ne manquera pas de porter une suspicion sinon sur l'intérêt du débat public, au moins sur l'opportunité du projet : après de telles déclarations, peut-on imaginer que le projet ne verra pas le jour ?

Dans la foulée de cette annonce, Imerys entreprend d'aller à la rencontre des habitant.es du territoire en organisant, entre le 16 novembre et le 1^{er} décembre 2022, cinq réunions publiques d'information. Organisées successivement à Lapeyrouse, Échassières, Lalizolle, Coutansouze et Servant, ces réunions rassemblent un public très nombreux. Il est souvent reproché à Imerys d'avoir tenu ces rencontres sans avoir beaucoup de données concrètes à apporter sur les caractéristiques techniques du projet, ce qui semble avoir contribué à une certaine méfiance quant au discours du maître d'ouvrage, mais aussi à une certaine impatience et une soif d'information des publics locaux. Cela a conduit des associations locales à organiser des réunions publiques d'explication du projet, en réponse à la défiance qui s'était installée à la suite de celles organisées par Imerys.

Un comité de suivi, piloté et animé par Imerys, est également constitué rapidement. Il rassemble les maires d'une quinzaine de communes situées aux alentours du site minier (dans l'Allier et le Puy-de-Dôme), ainsi que les deux intercommunalités concernées (Saint-Pourçain Sioule Limagne et Pays de Saint-Éloy). Ce comité tiendra deux réunions en 2023.

1.3. La saisine

C'est dans ce contexte que, le 13 juillet 2023, conformément au Code de l'environnement, Imerys saisit officiellement la Commission nationale du débat public (CNDP) pour l'examen de son projet.

La CNDP décide le 6 septembre 2023 de l'organisation d'un débat public. Pour l'animer, elle nomme successivement Mathias Bourrissoux, président, et David Chevallier, Claire Bouteloup, Nicolas Le Méhauté et Dominique Simon, membres de la Commission particulière du débat public (CPDP).

Ce débat public est le premier à porter sur un projet minier en France métropolitaine, et le premier à traiter de l'extraction du lithium.

Il se déroule toutefois dans un contexte où les projets liés aux batteries électriques, et donc les concertations qui les concernent, se multiplient. En effet, trois concertations préalables menées sous l'égide de la CNDP se tiennent sur la même période, dans le nord de la France, à Dunkerque et ses alentours :

- sur le projet d'une [gigafactory de batteries solides porté par ProLogium et RTE](#) (du 25 septembre au 13 novembre 2023) ;
- sur le projet de [fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques porté par Orano et XTC](#) (5 février au 31 mars 2024) ;
- et sur le [projet « ReLieVe »](#) d'usine de recyclage de batteries de véhicules électriques porté par Eramet (4 mars au 20 avril 2024).

2. LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

2.1. L'étude de contexte

Pour réaliser son étude de contexte et définir le dispositif de participation au débat public, l'équipe du débat a notamment conduit soixante-sept entretiens entre le mois de novembre 2023 et le mois de février 2024 (voir annexe n°9). Durant cette période, acteur.ices institutionnel.les, industriel.les, membres d'associations environnementales et d'entreprises, chercheur.euses et élu.es ont apporté leur éclairage et leur expertise sur le projet mis en débat et permis à l'équipe du débat de dresser un premier diagnostic.

Soucieuse de s'appuyer sur les attentes des publics dans la définition de son dispositif de participation, l'équipe du débat a diffusé un questionnaire entre les mois de décembre 2023 et janvier 2024. Ce questionnaire a trouvé écho auprès de 315 participantes et participants et permis d'identifier certaines priorités en matière d'information et de participation.

Deux [micro-trottoirs](#) ont également été réalisés, afin de recueillir et donner à voir les réflexions et préoccupations des habitantes et habitants de l'Allier.

Trois questions étaient posées aux participant.e.s :

- Que vous évoque le lithium ? Si je vous dis lithium vous me dites quoi ?
- Êtes-vous au courant de l'existence du projet de mine de lithium dans l'Allier ? Vous en pensez quoi ?
- Que serait un débat réussi ?

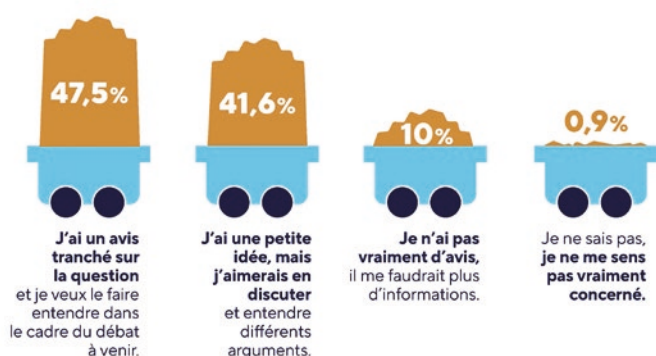


Comment aimeriez-vous participer au débat ?

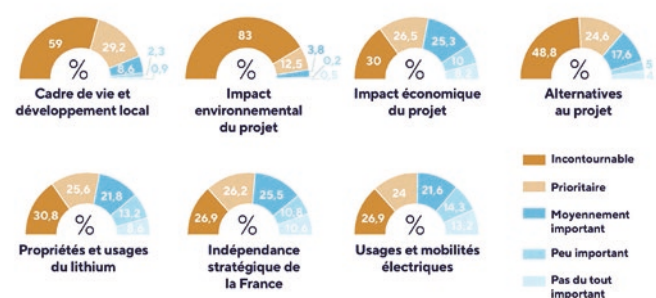
Plusieurs réponses étaient possibles



Ouvrir une mine de lithium en France ?



Quel degré d'importance accordez-vous aux différents enjeux du débat ?



Ces vidéos ont été diffusées tout au long de la première séquence du débat public, permettant ainsi d'entrer dans le fond des sujets portés par les publics.

Les grands enjeux du débat se sont dessinés de façon assez naturelle, mais avec une relation complexe entre deux niveaux.

- le niveau territorial, où la question des impacts potentiels du projet sur l'environnement (l'eau, les pollutions, les résidus issus de la mine, de l'acheminement et de la conversion) et le développement économique et social du territoire (la question des impacts du projet sur l'identité, l'activité et l'attractivité du territoire et la question des retombées socio-économiques) a été largement introduite ;

- le niveau national et mondial, où des interrogations portant sur la conformité du projet d'Imerys aux lois récemment adoptées, la place du lithium dans la transition énergétique, les enjeux géopolitiques et de souveraineté énergétique, la question de la responsabilité éthique dans la production de lithium ont été portées au débat.

Dès lors, les objectifs du débat étaient de :

- clarifier les enjeux du projet, et notamment d'illustrer concrètement les enjeux locaux, complexes en raison des quatre infrastructures (mine, usine de concentration, plateforme de chargement et usine de concentration) ;
- organiser l'articulation des échelles de préoccupation (locales, nationales...) ;
- questionner les perspectives des différents acteurs : la maîtrise d'ouvrage, les acteurs du territoire et les acteurs des filières industrielles ;
- s'inscrire dans la continuité des précédents débats publics et concertations sur des enjeux de transition énergétique.

Par ailleurs, deux décisions extérieures à la CPDP, prises durant l'étude de contexte ont influé sur l'organisation du débat public.

2.2. L'annonce des sites par Imerys

Le 29 janvier 2024, durant la phase d'étude de contexte, Imerys a annoncé officiellement les lieux sur lesquels elle envisageait d'implanter deux des infrastructures du projet (la mine et l'usine de concentration étant situées à Échassières) : la plateforme de chargement serait localisée au lieu-dit « La Fontchambert », à Saint-Bonnet-de-Rochefort, et l'usine de conversion sur le site de « La Loue », à Saint-Victor, en périphérie de Montluçon.

Si ce choix du maître d'ouvrage d'annoncer des intentions fermes plutôt que des options d'implantation a, d'une certaine façon, réduit la discussion sur les options, il a toutefois répondu au besoin de données concrètes exprimé par les publics.

Les modalités du débat ont tenu compte de cet arbitrage.

2.3. L'avis de l'Autorité environnementale sur les sites pilotes

Imerys prévoit de tester les procédés industriels pour ses deux usines de concentration et de conversion. Pour cela, l'entreprise souhaite créer des « sites pilotes. » La lettre de mission adressée au président du débat indiquait que ces démonstrateurs, pour lesquels une procédure administrative dédiée est prévue (incluant une enquête publique), n'entrent pas dans le champ du débat public. Toutefois, il était évident que leur calendrier de mise en œuvre (dépôt du dossier administratif pendant le débat public, ou juste après) aurait un impact sur le débat public.

Or, par [une décision du 22 décembre 2023](#), « *Cadrage préalable du projet Emili, d'extraction et traitements de lithium dans l'Allier* », l'Autorité environnementale (Ae), saisie d'une demande d'Imerys relative à la galerie d'exploration et aux pilotes industriels de traitements, a considéré qu'il y avait lieu d'étendre l'étude à l'ensemble du projet, y compris sa phase commerciale.

« *Dès la prochaine autorisation nécessaire à la réalisation du projet, a priori concernant la phase pilote, l'étude d'impact du projet d'ensemble sera à produire. Elle devra couvrir, en fonction des informations disponibles à ce stade, toutes les installations et activités projetées : extraction, concassage, broyage, concentration, filtration, transports (construction de voie ferrée), et conversion* » (N° dossier Ae : 2023-114, p12).

L'Ae annonce également porter une attention particulière aux sujets suivants :

- Santé humaine
- Ressources en eau (qualité et quantité)
- Biodiversité
- Consommation d'énergie
- Émissions de gaz à effet de serre

L'esprit et l'analyse détaillée de cet avis contribueront à guider l'équipe du débat dans la conception et l'animation du débat public.

Pour autant, certain.es participant.es ont adressé des questions ou remarques sur l'opportunité ou les caractéristiques des usines pilotes, ainsi que le lien entre usines pilotes et commerciales en termes de connaissance des impacts et des risques, considérant que questionner l'opportunité du projet, dans sa phase commerciale, impliquait également d'aborder les usines pilotes. L'équipe du débat a veillé à ce que le plus grand nombre de questions posées sur le sujet puissent trouver une réponse.

Par ailleurs, des participant.es s'intéresseront à ce sujet, sur lequel plusieurs questions ont été posées et des précisions ont été apportées par Imerys (voir notamment Partie 4, chapitre 1.1.2. et Partie 5, chapitre 1.6.).

3. LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'INFORMATION

3.1. Les modalités de participation au débat public

3.1.1. Trois séquences pour les réunions publiques

Le dispositif de participation au débat public s'est structuré en trois grandes séquences.

Une séquence de lancement, ancrée sur le territoire de l'Allier, permettant à la fois de construire les différentes entrées du débat selon une approche territorialisée et de discuter des enjeux posés par les trois sites industriels du projet au regard des questionnements et préoccupations du public.

Ainsi, après deux temps de lancement généralistes, trois réunions locales ont porté sur les impacts locaux des différents sites industriels : la première a eu lieu près du site d'extraction, à Échassières, la deuxième près du site envisagé pour la plateforme de chargement, à Saint-Bonnet-de-Rochefort, et la troisième a eu lieu à Montluçon, près de la commune de Saint-Victor où serait implantée l'usine de conversion.

Une deuxième séquence consacrée aux grands enjeux, permettant de porter le débat public à une échelle plus large, en mobilisant d'autres expertises, afin d'interroger le contexte global de transition énergétique ainsi que les trajectoires sociétales, politiques et économiques dans lesquelles s'inscrit le projet quand la question de son opportunité est mise en discussion. Deux temps d'échanges ont également été consacrés aux impacts potentiels du projet, sur l'environnement et en termes de retombées économiques attendues.



Visite de la Forêt des Colettes et des bords de Sioule, le 29/5

LES MODALITÉS DU DÉBAT



42
événements
organisés

5
débats
mobiles

12
réunions publiques
dans l'Allier

1
atelier
participatif

17
ateliers jeunes publics / scolaires
dans 5 établissements

1
débat
autoporté

2
visites de site : la Sioule
et le site de Saint-Bonnet

AUTRES MODALITÉS



1
réunion publique
à Paris



3
webinaires



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

Enfin, une séquence d'approfondissement, dédiée aux sujets sur lesquels le public attendait encore des éléments de réponse : les impacts sur l'eau, les risques industriels, les déchets, stériles et résidus, la gouvernance du projet, le standard IRMA, les options et alternatives et l'après-mine.

Ce choix s'explique à la fois par le besoin d'entrer peu à peu dans les sujets les plus techniques ainsi que par la volonté de l'équipe du débat de traiter plus tard les sujets nécessitant des études et expertises complémentaires de la part de la maîtrise d'ouvrage et des organismes compétents.

3.1.2. Deux visites de sites et un atelier participatif

En amont de la réunion organisée à Saint-Bonnet-de-Rochefort le 27 mars, une visite du site où pourrait être implantée la plateforme de chargement a été organisée pour visualiser le cadre d'implantation, la distance avec les habitations et les potentiels impacts visuels et sonores. Cette visite a contribué à faire émerger, quelques semaines plus tard, une proposition d'implantation alternative. En conséquence, un atelier participatif a été organisé dans la dernière séquence du débat, pour traiter de l'implantation de la plateforme de chargement ainsi que de différentes options évoquées durant le débat (canalisations, transport par rail et/ou par camions...).

Une visite de la forêt des Colettes et des bords de Sioule a également été organisée à la veille de la réunion publique du 30 mai consacrée aux enjeux liés à l'eau. Elle a permis d'amorcer les échanges. L'ONF, le SIVOM de Sioule et Bouble, le SAGE Sioule et Cher, la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'ASA des Champagnes, la base de canoë-kayak d'Ébreuil et Imerys ont croisé leurs perspectives, inquiétudes et interrogations sur le partage de la ressource en eau dans l'Allier et les enjeux de qualité de l'eau.

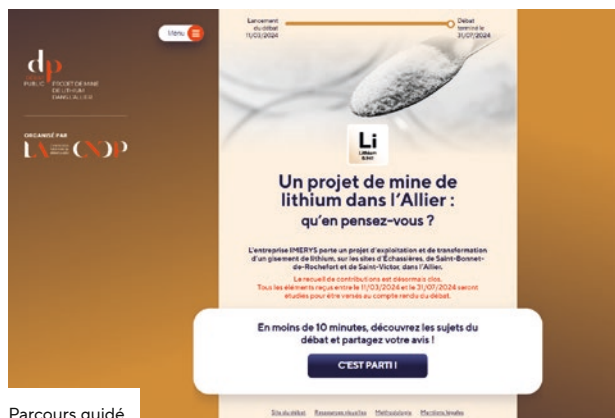
3.1.3. Les modalités numériques de participation

En complément des différentes modalités d'information et de participation, des supports de participation numérique ont été déployés pour permettre aux publics de s'exprimer de manière continue, depuis toute la France. Plusieurs dispositifs étaient accessibles tout au long du débat.

Le forum numérique

Modalité traditionnelle d'un débat public, le forum numérique permet aux publics de détailler leur point de vue et de partager leurs interrogations sur le projet et le débat public. Chaque contribution peut être directement adressée à la maîtrise d'ouvrage ou à l'équipe du débat.

Au total, près de 500 contributions ont été déposées sous la forme d'avis, de questions ou de commentaires, sur le projet. Les 230 questions posées ont suscité plus de 150 échanges entre les internautes. On recense également 69 commentaires sous les 52 avis déposés.



Parcours guidé

Le parcours guidé

Pour informer largement et recueillir les avis des publics sur le projet de mine de lithium, l'équipe du débat a mis en place un parcours guidé sur internet. Intitulé « *Mon avis en 10 minutes* », cet outil permet à l'ensemble des internautes de découvrir de façon didactique les enjeux du projet, et de formuler des positionnements sur le projet à travers les commentaires aux questions posées.

Cet outil numérique, accessible pour le grand public grâce à une interface facile d'accès et différents modules de participation, a rencontré un succès certain, avec presque 3000 parcours réalisés, permettant de recueillir plus de 20 000 commentaires. Une synthèse analytique en a été réalisée (voir annexe n°18).

« *Mon avis en 10 minutes* » s'est composé d'une partie quiz, dédiée à l'acquisition de connaissance sur le lithium et d'une partie structurée en 4 questions ou affirmations, permettant à l'internaute de se forger un avis sur plusieurs sujets portant sur les besoins et les usages du lithium, l'opportunité du projet de mine de lithium, les caractéristiques techniques du projet et les impacts de l'extraction du lithium et les retombées socio-économiques sur le territoire.

3.1.4. La place des cahiers d'acteurs dans le débat public

Outil classique d'expression des acteurs institutionnels, les cahiers d'acteurs ont fait l'objet d'un traitement particulier lors de ce débat public.



Réunion publique à Echassières, 18/7

En effet, afin qu'ils participent pleinement au processus d'argumentation, qu'ils apportent des réflexions utiles à la compréhension des publics en cours de débat et qu'ils permettent de mieux cerner les sujets à approfondir dans la dernière partie du débat, l'équipe du débat a incité les personnes morales qui le souhaitaient à envoyer leur cahier d'acteur dès la mi-débat. Ainsi, la réunion du 23 mai, positionnée à mi-parcours a permis de porter à connaissance du grand public les positionnements de 13 cahiers d'acteurs. Les rédacteurs de ces premiers cahiers avaient l'occasion de produire une seconde version de leur cahier, actualisé et complété par les éclairages apportés par le débat et le maître d'ouvrage dans la seconde moitié du débat.

Au total, 39 cahiers d'acteurs ont été rédigés et publiés sur le site internet du débat par différents acteurs locaux et nationaux du secteur public et privé. Seule une proposition de cahier d'acteur n'a pas été retenue, en raison de l'absence de l'argumentation détaillée qui caractérise cette modalité d'expression ; l'auteur de la proposition a été invité à reformuler son cahier ou à publier sa contribution sous forme d'avis.

3.1.5. Favoriser la participation des jeunes publics : un appel à projet pour les collèges et lycées

Afin de favoriser la participation des publics jeunes, l'équipe du débat a lancé en décembre 2023 un appel à projet auprès des établissements scolaires du territoire, permettant de nouer des partenariats avec cinq d'entre eux.

Au moyen d'un kit du débat mis à disposition des établissements, 17 séances de débat ont eu lieu dans des classes de collèges et de lycées, permettant à plus de 200 élèves de s'emparer des enjeux du débat et de mener leur propre réflexion sur le sujet. Onze des dix-sept séances de débat ont été facilitées par l'association Les Petits Débrouillards. L'un des établissements a également pu présenter ses travaux lors de la réunion publique de premiers enseignements, à Cournon d'Auvergne le 23 mai.

3.2. Des dispositifs spécifiques pour aller à la rencontre des publics

La CNDP porte, parmi ses principes fondateurs, l'inclusion de tous les publics dans les dispositifs de participation qu'elle porte. Aller à la rencontre des publics les plus éloignés du débat est une préoccupation constante. L'équipe a tenu à réaffirmer son ambition et sa volonté de mettre en œuvre des moyens adaptés pour créer les conditions d'une participation la plus inclusive possible sur un territoire rural, étendu et peu dense. C'est à ce titre qu'elle a expérimenté plusieurs nouvelles modalités.

3.2.1. Le répondeur téléphonique

Afin d'offrir aux participantes et participants un outil de participation plus inclusif que les outils numériques



Séance de débat entre lycéennes et lycéens de Cusset et Montluçon, 31/5

traditionnellement utilisés en débat public, l'équipe du débat a mis en place un numéro de téléphone gratuit. Les participant.es avaient ainsi l'opportunité de contribuer oralement au débat public, en formulant leur avis et recommandations sous la forme d'un message laissé sur un serveur vocal. Les contributions orales étaient systématiquement retranscrites sur le forum numérique du débat pour qu'elles soient traitées par la maîtrise d'ouvrage ou l'équipe débat au même titre que les autres contributions. Au total, 52 messages ont ainsi été collectés.

Ce nombre est moins élevé que ce qui était attendu ; il est toutefois assez proportionné aux 230 questions et 50 avis rédigés sur le forum numérique, dans un débat au cours duquel la participation présentielle a été dominante.

3.2.2. Une participation renforcée par deux partenariats avec les maisons France Services et le groupe La Poste

Un second dispositif jusqu'alors inédit pour la CNDP a été expérimenté lors de ce débat : des partenariats avec les maisons France Services et le groupe La Poste.

Après échanges avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Conseil départemental et la Préfecture de l'Allier, une toute première collaboration a été mise en place avec les agents de 21 Maisons France Services. Véritables relais d'information et de participation auprès des usager.e.s, les agents des Maisons France Services avaient pour mission d'informer les habitants de l'existence du projet et du débat public ; de leur remettre le dépliant du débat en les informant des prochaines dates d'événements, et de leur présenter les différentes modalités d'expression et de participation du public mis à leur disposition, notamment le répondeur téléphonique et le parcours guidé.

Un partenariat similaire a été expérimenté avec le groupe La Poste auprès des habitants du sud de l'Allier, via deux

opérations de sensibilisation. La première consistait à déployer une campagne d'information dans cinq bureaux de poste situés sur le bassin de vie des sites industriels (Bellenaves, Gannat, Commentry, Saint-Éloy-les-Mines et Montluçon), pendant une période de deux semaines chacun. 250 habitant.es ont ainsi pu échanger avec les agents postaux, découvrir le débat et ses modalités de participation. Cette sensibilisation de proximité a rencontré un accueil très favorable des usagers.

La deuxième opération consistait à faire remettre en mains propres par le facteur, le dépliant du projet aux habitant.es, de sept communes avoisinant le projet. Sur 30 000 courriers diffusés, 7 000 ont pu être remis personnellement, suscitant une réaction très positive des publics.

3.2.3. Aller au plus près des habitantes et habitants avec les débats mobiles

Plusieurs débats mobiles ont été organisés dans les communes avoisinant les sites du projet. L'équipe du débat s'est rendue sur des marchés et un hypermarché. Au total, cinq débats mobiles, étalés sur les quatre mois de débat, ont permis aux habitants et habitantes des communes de Montmarault, Ébreuil, Malicorne, Montluçon et Commentry d'obtenir des informations sur le projet et de contribuer au débat public. Modalité particulièrement importante pour toucher un public considéré comme structurellement « éloigné » de la décision publique et du dispositif de débat, le débat mobile est particulièrement apprécié du grand public, qui lui permet d'accéder à une information et à des échanges spontanés et ancrés sur le territoire.

Au total ce sont plus de 200 personnes, pas toutes au courant du projet, qui ont pu bénéficier d'une information claire.

3.3. De nécessaires ajustements du dispositif en cours de débat public

3.3.1. Répondre aux interrogations sur le sujet de l'eau : un second webinar

En raison d'un très grand nombre de questions posées lors de la réunion publique tenue à Vichy le 30 mai et dédiée aux impacts du projet sur l'eau, le réseau hydrogéologique, les nappes phréatiques, les eaux souterraines, le partage de la ressource, les potentiels conflits d'usage, qui n'ont pas toutes trouvé de réponses, l'équipe du débat a décidé d'organiser une réunion supplémentaire, en visioconférence.

Lors de la première partie de cette seconde réunion, organisée le 11 juillet, toutes les réponses ont été apportées aux questions posées à Vichy. Puis, un second temps a permis des échanges entre les participant.es et les intervenant.es présent.es.

3.3.2. Prolongation du débat

À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin et des élections législatives anticipées, la Commission nationale du débat public a décidé de prolonger la durée du débat public, en raison de la période de réserve électorale qui s'imposait durant la campagne, pour permettre notamment aux élus et agents publics de participer et d'intervenir aux événements auxquels ils étaient convié.e.s dans le calendrier initial du débat.

Par conséquent, la fin du débat a été repoussée du 7 au 31 juillet, permettant de reprogrammer les réunions initialement prévues les 20/6, 22/6, 26/6 et 4/7. Un atelier supplémentaire a également été ajouté. Ce décalage durant la période estivale a sans doute contribué à une légère baisse de la fréquentation constatée lors des dernières rencontres.



Débat mobile à Ébreuil, 14/3

3.3.3. Le décret du 5 juillet (PINM)

Le 7 juillet 2024, la publication du décret qualifiant de projet d'intérêt général majeur (PINM) le projet d'extraction et de transformation d'Imerys a été accueillie avec surprise par le territoire et a suscité de nombreuses réactions (voir Partie 2, chapitre 4.3 et Partie 3, chapitre 3.3.3).

À quelques semaines de la clôture du débat public, l'équipe du débat a modifié son ordre du jour et a relayé les questionnements suscités par ce texte lors de la réunion publique du mardi 9 juillet à Montluçon. Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

3.4. Les modalités d'information du public

Le dispositif d'information et de communication est le fruit d'une importante réflexion, tant le périmètre du projet s'étendait sur plusieurs échelles. Par ailleurs, au cours d'un débat public, le projet est souvent en phase de pré-faisabilité, toutes les études ne sont pas encore réalisées et le public ne dispose pas d'une connaissance précise et exhaustive sur les caractéristiques et impacts du projet. C'est pourquoi l'équipe du débat s'est attachée à intégrer un partage progressif des informations et études réalisées par le maître d'ouvrage au cours du débat. Cet éclairage progressif a permis d'offrir au public une plus grande lisibilité sur les caractéristiques du projet.

3.4.1 Un socle de ressources conséquent sur le projet et son contexte

Le dossier du maître d'ouvrage (DMO) et ses fiches d'approfondissement

Si le dossier du maître d'ouvrage est le [document de référence du débat](#), regroupant l'ensemble des informations dont le responsable de projet dispose à ce stade de l'avancement du projet, certains sujets nécessitent des approfondissements ou des études complémentaires.

Des documents ont été publiés au cours du débat pour apporter au public tous les éclairages nécessaires sur le projet.

Neuf fiches thématiques permettant d'approfondir certains sujets ont ainsi complété le DMO, publiées entre mars et juillet :

- Fiche n°1 : La composition du granite
- Fiche n°2 : La norme IRMA
- Fiche n°3 : Le lithium, caractéristiques et usages
- Fiche n°4 : Le fonctionnement d'une batterie Lithium-ion
- Fiche n°5 : Les étapes du procédé de concentration
- Fiche n°6 : Les étapes du procédé de conversion
- Fiche n°7 : L'eau dans le projet EMILI
- Fiche n°7b : La Sioule et le Cher
- Fiche n°8 : La biodiversité autour du site de Beauvoir
- Fiche n°9 : Stériles et résidus



Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO)

D'autres études ont aussi enrichi la connaissance du projet : étude faune et flore sur le site de Beauvoir, études acoustique et paysagère sur le site de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Citons aussi les supports de présentation diffusés en réunion publique, dont certains constituent des études ou résumés d'études, comme la présentation du bureau d'études Utopies sur l'emploi, diffusée le 14 mai à Servant et mise en ligne sur le site du débat.

Enfin, pour visualiser les installations projetées par Imerys sur chacun de ses trois sites, une maquette 3D a été développée et publiée sur le site internet du débat : <https://emili3d.imerys.com/>

Le site internet et la bibliothèque du débat

Centre de ressources et d'actualités sur le projet et le débat public, le site internet du débat a été ouvert le 11 mars 2024. Dès cette date ont été publiées des présentations du débat public et de ses enjeux, deux courtes vidéos de présentation du débat public et du projet d'Imerys, le dossier du maître d'ouvrage (DMO), le calendrier des rencontres et la bibliothèque du débat.

La [bibliothèque du débat](#), comprenant des dizaines de ressources documentaires, réglementaires et des études a été alimentée au fil du débat. Plusieurs documents issus du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et de son centre de ressources Mineral Info, ont notamment été mis en ligne, mais également par des articles de la revue Géosciences, exceptionnellement mises à disposition en accès gratuit dans le cadre du débat public. Des participants ont parfois suggéré des publications complémentaires, que l'équipe du débat s'est efforcée d'intégrer.



Dépliant du débat

3.4.2. Une large diffusion de l'information, sur le territoire et au-delà

L'équipe du débat a prêté une attention particulière à la diffusion de l'information à l'échelle locale, cela pour permettre aux habitantes et habitants des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme de bénéficier d'une information la plus actualisée et large possible sur le projet se déroulant sur leur territoire. Ainsi, pour informer localement tout en mobilisant le plus grand nombre, l'équipe du débat a mis en place une stratégie de communication et de relais d'information auprès de partenaires au niveau local, départemental et national.

Dépliants

Document de référence pour prendre connaissance du débat et des moyens de participer, le dépliant a été adressé à plusieurs reprises sur le territoire, dans les boîtes aux lettres et via de nombreux relais. Au total, 219 000 exemplaires ont été distribués (en trois éditions), avec : deux salves de boîtage (46 000 et 71 000 exemplaires), une salve de remise commentée par le facteur (30 000 exemplaires, dont 7 000 remis en main propre), une salve de tractage (20 000 exemplaires), et des mises à disposition dans les communes, dans les maisons France Services et dans des bureaux de poste.

Panneaux lumineux

Grâce à la mise à disposition de ses Journaux Électroniques d'Information, le Conseil départemental a permis au débat de s'afficher sur les panneaux lumineux de nombreuses

communes et de délivrer des messages clés sur les prochains événements à ses habitant.e.s. Ainsi, 7 messages d'information ont été affichés au cours des quatre mois de débat.

Réseaux sociaux

Le débat public s'est installé durablement sur les réseaux sociaux où il fait l'objet de nombreux relais, permettant de toucher à la fois le grand public national et les publics locaux, qu'ils soient moins enclins à se rendre dans une réunion publique ou un atelier ou, au contraire, qu'ils s'impliquent fortement dans le débat, sur tous ses canaux. Pendant toute la période du débat, la Commission particulière a alimenté quotidiennement des comptes dédiés sur Facebook, LinkedIn et X. En fin de débat, on comptait plus de 7 000 abonné.es aux trois comptes, dont une large majorité sur Facebook (plus de 5 400).

Vidéos YouTube

Par ailleurs, trois partenariats ont été noués avec des vidéastes sur YouTube. Ces vidéos ont permis de diffuser un éclairage complémentaire en vulgarisant certains enjeux du débat, et de toucher un très large public, au-delà des frontières de l'Allier.

Balade Mentale a réalisé une vidéo sur l'origine du lithium et son évolution sur terre, Monsieur Bidouille sur le thème de la filière de production des batteries lithium-ion et Science de Comptoir sur les impacts environnementaux du projet d'Imerys.

Ces trois vidéos YouTube ont permis de toucher un large public, cumulant plus de 520 000 vues et générant plus de 2160 commentaires. Ces derniers sont généralement positifs (saluant la démarche pédagogique), tout en suscitant des remarques ou réserves.

Infographies et kit du débat

Dans le même esprit d'éclairer le contexte dans lequel s'inscrit le projet, l'équipe du débat a réalisé quatre infographies sur le lithium, ses réserves en France et dans le monde, sur ses techniques de production, sur ses usages, et sur la question des mobilités dans le contexte de transition énergétique.

Ces infographies ont été l'un des socles du « kit du débat », document permettant à tout groupe de personne qui le souhaite d'organiser un débat autoporté, et d'en adresser les conclusions à la CNDP. Au total, cinq établissements scolaires, une organisation syndicale et un cabinet de conseil se sont appuyés sur le kit du débat pour organiser des séquences d'échanges autour du projet.

Médias

Afin de délivrer une information claire et au plus près des publics concernés, l'équipe du débat s'est appuyée sur la presse et en particulier sur la presse quotidienne locale. Elle a proposé à la rédaction de La Montagne la mise en place d'un partenariat qui s'est concrétisé par une interview croisée du président de la Commission nationale du débat public et du président de la Commission particulière du débat public et la parution de nombreux articles tout au long du débat. Avec 165 000 exemplaires tirés chaque jour, ce partenariat La Montagne a permis au débat public de bénéficier d'une couverture médiatique locale importante. Notons également l'implication des radios locales (Radio Coquelicot et RJFM, notamment). Pour annoncer la prolongation du débat et le report des réunions, des insertions ont été achetées dans ces trois médias.

En parallèle de ces retombées médiatiques locales, le débat a eu de nombreux retentissements dans la presse nationale, parfois même internationale, avec deux pics en mars et en juillet, respectivement au lancement et à la clôture du débat. Au total, depuis le 11 mars 2024, plus de 500 articles de presse seront publiés sur le projet et le débat. En réunion publique, la couverture médiatique a été forte à travers la présence de médias locaux et nationaux à la quasi-totalité des rencontres.

Jeudi 14 mars 2024 | La Semaine de l'Allier

Val de Sioule / Forterre 3

MINE DE LITHIUM

Un débat public est ouvert du 11 mars au 7 juillet 2024

ECHASSIÈRES Les habitants des communes concernées, ainsi que les ensembles des publics, sont invités à s'informer sur le projet et ses enjeux, et à donner leur avis.

La société minière Imerys souhaite exploiter un gisement de lithium, via la création d'une mine souterraine et d'une usine de concentration à Echassières, d'une plateforme de chargement ferroviaire à Saint-Bonnet-de-Rochefort, et d'une autre usine de conversion pour pouvoir produire l'hydroxyde de lithium sur un site proche de Montluçon, afin de produire des batteries pour les voitures électriques. Compte tenu des différents impacts que ce projet d'extraction pourrait avoir sur l'aménagement du territoire ainsi que sur le cadre socio-économique et environnemental, la Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public du 11 mars au 7 juillet 2024.



QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC

Inscrite dans le Code de l'environnement, cette procédure légale permet ainsi à toute personne d'exercer une influence. À l'issue, la Commission nationale du débat public un compte-rendu qui restitue la parole du public, et présente l'ensemble des observations et propositions, ainsi que les enseignements du débat. Il comprend également des recommandations adressées au porteur de projet, qui doit y répondre dans les trois mois suivant sa publication. Si le maître d'ouvrage a cette obligation il reste libre de sa décision...

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT

Des temps d'échanges en physique sont organisés, avec des forums, des réunions, des tables rondes, des ateliers. A Moulins (la réunion a eu lieu mardi), à Gannat ce jeudi 14 mars (de 18h à 21h, salle polyvalente, allée Jusserand), à Echassières le 26 (de 18h à 21h, au centre socioculturel), à Saint-Bonnet-de-Rochefort le 27, de 18h à 21h à la salle polyvalente, à Montluçon, de 18h à 21h au centre Athanor le 4 avril. Un site internet (<https://www.debatpublic.fr/projet-de-mine-de-lithium-dans-lallier-4602>) est ouvert: on y trouve horaires et détails sur ces points de rencontre et d'informations ainsi que sur les grands rendez-vous tout au long des 4 mois. Par internet une plateforme participative a été mise en place pour poser des questions, commenter, donner votre avis. Un parcours guidé en ligne « votre avis en 10 minutes » pour comprendre l'essentiel du projet et se forger une opinion. Par téléphone également, un répondeur téléphonique est dédié: 09 70 80 82 49 (appel gratuit). La Poste est chargée de distribuer aux habitants des zones concernées des dépliants avec tous ces détails, les Maisons France Services seront également des points d'information et de sensibilisation. La synthèse des enseignements du débat se fera à Gannat, et en visio, le 8 juillet prochain. Le compte-rendu sera quant à lui rendu public en septembre.

Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public, et Mathias Bourrissoux, président de la Commission sur le projet de la mine de lithium

Marie Vauvrier

3.5. L'évaluation du débat par le public

L'équipe du débat a diffusé un questionnaire d'évaluation afin de recueillir l'avis du public sur le déroulement du débat, les modalités proposées et la qualité de l'information et des échanges.

Du 1^{er} au 31 août, 57 personnes ont répondu, et une grande majorité saluent l'organisation, les modalités de participation, la qualité des échanges et la richesse des informations obtenues.

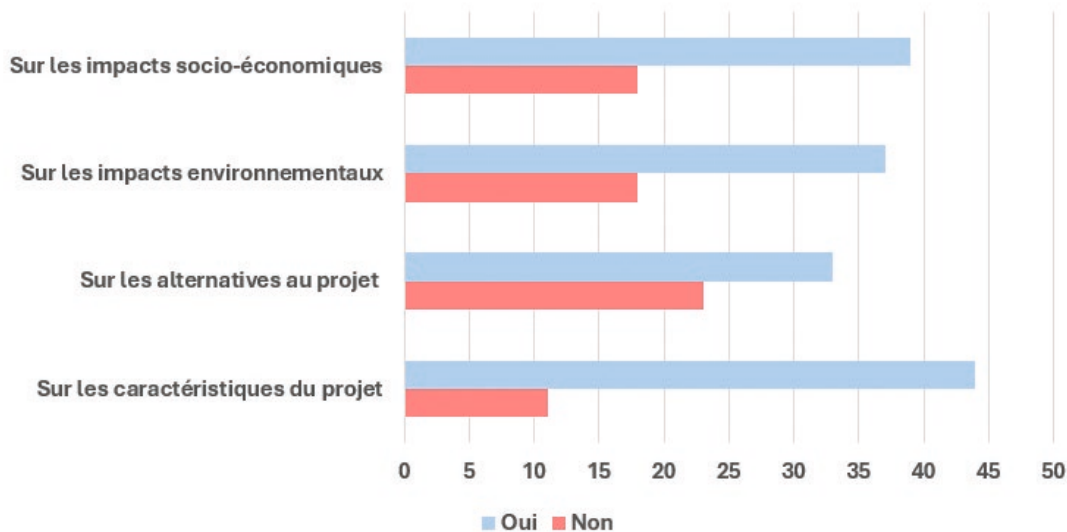
Les répondant.es s'estiment satisfait.es de la diversité des enjeux traités et des réponses apportées, et estiment que le débat leur a laissé une place pour s'exprimer et interpellier directement le porteur de projet.

Plus de la moitié des répondant.e.s ont participé à une réunion publique sur place, quand un tiers a contribué en ligne.

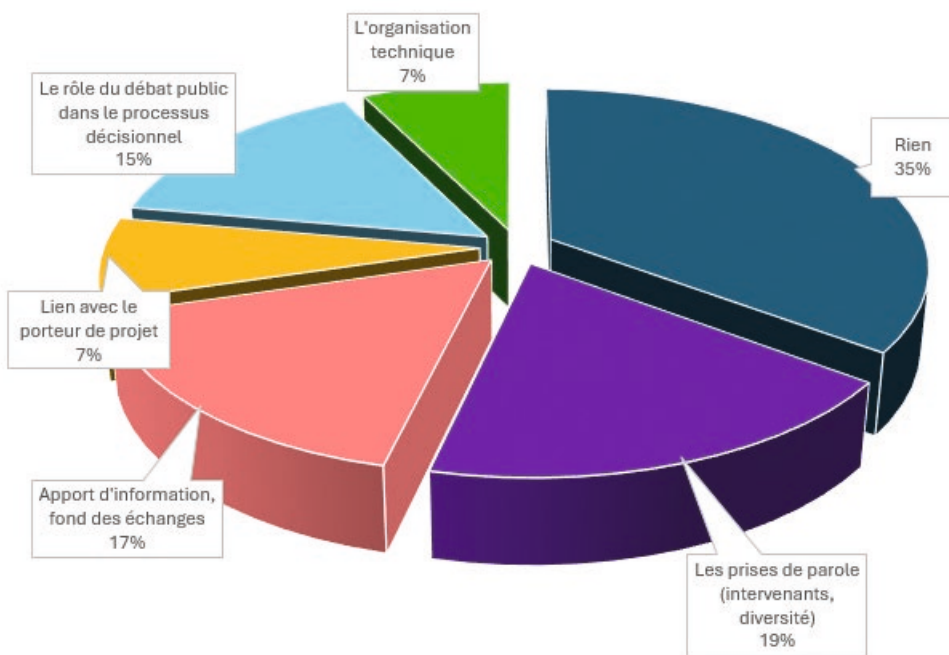
Plusieurs personnes font également part de leurs remarques sur le projet lui-même (et notamment des demandes d'études complémentaires), ou proposent à la CNDP des pistes d'amélioration.



Le débat a-t-il permis de répondre à vos questions ?



Les points à améliorer dans l'organisation du débat





LA DYNAMIQUE DU DÉBAT PUBLIC

1	Quelle participation au débat public ?	29
2	Les échelles du débat	33
3	Un débat public attendu : la place de l'information et la qualité des données	35
4	Le débat public, objet de débat	37
5	Le « hors-débat » : le projet et le débat font parler	41

1. QUELLE PARTICIPATION AU DÉBAT PUBLIC ?

Il importe de souligner en premier lieu la très bonne dynamique de participation tout au long de ce débat public. Tant le nombre de participant.es que la qualité des échanges ont permis un temps de partage citoyen constructif et intense. En dépit de limites inhérentes aux débats publics, et malgré de fortes exigences, des critiques, des oppositions vives, des moments d'émotion parfois, le sentiment général est celui d'un moment démocratique utile qui a permis au territoire de s'informer et de s'exprimer largement.

1.1. La participation des publics

1.1.1. Une forte mobilisation citoyenne

Un large panel d'acteurs s'est mobilisé au cours des cinq mois de débat. Sollicités en tant qu'intervenant.es ou mobilisés volontairement en tant que participant.es, toutes les typologies d'acteurs du territoire ont pris place dans le débat : élu.e.s, riverain.e.s, membres d'associations environnementales, de syndicats, représentant.e.s d'institutions locales, représentant.e.s des services déconcentrés de l'État, acteurs institutionnels et économiques du département et de la région, chercheur.euse.s, représentant.es d'entreprises, jeunes publics, tous ont participé de manière régulière à différents temps du débat.

Dès le lancement, la participation a été nombreuse, tant en réunion publique – dépassant nettement la moyenne des débats publics – que sur le forum numérique (voir Partie 1, chiffres du débat).

Les cinq premières réunions locales ont fait salle comble, rassemblant jusqu'à 400 participant.es sur place (et souvent plus de 100 personnes suivant en direct sur internet) et ont souligné l'intérêt du public pour les enjeux de proximité et les impacts que pourraient générer les sites industriels du projet. Les demandes de prise de parole et les questions étaient nombreuses, pendant les trois à quatre heures de réunion, sans avoir réussi à donner la parole à toutes celles et ceux qui le souhaitaient. L'équipe du débat invitait systématiquement tous les participant.e.s qui n'avaient pas pu s'exprimer oralement à se rendre sur le forum numérique pour y déposer leurs avis ou questions. Ces multiples invitations à contribuer en ligne n'ont pas toujours été suivies d'effet, traduisant, pour ce débat, un certain biais en faveur du déplacement en réunion publique plutôt que la connexion au forum numérique.

La dynamique de participation n'a pas été aussi intense jusqu'au mois de juillet : à compter du mois d'avril, aucune salle n'a été pleine. Cela peut s'expliquer par différents

facteurs : information reçue jugée suffisante lors des premières réunions, moindre intérêt pour les thématiques spécifiques par rapport aux présentations plus générales, insatisfaction quant au déroulé des réunions, nombre important de rencontres. L'organisation des élections législatives a également perturbé la tenue des derniers événements, avec un report de certaines rencontres durant la période estivale (et les compétitions sportives).

1.1.2. La dynamique associative

D'emblée, les associations environnementales ont fait porter leur voix et leur parole est venue nourrir les premiers échanges, en opposition au projet. Plusieurs associations locales se sont mobilisées autour du projet, pour la plupart depuis son annonce officielle en 2022 : Préservons la Forêt des Colettes, Stop Mines 03, le Collectif de riverains de Saint-Bonnet-de-Rochefort et, dans une moindre mesure, les sections départementales de la Confédération Paysanne et des Soulèvements de la Terre. France Nature Environnement Allier s'est également beaucoup investie, sur un positionnement plus nuancé.

Bien qu'opposées au projet d'Imerys, ces associations se sont inscrites dans la logique du débat public. Malgré leur opposition de principe, elles n'ont pas refusé l'échange d'arguments, et ont publié pour la plupart un cahier d'acteur (voir Partie 7)¹.



Réunion publique à Montluçon, 04/4

¹ Conformément au cahier des charges de l'outil, seul un cahier d'acteur n'a pas été validé par l'équipe du débat, faute d'argument. Malgré nos relances, les auteurs n'ont pas fait parvenir d'amendements à leur projet de cahier.

Au contraire, la présence permanente en réunion de ces citoyen.nes engagé.e.s a constitué un groupe de fidèles participant.e.s avec qui les contacts ont été constructifs. Une écoute permanente et un dialogue régulier avec l'équipe du débat ont permis de trouver, autant qu'il était possible, le moyen de permettre l'expression de leurs revendications. Ainsi, dès la deuxième réunion publique, les associations ont été autorisées à diffuser leur documentation sur les présentoirs du débat, à côté de celle de la CNDP et d'Imerys. Afin de répondre aux demandes répétées d'équilibrer la place des arguments d'Imerys avec celle de tiers, l'équipe du débat a dédié des temps de présentation en tribune aux associations.

Signalons également l'investissement des Shifters Auvergne qui, après avoir présenté leur cahier d'acteur à Cournon d'Auvergne, se sont ensuite pleinement investis dans le débat : présentation lors de la réunion du 8 juin à Gannat, puis prises de parole lors des réunions publiques suivantes, à Montluçon et Échassières.

1.1.3. Une bonne implication des scolaires

Afin de favoriser la participation des publics jeunes, l'équipe du débat a lancé un appel à projet ayant permis de nouer des partenariats avec 5 établissements scolaires : le lycée Albert Londres et le collège Maurice Constantin Weyer à Cusset, le lycée Paul Constans et le lycée Madame de Staël à Montluçon, et le lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand.

Une partie du fruit de ces échanges a été présentée le 23 mai à Cournon d'Auvergne à l'occasion d'une réunion publique dédiée aux premiers enseignements du débat. Sept élèves du lycée de Cusset étaient présents pour exposer les résultats

de leurs travaux qui ont pris la forme d'une miniconvention citoyenne.

Un travail de restitution croisée a également eu lieu entre les élèves du lycée Albert Londres et les élèves du BTS métiers de la chimie du lycée Paul Constans de Montluçon.

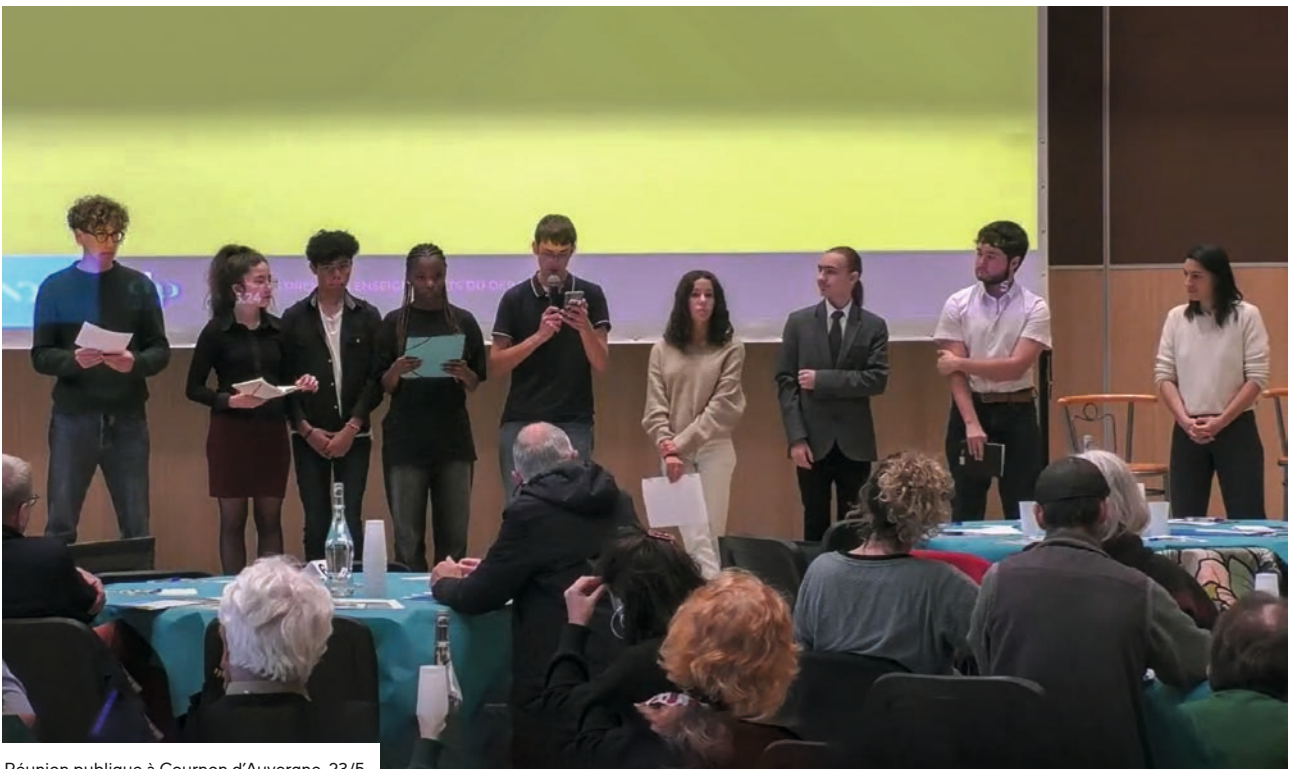
1.1.4. Un débat houleux ?

Si de nombreux articles de presse ont pu titrer sur une opposition générale au projet ou sur le caractère « houleux » des réunions publiques, il convient de nuancer fortement ce jugement.

L'équipe du débat dresse plutôt le constat d'une expression d'opposition vive, mais presque toujours respectueuse. À l'exception insolite d'une boule puante lancée lors de la réunion parisienne, aucune réunion publique n'a été ni perturbée, ni boycottée.

Par ailleurs, comme souvent dans les démarches de participation, les avis tranchés sur le projet se sont plus fait entendre, plus souvent en opposition qu'en soutien. Toutefois, que ce soit lors des réunions publiques ou lors des débats mobiles, nous avons pu observer et entendre une grande variété de points de vue. Ceux-ci allaient d'un refus catégorique à un soutien sans condition, en passant par l'expression de doutes ou de conditions dans la mise en œuvre du projet.

Les débats mobiles conduits sur les marchés en témoignent parfois : « *Un débat ? Mais pourquoi ? Il faut le faire ce projet, il n'y a pas à discuter, ça fait des emplois !* » (DM Commeny, 31/5).



Réunion publique à Cournon d'Auvergne, 23/5

1.2. Une parole politique timide, qui s'est affirmée au fil du débat

Les élu.es du territoire étaient régulièrement présent.es en réunion publique, dès le début du débat public, mais un grand nombre n'a pas pris la parole, ou du moins ne s'est pas prononcé sur le bien-fondé du projet, dans un contexte où nombre d'habitant.es croyaient leurs élu.es tenu.es à une clause de confidentialité (qui en réalité ne concernait que la période précédant l'annonce officielle du projet d'Imerys). Le maire de Montluçon, Frédéric Laporte, fait figure d'exception : « *je crois que tous les élus du bassin, je peux aller au-delà de Montluçon Communauté, seront favorables à ce projet à partir du moment où, effectivement, il va développer un certain nombre d'emplois. (...) Rassurez-vous : ce territoire, on l'aime réellement, et on ne va pas le laisser salir pour le profit d'un soi-disant capitaliste. Non. Il y a des emplois. Il y a une vie sociale, et on respectera et fera respecter toutes les règles.* » (Montluçon, 4/4).

Cette discrétion de la parole politique se poursuit jusqu'au mois de mai. « *Je reviens ensuite par rapport aux élus. Il est très difficile d'en parler. C'est-à-dire que les élus restent renfermés ou ne se prononcent pas dans des communautés de communes. Si ce projet était si favorable que ça, on en ferait la publicité, y compris dans la presse destinée aux électeurs. Ce n'est pas le cas pour tous. D'ailleurs, aucun élu n'a été élu pour ce projet* » (Montluçon, 4/4). « *Cela fait effectivement un moment, contrairement à certains élus, que je suis présent dans ces réunions de la CNDP. (...) Où sont les élus à des moments dans les réunions ?* » (Servant, 14/5).

Une réunion de travail organisée à mi-débat par la CPDP avec des élu-es du territoire contribue à amorcer une nouvelle phase, durant laquelle les représentants des collectivités et partis politiques prennent plus volontiers position.

C'est notamment le cas de Véronique Pouzadoux, maire de Gannat et présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : « *C'est avec plaisir que j'accepte ce moment d'expression à la demande de la Commission nationale du débat public, afin de répondre aux demandes multiples formulées par nombre de participants du débat, trouvant que les élus sont trop discrets. Non, nous n'avons pas signé le temps du débat de clause de confidentialité ou de silence, mais nous avons, je pense, voulu au départ, laisser la parole aux citoyens qui n'avaient pas eu l'occasion de rencontrer les porteurs de projets et les différents services de l'État pour répondre à leurs interrogations. Discret ne veut pas dire non actif* » (Servant, 14/5). Lors de la réunion suivante, le président du Conseil départemental, Claude Riboulet, expose les raisons de son soutien conditionnel au projet et annonce la publication prochaine d'un cahier d'acteur du Département.

Le choix de la préfète de l'Allier de ne pas prendre part aux premières réunions publiques a souvent troublé l'audience : « *Je m'étonne encore une fois de ne pas voir Madame la*

préfète. Nous l'apercevons régulièrement dans des prises de parole avec les médias. Comment se fait-il qu'aujourd'hui elle ne soit pas là ? » (Saint-Bonnet, 27/3).

Pour autant, les services préfectoraux (DREAL et DDT, notamment) ont été présents à l'ensemble des réunions publiques, et ont été conviés à de nombreuses reprises par l'équipe du débat à intervenir en tribune. Ils se sont toujours mobilisés tant pour la préparation de ces réunions que pour leurs interventions.

La préfète a choisi de prendre la parole lors des dernières réunions du débat, les 9 et 18 juillet, ainsi que d'assister au webinaire du 16 juillet (sans s'y exprimer).

« *Pourquoi ne suis-je pas venue plus tôt ? C'est une question qui a été parfois posée. J'ai souhaité (...) que le débat puisse se dérouler dans une parfaite indépendance et que les échanges et les arguments puissent être entendus de part et d'autre, avec le soutien technique de mes services, les services de l'État. (...) J'en ai été régulièrement informée par les services de l'État et sachez bien que j'y accordais toute l'importance qui y est due.* » (Montluçon, 9/7).

Finalement, au terme du débat, de nombreux maires se seront exprimés en réunion publique, et plusieurs collectivités et partis politiques ont rédigé un cahier d'acteur : Yannick Monnet, député de l'Allier, le Conseil départemental de l'Allier, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, Les Écologistes (de l'Allier ainsi que le groupe des conseillers régionaux), La France Insoumise, la section Allier du Parti communiste français. La Communauté de communes Pays de Saint-Eloy a quant à elle voté une délibération sur le projet en juin.

1.3. La participation en tribune : expertises indépendantes et limites de la mobilisation

Il a parfois été reproché à l'équipe du débat de ne pas avoir mobilisé d'expert.es indépendant.es pour éclairer les enjeux techniques et d'accorder une place trop importante au maître d'ouvrage.

« *Il faudrait, pour tout projet d'ampleur, de réels débats citoyens avec des interventions de divers experts, plutôt que des réunions comme celle-ci, où sont présentés uniquement les arguments d'une multinationale à capitaux belges* » (Montluçon, 4/4).

« *Afin d'élever le débat, la présence d'experts nous paraît indispensable. Seuls des experts indépendants peuvent informer, éclairer sur la sincérité des propos et réponses apportés par le porteur de projet* » (avis 16).

Ces attentes ont été partiellement satisfaites à partir de la deuxième phase du débat, avec les interventions en réunion publique d'universitaires, d'expert.es ou d'essayistes (Aurélien Bigo, Philippe Bihouix, Philippe



Réunion publique à Paris, 9/4

Chalmin, Michel Jébrak, Célia Izoard, Fanny Verrax) ainsi que d'associations (France Nature Environnement, l'Institut français des relations internationales, l'Institut Mobilités en transition, Transport & Environnement, les Shifters Auvergne). Des organismes publics, comme le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (Ofremi), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), l'Office national des forêts (ONF), SNCF Réseau, mais aussi le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) ont été conviés à éclairer les échanges en tribune à plusieurs reprises. Les services déconcentrés de l'État, Direction départementale des Territoires (DDT) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont clarifié les procédures réglementaires lors de nombreuses réunions publiques. De même, la réunion publique dédiée aux impacts sur l'eau (le 30 mai à Vichy) a réuni en tables rondes les principaux acteurs publics et associatifs.

Un bon nombre de ces présentations a fait l'objet de courtes capsules vidéo, publiées sur le site du débat et ses comptes réseaux sociaux, afin de diffuser le plus largement possible des paroles tierces.

Des acteurs publics et privés du monde économique ont régulièrement porté leur point de vue en tribune ou en salle : entreprises et groupements d'entreprises (présentations en réunion publique de Automotive Cells Company, Carbone 4, Plateforme automobile, Naturopôle de Saint-Bonnet), établissements publics France Travail et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, lors de la réunion dédiée aux retombées socio-économiques et en rédigeant un cahier d'acteur, syndicats (CGT, CFDT, Medef, tous auteurs d'un cahier d'acteur).

La production de 39 cahiers d'acteurs démontre que de nombreuses institutions, de tous horizons, se sont inscrites dans la dynamique du débat, apportant des regards diversifiés sur le projet d'Imerys.

Pour autant, il faut constater certaines difficultés à mobiliser. L'équipe du débat a sollicité plusieurs fois des associations nationales qui auraient pu apporter leur éclairage sur le premier projet minier de lithium, en métropole. Pour des raisons qui leur appartiennent, elles n'ont pas contribué au débat. Des universités et instituts de recherche ont également été approchés, sans qu'il soit possible de concrétiser sinon un partenariat, au moins une intervention.

D'autre part, certaines institutions ont été perçues comme manquant de neutralité vis-à-vis du projet. S'agissant d'un projet industriel nouveau en France, porté par une entreprise privée mais visant à exploiter un bien public, le sous-sol, il a été difficile d'identifier des institutions ou personnalités n'ayant aucun lien d'intérêt avec le projet, y compris dans la sphère publique ou au sein de la recherche. Dans la sphère privée, le secret des affaires, les logiques concurrentielles, ou au contraire les synergies industrielles qui se dessinent au sein des filières (minières, batteries, automobiles) conduisent parfois à ce que des acteurs adoptent une position passive sur ce nouveau projet, dont on peut attendre qu'il fasse jurisprudence.

Enfin, certains enjeux majeurs n'ont pas suscité la participation d'institutions que l'équipe du débat avait sollicitées. Sur le sujet de l'eau, EDF (gestionnaire du barrage des Fades) n'a pas souhaité s'exprimer, et la Chambre d'agriculture de l'Allier n'a accepté de participer que tardivement (envoi d'un courrier et participation au dernier webinaire du 11/7). Sur le sujet de la régénération de la ligne ferroviaire Gannat – Montluçon, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, compétent en matière de transports en commun, n'a pas formulé de contribution (ni d'ailleurs sur aucune dimension du projet).

2. LES ÉCHELLES DU DÉBAT

Compte tenu des caractéristiques du projet, situé à l'échelle d'un département mais composé de trois sites industriels répartis sur quatre communes et deux intercommunalités distinctes, et compte tenu de l'envergure nationale de ce projet, le périmètre du débat s'est déployé sur plusieurs échelles.

Si le périmètre principal du projet se situe dans le sud Allier, entre Vichy et Montluçon, son rayonnement potentiel concernait tout le département, ainsi que le Puy-de-Dôme limitrophe, où deux réunions ont été organisées, à Servant et à Cournon d'Auvergne, dans l'agglomération de Clermont-Ferrand. Au-delà, une réunion s'est également déroulée à Paris, et trois webinaires étaient l'occasion de s'intéresser au débat à l'échelle nationale.

2.1. Un débat public ancré dans le territoire de l'Allier

2.1.1. L'Allier, des bassins de vie distincts et inscrits différemment dans le débat

Si l'on a vu que la participation locale au débat est importante, il faut nuancer cette intensité et noter le rapport différencié des bassins de vie au débat.

Dans le nord de l'Allier, le projet peut paraître assez lointain. Les retours du réseau des maisons France Services tendent à montrer une moindre connaissance du projet et une assez faible participation. Et si la fréquentation des réunions publiques est un signe d'intensité de la participation, force est de constater que ni la réunion publique d'ouverture, organisée à Moulins le 11 mars, ni celle à Saint-Pourçain (22/4), n'ont fait salle comble.

Lors de l'étude de contexte, il est apparu que la ville de Vichy était elle aussi assez éloignée du projet, justifiant qu'une seule réunion publique y soit organisée (le 30/05). La ville de Gannat constituait plus sûrement la limite de concernement direct du projet à l'est.

Autour du site minier et du site envisagé pour la plateforme de chargement, d'Échassières à Saint-Bonnet-de-Rochefort, la connaissance du projet et l'intensité de participation sont évidemment les plus élevées.

Les publics présents en réunion ou en ligne n'ont pas manqué de souligner les risques que le projet faisait peser sur ces territoires, utilisant le débat public comme un moyen de partager leur expertise du terrain et leurs études quant aux impacts environnementaux que pourrait générer le site d'extraction. Le passé minier du territoire est fréquemment souligné, et nombre de participant.es indiquent être enfants ou petits-enfants de mineurs.

Autour de la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort, on note toutefois que le cœur des échanges touche davantage

des préoccupations riveraines, sur les nuisances quotidiennes ou encore les moins-values immobilières potentielles.

Le bassin de Montluçon contraste, avec un soutien au projet qui semble s'exprimer plus facilement qu'ailleurs. De nombreuses personnes le considèrent comme opportun d'un point de vue économique et démographique, rappelant régulièrement la culture industrielle locale et le passé minier du bassin.

« Tant que ça peut créer de l'emploi, pourquoi pas. Il y a 50 ans y avait du travail à Montluçon, aujourd'hui il n'y a plus rien, si ça peut créer de l'emploi pour les jeunes, c'est une opportunité pour la jeunesse. » « Pour le territoire, je n'y vois que des avantages, si ça peut augmenter la population. Il y a 60 ans on était 65 000 à Montluçon, aujourd'hui on est 30 000. »

2.1.2. Aux marges de l'Allier, des effets de frontière

L'équipe du débat a pu constater les différentes perceptions géographiques d'un projet qui serait pour certains circonscrit au département de l'Allier, et pour d'autres qui serait un projet de territoire plus vaste, dépassant les frontières administratives du département. *« Je suis côté Puy-de-Dôme, parce que l'on parle beaucoup d'Échassières, et c'est complètement légitime, mais le Puy-de-Dôme n'est pas loin non plus. L'Allier, c'est très bien, mais cela touche aussi d'autres territoires, et je pense, un territoire aussi régional, voire national, puisqu'on nous annonce que ce serait éventuellement la plus grosse mine d'Europe »* (Échassières, 26/3).

Néanmoins, un effet de frontière est parfois apparu entre les communes situées dans le Puy-de-Dôme et celles appartenant au département de l'Allier.

En témoigne par exemple le procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Saint-Éloy du 25 juin 2024, qui laisse paraître un manque d'information de certain.es élu.es.

De même, l'opération de sensibilisation tenue dans le bureau de poste de Saint-Éloy-les-Mines est l'une de celles ayant touché le plus faible nombre d'habitant.es.

Si la réunion de Servant (14/5) a attiré un public nombreux, celle organisée à Cournon d'Auvergne, en périphérie de Clermont-Ferrand, compte parmi les plus faibles audiences du débat public, alors qu'elle portait sur les premiers enseignements du débat.

Il est possible que la dynamique de participation ait été en partie compliquée par les trajets, assez longs en voiture, dans un territoire où l'insuffisance de l'offre de transport ferroviaire est souvent pointée du doigt par les participant.es.

2.1.3. La dimension nationale : quelle portée du débat hors Allier ?

« Une transition de métal qui ne dit pas son nom. Le débat s'est dès lors focalisé entre les acteurs du projet et les riverains directement concernés et impactés "territorialement parlant". Mais si ce projet engage effectivement la vie d'un territoire, il engage plus globalement celui de la société tout entière. Appelons un chat, un chat. Et à ce titre, quel que soit le rôle de chacun, riverain, citoyen, élu, collectivités, associations, collectifs... ne nous laissons pas abuser et déposséder. Il faut bien comprendre que dès lors qu'il est question de transition énergétique, il s'agit de transition de métal et de relance minière. Ce débat c'est celui de la question de l'énergie, de la transition énergétique, de l'extraction de ressources "non renouvelables", de l'épuisement des sols, de notre manière de consommer et qui, dit au passage, pourrait interroger le statut du sous-sol et des biens communs » – extrait d'un article de France Nature Environnement Allier, cité dans son avis du 20 mars (avis 16).

La préparation du débat public avait tenu compte de la dimension nationale des enjeux soulevés par le projet d'Imerys. Pour autant, il est difficile de mesurer à quel point le débat public a su mobiliser à l'échelle nationale.

Certains constats laissent penser que, au moins en termes d'information, le débat public a touché une large audience.

- En premier lieu, les retombées presse ont été très nombreuses, tant dans la presse écrite que numérique et audiovisuelle. La plupart des grands médias nationaux et régionaux ont couvert au moins une fois le débat public (TF1, France télévision, Arte, M6, BFM TV, France Info, France Inter, Europe 1, Le Monde, Le Figaro, La Croix, L'Express, Médiapart, Les Échos, l'Humanité, Ouest-France, La Voix du Nord, le Dauphiné Libéré...).

- Par ailleurs, les trois vidéos réalisées en partenariat avec Balade mentale, Monsieur Bidouille et Science de comptoir, vidéastes reconnus sur YouTube, ont permis de toucher plus d'un demi-million de personnes.
- Enfin, l'audience conséquente des réseaux sociaux du débat (Facebook, LinkedIn, X) a suscité des interactions à large échelle.

En termes de participation, le bilan est plus difficile à dresser.

- La réunion publique à Paris (9/4) et le webinaire sur les procédés techniques (16/4) ont rencontré une plus faible audience que les réunions présentiels dans l'Allier.
- Les questions et avis sur le forum numérique ne sont pas toujours géolocalisés, mais laissent penser qu'une majorité provient de personnes proches du territoire.
- En revanche, on constate que la publication des trois vidéos sur YouTube a coïncidé avec un pic d'utilisation de l'outil « *Parcours guidé – Mon avis en dix minutes* » (presque 2900 formulaires reçus), ce qui laisse penser qu'il a permis à des habitant.es de toute la France de contribuer.

Par ailleurs, en termes de qualité argumentaire, il faut constater que le plus souvent, les arguments convoqués portant sur les enjeux nationaux ou sociétaux (transition, sobriété, mobilités, usages du lithium...) se sont situés à des registres souvent différents des arguments portant plus directement sur la nature, les caractéristiques et les impacts du projet. Ces deux registres ne sont que très peu entrés en interaction, les premiers excluant quelque peu les seconds, à l'exception des arguments tenant à la constitution d'une filière française du lithium.



Réunion publique à Paris, 9/4

3. UN DÉBAT PUBLIC ATTENDU : LA PLACE DE L'INFORMATION ET LA QUALITÉ DES DONNÉES

3.1. Informer les publics, le premier objet d'un débat public

Depuis l'annonce du projet le 28 octobre 2022, et suite à la première phase de consultation volontaire menée par Imerys en novembre et décembre 2022, les habitant.es du territoire ont pu ressentir une certaine frustration sur le manque d'informations communiquées par Imerys.

Dans ce contexte, de nombreuses questions ont donc émergé du public au lancement du débat, portant notamment sur les caractéristiques techniques du projet et ses potentiels impacts environnementaux et socio-économiques.

Les cinq premières réunions publiques du débat ont connu une très forte affluence, témoignant du besoin d'information sur le projet, mais aussi de fortes attentes à l'égard du débat public : « *On attendait beaucoup de ces premières réunions publiques qui se sont tenues les 12 et 14 mars 2024* » (avis 16).

La durée du débat public, cinq mois, a permis de répondre en partie à cette soif d'information.

Après la publication du dossier du maître d'ouvrage en mars, une quinzaine de fiches complémentaires et d'études ont été produites au fil des semaines pour préciser certaines données (voir annexe n°10). Par exemple, l'étude présentée lors de la réunion publique du 14 mai à Servant a permis de détailler les retombées potentielles du projet en termes d'emplois directs et indirects, objet de questionnements récurrents des publics dès la deuxième réunion publique. La mise à

disposition de ces fiches et informations complémentaires a, par ricochet, suscité de nouvelles demandes de précisions, nourrissant l'approfondissement des enjeux.

Par ailleurs, l'ordre du jour thématique des réunions publiques, ainsi que leur préparation avec la maîtrise d'ouvrage et les autres intervenants, ont permis de proposer des présentations de plus en plus complètes, qui ont approfondi progressivement les enjeux du projet.

Dans cet esprit, la réunion très attendue consacrée aux impacts sur l'eau avait été positionnée fin mai afin de pouvoir disposer d'études complémentaires conduites par Imerys.

La bibliothèque de ressources documentaires sur le site internet du débat a également été complétée au fil des suggestions, et une place spécifique a été donnée aux associations souhaitant mettre à disposition des livres, flyers et informations complémentaires sur le projet.

L'importante couverture médiatique, le nombre élevé de « parcours guidés » réalisés sur le site internet du débat, ou encore l'affluence en réunions publiques témoignent d'un succès du débat public dans son premier rôle : informer les publics.



Réunion publique d'ouverture à Moulins, 12/3

LE RÔLE DU DÉBAT PUBLIC DANS LE PARTAGE D'INFORMATION : LES IMPACTS DU PROJET SUR L'EAU

- La question des usages en eau, et particulièrement des potentiels impacts du projet sur les eaux de la Bosse, de la Sioule et du Cher, était l'une des préoccupations majeures durant le débat public.
- Deux fiches complémentaires, une étude et trois résultats de campagnes ont été partagés par le porteur de projet en cours de débat (voir annexe n°10). L'ensemble des questionnements du public tout au long du débat ont été approfondis lors d'une visite de terrain le 29 mai, une réunion publique le 30 mai et d'un webinar le 11 juillet. Des éléments de définition ont été publiés sur le site du débat et le forum numérique.
- Le traitement particulier accordé à ce sujet, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, a sans doute contribué à un élargissement de la focale à la gestion de l'eau sur les bassins-versants. Le débat public a ainsi permis aux gestionnaires publics et aux usagers de l'eau d'exposer leurs besoins, pratiques concrètes, contraintes et leur regard sur les impacts potentiels du projet sur la ressource en eau s'il se réalisait (voir Partie 5).
- Au lendemain de la réunion publique du 30 mai, un autre internaute écrit sur le forum : « *La complexité administrative de ce projet EMILI est apparue à toutes les étapes de ce débat et particulièrement hier. [...] Il y a quelques mois, j'étais un peu inquiet de voir beaucoup de journalistes écrire dans leurs articles que pour le Lithium de l'Allier, il y avait "un problème d'eau", à l'issue de ce débat, ceux qui l'ont suivi pourront préciser leur propos et montrer que la gestion de l'eau est un exercice démocratique délicat mais qu'il existe des solutions.* »

3.2. La complétude et la fiabilité des données très questionnées en dépit de ces efforts

En dépit de ces informations nombreuses, un foisonnement de questions donnant une place prépondérante aux demandes de précisions techniques, à la publication d'études et à la demande de contradiction a caractérisé la dynamique de participation. Les informations mises à disposition ont constitué un objet de débat en soi, les critiques formulant une réserve de fond : comment se prononcer sur l'opportunité du projet sans certitudes sur ses impacts socio-économiques, sanitaires et environnementaux ?

« *Dommage que l'on n'en sache pas plus au moment du débat. Nous sommes plus qu'inquiets sur ces absences de réponses d'Imerys, notamment sur le périmètre de l'étude d'impact ou sur les stockages et le devenir des résidus, questions maintes fois posées en débat public et sur le site de la CNDP* » (Saint-Pourçain, 22/4).

« *Imerys a bien dit que les études sur l'environnement et l'ingénierie ne seraient pas terminées pendant le débat public : comment se former un avis dans ces conditions ?* » (Tchat YouTube, Moulins, 12/3).

« *Après ces deux premières réunions et si le projet stricto sensu est bien questionné, force est de constater que seul le porteur de projet est interrogé et pour cause, il n'y a pas de contradicteurs « neutres » pour soutenir ou réfuter ce qui est avancé* » (Avis 16).

Par ailleurs, le calendrier de conduite des études a constitué une source de critique : pourquoi organiser le débat public maintenant alors que certaines données manquent ? « *Si l'ensemble des procédures envisagées (de l'extraction à la conversion) sont explicitées, même brièvement, on ne peut manquer d'être frappé des imprécisions contenues dans les pages du document « dossier du maître d'ouvrage ». Ce que reconnaît la société Imerys qui explique dès les premières pages que « l'étude de pré-faisabilité est en cours » et que les études de faisabilité devraient se poursuivre jusqu'en 2026, suivies d'études d'ingénieries détaillées jusqu'en 2027 ; avec une production industrielle envisagée dès 2028* » (CA 5, Global Chance).

Cette préoccupation récurrente pouvait conduire certaines participant.es à interroger la confiance à accorder au porteur de projet, à questionner la légitimité de ses données et de ses études techniques, particulièrement sur les impacts environnementaux qu'il induirait (CA 5, Global Chance ; CA 10, Préservons la forêt des Colettes ; CA 27, Entrepreneurs du Naturopôle ; CA 29, Les Ecologistes Allier ; CA 31, CGT du groupe Imerys).

Des personnes poussent l'argument jusqu'à exiger que les études soient conduites par des tiers, et notamment les services de l'État : « *Je pense que si nous voulons vraiment avoir des études les plus objectives possibles, pour autant qu'elles puissent l'être, ce n'est pas à Imerys de piloter. Je suis donc particulièrement choqué de ce point* » (Saint-Pourçain, 22/4).



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

Ces exigences et inquiétudes ont été souvent formulées (voir chapitre 1.3). Pour autant, et sans intention de les minimiser, il semble que le sentiment de frustration parfois ressenti peut s'expliquer, au moins en partie, par différents facteurs.

- En premier lieu, la complexité et la spécificité du projet mis en débat : il s'agit d'un projet minier moderne et inédit en France, nécessitant des installations industrielles présentées comme innovantes, sur trois sites distincts, et visant à extraire un minerai peu connu, le lithium, dans un contexte technologique mouvant. Les publications successives d'études techniques et la riche actualité médiatique et universitaire de l'extraction et des usages du lithium ont sans doute contribué à rendre difficile cette appropriation des données par une partie du public.
- L'absence de points de comparaison avec d'autres sites industriels existants ou des projets miniers comparables (de par leur situation géographique ou de par leurs caractéristiques techniques), a sans doute compliqué les échanges techniques.
- D'autre part, la complexité des procédures administratives françaises et la découverte, pour beaucoup, du droit minier et des principes généraux de concession des biens publics du sous-sol peuvent conduire à être surpris ou inquiet de la façon dont les concessions s'opèrent. Dans le même esprit, la réforme du code minier, la nouveauté d'un tel projet pour l'administration a posé, elle aussi, d'importantes questions quant à sa capacité d'instruction et de contrôle (voir Partie 3, chapitre 3).
- Par ailleurs, la durée du débat public, avec presque vingt temps de rencontre organisés et des ordres du jour visant un approfondissement progressif des sujets demande, pour connaître toutes les données et réponses apportées par Imerys ou les autres intervenants, un investissement considérable en temps. Ainsi, certaines questions ayant reçu des réponses lors de certains temps du débat ont-elles été répétées plusieurs fois, donnant parfois le sentiment que les connaissances n'avaient pas progressé, alors qu'il ne s'agit que d'un effet normal de la répétition des réunions rassemblant un public diversement informé.

Enfin, la temporalité du débat public lui-même est un écueil difficilement dépassable. Procédure prévue par le Code de l'environnement en amont des procédures administratives, le débat public se tient nécessairement, quel que soit le projet visé, dans un état de connaissances et d'avancement des études imparfait. Pour autant, si le débat public se tenait plus tard, nul doute que la frustration ressentie par les publics s'exprimerait différemment (« à quoi bon débattre si tout est déjà ficelé ? »).

4. LE DÉBAT PUBLIC, OBJET DE DÉBAT

Dès son ouverture en mars 2024, le débat public lui-même a constitué une source de questionnements, de réflexions et de regards critiques dans ses différentes dimensions. Jalon dans la décision publique, procédure de participation, cadre d'échange et de dialogue mais également espace de partage d'informations sur le projet, le débat public sur le projet de mine de lithium s'est inscrit dans un contexte politique et institutionnel particulier, mais aussi à un croisement d'échelles spatiales : **du sud Allier à une échelle nationale, européenne et internationale.**

4.1. Le périmètre de discussion : débat sur la mine, débat sur les mobilités

Une difficulté fréquente des débats publics est qu'ils portent sur un projet précis, alors que le contexte dans lequel le projet s'inscrit n'a pas suffisamment fait l'objet de débats démocratiques. Le débat public sur le projet minier porté par Imerys en est un cas d'école. Si les participant.es ont largement questionné les impacts et choix techniques du projet lui-même, ils et elles ont aussi très souvent porté des arguments tenant aux choix en matière de transition écologique et énergétique, en matière de sobriété et ont largement interrogé les mobilités de demain. Autant de sujets qui dépassent la responsabilité du maître d'ouvrage et qui posent les limites du périmètre du débat, mais qui ont pu contribuer à une frustration d'une partie du public.

Dès le lancement du débat, plusieurs interventions ont posé la question des besoins et des usages au centre des préoccupations. Cela a été le cas à la réunion d'ouverture, le 12 mars à Moulins : « *Je suis particulièrement étonné du fait qu'aucune des tables rondes de la Commission nationale du débat public ne porte sur les usages du lithium.* » De la même manière, sur le forum numérique, au premier jour de lancement du débat public, un premier avis a été publié sur ce sujet le 11 mars : « *Notre objectif est de recentrer le débat sur la SOBRIÉTÉ dans notre société "malade" de consommation. Cela passe par un état des lieux de nos besoins essentiels puis de l'aménagement de nos territoires, de la mobilité et donc de la place de la voiture* » (avis 1).

L'équipe du débat s'est attachée à consacrer des temps de discussion dédiés à ces sujets, à l'occasion de la réunion publique tenue le 9 avril à Paris, concernant des enjeux nationaux. Mais aussi, devant la forte attente du public, en ajoutant au calendrier une réunion supplémentaire sur le sujet, le 8 juin à Gannat.

Pour autant, le sujet est loin d'être épuisé. « *[Il y a un] côté très monolithique des intervenants qui sont complètement pro-voitures électriques, alors que je pense qu'effectivement, par rapport à la crise écologique systémique, c'est vraiment de débattre de l'avenir de la vie et de la vie sur la planète, et dans ce cadre-là, de quelles sont les mobilités possibles* » (Gannat, 8/6).

Les enseignements relatifs à ces thématiques sont présentés dans la troisième partie du compte rendu.

4.2. Le débat public, pas vraiment un « débat » ?

Premier débat public organisé depuis longtemps dans l'Allier, la procédure elle-même a été questionnée à plusieurs reprises. Parmi les diverses modalités, les réunions publiques reçoivent la plus grande attention.

Certain.es participant.es regrettent le manque de diversité des intervenant.es et du public, notamment en termes de genre. La plus faible prise de parole des femmes lors des réunions publiques se retrouve également dans le profil des personnes actives sur les réseaux sociaux du débat (voir annexe n°19). « *Les interventions féminines sont minoritaires. (...) Pour ce qui est du public, je n'ai pas eu l'impression qu'un effort soit fait pour inviter les femmes à s'exprimer. Si je me souviens bien trois ou quatre interventions seulement. Donner la parole en priorité aux doigts levés féminins aurait peut-être désinhibé les autres femmes du public* » (avis 27).

Sur des aspects plus pratiques, des participant.es ont déploré l'impossibilité de participer à certaines réunions publiques, les jauges d'inscription étant complètes. L'équipe du débat a mis tout en œuvre pour accueillir toutes les personnes se présentant en salle et a proposé systématiquement une diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la CNDP.

Le séquençage du débat en trois phases (phase de lancement, phase dédiée aux grands enjeux et phase d'approfondissement) et la thématisation des réunions ont parfois été questionnés : « *J'avais été un petit peu déçue par le fait qu'il y ait des séparations thématiques entre les différentes réunions, alors que le sujet est un sujet à appréhender de manière holistique, me semble-t-il. Parler de l'emploi et du bénéfice de création d'emplois dans une région, sans parler ou en séparant les choses et en disant que l'on parlera de l'eau ou de l'environnement à un autre moment, cela me semble être tout à fait illogique* » (Servant, 14/5).

Une autre critique, plus fréquente, sur la forme du débat public porte sur les temps de parole accordés ou non à différent.es intervenant.es, en complément des choix d'expertises présentés en tribune. Tandis que certain.es considéraient que le temps de parole accordé aux représentant.es d'Imerys est trop important, d'autres souhaitaient qu'il soit possible de réagir à chaque réponse fournie. « *Comment est-ce qu'on peut réagir, nous, sachant qu'on peut avoir une contre-vérité exprimée avec autorité sur une estrade, avec un micro qu'on ne nous rend pas ?* » (Paris, 9/4).

Ces remarques ont ainsi conduit certains participant.es à considérer que les réunions publiques ne sont pas de « vrais débats » en raison de l'asymétrie des temps de parole accordés. « *Est-ce un débat ou une série de conférences ? Certes c'est public, mais loin, très loin d'un débat citoyen...* » (Tchat Zoom,



Forum participatif à Gannat, 14/3

Vichy 30/5). « *Je voulais souligner le dispositif déloyal qui a été mis en place puisque la réunion vendue comme un débat s'est avérée n'être qu'une conférence d'information dispensée par des représentants industriels* » (avis 27).

Il s'agissait, pour l'équipe du débat, de concilier des impératifs divergents : laisser aux intervenants le temps de dérouler des présentations et réponses satisfaisantes ; distribuer le micro le plus largement possible aux divers participant.es, présent.es en grand nombre en salle ; relayer la parole des participant.es en ligne et respecter les durées des réunions publiques, particulièrement longues, pour donner l'occasion d'affiner et expliquer, au-delà de données et chiffres pouvant être présentés par écrit (par exemple : les temps nécessaires à l'explication sur la caractérisation des déchets ? le recyclage de l'eau ? les modes de calcul des retombées socio-éco indirectes ?). Cette asymétrie des temps de paroles est difficilement évitable dans un débat public au cours duquel le maître d'ouvrage est tenu de présenter son projet.

4.3. « Pourquoi demander notre avis si vous vous en fichez ? »

Dès l'annonce du projet en octobre 2022, celui-ci a reçu de nombreuses marques de soutien de la part du gouvernement, dont les relais médiatiques et institutionnels ont nourri le sentiment, pour une partie du public, que la décision de réaliser le projet est déjà prise (voir annexe n°19). Dans la même lignée, au niveau européen, l'adoption du règlement européen sur les matières premières critiques (*Critical Raw Materials Act*, CRMA) a entériné la stratégie européenne visant à s'approvisionner en Europe en matériaux utiles à la réalisation de batteries électriques.

Certain.es participant.es s'interrogent ainsi sur les discussions possibles sur l'opportunité du projet tandis qu'il se trouvait soutenu par l'État, et sur la manière dont leur parole pourrait être prise en compte.

« Elle vaut quoi ma parole ? À quel point ma parole a du poids dans un débat qui me dépasse ? » (DM Ébreuil, 14/3).

« Le projet est soumis à débat public. Les diverses déclarations et communications importantes autour de ce projet par nos politiques et décisionnaires ont tendance à laisser à penser que tout est déjà arrêté. [...] Ce qui est consternant c'est d'entendre Madame le Préfet de l'Allier, comme nombre d'élus, partager régulièrement leurs ambitions pour ce projet faisant fi du débat public qui a lieu du 11 mars au 7 juillet 2024 afin d'échanger, discuter, interroger le projet en question. Le temps du débat c'est le temps de la démocratie. Le public doit s'investir afin que naissent les meilleures solutions et alternatives. Un véritable dialogue doit avoir lieu. Les enjeux doivent être connus de tous. Et nous n'admettons pas un simulacre de débat ! » – Plaidoyer France Nature Environnement / Préservons la Forêt des Colettes (avis 1).

Ces inquiétudes sur l'utilité du débat se sont souvent articulées avec des doutes sur la manière dont l'État prendra en considération les conclusions du débat public. Pour illustrer leurs propos, certain.es participant.es mentionnent les limites de précédents dispositifs participatifs comme la convention citoyenne pour le climat et le grand débat national.

« J'ai bien l'impression, non pas par rapport aux débats et à l'organisation qui en a été faite, mais que nous sommes dans une situation où les choses sont effectivement réglées et que

nous sommes à peu près dans la situation de la convention citoyenne sur le climat où ce qui est mis en avant par les citoyens va être jeté par-dessus bord » (Montluçon, 9/7).

À cela s'ajoute un contexte politique de remise en question de la participation citoyenne dans le cas des projets industriels, comme en témoigne le projet de loi simplification déposé par le gouvernement en avril 2024 et mentionné par un participant de la réunion publique du 23 mai à Cournon : « Que pensez-vous de la loi de simplification qui est proposée par le gouvernement et qui dit que la CNDP ne pourra plus intervenir sur les projets industriels ? Êtes-vous d'accord avec cette chose-là ? Moi, je ne suis absolument pas d'accord. Je vous donne mon avis. Je pense qu'il est vraiment très important que l'on puisse débattre de ces projets industriels » (Cournon, 23/5).

De mars à juillet 2024, le contexte politique dans lequel s'est inscrit le débat public est par ailleurs marqué par les élections européennes, puis par l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale et de nouvelles élections législatives. Un.e contributeur.ice du forum numérique indiquait ne pas souhaiter poursuivre sa participation au débat suite à l'annonce des résultats des élections législatives et l'éventualité d'un nouveau gouvernement : « Le débat peut s'arrêter. (...) Les événements de la dernière semaine font qu'un changement de gouvernement de la France est une hypothèse vraisemblable pouvant conduire à des choix

LE PROJET D'IMERYS DÉCRÉTÉ « D'INTÉRÊT NATIONAL MAJEUR »

- La publication le 7 juillet 2024 du décret qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier a ravivé les considérations sur le caractère inutile du débat public, et a fait l'objet de remarques nourries dans les différentes arènes du débat (réunion publique du 9 juillet, webinar le 11 juillet, forum numérique, réseaux sociaux). De nombreux.es participant.es ignoraient jusqu'alors que le projet de mine de lithium serait concerné par ce dispositif introduit par la loi industrie verte, adoptée un an auparavant (23 octobre 2023), et s'étonnent que ce décret et ses conséquences pour l'instruction du projet n'ait pas été abordé plus tôt par les services de l'État.
- « Madame la préfète nous a dit que ce projet devient d'intérêt national majeur. Les choses se sont déroulées depuis plusieurs mois et depuis 2023. Le débat public a démarré aussi depuis 2023. Comment se fait-il que nous ayons, pour certains d'entre nous, moi en l'occurrence, mais d'autres aussi, je le pense, appris simplement au moment où le décret a été publié au Journal officiel, que ce projet devenait projet d'intérêt national majeur ? Pourquoi cela n'a-t-il pas fait déjà partie des éléments que nous aurions pu évoquer ensemble ? » (Montluçon, 9/7).
- Précédemment, le 11 avril 2024, l'ajout du projet d'Imerys parmi la liste de projets « d'envergure nationale et européenne » (PENE) exclus de l'application de la loi zéro artificialisation nette (ZAN) suscite quelques réactions similaires :
- « Au début du mois d'avril, c'est le ministre même de la transition écologique qui a énoncé sa liste des 167 projets "d'intérêt général majeur" qui bénéficieront d'une dérogation à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050 figurant dans la loi climat et résilience de 2021. Mais surtout, dans cette liste figurent de nombreux projets dont l'utilité est fortement remise en question à l'heure de la nécessaire transition écologique à accomplir (projets routiers notamment) » (CA 14, Les Soulèvements de la Terre).
- Si le Délégué interministériel aux approvisionnements stratégiques et la préfète de l'Allier ont respectivement répondu, le 9 juillet à Montluçon, que « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » et que le décret PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public », il n'en demeure pas moins que la temporalité de l'annonce et le manque de communication en amont de la publication de ces textes ont pu contribuer à une forme d'incompréhension quant à l'opportunité du débat public et quant aux dispositifs eux-mêmes.

radicalement différents [concernant le projet de mine de lithium]. Dans ce contexte, je considère qu'une remise en cause de la stratégie gouvernementale rendra caduque et économiquement non viable le projet EMILI. Je ne vois pas d'intérêt à faire davantage d'efforts pour en comprendre les détails et pour tenter de l'améliorer » (avis 54).

Enfin, le caractère juridiquement non contraignant du débat sur la décision de poursuivre ou non le projet conduit certain.es participant.es à formuler des appels à organiser un « vrai débat ». « Le « débat public » n'est en rien un débat citoyen (nous n'aurons aucun pouvoir de décision !!!) » (Tchat YouTube, Paris 9/4). « Plutôt qu'un débat qui n'est en rien contraignant pour un projet de société privée, directement et financièrement intéressée au projet et qui touche ce bien commun, à quand un réel processus de débat citoyen sur la base d'apports scientifiques indépendants et/ou contradictoires sur le pourquoi, la raison d'être, le pour quoi (...) [Un] vrai débat citoyen, convention citoyenne, consultation, référendum, etc., avec l'obligation de respecter ce qui en sortira » (Saint-Bonnet, 27/3).

Lors de la réunion publique du 26 mars à Échassières, la même proposition d'organiser un référendum sur le territoire de l'Allier et du Puy-de-Dôme est formulée, en soulignant l'importance du caractère contraignant d'une telle consultation de l'avis de la population.

4.4. Un débat positif

Au-delà de ces critiques, au-delà des défauts inhérents au débat public, les habitant.es du territoire tirent souvent satisfaction de ces cinq mois d'échanges. Une diversité de participant.es salue les apports du débat public dans la construction d'un dialogue et dans son rôle d'information des publics. La majorité d'entre eux participent pour la première fois à un débat public porté par la CNDP.

« Participer et échanger sur un sujet local et qui nous touche en tant que jeune citoyen a été pour nous, je pense, une évidence par curiosité et cette volonté de s'informer. Je trouve que nous avons été super bien accueillis et accompagnés par nos encadrants. Nous avons eu la capacité de rencontrer des

acteurs du projet EMILI, par exemple. Cela m'a vraiment permis de m'informer. Aujourd'hui, je n'ai pas de positionnement à partager de façon personnelle, mais je trouve que s'informer et pouvoir débattre comme cela, c'est une bonne chose déjà en tant que lycéen. Pouvoir être acteur d'un projet d'une telle échelle m'a ouvert à pas mal de choses. Merci », dit un lycéen (Cournon, 23/5).

Le débat public a ainsi permis une acculturation au dialogue, et de croiser les visions et regards sur le projet entre différents acteurs du territoire de l'Allier et du nord Puy-de-Dôme (services de l'État, élus locaux, associations, chambres consulaires, etc). La forte implication du public au cours du débat, tant lors des réunions publiques que dans les modalités de participation numériques, et la dynamique argumentative qui s'est construite a mis en lumière le rôle d'information que se donnait le débat public.

« Je dis que même si tout n'est pas parfait, je trouve intéressante l'idée que des citoyens et des organisations puissent donner leur avis sur un projet qui va impacter, de façon considérable, le quotidien d'un département » (Servant, 14/5).

« Nous pensons que plus de débats serait intéressant pour étudier les sujets actuels. Peut-être que plus de communication au sein de la presse serait utile pour informer une plus grande partie de la population. Ce sont des sujets importants et nous, en tant que futurs citoyens, devrions nous intéresser davantage à ces sujets qui feront partis de notre futur » (Contribution d'un groupe d'élèves du lycée Madame de Staël, Montluçon).

« Nous remercions la CNDP pour les efforts faits afin de faciliter la compréhension par le public d'un projet particulièrement complexe susceptible d'impacter fortement l'environnement et la vie économique des populations concernées. En favorisant l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement (convention d'Aarhus) la CNDP, animée par des experts, est, à nos yeux garants de neutralité dans le débat démocratique » (CA 11, FNE Auvergne Rhône Alpes).

« La qualité du débat qui s'est instauré me rend optimiste quant aux étapes suivantes du projet » (avis 72).



Réunion publique à Échassières, 18/7

5. LE « HORS-DÉBAT » : LE PROJET ET LE DÉBAT FONT PARLER

En marge du débat, des prises de parole nombreuses n'intègrent pas le champ officiel du débat, et donc de ce compte rendu. Pour autant, il importe d'en faire brièvement état, en raison de l'influence que ces échos divers ont pu avoir sur la tenue du débat.

5.1. Sur les réseaux sociaux et dans la presse

5.1.1. Dans la presse

Les controverses et questionnements liés à l'extraction de lithium, ses usages et leur articulation avec des enjeux d'autonomie, de responsabilité et de transition ont traversé le champ médiatique, hors des arènes du débat public. On décompte plus de 500 articles de presse mentionnant le projet de mine de lithium et/ou le débat public de mars à juillet 2024. Le débat public en lui-même a fait l'objet de nombreuses retombées médiatiques, tout particulièrement à l'occasion de son ouverture en mars 2024, puis en juillet 2024.

Cette attention toute particulière, du fait des spécificités du projet de mine et de conversion de lithium, s'inscrit dans une actualité internationale particulièrement mouvante :

- Évolution du cours de l'hydroxyde de lithium et des ventes de voitures électriques ;
- Estimation des besoins mondiaux en lithium et scénarios de transition écologique ;
- Nouvelles technologies de batteries électriques ;
- Adoption du règlement européen sur les matières premières critiques (*Critical Raw Materials Act*) et stratégie européenne d'approvisionnement en matériaux critiques ;
- Annonces et débats relatifs à d'autres projets d'extraction et de conversion de lithium en Europe (Allemagne, Portugal, République tchèque, Autriche, Serbie...) et dans le monde (Chili, États-Unis, Canada...).

En France, outre le projet de mine de lithium dans l'Allier, l'émergence d'une filière nationale du lithium a bénéficié d'une large couverture, mentionnant notamment les cinq projets de gigafactories (Hauts-de-France), ainsi que le développement de projets de lithium géothermal et d'une usine de raffinage du lithium en Alsace. Les annonces du 12 avril 2024 d'une présentation d'ici fin 2024 de la politique nationale des ressources et des usages du sous-sol (PRUSS) et de mesures destinées à simplifier l'obtention de permis de recherche de ressources stratégiques ont également constitué un jalon important.

L'article publié le 23 novembre 2023 par Disclose et Investigate Europe (IE), citant un rapport réalisé en 2018 par Geoderis, bureau d'expertise public spécialisé dans l'après-mine, et mentionnant des cas de pollution des sols à l'arsenic a été fréquemment évoqué dans le cadre du débat public (voir Partie 5).

Les mobilités électriques ont été un point marquant de la campagne des élections européennes, la voiture électrique et l'interdiction de la vente de véhicules thermiques à horizon 2035 au niveau européen étant un point de controverse entre les différents partis en lice. Pour autant, peu de candidats aux élections se sont directement prononcés sur le projet de mine de lithium porté par Imerys.

5.1.2. Sur les réseaux sociaux

Les échanges sur les réseaux sociaux du débat public ont été nourris, signe d'un débat mobilisateur qui cristallise tant des enjeux locaux que des choix stratégiques en matière de transition environnementale².

Les associations, fortement mobilisées sur les réseaux sociaux, dénoncent les impacts environnementaux du projet (eau, biodiversité, pollutions, déchets, après-mine...) et partagent leurs interrogations sur le choix de la voiture électrique dans un scénario de transition énergétique. Les principaux arguments partagés sont de nature tant environnementale qu'économique (émission de gaz à effet de serre des moteurs thermiques et électriques, capacités de production d'électricité, coût des voitures électriques pour les consommateurs, etc.). Un autre point d'attention porte sur la gouvernance du projet et de l'exploitation d'un minerai par un opérateur privé.

D'autres internautes soulignent quant à eux les bénéfices économiques du projet (création d'emplois, retombées pour le territoire), et sa nécessité pour la transition énergétique, dans un souci de responsabilité : assumer les impacts environnementaux liés à un certain mode de consommation.

Les commentaires formulés sur les réseaux sociaux du débat se caractérisent par un partage de nombreuses ressources et d'éclairages complémentaires sur le projet et ses enjeux (articles, vidéos, sites web, images), rejoignant des demandes formulées tout au long du débat (voir chapitre 3). Certains appellent également à mentionner davantage les alternatives au projet (sobriété énergétique, autres technologies de batteries, hydrogène, recyclage, etc.).

² Les arguments partagés en commentaires des posts Facebook et LinkedIn du débat ont fait l'objet d'une analyse détaillée : voir annexe n°19 Analyse des commentaires publiés sur les réseaux sociaux, juin 2024.



Forum participatif, Gannat, 14/3

5.2. Des temps de travail et d'échange hors du champ du débat

Enfin, s'il est heureux que le débat contribue à une forme d'effervescence des discussions relatives au projet sur le territoire, il n'en demeure pas moins que certains sujets échappent de ce fait au champ du débat public.

Ainsi, les associations locales, presque toujours représentées et très actives lors des temps de rencontre du débat, ont par ailleurs tenu des réunions publiques parallèles à celles portées par la CNDP :

- réunion d'information organisée par Stop Mines 03, Préservons la Forêt des Colettes et Les Soulèvements de la Terre le 21 avril à Hérisson ;
- conférence gesticulée le 25 mai à Échassières, organisée par une pluralité d'associations ;
- conférence gesticulée organisée par le Collectif citoyen lithium Allier le 25 juin à Montluçon. Il est à noter que ce collectif, formé en juin durant le débat, a été contacté par la CPDP, sans échange en retour.

Dans un même esprit, les pétitions de [Préservons la Forêt des Colettes](#) ou [opposées au projet de plateforme de chargement à Saint-Bonnet-de-Rochefort](#), initiées avant le débat public, ont continué à susciter des signatures ainsi que des commentaires en ligne.

Certains acteurs institutionnels ont également tenu des temps d'échanges durant le débat public sans y convier l'équipe du débat. Imerys a ainsi participé en juin à une réunion organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, répondant à cette occasion aux questions de représentant.es d'une centaine d'entreprises du territoire. En préfecture, des temps de travail ont été dédiés à l'avancée du projet (copils) ou à la rencontre de parties prenantes (réception d'associations en juillet).

Par souci de transparence et d'exhaustivité du débat, il importe que ne pas tenir d'échanges « hors champ ». En effet, ce n'est qu'en apprenant fortuitement qu'une réunion de travail s'était tenue en juin sous l'égide de la sous-préfecture de Vichy que l'équipe du débat a su que l'alternative de



positionnement de la plateforme de chargement, jusqu'alors jamais exposée officiellement, avait été présentée à Imerys par une association et faisait l'objet d'une étude par le maître d'ouvrage. Cette information déterminante a permis l'organisation en fin de débat d'un atelier dédié au sujet, le 18 juillet, et donc d'intégrer ces informations au compte rendu du débat.



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes



UNE PREMIÈRE MINE DE LITHIUM EN FRANCE ?

1	Un premier projet minier de lithium, en France, au XXI^e siècle	46
2	Quelle opportunité ? Une réponse qui dépend de facteurs dépassant le cadre du projet	50
3	EMILI, premier d'une série de projets d'industrie minière « verte » ? Le débat fait émerger des enjeux de gouvernance et de contrôle d'un secteur en développement potentiel	62

Dans l’imaginaire collectif, le monde de la mine est un secteur d’activité qui, plus que d’autres, est globalement perçu comme figé, ancré dans le passé. Traversé par les représentations d’une époque considérée comme révolue, il est plus souvent appréhendé au prisme des nuisances héritées de l’histoire industrielle qu’à l’aune de son fonctionnement actuel, plutôt méconnu des publics.

Il faut dire que l’activité minière est devenue marginale à partir des années 1980 en France métropolitaine, en raison du déclin massif des industries extractives, pour des raisons économiques et environnementales, mais aussi du fait d’un retrait de l’État français de ce secteur, conjointement au mouvement plus global de désindustrialisation de l’économie nationale. Dès la fin du XX^e siècle, la politique et les filières minières françaises se sont ainsi essentiellement tournées vers l’international, avec l’objectif de s’approvisionner en substances minérales sur les marchés mondiaux. Ainsi éloigné, l’objet minier est devenu d’autant moins visible pour les populations.

Pourtant, certains envisagent aujourd’hui que cela puisse être une promesse d’avenir sur notre territoire national : pour la première fois en France, un projet visant à exploiter le lithium est soumis à la procédure du débat public. Ce, alors qu’aucune activité d’extraction ou de transformation de lithium n’a cours en France. Ce type de projet relève donc de la nouveauté, rapportée à un contexte d’adaptation au changement climatique toujours plus prégnant, introduit d’emblée par Imerys comme élément de cadrage du projet, et comme possible levier d’action pour le développement de procédés hydro métallurgiques permettant l’extraction du lithium dans un usage de fabrication de batteries lithium-ion aux services des mobilités électriques.

Cet horizon est-il possible et souhaitable ? L’État souhaitant relancer l’exploitation en France métropolitaine des minerais nécessaires à la transition énergétique encourage cette dynamique et se présente comme un initiateur de projets, en soutenant le renouvellement des approches minières portées par les industriels. Qu’en est-il du côté des populations concernées et des autres parties prenantes engagées dans le débat public, collectivités, acteurs économiques et locaux ?

L’actualité minière, riche d’initiatives et de projets nombreux ici, en Europe et dans le monde, alimente directement ou indirectement la réflexion collective sur le sujet, élargissant le spectre des sujets portés à la réflexion (recyclage, mobilités, éthique...). Celle-ci, pour être féconde, se doit de tenir compte des divergences de points de vue et de culture, du décalage qui transparait entre deux visions de l’objet minier aux caractéristiques bien différentes : l’une dégageant les traits d’une activité « passéiste » dépassée, foncièrement dangereuse et polluante, l’autre imaginant que l’innovation technique puisse suffire à la faire progresser dans un objectif de moindre impact, voire de développement des territoires.

En allant au-delà de ces visions respectives, en soumettant à l’épreuve de l’examen contradictoire ce projet de mine

de lithium, le débat public permet de porter un regard contextualisé sur le secteur minier, tant d’un point de vue technique que sociétal. Cela sans perdre de vue l’enjeu sous-jacent qui soutient le débat, celui d’une possible valorisation des ressources minérales du sous-sol national, qui doit être introduit dans sa complexité et dans ses différentes dimensions (juridiques, économiques, sociales ou environnementales).

Compte tenu des singularités du sujet minier, cet objectif n’est que partiellement atteint, notamment en comparaison des grands projets industriels énergétiques habituellement exposés en débat public (éoliens, nucléaires ou photovoltaïques par exemple). L’absence de projets similaires récents et proches nous prive de possibles comparaisons, le manque de référentiel commun rend le partage difficile, la collecte de données issues de terrains reste fragmentaire : nombre de participant.es auront l’occasion d’exprimer une certaine frustration en cours de débat concernant cet état de fait.

Ce premier débat public sur le sujet a néanmoins produit de la connaissance, suscité des opinions et soulevé des interrogations partagées, en faisant apparaître les enjeux et points d’achoppement qui méritent d’être notés et approfondis, par-delà ce qui appartiendrait aux croyances de la culture populaire où aux convictions de la sphère « savante ». Nous revenons dans cette partie sur les grands enseignements qui, au-delà du projet porté par Imerys, questionnent le devenir du secteur minier en France, et formulent les principaux défis tels que perçus par les participant.es au débat.



Réunion publique à Montluçon, 9/7

1. UN PREMIER PROJET MINIER DE LITHIUM, EN FRANCE, AU XXI^E SIÈCLE

La mise à l'agenda de l'enjeu géostratégique des ressources du sous-sol, relativement récente au regard du contexte historique préalablement évoqué, traduit la bifurcation stratégique opérée par les États depuis la fin des années 2000 pour la sécurisation des approvisionnements des industries nationales dans un contexte d'accentuation des tensions internationales, et de concurrences économiques croissantes. Le gouvernement français actuel s'inscrit dans cette approche, au travers d'un double objectif visant à structurer des filières d'approvisionnement tout en relocalisant l'activité minière. Cette volonté politique traduit une ambition et impose un élément de cadrage que beaucoup auraient aimé questionner préalablement au débat public sur le projet de la société Imerys : en quoi redevenir un pays dans lequel on peut exploiter des mines serait à la fois une garantie de souveraineté et d'indépendance ?

« Dans notre stratégie, l'idée est bien, à chaque fois que possible, de développer les productions sur le territoire national. C'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui est concernée. S'agissant du lithium, comme vous le savez, il y a déjà quatre projets de gigafactories, et d'ailleurs un cinquième qui est apparu récemment. Toutes ces gigafactories qui produisent des batteries pour la mobilité et pour d'autres fonctions, potentiellement aussi pour le stockage d'électricité. Une cinquième a donc été annoncée. Toutes ces gigafactories sont fondées sur la technologie du lithium. Pour alimenter ces gigafactories qui y sont développées, il y aura besoin de ce que l'on appelle les matériaux de cathode et des précurseurs de matériaux de cathode dont le lithium fait partie. Nous essayons donc de développer l'ensemble de cette chaîne et les matières premières, dont le lithium, en font partie. Dans notre stratégie, la capacité d'utiliser les ressources de notre sous-sol, au même titre que la capacité à développer des usines en France, c'est évidemment un élément de développement économique, mais aussi de souveraineté. (...) Le deuxième élément concerne l'utilisation du sous-sol, puisque c'est un élément de notre stratégie. (...) Le deuxième point que je voulais souligner est que concernant cette industrie extractive, nous avons un savoir-faire en France avec des entreprises tout à fait performantes, avec des compétences, des établissements de recherche et des services de l'État pour examiner et contrôler ces projets. Dans notre stratégie (...) nous avons une activité centrale qui est celle de l'appui aux projets, dont typiquement les projets d'usine de matériaux de cathode, les projets de fabrication de graphite ou les projets extractifs et de raffinage de lithium, comme celui d'Imerys. (...) Un élément important dans cette stratégie est d'essayer de développer des projets qui sont des projets portés par les entreprises, mais sur lesquels l'État apporte son soutien » (B. Gallezot, DIAMMS, Montluçon, 9/7).

Ces propos constituent le socle argumentatif consacrant le principe d'un nouveau minier national. Telle que posée en débat public, celle-ci nourrit de nombreux questionnements

chez les participant.es, qui interrogent l'opportunité de relancer de tels projets industriels sur notre territoire national aujourd'hui. Ces choix de société auraient, selon elles et eux, mérité un temps d'échange, voire un débat public, dépassant le cadre du projet EMILI, pour poser les enjeux aux bons niveaux.

Cela en vaut-il la peine ? Le degré d'appréciation du besoin d'agir est fonction en premier lieu de la perception des engagements collectifs et individuels à prendre pour adapter la société au bouleversement climatique. Entrent en conflit, d'une part, l'évaluation des besoins en matières premières spécifiquement nécessaires aux transitions (comme le lithium pour la mobilité électrique), et de l'autre, la critique des externalités négatives de leur extraction. L'image, par exemple, des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation des salars en Amérique du Sud ou l'enjeu de la préservation d'environnements naturels fragiles en Métropole (en se référant aux conséquences des activités du groupe Imerys à Glomel en Bretagne, ou à Luzenac en Ariège) pèsent dans les échanges et atténuent l'impact d'un argument portant sur la nécessité écologique d'une décarbonation rapide et durable de nos activités.

Sommes-nous préparés à développer de tels projets ? Le débat a mis en évidence un besoin fort de régulation, de contrôle, et de mise en cohérence des objectifs, nécessitant la formulation d'une vision claire, globale du sens et de la place de l'extraction minière comme de l'industrie hydro-métallurgique dans notre modèle productif. Ce afin de pouvoir appréhender les interdépendances réciproques entre industrie, territoires et environnement, telles qu'elles sont aujourd'hui politisées dans la société, et questionnées par nombre de publics impliqués dans ce débat.

Y aurait-il un modèle de développement possible et pertinent pour nos territoires ? Tout autant que les enjeux géostratégiques mondiaux, le débat questionne la capacité d'adaptation du modèle économique et de gouvernance de projet à une implantation vertueuse en France. Alors que le phénomène de désindustrialisation passée induit un travail de reconstruction d'un savoir-faire et d'un écosystème local, quels sont encore nos atouts d'attractivité (en termes de compétence, de formation) face à d'autres pays concurrents à l'international, pour transformer l'essai d'une dynamique de renationalisation plus large de l'industrie, principalement dans les domaines de la transition écologique et énergétique ?

Quelles que soient les réponses apportées à ces trois questions, celles-ci font écho à un enjeu de planification stratégique à l'échelle nationale qu'un grand nombre de participant.es considèrent au mieux incomplet, si ce n'est encore en gestation. Aussi, nombre de réflexions qui ont traversé les quatre mois d'échanges se rapporteraient davantage à l'instruction d'un plan ou programme d'ampleur nationale qu'à un débat public sur le projet circonscrit d'un opérateur privé. Et de multiples participant.es ont insisté sur le fait que l'enjeu d'une relance des activités extractives en France métropolitaine ne saurait se comprendre

sans l'inscrire dans une visée de transition globale, non seulement énergétique, mais aussi véritablement politique et socio-écologique.

1.1. « La mine propre n'existe pas » : la mine elle aussi doit faire sa transition

La relation entre territoire et industrie ne saurait être réduite à la promesse de bénéfices économiques et d'emplois : nombre de participant.es au débat estiment qu'elle doit être repensée dans une relation plus globale et systémique à l'environnement, qu'aucun public ne considère devoir être sacrifié.

Or, l'équation est délicate, dès lors que l'on tient compte des externalités concrètes d'un tel projet : l'affirmation entendue tout au long de ce débat selon laquelle « *la mine propre n'existe pas* » démontre que partisan.es comme opposant.es au projet reconnaissent l'existence d'impacts, y compris lourds. Et même si de nombreuses personnes s'accordent sur le fait qu'une mine en France a toutes les chances d'être plus vertueuse que dans d'autres pays moins contrôlés, cela ne suffit pas à garantir leur soutien au projet. Au contraire, comme pour beaucoup de projets industriels, les échanges ont démontré qu'il était difficile d'objectiver les critères RSE permettant de définir, et par condition de garantir, un engagement éco-responsable de l'industriel l'industriel et vis-à-vis des parties prenantes. Au-delà des promesses de la « mine responsable » – nulle exploitation des ressources naturelles ne pouvant se faire sans certains impacts environnementaux et sociaux – il conviendrait donc de déterminer dans quelle mesure les impacts d'une mine sont « acceptables », voire « souhaitables », ou non, au XXI^e siècle.

Ceci n'est pas une mince affaire, et ce débat public seul ne pouvait d'emblée suffire à la résoudre, si tant est que cela soit possible. Mais ce premier débat a permis de poser en différents termes la question essentielle du bilan bénéfices-risques, du contrôle des activités, mais aussi du caractère inéluctable ou non des activités extractives et de la place qu'on accorde aux ressources minérales dans nos sociétés, pour réguler tout risque de surexploitation du sous-sol dans un contexte global accru de crise climatique et écologique. En ce sens, il est impératif pour nombre de participant.es que les référentiels industriels de la mine entrent eux aussi dans une logique de « transition ».

1.2. Quelle adaptation du modèle minier français aux enjeux contemporains ?

Alors que de nombreuses tentatives avaient été entreprises dès les années 2000 sans que jamais n'aboutisse la réforme du code minier, ce débat public s'inscrit dans le contexte spécifique d'un renouveau minier qui mobilise un portage politique inédit et une nouvelle réglementation propice au développement de projets.

La réforme du code minier engagée par la loi Climat et Résilience, et les dispositions de la loi Industrie verte publiée fin 2023 constituent autant de mesures destinées à faciliter l'implantation des sites industriels sur notre territoire tout en modernisant les textes en vigueur sur des enjeux cruciaux : autorisation environnementale, indemnisation et réparation des dommages miniers, adaptation à l'outre-mer...



Réunion publique à Montluçon, 9/7



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

Plusieurs intervenant.es dans le débat ont ainsi pu préciser en quoi la refonte du code minier devenait cruciale, en premier lieu pour répondre au besoin de mise à niveau de la réglementation nationale au regard des standards européens d'évaluations environnementales et sociales des projets. De quoi avoir un code minier adapté aux enjeux contemporains ?

Alors que le temps et la pratique ont révélé de nombreuses inadaptations de la législation, que l'environnement a changé et que les citoyens, les collectivités territoriales, les associations revendiquent d'être pris en compte dans la définition de la politique minière, comment sont considérés ces changements au travers du débat ? Les opinions se polarisent schématiquement autour de deux tendances, qui illustrent des positionnements contrastés à l'égard du projet et des temporalités de sa mise en œuvre.

Une part des publics estime que cette dynamique de réforme est avant tout « technique » et incomplète, ne reposant pas suffisamment sur un projet de développement et de transition durable, et considérant que ce dernier n'a pas été explicité à ce jour dans une stratégie publique formalisée préalable interrogeant les conditions d'exploitation des ressources publiques du sous-sol français dans le cadre d'un débat démocratique (CA1, FNE). Dans cette perspective, le récit d'une utilité de la relocalisation minière s'inscrit en pointillé, et mériterait d'être étayé par exemple par des indicateurs nationaux précis de planification de réduction de la consommation en métaux permettant de maîtriser les besoins et de limiter l'empreinte minière.

Une autre part des publics affirme, à l'inverse, qu'il s'agit d'une première étape nécessaire et encourageante permettant le développement de cette activité, et pouvant être par la suite complétée par des dispositions opérationnelles ou réglementaires spécifiques aux enjeux les plus saillants découlant de la mise en œuvre de projets miniers : redéfinition

du partage de la valeur par exemple, modèle d'indemnisation et de compensation jusqu'à l'après-mine, gouvernance... La dynamique ainsi amorcée prévaudrait sur d'autres enjeux induits par sa mise en route, le caractère d'urgence justifiant une accélération des mesures propices au déclenchement d'une politique minière encore fragile mais trouvant ainsi son premier socle opérationnel.

1.3. Les défis soulevés par le débat public quant au développement de l'industrie minière

Au-delà des visions divergentes quant au bien-fondé des dispositifs réglementaires et techniques qui accompagnent la séquence actuelle, le débat public a permis d'identifier ce qui pourrait constituer les principaux enjeux rattachés au sujet minier dans notre contexte économique, politique et sociétal.

De manière synthétique, et avant de les détailler plus concrètement au regard des arguments mobilisés spécifiquement dans les échanges, trois défis dépassent le cadre du projet Imerys soumis au débat public.

Un défi de vision stratégique : tels que présentés dans le DMO et tels que portés dès les premières rencontres, les éléments de cadrage contextuel ont inscrit le besoin d'agir comme un impératif découlant à l'échelle globale d'une confrontation entre les tensions écologiques, géopolitiques et un besoin de souveraineté nationale en matière de ressources. Pourtant, une part importante des publics interroge ces jeux d'imbrication d'échelles, en interpellant l'État quant à sa stratégie de planification et de programmation sur le temps long des ressources minérales du sous-sol, sujet relativement nouveau à l'agenda de la transition énergétique. Quels en sont les tenants et les aboutissants ? Comment les enjeux de transformation systémique sont-ils pris en compte ? L'écologie, toujours



Réunion publique à Paris, 9/4

à considérer dans une dimension transversale et solidaire, est-elle centrale dans les préoccupations, et compatible avec un tel projet ?

Un défi d'action publique : au-delà de la relocalisation de l'extraction, l'action publique minière doit être envisagée en cohérence avec un programme économique plus large, visant à démontrer son rôle dans un processus de réindustrialisation à la fois durable et vertueux, qui n'obérerait pas les objectifs environnementaux fixés par ailleurs. Les propositions des professionnels de définir une traçabilité des métaux et une labellisation, tout comme les récents plans de programmation des ressources minérales de la transition vont dans le sens de cette structuration et sont accueillis avec intérêt par une majorité des publics. Plus largement, les sujets de l'intégration territoriale et de l'impact économique global mobilisent fortement les publics, autour d'un ensemble de questions impliquant de caractériser les enjeux sur l'ensemble de la chaîne de valeur à l'échelle mondiale et européenne, en tenant compte tout autant du rôle et des externalités des acteurs de l'aval (transformation, production de batteries et d'automobiles), que de ceux de l'amont (extraction).

Sur ce sujet, certains acteurs locaux, élu.es tout particulièrement et représentant.es économiques ou d'organisations professionnelles, interviennent pour promouvoir un nouveau modèle de développement territorial, la structuration de chaînes de valeurs fécondes de l'extraction à la transformation, intégrées au niveau européen, permettant aussi d'accélérer la structuration de chaînes circulaires en régime de proximité (formation, approvisionnement, accueil...). « Ainsi, si « l'aval » de la production de lithium ne concerne pas directement Imerys, la puissance publique doit s'impliquer dans la mise en place d'une filière intégrée du lithium dans le pays » (CA 8, député Yannick Monnet).

En cela, les interpellations démontrent que le défi d'action publique ne consiste donc pas uniquement à stabiliser un cadre favorable à l'investissement mais bien à repenser également un cadre de partage de la valeur qui, au-delà du sujet des retombées fiscales pour les territoires, permettrait de structurer un accompagnement public bénéfique aux populations de par les impacts multiples qu'il générerait.

Un défi démocratique : la relocalisation des activités minières se heurte à des oppositions qui dénoncent un manque de démocratie et de transparence, contraire aux garanties d'intérêt général, sujet sur lequel l'État a été interpellé tout au long du débat. « Les oppositions fortes face à ce premier projet de relance minière en France métropolitaine peuvent s'expliquer par la perception d'une absence de débat démocratique sur l'usage de notre sous-sol » (CA 1, FNE).

Au-delà des incompréhensions persistantes quant au rôle et à la place du débat public en tant que procédure, c'est l'enjeu de démocratisation de la procédure d'attribution des titres miniers qui est ciblé, au travers de questionnements qui interrogent directement la façon dont le droit minier est bâti,

en particulier les critères d'appréciation de l'utilité publique d'un projet. Les administrations publiques sont intervenues de nombreuses fois au cours de réunions pour expliquer leur rôle au stade des procédures administratives d'octroi des titres miniers. Les éclairages apportés ont permis de mieux comprendre le travail d'instruction focalisé sur l'ingénierie de projet et la capacité économique et technique de l'opérateur. Mais ils n'ont pas répondu aux interpellations d'une partie des publics, qui attendent un autre type de démonstration, accordant une plus grande importance au statut du sous-sol et des ressources qu'il contient comme des biens communs, et une appréciation de l'intérêt général qui soit fonction, en premier lieu, de la valorisation collective qui peut en être faite, en particulier pour les territoires d'accueil de ces projets.

C'est ainsi que plusieurs prises de position dénoncent les limites d'un mécanisme d'instruction qui tendrait à renforcer un modèle économique capitaliste et productiviste bénéfique aux grands opérateurs industriels agissant à fin d'exploitation lucrative du sous-sol, sans qu'une régulation nationale vienne guider ces intérêts économiques dans l'intérêt général : « Sur un bien commun qui ne leur appartient pas, qui appartient à tout le monde, puisque le minerai est bien de l'État, j'ai une question à adresser aux élus du peuple, puisque l'article 3 de la Constitution dit que le peuple est souverain. Elle s'adresse donc aux parlementaires nationaux et européens, (...) à quand un réel processus de débat citoyen sur la base d'apports scientifiques indépendants et/ou contradictoires sur le pourquoi, la raison d'être, le pour quoi (...) de cette mine tenant compte non seulement du dérèglement climatique, mais du fait que six voire sept des limites planétaires sont aujourd'hui dépassées, et ont des effets systématiques ? Donc un vrai débat citoyen, convention citoyenne, consultation, référendum, etc., avec l'obligation de respecter ce qui en sortira, contrairement à ce qui s'est passé pour la Convention citoyenne sur le climat » (Saint-Bonnet, 27/3).

Alors même que le droit et la politique minières sont des domaines d'experts, dans lesquels les administrations occupent une place centrale, les attentes exprimées en faveur d'une participation accrue du public et des territoires concernés font écho aux demandes d'une gouvernance modernisée, reposant sur l'association de toutes les parties prenantes, afin d'investiguer plus amplement les impacts sociaux et territoriaux que peuvent avoir ces activités. « Il existe depuis 2011 un certain nombre de collectifs en France, dont certains ont été reçus par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques. Au moment de la réforme du code minier, pas la dernière qui s'est faite par ordonnance, donc qui n'a rien à voir avec la démocratie, mais en 2015, effectivement, 2016, 2017, il y a eu des rencontres et il y a donc un savoir-faire non expert, je dirais » (Moulins, 12/3).

Aussi, ce qui est souvent formulé comme un défi « d'acceptabilité sociale » de la mine ne semble pas devoir reposer que sur la seule mise en pratique des concertations locales. Pour une partie des publics, de nouveaux outils seraient à mettre en place pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes (voir Partie 6, chapitre 3).

Leur association au stade de la conception de la loi minière, de la planification minière ou du projet minier se révèle, à leurs yeux, de plus en plus indispensable pour asseoir la légitimité des projets miniers.

Est ciblé l'enjeu démocratique d'une gouvernance modernisée, qui viendrait estomper ou compléter le caractère pragmatique du code minier, en instruisant le débat sur des questions de fond sensibles, comme la concurrence de l'usage des terres, les divers usages du sous-sol, la raréfaction et l'allocation des ressources, la destination des matières extraites, voire le partage de la valeur créée. Autant que le besoin de confiance, rappelé en introduction du débat public par le représentant d'Imerys, c'est la notion de contrat qui s'est imposée en cours de débat, dans l'intention de rappeler les volontés d'un engagement réciproque des parties prenantes dans un accord de partage de la valeur, permettant de rappeler que la rente minière est avant tout le patrimoine commun de la nation.



Forum participatif à Gannat, 14/3

2. QUELLE OPPORTUNITÉ ? UNE RÉPONSE QUI DÉPEND DE FACTEURS DÉPASSANT LE CADRE DU PROJET

À côté des débats portant sur les caractéristiques et les impacts potentiels du projet, un grand nombre d'arguments ont interrogé le contexte dans lequel s'inscrit le projet, qui conditionne pour une bonne part son opportunité aux yeux d'une partie du public. Ces enjeux sont à la fois nationaux (la transition écologique et énergétique, la sobriété, les choix de consommation), et/ou liés à l'environnement industriel nouveau du projet (ambitions de souveraineté sur les ressources, de constitution d'une filière française de la batterie). Ils portent également sur un certain nombre d'alternatives potentielles, aussi bien tenant au lithium lui-même (est-il préférable à d'autres technologies, au regard notamment des évolutions technologiques des batteries ?) ou au procédé minier (alternatives au lithium de roche, préférence pour le recyclage plutôt que la production).

2.1. Transition, sobriété, consommation : projet industriel et projet de société

2.1.1. Transition : des stratégies et feuilles de route peu connues ni partagées

Les choix énergétiques de la France sont structurés à partir de la mise en œuvre de l'Accord de Paris signé en 2015 et fixant des objectifs ambitieux en matière de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES). Pour y arriver, la Commission européenne s'est engagée, par le « Pacte vert pour l'Europe » à une réduction des émissions nettes de 55 % des GES à horizon 2030 (« Fit for 55 »).

L'électrification du secteur des transports est un levier important de cette stratégie. Pour cela, le Parlement européen a voté l'interdiction de commercialiser de nouvelles voitures à essence et diesel (voitures thermiques) à partir de 2035. Depuis 2015, la France, par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a fixé des objectifs de développement de la mobilité électrique.

En outre, la construction de batteries électriques nécessite l'approvisionnement en métaux et matières premières critiques - dont fait partie le lithium - en quantités importantes. L'Union européenne a voté en 2023 le Critical Raw Act (Loi sur les matières premières critiques) pour assurer cet approvisionnement, incluant l'extraction sur son sol et la mise en œuvre d'une filière de recyclage de ces matières premières. **L'État français a intégré dans son plan d'investissement France 2030 une stratégie nationale sur les batteries** visant la « structuration d'une filière industrielle sur l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries¹ ». Notre débat se situe donc dans ce contexte

¹ Voir page 6 : « La stratégie nationale sur les batteries de France 2030 : au cœur de la décarbonation des mobilités », mai 2023, France 2030, ministère de l'Économie et des Finances.

où l'extraction minière du lithium est parmi les premières étapes du processus industriel de production de la batterie électrique. À l'autre bout de cette chaîne de valeur, les « gigafactories » construisent des batteries dans le nord de la France.

L'objectif, rappelé dans le DMO, est de produire en France deux millions de véhicules électriques par an à horizon 2030, impliquant des enjeux d'industrialisation et de souveraineté.

Ces stratégies et feuilles de route ont fait l'objet de nombreux questionnements et avis. Un certain nombre de participant.es les ont découverts à l'occasion de ce débat public. **Le manque d'information et de partage sur ces enjeux fondamentaux** est ainsi relayé par des participant.es :

« En vérité, alors que ce projet est mis sur la table, la CGT déplore l'absence de véritable débat concernant le virage tout électrique qui concerne les véhicules particuliers » (CA 13, CGT de l'Allier).

« Cette notion de transition, ça me gêne, quelque part. On ne nous a pas demandé, et on est en train de partir sur un truc qui, pour moi, ne sera pas viable dans le temps. On va détruire beaucoup de choses pour un résultat qui n'est vraiment pas satisfaisant », FNE AURA (Gannat, 8/6).

« Le débat public, tel qu'il est positionné, arrive bien tardivement puisque le choix du tout électrique est déjà posé » (CA 17, Confédération paysanne de l'Allier).

Alors que le projet de mine de lithium s'inscrit dans le plan d'investissement France 2030 et la stratégie nationale Batterie, ce document est peu connu. Ce besoin d'information se traduit donc par des questions adressées à l'État sur la mise en œuvre de ses stratégies, qui ont été explicitées notamment lors de la réunion publique du 9 avril.

« Est-ce nécessaire pour la France ? » (Scolaires, séance 1, 3^e World café). « Est-ce qu'on va se créer une dépendance au lithium ? » (Scolaires, séance 1, 4^e World café). « L'utilisation du lithium est-elle aussi efficace que celle du pétrole ? » (Scolaires, séance 1, 3^e World café).

Une part des participant.es qui connaissent ces plans et programmes partage, implicitement ou explicitement, les objectifs de la transition énergétique tels que définis par l'État et l'Europe. Le cahier d'acteur de la CCI Allier fait ainsi sien le défi de « la décarbonation des activités humaines. » Cette appropriation des enjeux est souvent directement mise en relation avec le projet de mine de lithium :

« Veillons à préserver les atouts industriels qui nous permettront de réussir la transition énergétique et de renforcer notre souveraineté européenne » (CA 18, MEDEF Puy-de-Dôme). « La sécurisation de l'approvisionnement en minerais essentiels reste une priorité stratégique au sein de l'Union européenne (UE). Le lithium est particulièrement vital pour la transition vers des technologies vertes, telles

que les batteries pour véhicules électriques et les solutions de stockage d'énergie renouvelable » (CA 23, Euromines).

Montluçon Communauté salue « Le projet EMILI [qui] s'inscrit dans la Loi Industrie Verte adoptée en octobre 2023 ayant pour objectif l'accélération de la réindustrialisation française et l'émergence d'un leadership national dans les industries et technologies vertes » (CA 20, Montluçon Communauté).

À l'inverse, certains se déclarent « contre le tout électrique. (...) Je suis contre le passage à l'électrique, ça ne passera jamais. » Ce participant, avec d'autres, questionne le maintien du véhicule thermique à l'avenir et sa disparition à l'horizon 2035 en poursuivant : « Mercedes-Benz revient au moteur thermique. Les voitures électriques ça sera plutôt dans les villes, moi vivant je n'en n'achèterai pas » (DM Ébreuil, 14 mars).

Les objectifs et les conditions de la mise en œuvre de la transition énergétique font l'objet de nombreux questionnements et avis. En particulier, l'intensification de l'usage de l'électricité constitue une source d'interrogation voire de rejet, surtout si cette électricité est d'origine nucléaire, auprès de certains participant.es :

« D'où vient l'électricité [pour les véhicules électriques] ? » (Scolaires, carte mentale impacts environnementaux). « Ce projet électrique est imposé. Personne n'a rien demandé. Je n'ai pas demandé à passer à l'électrique. Personne ne l'a demandé » (Cournon, 23/5).

« Si on a une transformation du parc automobile du thermique, électrique, de quelle façon l'électricité sera-t-elle produite ? J'ai calculé que cela ferait une augmentation de 20 % de la consommation d'électricité en France, ce qui correspondrait à pas mal de centrales nucléaires à construire d'ici la transformation du parc automobile, une étendue incroyablement grande de panneaux photovoltaïques à devoir installer. Cela me semble complètement illusoire et impossible, mais je peux me tromper. J'attends une réponse par rapport à cela » (Gannat, 8/6).

2.1.2. La sobriété dans le débat, réduction des déplacements et modèle de société

Le thème de la sobriété énergétique s'est invité tout au long du débat. Situer la place de tels sujets dans un débat sur un projet de mine porté par une société privée qui ne maîtrise pas ces enjeux, a été source de tensions. Un participant résume : « Cette électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde des usages (sobriété, covoiturage...). Néanmoins, Imerys n'est qu'un maillon dans la chaîne de valeur et n'a pas la compétence pour déterminer les usages futurs du lithium et autres minerais » (Q37). Pourtant, l'État et les intervenant.es lors des réunions publiques se sont attaché.es à répondre à ces questions et à donner leur vision de la sobriété, nourrissant un débat sur cette définition et sur **l'opposition ou la complémentarité de la sobriété énergétique et du développement de la mobilité électrique.**

Après de certains publics, la sobriété s'impose comme seul moyen de réguler les conséquences du dérèglement climatique : « *la sobriété est la seule garante d'un futur pour nos enfants. Nous devons devenir des modèles de réflexions sur nos activités, innover, créer, améliorer sans détruire et pervertir* » (avis 10). La sobriété dépasse alors la seule sobriété énergétique et s'approche d'un principe global, intégrant un modèle sociétal et un mode de vie spécifique, encore à partager et définir. Elle passe notamment par la sobriété de l'usage de l'électricité, la sobriété de la mobilité, la sobriété matérielle mais aussi la sobriété de l'usage des minerais, incluant leur recyclage. Chacune appelle des solutions de nature et d'échelle potentiellement différentes.

La sobriété a ainsi pu être évoquée comme une base d'un modèle de société durable. Ces participant.es regrettent que la réflexion sur le projet n'ait pas directement intégré cette question en la rendant visible dans le DMO : « *Dans le document de référence établi par l'entreprise Imerys pour le Débat Public, les alternatives au projet de mine arrivent en fin de dossier et ne concernent que le lithium : lithium français ou pas, recyclage du lithium existant, augmenter la durée de l'exploitation minière... Rien concernant la SOBRIÉTÉ, Rien concernant les transports collectifs et les mobilités douces, Rien concernant le fret ferroviaire à l'échelle de notre pays* » (CA 17, Confédération paysanne de l'Allier) ou encore « *Je trouve vraiment dommage que le véritable débat, vu ce qui vient d'être dit, ne s'engage pas maintenant. S'il y a bien une solution et s'il y a quelque chose à mettre en œuvre le plus tôt possible, c'est bien la sobriété. Pour vivre, l'être humain et le vivant en général a besoin d'eau, pas de lithium, mais il a besoin de sobriété. Ce serait la première chose à mettre en œuvre et y réfléchir ensemble parce que cela se construit collectivement, et non pas les uns contre les autres* » (Vichy, 30/5).

Imerys et de nombreux intervenant.es, en particulier lors des réunions publiques sur la transition et la souveraineté (Paris, 9/4) et celle sur les mobilités et le lithium (Gannat, 8/6) ont évoqué la sobriété comme un enjeu majeur pour l'avenir. Si Imerys affirme qu'il n'y a pas d'opposition entre son projet et un scénario tendant vers davantage de sobriété, force est de constater que les intervenant.es dans le débat ne se sont pas entendus sur une définition claire ni sur une trajectoire de sobriété partagée. Le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) propose **une approche centrée sur la réduction des déplacements** : « *Dans cette stratégie de décarbonation [des transports], (...), il y a plusieurs leviers et c'est bien en agissant sur tous les leviers que l'on peut réussir. Il n'y a pas de solution unique, tout le monde le dit. Il y a des solutions de nature différente et donc dans notre stratégie, j'ai distingué finalement trois blocs : sobriété, report modal et électrification. (...) Alors, on peut et on doit agir sur le volet de la sobriété, c'est-à-dire réduire finalement le volume de déplacements* » (Paris, 9/4).

La réduction des déplacements constitue une première approche pour cerner les besoins en lithium, étroitement liée à la question de la sobriété. Un participant à la réunion publique « mobilités et lithium » suggère à chacun de rouler moins vite en voiture pour économiser du CO², un autre « *rappelle que la sobriété, c'est moins vite, moins loin et moins souvent* » (Gannat, 8/6). Une participante propose un axe de réflexion autour de la justice sociale : « *Lorsque, comme moi, on fait partie des moins nantis... on est déjà décroissant, on chauffe moins, on roule moins on consomme autrement, bref on est sobre et vous savez quoi, si tant est qu'on soit bien entouré, ça n'empêche pas d'être heureux !!* » (Tchat zoom, Gannat, 14/3).



Réunion publique à Paris, 9/4

Des solutions collectives sont évoquées : « *Je vais même jusqu'à penser qu'il y aurait des inventaires à faire sur les véhicules disponibles qui sont immobilisés dans certaines petites collectivités, qui ne fonctionnent pas forcément à toutes les heures* » (Gannat, 8/6). Lors de cette réunion, l'optimisation et la réduction des déplacements des salarié.es est également abordée. La fin de vie des véhicules est discutée : « *Vous parlez de tourner la page du véhicule thermique pour passer au tout électrique. J'ai eu l'occasion d'aller travailler non loin d'ici, en Afrique. Tous nos véhicules thermiques se retrouvent là-bas pour prolonger leur vie de 200 000 km. Est-ce cela que vous entendez par transition énergétique ?* » (Paris, 9/4). Les voies d'amélioration consisteraient, selon ces participant.es, à augmenter la durée de vie et de circulation des véhicules les plus anciens, y compris thermiques, et à les recycler en France.

Ces limitations de déplacements en voiture constituent-ils une voie pour se passer des véhicules électriques et de leurs batteries, et donc de l'extraction de lithium ? Des personnes insistent sur la **complémentarité entre sobriété et mobilité électrique** : « *non, l'électrification des mobilités ne se substitue pas à un besoin de sobriété dans les usages. Elles sont clairement complémentaires. Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un ET l'autre. Rien ne nous interdira - au contraire - de faire du covoiturage en voiture électrique, de favoriser l'auto partage, de recourir aux mobilités douces... Nous devons aussi changer nos habitudes, c'est un fait* » (avis 17) ou encore « *Ce projet est indispensable à la transition énergétique car nous aurons un besoin de lithium même dans le scénario Ademe le plus axé sur la sobriété. Les mobilités individuelles vont continuer mais il va falloir veiller à leur électrification* » (avis 39).

Pour d'autres au contraire, l'usage du lithium est incompatible avec la sobriété énergétique : « *Le lithium est une ressource non renouvelable. [...] Nous avons la responsabilité d'intervenir pour rappeler que le changement qu'il convient d'opérer est d'aller vers la sobriété. Ce n'est pas un recul, mais un mode de penser le monde autrement* » (FNE Allier, Gannat, 14/3).

2.1.3. Les choix de consommation : le lithium, pour quelles voitures électriques ?

Les débats sur la transition et la sobriété ont permis d'esquisser des propositions de mobilité visant à économiser la production de voitures individuelles, notamment par des choix, visant à moins se déplacer ou à privilégier des modes de transport collectifs ou actifs (marche, vélo). Il a également été question de penser collectivement d'autres modes de déplacements collectifs (covoiturage, régénération de la ligne ferroviaire Montluçon-Gannat). Mais plusieurs participant.es mettent en avant les caractéristiques rurales de l'Allier pour indiquer la place prépondérante de la voiture individuelle : « *je ne pourrai pas me passer de ma voiture, donc il faudra bien trouver du lithium quelque part, on n'est plus au temps des charrettes* » (Échassières, 26/3). Quelles que soient les interventions lors du débat, le véhicule individuel sera encore une composante de la mobilité future. Toutefois, il a été

largement question des conditions pour que ce véhicule puisse s'insérer dans la transition énergétique.

Alors, quelle voiture demain ? Selon les participant.es, les conditions du remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques doivent être regardées de près. Tout d'abord, le remplacement de l'ensemble des véhicules thermiques par des véhicules électriques n'apparaît ni possible ni souhaitable à nombre de participant.es et d'intervenant.es : « *La mobilité à venir ne pourra pas se résumer au remplacement des 40 millions de véhicules thermiques circulant en France par des véhicules électriques* » (CA 9, The Shifters).

Imerys est entré dans le débat avec un chiffre clé : **le projet EMILI permettrait la production de 700 000 véhicules électriques par an. Ce chiffre a marqué le débat.** Il a fait l'objet de la toute première question posée lors de la première réunion publique à Moulins : « *Imerys et l'État nous disent que [le projet] est pour la transition énergétique. Très bien, on est pour la transition énergétique. La vraie question, en fait, c'est l'usage du lithium qui va être fait. Nous, ce qu'on voit, c'est qu'il y a plusieurs études qui montrent que les SUV électriques sont une menace pour la transition énergétique, car la construction d'un SUV est égale à la construction de cinq citadines. Alors là, je vous invite à voir le rapport de l'ONG WWF France, publié le 9 avril 2023, qui démontre ça. Là, on nous dit 700 000 véhicules par an, 34 000 tonnes de lithium. Donc, on fait un calcul assez simple. Ça fait 48 kg de lithium par véhicule, ce qui nous donne donc des véhicules électriques qui vont à l'encontre de la transition énergétique. (...) Et du coup, là, j'ai un peu du mal à croire que ça serve réellement à la transition énergétique* » (Moulins, 12/3).

Ce chiffre clé a positionné les premières interventions sur **la place et finalement le procès fait aux SUV** (Sport Utility Vehicle, Véhicule Utilitaire Sport, soit des véhicules surélevés et au gabarit de taille supérieure), vus comme incompatibles avec la transition énergétique : « *Est-ce que flécher ce lithium vers des berlines et SUV est compatible avec les objectifs bas carbone ?* » (tchat zoom, Paris, 9/4). Une part des participant.es fustige ces SUV comme étant particulièrement inadaptés à résoudre les problèmes liés au dérèglement climatique, mais également comme porteurs d'inégalités sociales :

« *Quand on parle de souveraineté, je vois la souveraineté en eau et en nourriture et ça devrait être notre principal sujet. Là, ce qu'on est en train de faire, c'est de détruire ces ressources-là. Alors, on aura l'air bien malin à bord de nos SUV sans pouvoir boire et manger* » (Paris, 9/4) ; « *La primauté donnée aux petites voitures, plus accessibles pour les classes populaires et moyennes, et l'abandon des SUV permettraient de réduire de 17 % le nombre de gigawattheures nécessaires d'ici 2035* » (CA2, La France Insoumise, source : [Métaux critiques : l'impasse des SUV](#), WWF, novembre 2023, p. 59) ; « *Les directives politiques sont à ce jour toujours aussi nulles sur le plan poids/puissance des véhicules électrisés. Les SUV pour les riches, les vélos pour les pauvres... c'est écœurant de bêtises...* » (avis 10).

La réponse d'Imerys à la première question du débat, évoquée plus haut, a visé à élargir le sujet et considérer ces 700 000 batteries comme un exemple de production possible : « Effectivement, 700 000 voitures, on a tout simplement pris une consommation moyenne. Est-ce que les usages iront vers des plus petites voitures, vers des deux roues électriques ? Je ne sais pas, mais très certainement, l'un n'empêche pas l'autre et bien heureusement. Nous sommes dans une entreprise minière, donc nous pouvons nous engager, c'est le sujet du débat, à exploiter et à extraire ce lithium d'une manière responsable. Nous n'avons pas, si vous voulez, de compétences sur les utilisations qui seront faites de ce lithium, je vous le dis très franchement » (Guillaume Delacroix, Imerys, Moulins, 12/3).

Finalement, au cours du débat, la question s'est progressivement élargie. D'abord en considérant la construction de véhicules et de batteries plus légères.

Lors de ses deux interventions en réunions, Stéphane Bourg, directeur de l'Ofremi, précise que le besoin en lithium dépasse la question de la taille des automobiles : « nous ne rentrons pas spécifiquement dans un débat SUV ou pas SUV, nous regardons finalement une moyenne des batteries d'un parc. (...) Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'on a aussi des transports professionnels et routiers, et nous, nous les avons considérés avec les scénarios d'électrification » (Paris, 9/4) ; « il y a d'autres usages des batteries au lithium aujourd'hui, notamment dans la mobilité légère, dans les outils portables et dans les batteries de stockage associées au développement du renouvelable. Aujourd'hui, il y a beaucoup de scénarios, c'est assez compliqué d'estimer précisément quels seraient les besoins en batterie notamment pour le stockage, mais nous estimons qu'à l'horizon 2035, le besoin en batterie pour la mobilité véhicule légers, utilitaires et camions, c'est uniquement 80 % des batteries. L'ensemble des batteries, ce sera, à l'horizon 2035, 95 % des usages de lithium » (Gannat, 8/6).

Certain.es participant.es s'inscrivent dans cette optique : « Un projet indispensable pour répondre à l'urgence climatique. Non, le lithium ne va pas aller uniquement dans les SUV comme on l'entend trop souvent. Le segment des petites citadines est appelé à se développer dans les prochaines années. Nul doute que nos gouvernants vont aussi s'emparer du sujet (comme c'est déjà le cas en France avec plusieurs incitations fiscales, bonus écologique, véhicule électrique en leasing à 100 euros par mois...). Auquel cas ce ne serait pas 700 000 véhicules que pourrait couvrir la production de lithium de l'Allier mais probablement 1 million... » (avis 17).

« Oui à EMILI pour les territoires, pour la nation et pour la planète : en tant qu'être humain, je souhaite que nos sociétés transitent vers des modes de vie moins carbonés. L'électrification des mobilités est un levier pour réaliser cette transition. Je souhaite simplement que le lithium soit vendu à des industriels français, et qu'on ait le bon sens de construire des voitures plus légères que des SUV » (avis 18).

Puis, en intégrant les questions de report modal, de covoiturage, de consommation énergétique des véhicules, de recyclage du lithium, **le débat a permis de dépasser la corrélation entre usage du lithium et SUV**. Les échanges ont donné à voir ce que pourrait être la mobilité future dans une vision plus large, notamment avec la [vidéo d'Aurélien Bigo](#) et l'intervention de Marc Mortureux, de la fédération automobile Plateforme : « Nous sommes totalement conscients, au niveau de la filière automobile, que simplement basculer du thermique à l'électrique sans rien changer d'autre ne suffira pas. C'est une évidence. Par rapport à cela, nous sommes clairement dans une stratégie où nous sommes convaincus que nous allons vers moins de véhicules, donc plutôt plus coûteux, de plus longue durée de vie, plus intensément utilisés, davantage partagés avec toutes les modalités de la mobilité partagée, donc le covoiturage, l'autopartage, de report modal » (Gannat, 8/6).

À la fin de ce débat, les ordres de grandeur potentiels de la production de lithium à Échassières sont connus : 34 000 tonnes annuelles d'hydroxyde de lithium. L'utilisation de cet hydroxyde n'a toutefois pas fait l'objet d'engagement, de transcription en termes d'usages, type de batterie, planification.

2.2. Souveraineté, responsabilité et constitution d'une filière : que signifie extraire et produire du lithium en France ?

2.2.1. La souveraineté énergétique : est-il possible et souhaitable de réduire notre dépendance ?

La production de batteries en France et en Europe est un objectif affiché du gouvernement français et de l'Union européenne pour sécuriser les approvisionnements du continent et sortir de la dépendance aux autres pays, en particulier de la Chine, qui domine actuellement la production. Certaines personnes ont soutenu cette vision stratégique : « Il y a un enjeu de souveraineté nationale et européenne sur l'autonomie de nos matières premières pour des filières industrielles d'avenir, en sachant que les grands ensembles mondiaux, que ce soit la Chine ou les USA, ne sont pas du tout dans la même logique par rapport à la souveraineté. Comme je le dis souvent, qui ne maîtrise pas sa technologie ou son industrie dépend de celle des autres » (AURA Entreprises Allier, Servant, 14/5).

La sortie de la dépendance aux minerais, mais également l'indépendance dans la production de batterie - corollaires d'une approche de la souveraineté énergétique - sont des sujets qui ont finalement trouvé peu d'échos auprès des participant.es. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Pour une partie des publics, nous ne sommes pas actuellement sortis de l'intention : « aujourd'hui, la quasi-totalité, plus de 99 % de la production de batteries au lithium est faite en Chine. Dans une optique de résilience, ce n'est pas forcément intéressant de se rendre immédiatement dépendant d'un autre pays pour une solution de déplacement. Cela ne va

pas changer, parce qu'ils investissent massivement dans ces productions. Il faudrait le faire aussi en France, mais ce n'est pas encore prêt » (Les Shifters, Gannat, 8/6). Cet objectif n'est pas facile à réaliser et plutôt qu'une sortie de la dépendance, les avis se concentrent sur **une réduction ciblée sur l'approvisionnement en matières premières**, constatant que les étapes de raffinage et la production des batteries constituent des enjeux industriels sur lesquels l'Europe et la France ne seraient pas encore prêtes.

Lors de ce débat, la question de la souveraineté a d'abord été envisagée comme la capacité à produire un lithium français, en considérant à la fois les capacités de réindustrialisation du pays que de production de lithium en quantité suffisante. Cela pose donc la question du volume nécessaire de lithium à produire. Les participant.es ont questionné, tout au long du débat, l'importance de ces besoins. Ainsi, quel que soit le type de véhicule et de batterie construits, **il apparaît que la production de lithium par le projet EMILI ne suffirait pas** : « Même en produisant 700 000 [véhicules électriques], on n'aura pas la souveraineté. Nous aurons donc aussi besoin d'aller chercher du lithium ailleurs, avec des moyens d'extraction qu'on connaît. La souveraineté n'est pas la réponse aujourd'hui » (Saint-Bonnet, 27/3).

Pourquoi faudrait-il réduire cette dépendance ? Le sens à donner à cette recherche de souveraineté a fait émerger quelques avis. L'argument de souveraineté technologique et économique est soutenu, mais **les impacts environnementaux sont plus régulièrement cités**. Marie Cheron (Transport & Environnement), lors de la réunion

publique « transition et souveraineté » (Paris, 9/4), compare les empreintes carbone de batteries produites en Chine ou en Europe (fabrication du véhicule et de la batterie) : « Dès aujourd'hui, les véhicules produits en Europe ont un bilan carbone nettement inférieur par rapport à ceux produits en Chine, de par le mix énergétique, et, pour une petite part, les impacts liés au transport des véhicules et des composants quand ils sont produits ailleurs. Nous avons donc tout intérêt à produire en Europe d'un point de vue environnemental » : Carbone 4 partage une analyse similaire (webinaire, 16/4).

Si, l'argument de mines moins propres environnementalement en Chine ou ailleurs ne convainc pas tous les participant.es, **c'est aussi l'argument social, c'est-à-dire une mine qui respecte mieux les travailleurs, qui est remonté** : « effectivement, la Chine produit tout ! À quel prix pour les ouvriers qui travaillent dans leurs entreprises et pour l'environnement ? » (tchat zoom, Paris, 9/4).

Des acteurs mettent en avant le risque de protectionnisme de la Chine, qui pourrait fermer ses marchés à l'Europe : « La Chine, acteur majeur de la chaîne de valeur des batteries actuelles, a pris à plusieurs reprises des mesures agressives contre ses partenaires commerciaux, par exemple en restreignant l'accès à certains métaux et terres rares [...]. L'autonomie stratégique européenne, et française, en "métaux" est nécessaire à cause des crises récentes comme le Covid, la guerre en Ukraine, les actions de déstabilisation de certaines puissances en Afrique ou ailleurs contre nos intérêts européens, ou encore les difficultés logistiques » (CA 23, Euromines).



Réunion publique à Paris, 9/4



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

Les enjeux géostratégiques ont donc également été évoqués, notamment par les lycéen.nes, qui questionnent les bouleversements potentiels à l'échelle mondiale et locale de ce projet : « *Enjeux géopolitiques (mondial), démographiques (local) : est-ce que les retombées peuvent être positives ?* » (Scolaires, séance 1, 2^e World café) ; « *L'Afrique est-elle capable d'extraire son lithium seule, pour connaître une croissance économique ?* » (Scolaires, séance 1, 1^{er} World café).

La prise en compte des composantes d'une batterie, qui inclut des minerais non produits en France, pose une limite importante à l'enjeu de souveraineté. Le projet de mine de lithium dans l'Allier entraîne nécessairement la production d'autres matières premières dans le monde. Les conditions de production en Afrique de minerais comme le cobalt inquiètent particulièrement.

Pour Philippe Bihoux (Paris, 9/4), la notion même de souveraineté est à questionner : « *Alors, évidemment, on pense tout de suite aux autres matériaux de batterie, cobalt, nickel, mais on pourrait faire beaucoup plus de lithium fer phosphate, donc on n'aura pas forcément besoin de tant que ça, peut-être, de cobalt, de nickel ou de manganèse, mais il y a aussi tout le reste de la voiture. Tout le reste de la voiture, à commencer, par exemple, par l'électronique ou des choses comme ça. Là, on est complètement à poil, de toute manière. On n'est pas du tout souverain, quoi qu'il arrive. (...) Donc, il y a toujours eu des échanges, il y en aura encore. Qu'est-ce que c'est la souveraineté ? Ce n'est pas forcément de complètement maîtriser sur son sol, c'est d'avoir quelque chose à échanger.* »

La notion de souveraineté est donc apparue au fil de notre débat comme une notion à mieux définir (quelle souveraineté voulons-nous ? technologique, économique, énergétique, productive...?). Ce concept s'est moins imposé dans le débat que celui de la sobriété et de la durabilité. Il a été relativisé, considéré comme non mature, voire impossible à réaliser par nombre de participant.es. Il a été corrélé à d'autres sujets, en particulier à la réindustrialisation et à la territorialisation d'une filière industrielle et à la responsabilité nationale et de chacun en tant que consommateur dans l'émergence d'une filière batterie la plus vertueuse possible en termes environnementaux et sociaux.

2.2.2. Extraire le lithium en France pourrait relever d'une responsabilité morale vis-à-vis des pays producteurs

Des publics ont donc formulé des avis et un questionnaire autour de la responsabilité de notre société à produire ce qu'elle consomme au plus près, surtout si cette production peut être polluante et provoquer une exploitation de travailleurs ailleurs dans le monde. **Ouvrir une mine en France, c'est se placer face à ses responsabilités morales et assumer les nuisances** : « *Il est reconnu que l'impact environnemental et social de la production du Li est important (réf.5). Cet impact s'exerçant d'abord dans les*



Réunion publique à Montluçon, 9/7

pays producteurs (Chili, Australie, Chine) et non dans les pays consommateurs, on ne peut, sur le plan moral refuser a priori le projet EMILL, ce qui reviendrait à utiliser du lithium en reportant à d'autres l'impact écologique et carbone » (CA 5, Global Chance). Cette option, que l'on pourrait qualifier de « plutôt ici qu'ailleurs » en côtoie d'autres : des personnes, moins nombreuses, estiment qu'il ne faut rien changer à l'approvisionnement à l'étranger.

Par ailleurs, si nous avons les moyens de payer plus cher notre lithium et de faire « proprement chez nous », alors certains estiment qu'il est de notre responsabilité de faire aussi bien en Afrique ou ailleurs (pour la production de cobalt), notre exemplarité devant servir les autres pays producteurs.

Ensuite, des inquiétudes s'expriment quant aux débouchés du lithium qui serait produit à Échassières. Aucune garantie n'étant apportée sur ces débouchés, une alerte est émise : **que ce lithium reste en France ou en Europe, qu'il n'aille pas alimenter le marché mondial.** « *Oui [au lithium] si c'est pour nous, si c'est produit par une entreprise française, et en transparence totale sur les moyens de production et ce que ça engendre. Non si c'est pour exporter* » (Scolaires, carte mentale « production »). La vente prioritaire aux gigafactories françaises apparaît auprès de ces publics comme une condition importante pour le projet, une responsabilité à assumer et surveiller collectivement : « *La Chine, à elle seule raffine près de 60 % du lithium au monde (elle importe pour cela du lithium "brut" notamment d'Australie) et produit plus de 75 % des batteries au lithium du monde. L'enjeu de souveraineté porte également sur notre responsabilité de veiller à ce que l'exploitation minière de lithium alimente les gigafactories françaises : le lithium produit en France ne doit donc pas repartir en Chine* » (CA 8, député Yannick Monnet).

2.2.3. La filière du lithium, de l'extraction à la voiture électrique, parviendra-t-elle à se mettre en place ?

Le projet de mine de lithium dans l'Allier s'inscrit dans une ambition industrielle nationale de plus grande ampleur, visant la constitution en France d'une « chaîne de valeur » de la batterie lithium, allant de l'extraction du minerai à la production de véhicules électriques, en passant par la fabrication de batteries.

La production d'hydroxyde de lithium par Imerys pourrait alimenter les gigafactories du nord de la France spécialisées dans la fabrication ou le recyclage de ces batteries. De nombreux avis et questions ont concerné cette chaîne de valeur, notamment le temps et les moyens consacrés à la constituer et la mettre en production, mais également sur la robustesse de cette chaîne : pourra-t-elle être efficace ? N'aura-t-on pas besoin de matériaux ou pièces chinoises dans tous les cas ? Garantit-elle **une batterie fabriquée complètement en France** ? Philippe Bihoux relativise là encore la notion de chaîne de valeur : « *ça a été dit, l'ambition c'est du coup de recréer une chaîne de valeur complète. Donc, j'incite les gens qui participent au débat à aller regarder ce qu'est la vraie chaîne de valeur de l'hydroxyde de lithium, pour partir du projet aujourd'hui, à la gigafactory. Entre les deux, il y a plein de trucs un peu bizarres, il y a des usines chimiques, effectivement, qui vont mélanger plein de choses et dont les briques aujourd'hui ne sont pas gagnées industriellement, y compris sur la capacité à les faire, avec le bon prix, etc. Il y a des composants entre les deux. C'est un peu comme au Monopoly, si vous voulez. Si vous avez la gare de Lyon, la gare de l'Est et qu'il vous manque la gare Montparnasse, vous n'êtes pas au même prix. Si vous n'avez pas toutes les briques, vous êtes indépendant, mais pas tant que ça indépendant* » (Paris, 9/4).

Cette question de la chaîne de valeur est arrivée progressivement dans le débat, notamment à partir des rencontres d'avril sur les procédés d'extraction et sur la transition et la souveraineté. Les avis ont été partagés, entre soutien à cette filière en constitution et doute sur l'effectivité de sa mise en place. Les soutiens portent notamment sur



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

les aspects stratégiques de cette filière : « *La maîtrise de la chaîne de production des batteries est stratégique pour reconquérir la souveraineté industrielle de l'Europe dans le domaine de la mobilité électrique, contribuer à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et de mobilité décarbonée, traiter l'empreinte carbone des batteries de leur production à leur recyclage, et renforcer la position de la filière automobile française dans la compétition mondiale* » (CA 23, Euromines).

Les doutes ont concerné le positionnement des gigafactories. Celles-ci, pour pouvoir durer, doivent pouvoir évoluer, s'adapter au marché (demande des constructeurs automobiles, voire des automobilistes) et à l'évolution des technologies. La production de lithium ne serait donc pas assurée de trouver ses débouchés auprès de ces gigafactories, en particulier à moyen et long terme, si les choix technologiques évoluent. En outre, lors du débat, est apparue la question de la complétude de la chaîne de valeur. Ainsi, la fabrication des cathodes dépend encore actuellement de la fabrication chinoise, ce qui a questionné des participants. Les besoins d'autres matières premières non produites en France ont également été mis en avant pour douter de la solidité de cette chaîne de valeur. Concernant l'usine de conversion, parmi les premières exploitations industrielles de ce type à s'implanter en France, le public n'a pas vraiment commenté cette innovation. La « production intégrée » évoquée dans le DMO consistant à « *couvrir l'intégralité amont de la chaîne de valeur du lithium (extraction, concentration, conversion* » (DMO, page 10) a également été peu commentée : « *La possibilité d'avoir à proximité la filière de transformation, permettra de supprimer l'empreinte carbone de l'envoi du concentré de micas lithinifères en Chine, et celui du retour sous forme d'hydroxyde de lithium pour les industries en France et en Europe qui en ont besoin* » (CA 15, Pôle Avenia).

Le public en général avait conscience de l'inscription du projet d'Imerys dans le cadre plus global de la constitution d'une filière française, jusqu'à porter les questionnements sur les usages finaux (quelle production d'automobile ?).

À rebours, ce choix de fond d'une nouvelle filière est parfois contesté dans son principe.

2.3. Le choix du lithium en question : quel besoin de ce métal, et pour quelles batteries ?

2.3.1. Les besoins seront très importants à l'avenir, son utilisation doit être associée à une réduction de ses usages

Le débat a permis de prendre conscience qu'au-delà des batteries automobiles, le lithium est partout, dans nos batteries de téléphones et d'ordinateurs notamment.

Les besoins en lithium de la France ont été présentés dans le DMO et lors de différentes réunions publiques, pour l'ensemble de ses usages (batteries de véhicules électriques,

batteries stationnaires, batteries de téléphones portables et ordinateurs...). Ainsi l'Ofremi estime que les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium que pourrait produire annuellement **la mine d'Échassières correspondrait à une fourchette d'un tiers des besoins français et de 6 à 10 % des besoins européens** ; Imerys estime pouvoir répondre à un tiers des besoins français sur les batteries électriques de voitures. Les fourchettes avancées par son directeur, Stéphane Bourg, tiennent compte de scénarios plus ou moins sobres : « *la quantité produite par Imerys, même dans des scénarios de sobriété, a une utilité dans la transition énergétique, même pour du covoiturage, même pour de l'intermodalité, même pour de plus petits nombres de voitures. Même si je descendais à 1 million de véhicules vendus particuliers et toujours en décarbonant le transport routier au maximum, on tombe toujours sur des quantités qui restent entre 5 et 6 000 tonnes de lithium. Sachant qu'Imerys, (...) ça représente 5 600 tonnes de lithium* » (Paris, 9/4). Ces données ont parfois servi de point de départ à une partie du public pour affirmer sa vision de l'usage et des besoins en lithium. En particulier, deux visions ont émergé en s'opposant : pour les uns, ces besoins sont à prendre en compte et il s'agit de s'organiser efficacement pour y répondre. Pour les autres, l'évocation de ces besoins, jugés disproportionnés par rapport aux capacités de la planète, justifie d'y opposer un autre projet de mobilité et/ou de société.

Le débat a également permis d'aborder, avec les besoins en lithium, ceux d'autres minerais comme le cobalt ou le nickel qui entrent dans la composition des batteries. Pour certains participant.es, ce besoin global (tel qu'exprimé par exemple par l'Ofremi) « impose » de tout mener de front : structurer une filière en France et sécuriser l'approvisionnement des autres minerais exploités dans le monde. Ces besoins en

lithium, quels que soient nos choix, seraient importants au moins sur une phase de transition : « *de toute façon, et pour les vingt prochaines années, il va falloir se fournir en lithium. C'est absolument indispensable, parce qu'il faudra alimenter cette mobilité, cette mobilité électrique. Même les scénarios qui embarquent énormément de recyclage et qui embarquent également de la sobriété, aujourd'hui et sur les vingt prochaines années, n'annulent pas et ne peuvent pas annuler l'activité extractive* » (BRGM, Échassières, 26/3). Imerys présente, dès la deuxième rencontre, l'intérêt que revêt le lithium en tant que métal critique et donc l'intérêt de sa production : « *Le lithium est quand même pour le coup l'élément le plus critique pour la structuration des batteries lithium-ion. Les autres éléments sont substituables* » (Imerys, Gannat, 14/3).

Pour d'autres, au contraire, cette vision est qualifiée « d'extractivisme », combattu comme un modèle non viable en s'inquiétant notamment des conséquences en termes géopolitiques : « *Nous aurions un besoin 21 fois supérieur en cobalt, c'était 42 pour le lithium et 21 pour le cobalt. (...) Si on lance nos mines en France, ça va entraîner aussi une augmentation des mines au Congo. On ne peut pas faire autrement que d'être ému et de vraiment s'interroger sur le pourquoi de ces choix qui vont dans l'intérêt de personnes. En tout cas, pas dans l'intérêt de l'humanité et de nous tous* » (Gannat, 8/6).

2.3.2. La batterie lithium-ion en question : comment être efficace avec le lithium extrait ?

Quelles alternatives ?

Progressivement, et surtout à partir de la réunion publique portant sur l'extraction (webinaire, 16/4), le public s'est intéressé à l'usage de l'hydroxyde de lithium qui serait produit à Saint-Victor, dans l'usine de conversion. Le débat s'est alors orienté vers les types de batteries lithium-ion, leurs usages et les types de voitures qu'elles peuvent équiper. Les participant.es au débat se sont donc intéressé.es aux types de batteries des véhicules électriques.

La production d'hydroxyde de lithium est prioritairement destinée à des batteries de type NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt). La technologie LFP (Lithium-Fer-Phosphate), présentant une densité énergétique moindre, utilise du carbonate de lithium. L'enjeu entre ces deux types est notamment celui de l'autonomie de la batterie, plus grande sur les batteries NMC.

Les échanges ont d'abord porté sur une forme de confirmation que l'hydroxyde de lithium qui serait produit dans l'Allier équiperait des véhicules plus lourds, avec des tailles de batteries plus grandes. Un certain nombre de personnes ont donc cherché à identifier des alternatives à ce type de batteries. **Ils ont questionné la taille de la batterie**, quelle qu'elle soit : « *Pour permettre à un plus grand nombre des personnes concernées d'avoir accès à des véhicules électriques, il est nécessaire d'en réduire leur poids/taille et par corollaire le poids/taille des batteries* »



Réunion publique à Montluçon, 9/7

(CA 9, The Shifters). « *Ya-t-il la moindre volonté de garantir que la production de lithium servira à des batteries de véhicules de taille raisonnable ? Non. Aucune restriction, aucune inflexion n'est évoquée pour que le marché des véhicules adopte des normes correspondant aux exigences climatiques recommandées par le GIEC* » (CA 14, Soulèvement de la Terre).

« **Peut-on remplacer le lithium ?** » La question est posée par des lycéens (Scolaires, Lycée Madame de Staël, Groupe 2, TG4).

Auprès de certains acteurs, l'avance prise par la technologie lithium justifie de l'utiliser prioritairement : « *L'électrification des usages pour décarboner production et consommation va augmenter le besoin en batteries. De ce point de vue, la batterie lithium est aujourd'hui une technologie suffisamment maîtrisée et donc mobilisable dans un délai compatible avec l'urgence climatique. Les autres technologies les plus prometteuses (batteries ion-sodium, magnésium ou zinc) sont au niveau de la R&D ou tout au début de la commercialisation avec de faibles puissances* » (CA 5, Global chance). Selon eux, il n'est pas possible d'attendre si l'on veut entrer effectivement dans la transition énergétique. Notamment, la batterie au sodium trouvera sa place dans le marché lorsqu'elle sera mature et sans doute peu ou pas uniquement sur la mobilité électrique, mais plutôt sur les batteries stationnaires, servant à stocker l'électricité produite par les énergies renouvelables.

Au contraire, d'autres participant.es préféreraient ne pas se précipiter sur le lithium, mais au contraire attendre que d'autres technologies et matériaux, qui seraient plus compatibles avec les objectifs de la transition énergétique, émergent : « *Les recherches se multiplient pour mettre en place d'autres alternatives techniques : il se peut que dans 5 ans, 10 ans, voire 20, le lithium ne soit plus "l'or blanc" décrit dans la presse ou par l'État comme indispensable* » (CA 10, Préservons la Forêt des Colettes).

Une alternative à l'utilisation du lithium est-elle possible ? La batterie lithium arrive à un stade de maturité pour sa production industrielle. Pourtant, elle a des concurrentes. L'utilisation de métaux alternatifs a été évoquée, par le public ou des intervenants, tout au long du débat : le sodium, le manganèse, l'aluminium, le zinc... : « *Est-ce que les enjeux de ce qu'on va détruire aujourd'hui valent la peine pour un État où, en 2035, on aura encore de quoi faire ce qu'on fait aujourd'hui ? On aura sûrement trouvé des technologies bien meilleures que le lithium. Aujourd'hui, on parle du lithium, mais le magnésium, par exemple, le remplacerait très bien, avec des pouvoirs de stockage beaucoup plus efficaces. (...) Ce sont des technologies qui sont en train de se mettre au point, de se développer, et qui seront au point dans dix ans* » (Gannat, 8/6). Ces alternatives n'ont pas été beaucoup plus développées.

L'usage du sodium a été un peu plus évoqué, les interrogations portant sur la maturité du procédé, la capacité du sodium à remplacer les batteries lithium-ion, les usages possibles (mobilité ou batteries stationnaires ?). Pour une partie du

public, il faut accélérer le développement à maturité de cette technologie jugée moins dangereuse et moins polluante : « *À quand le sodium ? Le lithium étant sans doute dépassé. Quid du lithium si le sodium se développe ?* » (Gannat, 14/3). « *Effectivement, il y a des alternatives au lithium pour faire des batteries, dont le sodium, l'aluminium, le zinc. Il se trouve que pour des raisons techniques de compacité et de densité énergétique, pour les applications les plus exigeantes à définir, effectivement, le lithium reste encore la solution de référence. Ceci dit, le sodium aura sa place, notamment pour le stockage statique, c'est une évidence, et aussi dans une certaine mesure pour une partie du parc automobile. Et plus le parc automobile sera petit en taille et notamment en taille de voiture individuelle, plus le sodium aura sa place. Mais, le lithium reste réellement la solution principale actuellement pour la mobilité électrique* » (Gannat, 14/3).

Finalement, le débat n'a pas permis de réellement statuer sur une concurrence ou une complémentarité d'autres métaux ni n'a permis de s'intéresser au cycle de vie et à l'impact carbone des métaux alternatifs.

L'hydrogène a été peu évoqué en tant qu'alternative, et plutôt envisagé pour l'équipement des camions. Il a été affirmé que cette technologie n'est pas mature, ou encore qu'elle n'est pas souhaitable car consommatrice de platine et soumise à la constitution de stocks d'hydrogène, matière dangereuse.

Lors de diverses réunions (Paris 9/4, webinaire 16/4, Gannat 8/6), les expert.es sollicité.es par l'équipe du débat ont généralement considéré qu'en l'état des usages (petites et grandes batteries, mobiles ou stationnaires) et qu'en l'état de maturité des technologies alternatives (sodium, hydrogène), le lithium conserverait une place pertinente, au moins à moyen terme, les différentes technologies se complétant plutôt que se remplaçant.

2.4. Les alternatives au procédé d'Imerys : géothermie, recyclage et option zéro

2.4.1. Le lithium géothermal est-il une alternative au lithium de roche du projet ?

Au cours du débat, les alternatives à l'extraction de lithium sont apparues : peut-on produire du lithium autrement, et est-ce intéressant ?

À côté du projet porté par Imerys, le territoire français abrite, en Alsace principalement, des projets miniers avec une méthode d'extraction différente du lithium : l'exploitation des saumures géothermales.

Les présentations de Michel Jébrak (Professeur émérite, UQÀM) et de représentant.es du BRGM lors du webinaire du 16 avril, puis les Shifters Auvergne au forum du 8 juin à Gannat ont exposé aux participant.es le procédé technique. Les différents intervenants ont présenté le lithium géothermal comme une solution d'extraction moins carbonée, tout en

exprimant des doutes sur les volumes de production qui pourraient être visés, sur le caractère encore expérimental de ce procédé et sur les risques sismiques induits.

« C'est une bonne solution d'un point de vue production d'énergies décarbonées et de lithium décarboné, qui est quand même meilleure que les technologies que l'on fait par exemple en Australie, et un peu meilleure que le projet EMILI, sauf qu'on produit très peu de lithium. Ce sont quand même des sources qui sont aujourd'hui à l'état de prototypes » (Shifters Auvergne, Gannat, 8/6).

« Ce sont des productions géothermales qui existent actuellement, mais nous savons qu'il peut y avoir un risque sismique. Lorsque vous retirez l'eau de la roche, vous déformez légèrement la roche et vous avez des effets sismiques qui se sont fait sentir d'ailleurs, et qui ont inquiété la population. » (M. Jébrak, webinaire 16/4).

Selon le directeur de l'Ofremi, le potentiel de production des projets géothermaux ne suffirait pas à pourvoir le besoin de lithium français : « Aujourd'hui, cela reste très faible sur les deux projets annoncés : 1500 tonnes d'hydroxyde de lithium monohydraté pour le lithium de France, 12 000 tonnes pour Eramet, c'est-à-dire 2000 tonnes de lithium. (...) Voilà un peu ce que cela couvre. Vous voyez donc des besoins importants en lithium, même dans des scénarios que l'on pourrait appeler de grande sobriété » (Gannat, 8/6). Cela rejoint le constat d'un besoin de lithium (voir chapitre 2.3.1).

Le public ne s'est finalement que peu saisi du sujet. Il n'a pas posé de question sur ce procédé, et n'a pas positionné ces projets géothermaux en tant qu'alternative potentielle au projet d'Imerys, à l'exception d'une personne : « Cette méthode ne nécessite pas d'extraction et est par conséquent moins dévastatrice » (avis 59).

2.4.2. Recycler le lithium plutôt que l'extraire ?

La possibilité de recycler est une particularité qui distingue les métaux des matières premières fossiles.

Le recyclage est l'une des variantes présentées dans le DMO concernant les alternatives au projet (page 139). Ce qu'une participante a commenté : « Je voudrais revenir à quelque chose que j'ai lu dans les documents d'Imerys qui était que l'une des solutions pour que la mine n'ouvre pas serait les quantités de lithium batteries recyclées » (Paris, 9/4). Elle estime que le recyclage devrait atteindre rapidement une capacité de production à même de supplanter la production prévue dans le cadre du projet EMILI. La part que pourrait prendre le recyclage à l'avenir et sa capacité à remplacer l'extraction a obtenu un éclaircissement sur la phase de mise en œuvre de la filière par le BRGM : « Même les scénarios qui embarquent énormément de recyclage et qui embarquent également de la sobriété, aujourd'hui et sur les 20 prochaines années, n'annulent pas et ne peuvent pas annuler l'activité extractive. Donc voilà, je crois que c'est extrêmement important. (...) Et les filières se mettent en route » (Paris, 9/4).



Réunion publique à Paris, 9/4

À plus long terme, la part du recyclage a rejoint le champ des controverses : le lithium peut-il être recyclé efficacement ? Et pour quelle part, et quelle quantité ? Le lithium recyclé ira-t-il dans la filière batterie ou vers d'autres filières ? Le recyclage peut-il résister à la loi du marché (si le prix du métal baisse, l'intérêt économique de son recyclage ne serait plus suffisant) ? Ces controverses n'ont pas permis de clarifier l'apport du recyclage dans la production de batteries lithium-ion à l'avenir, mais le calendrier de mise en place du recyclage de lithium est apparu un peu plus clair et a pu être partagé.

Aujourd'hui balbutiant (le BRGM et le DIAMMS ont rappelé l'installation de Gigafactories dédiées, de projets en cours), le recyclage ne pourra être suffisamment contributif que lorsque la production de lithium sera suffisante et qu'une quantité importante de batteries seront recyclées. Pour atteindre ce seuil, le DIAMMS et l'Ofremi évoquent une date postérieure à 2035-2040. Les intervenants ont également rappelé que la législation européenne a proposé un nouveau règlement qui imposera l'utilisation des matériaux recyclés dans la production de batteries neuves. « *En 2035, quand je vais recycler les batteries qui sont arrivées sur le marché en 2020, comme mon marché aura été multiplié par huit entre-temps, ce lithium recyclé, si j'arrivais à récupérer 100 % des batteries et à recycler 100 % de lithium, il ne couvrirait au maximum que 12,5 % de nos besoins. Donc aujourd'hui, la réglementation batterie au niveau européen prévoit 6 %. C'est réaliste, cela représente 50 % de ce que je vous annonce, car aujourd'hui, quand un produit arrive en fin de vie, il est impossible de récupérer 100 %. Et ensuite, au cours des différents procédés de traitement, il va y avoir des pertes. Le lithium n'est pas le plus simple à récupérer. C'est pour cela que ce taux de 6 % est à peu près raisonnable* » (Stéphane Bourg, Gannat, 8/6).

L'opportunité de la mise en place de cette filière du recyclage n'a pas fait l'objet d'avis contradictoires, mais plutôt d'avis de soutien de principe :

« *À France Nature Environnement, (...) On est sur des recommandations sur éviter, réemployer, recycler aussi. Là, on a des filières, puisqu'on est là pour parler de filières, la réduction drastique de l'usage des ressources et une nouvelle analyse des cycles de vie des produits, les questions d'écoconception, de réparabilité, d'allongement de la durée de vie, d'accessibilité des pièces, de réemploi, de recyclage, tout ça, ça crée des filières. Ça crée des filières qui sont territorialisées, qui sont locales, qui permettent aux citoyens et citoyennes d'être conscients de la quantité de matériaux qu'ils utilisent, parce qu'ils vont l'avoir vraiment sous les yeux et ils vont être responsables de ces matériaux-là. Les filières qu'il faut qu'on porte, ce sont ces filières-là et ce sont les filières aussi du recyclage* » (A. Gatet, FNE, Paris, 9/4).

Quelques avis ont porté sur les orientations que pourrait prendre cette filière. La CCI propose ainsi : « *Comment intégrer la croissance du recyclage dans le modèle économique ? Cette activité est a priori concurrente de*

ses activités extractives, même si le dossier mentionne que les activités sont complémentaires. Les CCI pourraient être favorables au développement d'écosystèmes économiques locaux de recyclage » (CA 12 CCI Allier, Puy-de-Dôme et région AURA).

2.4.3. Ne pas réaliser la mine ?

Reste « l'option zéro », celle consistant à ne pas réaliser le projet, présentée par Imerys dans son DMO (page 138).

Tout d'abord, le maintien de la voiture thermique est soutenu par une part des publics : « *Je souhaite garder l'essence, qu'on continue à utiliser l'essence pour les voitures. L'électricité, c'est bien mais seulement pour les petites voitures. Le tout électrique est une aberration. Et il faut aussi ajouter la sobriété.* » (DM Ébreuil, 14/3), ou encore « *La voiture électrique c'est une grosse connerie, on démolit la filière [de la voiture thermique] sans savoir si ça va marcher* » (DM Commeny, 31/5).

Certaines personnes émettent des avis questionnant les fondamentaux du projet, l'opportunité des orientations stratégiques de la transition énergétique compris : « *En l'absence de réel plan national sur l'évolution des transports individuels et collectifs, sachant que le lithium ne crée aucune énergie, sachant que le réchauffement climatique est dérisoire face à la sixième extinction du vivant, qui est déjà en cours, en quoi est-il indispensable d'installer une industrie minière, qui est le type d'industrie la plus dangereuse au niveau environnemental ?* » (Gannat, 14/3). L'association Préservons la Forêt des Colettes se positionne contre le projet, sur la base de ses caractéristiques locales mais également sur l'usage du lithium comme outil de la transition énergétique.

Plus fondamentalement, des acteurs, comme Stop Mines 03, s'opposent à l'extraction minière, « *ni ici, ni ailleurs.* » L'intervention des représentant-es de l'association Préservons la Forêt des Colettes et Stop Mines 03 lors de réunion publique d'Échassières (14/03) leur permet de développer leur argumentation : « *Pour fabriquer ces véhicules [électriques], beaucoup d'autres métaux sont nécessaires, nickel, cobalt, manganèse, graphite, cuivre, aluminium et bien sûr, de l'uranium pour nos centrales nucléaires qui vont être construites. L'énergie verte. Cette transition écologique impliquerait que nous devrions demander aux mines existantes d'extraire plus de métaux et d'ouvrir d'autres mines en France et dans le monde. M. Vidal du CNRS annonce qu'en 35 ans, nous aurons extrait la même quantité de métaux que nous en avons extrait depuis le début de l'humanité. Nos gouvernements sont-ils devenus fous ? Qui peut croire que nous allons sauver la planète, et l'humain donc, en l'exploitant plus ? Nous sommes conscients de l'urgence climatique. Nombreux sont les scientifiques qui nous alertent depuis bien longtemps. C'est pour cela que nous sommes debouts. Comme bien d'autres de par le monde, nous refusons d'être complices de la destruction en cours de nos environnements de vie. Nous disons stop, ni à Échassières, ni ailleurs.* »

3. EMILI, PREMIER D'UNE SÉRIE DE PROJETS D'INDUSTRIE MINIÈRE « VERTE » ? LE DÉBAT FAIT ÉMERGER DES ENJEUX DE GOUVERNANCE ET DE CONTRÔLE D'UN SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT POTENTIEL

Au-delà des préoccupations liées au projet lui-même, la mise en débat du projet a fait émerger des sujets de natures politique et stratégique autour de la transition énergétique et de l'économie industrielle en France. « *Derrière le projet de mine de lithium dans l'Allier, se pose en réalité, pour nous, la question de la relance de l'activité en France et ailleurs* » (Saint-Pourçain, 22/4). Elle suscite également des échanges et des propositions concernant des enjeux de gouvernance et de contrôle.

3.1. Un potentiel « premier » qui interpelle sur l'importance de cadrer les projets d'industrie minière

Ce projet pourrait être le premier d'une série de projets miniers « verts » en France : quels cadres d'action faudrait-il prévoir pour assurer un développement acceptable de tels projets ? « *Nous, ce qu'on demande, c'est que l'État commence par faire le point sur quelles sont les ressources, qu'on fasse une planification globale sur quelles sont les ressources exploitables, compte tenu du fait qu'on ne peut pas continuer à exploiter dans des sites naturels, parce qu'on a des enjeux de préservation de la biodiversité qui sont urgents, les sites qu'on ne peut pas exploiter parce qu'on a des problèmes d'eau et des questions d'eau, et c'est sans doute le cas, d'ailleurs, à Échassières, et que sur cette base-là, par rapport aux besoins, on planifie quel type de mines, à quel endroit, pour quoi faire, on doit ouvrir. Donc c'est une responsabilité publique. Aujourd'hui, on laisse la responsabilité aux entreprises privées en*

fonction de la rentabilité des mines en disant "allez-y, faites comme vous voulez". C'est ce qu'on a fait sur les énergies renouvelables, d'ailleurs, avec les conséquences qu'on a vues. On est en train de faire différemment sur les énergies renouvelables en disant, on commence par mettre en place des planifications territoriales et après, on va chercher des opérateurs et pourquoi pas des opérateurs citoyens. On doit faire la même chose sur les questions minières » (Paris, 9/4).

En effet, pour certain.es, ce qui serait mis en œuvre sur le projet EMILI pourrait avoir des effets potentiellement modélisants pour des projets ultérieurs : « *La mine à Échassières ne sera pas la seule, quand on voit comment a été simplifié le code minier* » (Gannat, 8/6) ; « *l'accélération des procédures ne va pas permettre de répondre dans des conditions pérennes à ces questions* » (Montluçon, 9/7) ; « *le groupe doit s'attacher à mettre en œuvre à l'occasion de ce projet une pratique du dialogue social exemplaire* » (CA 31, CGT Imerys) ; il s'agit de « *construire des normes sociales et environnementales toujours plus exigeantes, et de relocaliser l'entièreté des chaînes de productions les plus stratégiques lorsque cela apporte un réel avantage écologique* » (CA 2, La France Insoumise).

Pour d'autres, le territoire pourrait devenir une sorte de cobaye pour le développement de projets d'industrie verte en France : « *Si EMILI est vraiment le premier projet d'exploitation du lithium en Europe, n'allons-nous pas essayer les plâtres et subir les imprévus de tout ce qui n'est pas encore au point ?* » (Q29).

Par conséquent, et en miroir aux interrogations et incompréhensions sur la place du projet dans la transition écologique et énergétique (voir chapitre précédent, 2.1.1.), des contributions appellent, d'une part, à un « État stratège » concernant l'exploitation d'un bien commun : « *Alors que gouverner c'est prévoir, aucune planification écologique n'a été élaborée tant au niveau national qu'européen à ce*



Forum participatif à Gannat, 14/3

sujet. (...) L'inaction de l'État permet à une multinationale de privatiser un bien commun et de se lancer dans un productivisme accéléré » (CA 2, La France Insoumise). Et, d'autre part, à un débat plus large sur une stratégie de transition énergétique et sur un cadre d'utilisation des ressources du sous-sol en prévision d'une possible multiplication de projets à venir : « Ce projet pourrait être annonciateur d'un modèle de mobilité reposant sur la généralisation des véhicules électriques à fort impact environnemental. Dans de telles conditions, force est de constater que le projet EMILI ne peut être que la continuation de l'impossible consommation à l'infini des métaux. (...) L'électrification des véhicules n'est la solution que lorsqu'elle concerne des véhicules électriques légers destinés à des besoins spécifiques » (CA 1, FNE).

Les sujets formulés dans ce débat interpellent une temporalité de moyen-long terme et portent sur deux séries de préoccupations.

En premier lieu, l'encadrement et la régulation des activités minières et industrielles associées : règles, standards, dispositifs législatifs et réglementaires, engagements concernant :

- l'usage des ressources minières sur le sol français : qui doit en décider, dans quelles conditions, sur quels fondements, etc. ;
- l'autorisation des projets puis le fonctionnement des sites ;
- « l'après » : après la mine, après l'usine, quel avenir des sites et des territoires d'accueil ? qui doit en décider, dans quelles conditions, sur quels fondements ?

En second lieu, les responsabilités et la gouvernance :

- la capacité de l'État à assurer l'instruction, le suivi et le contrôle de l'usage de ce bien commun et des installations ;
- les autres pouvoirs de contrôle et régulation (par d'autres acteurs et tiers) ;
- l'information et la transparence des données, permettant d'exercer un contrôle.

3.2. Sur l'usage des ressources du sous-sol : quelle régulation de l'exploitation de ce bien commun ?

Au-delà du projet EMILI, des expressions pointent le caractère de bien commun des ressources minières. En particulier parce qu'il s'agit d'un bien commun, le public **questionne les conditions de légitimité de son exploitation au regard des bénéficiaires des ressources ainsi extraites** : « Le sous-sol est un bien commun. Il appartient au peuple français. L'abandonner aussi facilement à des intérêts privés est contraire au principe de l'intérêt général » (Montluçon, 4/4).

Par ailleurs, le lithium français alimenterait-il bel et bien des filières françaises et, in fine, la souveraineté nationale ? « Imerys n'est pas une société française. Comment sommes-nous garantis que vos actionnaires majoritaires



Forum participatif à Gannat, 14/3

ne décideront pas un jour de se vendre aux plus offrants, des Chinois, des Américains, des Russes, des Indiens ? » (Q277).

Les conditions de légitimité de l'exploitation des ressources minières sont également questionnées au regard de l'opérateur lui-même : « Clemenceau disait : "Il ne faut pas laisser la question de la guerre aux seuls militaires". Moi je dis : "Il ne faut pas laisser l'intérêt commun (l'eau, l'air, notre sous-sol) aux seuls intérêts privés". (...) Le sous-sol ne vous appartient pas. Ce qu'il y a en dessous, c'est le bien commun. C'est à l'État. Il faudra bien que l'État détermine et fasse concession du sous-sol pour que vous puissiez extraire le minerai. Toutes ces questions sont fondamentales » (Montluçon, 4/4).

Une partie du public exprime en effet de la défiance vis-à-vis d'une entreprise privée et d'échelle internationale : « sa réalisation ne doit pas être confiée à un opérateur privé, dont l'objectif est par essence la recherche de profits et non pas celle de l'intérêt général » (CA 33, les écologistes du conseil régional AURA) ; « Il y a un financement non négligeable de l'État, mais moi je pose simplement la question : pourquoi n'est-ce pas un projet public ? Et non pas un projet privé, à capitaux belges. Parce que, derrière, vous nous dites que cela va rester sur la France, on n'en est absolument pas sûrs, pas du tout » (Échassières, 26/3).

Ainsi, des débats ont lieu sur la nécessité ou non de nationaliser les opérateurs exploitant les ressources minières : « *Aujourd'hui, sur un projet comme celui-ci, on dit que c'est un enjeu national et on donne ce marché à une société privée. Pour moi, il devrait être nationalisé, si c'est vraiment un enjeu national* » (Montluçon, 9/7).

Ce à quoi l'État répond : « *des projets d'intérêt national majeur, il y en a plusieurs, de natures diverses et variées. L'intention de l'État n'est pas de nationaliser tous les projets d'intérêt national majeur et pas celui-là en particulier. Nous sommes dans une économie qui est ouverte et où il y a de la place pour les acteurs privés et publics. Ce n'est pas parce qu'un projet est d'intérêt national majeur que nous devons le nationaliser* » (B. Gallezot, DIAMMS, Montluçon, 9/7).

3.3. Quel encadrement des projets miniers à venir : l'État interpellé comme « garant des mines responsables »

Lors du débat émergent des attentes d'encadrement des activités minières à l'échelle nationale, sur les plans politique et stratégique (comme vu précédemment) et sur les projets eux-mêmes. Différentes propositions sont formulées relevant de l'échelle nationale avec, en premier lieu, la législation mais aussi, par exemple, « *la création d'un pôle public de l'énergie qui viendrait identifier nos besoins et assurer un strict respect des normes environnementales dans l'utilisation des ressources naturelles* » (CA2, La France Insoumise) ; des questionnements interpellent également les effets possibles de cadres plus globaux, et notamment le standard IRMA.

3.3.1. Un standard international comme garantie de qualité d'une mine responsable ?

Le public s'interroge sur le standard IRMA auquel le maître d'ouvrage se réfère pour conforter ses engagements en matière de « mine responsable. » Que permettrait une certification IRMA ? Dans quelle mesure serait-elle un gage de qualité d'un projet minier et d'un projet dans son territoire ? En quoi est-ce plus exigeant que la réglementation existante ? Le public exprime à la fois de la vigilance vis-à-vis du dispositif, mais aussi des attentes, y compris à plus large échelle : « *une question sur la norme IRMA. Est-ce un standard qui pourrait être imposé par certains de vos clients, que ce soit des fabricants de batteries ou des constructeurs automobiles ?* » (Montluçon, 9/7).

En particulier, les capacités d'IRMA à contraindre le maître d'ouvrage à respecter des engagements sont questionnées : « *Nous attendons du maître d'ouvrage et de l'État une transparence complète et régulière dans l'information transmise aux ONG. (...) Mais il ne faut pas surestimer la portée de la norme qui connaît de nombreux manquements : absence de contrôle externe, audits bâclés. IRMA n'est donc pas une assurance universelle de respect de l'environnement* » (CA11, FNE AURA).



Réunion publique à Paris, 9/4

« *Je me pose quand même une question sur cette histoire de mine moderne propre et responsable. Imerys entend s'appuyer sur le standard IRMA. Il faut quand même rappeler que ce standard soi-disant rigoureux et strict n'est qu'un référentiel. Il n'est ni spécifique au lithium ni contraignant, donc non sanctionné si on ne le respecte pas. C'est au bon vouloir de l'entreprise. (...) Ce n'est donc qu'une déclaration d'intention. Or, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ou qui y croient. Donc, soyons clairs, l'industrie n'est soumise qu'aux lois nationales et aux spécifications qui seront clairement mentionnées dans les arrêtés d'autorisation qui seront pris par monsieur ou madame la Préfète et messieurs ou mesdames les Ministres. Spécifications qui devront donc être contrôlées par les services d'État, en particulier la DREAL* » (Moulins, 12/3).

3.3.2. Nouveau Code minier, loi Industrie Verte : quelles obligations imposées par la législation ?

Dans cette situation, **l'État est fréquemment interpellé dans le débat sur ses capacités à garantir :**

- un encadrement adapté pour le(s) projet(s) minier(s) du XXI^e siècle ;
- des projets conformes (y compris sur le long terme), assurant la sécurité des populations et de l'environnement (pendant sa durée de vie et après) ;
- un ancrage territorial cohérent et juste concernant les impacts et risques et les retombées socio-économiques (pendant sa durée de vie et après) ;
- une gouvernance adaptée : quelle serait une gouvernance souhaitable des projets miniers, permettant information et transparence, d'une part, mais également des formes de contrôles locaux d'autre part ?

L'encadrement législatif et réglementaire est questionné tout au long du débat : à quelles obligations serait (devrait être) soumise l'exploitation des ressources minières ? À quel cadre réglementaire doit répondre un tel projet, quelles sont les garanties qu'apporte ce cadre, qui fera les contrôles, quelle indépendance du contrôle ? « *Nous*

soutenons la création de cette mine, à condition que des restrictions strictes soient mises en place. Le projet remplit plusieurs critères bénéfiques, mais les risques doivent être rigoureusement contrôlés pour ne pas nuire à la biodiversité et aux communautés locales » (Scolaires, lycée de Montluçon, bilan).

Par exemple, dès la deuxième réunion publique, sont exprimées plusieurs questions sollicitant la clarification du cadre et l'attention au contrôle : « Le projet dépend du code minier (lequel ?). Dépend-il du code de l'environnement ? » ; « Peut-on avoir connaissance de la charte de responsabilité environnementale et sociale d'Imerys ? » ; « Quels contrôles actuels et à venir ? Quel suivi contraignant des engagements environnementaux ? » (Gannat, 14/3).

Ce cadre est questionné au regard d'une notion de modernité – que peut-on accepter et que doit-on prévoir aujourd'hui au XXI^e siècle ? « Et oui, c'est ça, une mine moderne : extraire plus et plus vite. Avec les montagnes de déchets qui vont avec et la consommation énorme en eau et en électricité » (Préservons la Forêt des Colettes et Stop Mines 03, Échassières, 26/3).

Il est aussi questionné au regard d'exemples passés ayant conduit à des imprévus ou des impacts environnementaux et/ou sanitaires considérés inacceptables :

- sur le territoire : « à proximité du barrage des Fades qui est pollué, comme on le sait, par le plomb de Pontgibaud, entre autres (...) il y aura un problème, certainement, de pollution, sachant qu'elle existe déjà sur place auprès des habitants du territoire et que rien n'a été fait. (...) Qu'allez-vous faire par rapport à tout ça ? Parce que vous nous dites que c'est minime. (...) En l'occurrence, ce n'est pas

le cas puisque la pollution est présente et rien n'est fait. Les moyens ne sont pas mis » (Moulins, 12/3) ;

- et ailleurs : « L'État n'a pas su protéger l'Aumance de la pollution à la méthionine pendant des dizaines d'années... Peut-on être rassuré aujourd'hui ? (...) Ma question ne porte pas spécifiquement sur l'eau mais plutôt sur la capacité de l'État à protéger l'environnement et les citoyens face aux enjeux de l'emploi ou de l'industrie » (tchat zoom, Saint-Pourçain, 22/4) ; « On ne sait trop que les contrôles de l'État sont indigents. S'ils étaient sérieux et suffisamment nombreux, nous aurions pu éviter la catastrophe de Lubrizol » (tchat zoom, Cournon, 23/5).

En particulier, des évolutions législatives récentes ou en cours suscitent de nombreuses questions : « Pouvons-nous avoir des informations précises sur la refonte du code minier en Europe ? » (Moulins, 12/03), « le gouvernement compte diviser par deux, la durée des procédures. Cela a été plus ou moins abordé tout à l'heure. J'aimerais savoir plus en détail, quelles procédures et quels éléments vont disparaître, si cela est déjà connu » (Saint-Pourçain, 22/4). Des préoccupations de long terme sont également exprimées, concernant l'après-mine : « On n'a pas vu d'opportunité, mais que des menaces [avec] la question de l'après-mine au regard de l'après-mine actuelle » (Gannat, 14/3).

L'État clarifie les conséquences de ces évolutions en réunion publique :

« [La loi industrie verte] est un texte plus récent de 2023 et qui est maintenant en vigueur, qui n'allège absolument pas les exigences environnementales, mais qui, en revanche, parallélise les instructions administratives. Au lieu de mettre



Réunion publique à Montluçon, 9/7

tout bout à bout, c'est-à-dire qu'un tel donne son avis une fois qu'un tel autre a donné son avis, cela veut dire que vous mettez toutes les procédures en série, là, nous avons parallélisé les choses. C'est un cadre environnemental constant et c'est la parallélisation des procédures » (Montluçon, 9/7).

« Le code minier (...) a été assez profondément réformé en 2021 pour, d'une certaine manière, renforcer un certain nombre d'exigences. (...) L'octroi de la concession sera évalué sur la base d'un dossier qui comportera non seulement des aspects environnementaux, mais aussi des aspects économiques et des aspects sociaux. Tous ces éléments qui n'étaient pas des éléments de décision du code minier antérieur. (...) Cela veut dire aussi qu'au moment de l'octroi de la concession, une question importante qui est celle de l'après-mine fait l'objet, d'ores et déjà, de prise en compte. Cela veut dire que l'exploitant doit d'ores et déjà préciser ses intentions concernant l'après-mine. (...) L'autre élément est celui des garanties financières demandées aux exploitants. Les exigences de garanties financières ont été considérablement renforcées » (Montluçon, 9/7).

Il précise également les compétences et organisation au service de l'instruction et de l'inspection : *« Les inspecteurs des installations classées ne travaillent pas tout seuls. Ils travaillent avec les autres compétences des services de l'État (...) L'Autorité environnementale est une autorité indépendante du préfet qui va rendre un avis sur la qualité des études, notamment. (...) La DREAL va également consulter tous les autres services de l'État compétents. (...) Nous avons des inspecteurs des sites qui sont compétents, notamment sur les sujets paysagers. Nous avons des gens qui s'occupent*

de police de la nature, qui sont compétents en biodiversité. Nous avons des gens compétents sur le transport. Nous allons donc déjà interroger tous nos collègues compétents sur les sujets concernés, mais également nos collègues de la DDT et plus spécialement le service de la police de l'eau, les collègues de l'Agence régionale de santé, l'ARS, puisqu'ils ont des ingénieurs sanitaires, le SDAP qui est le service archéologie préventive pour tous les sujets de patrimoine et autres. (...) Régulièrement, nous avons des groupes de travail entre pairs, entre différentes régions, ce qui permet d'échanger sur certains cas et d'être plus compétents. Nous avons également la possibilité, sur des sujets où nous ne savons vraiment pas comment faire, de faire appel à des tiers experts qui sont financés par le porteur de projet. C'est donc à ses frais » (Saint-Pourçain, 22/4).

Pour autant, l'Association des communes minières (ACOM) pointe des lacunes restant à prendre en charge, en matière d'après-mine notamment : *« nous prônons, depuis quelques années, une réforme complète du code minier. Le cadre de l'après-mine n'est pas pris en compte correctement, malgré la réforme qui a été annoncée sur la loi climat. La thématique d'après-mine n'est toujours pas prise en compte comme il le faudrait. » (Cournon, 23/5).*

3.3.3. Quelles garanties de respect des obligations ?

Il est attendu de l'État qu'il assure également la conformité réelle des projets et notamment la maîtrise de ses impacts et risques. Quels moyens et organisation l'État compte-t-il mettre en place pour accompagner le développement d'une industrie minière ?



Forum participatif à Gannat, 14/3

Une certaine confiance est accordée par le public au cadre législatif et réglementaire qui serait plus protecteur en France que dans d'autres pays : « *Je suis forcément favorable. (...) Après, effectivement, il faut aussi être en vigilance. On est clair avec ça. On est dans un pays où on sait que les réglementations ne sont pas les plus faciles. On est un pays plutôt régulateur que dérégulateur. (...) Et derrière, on est dans un pays qui est très normé, où on impose beaucoup de règles. C'est ça, parce que l'on amène à se poser des questions et avoir des régulateurs : l'État, la DREAL fait partie de cet élément-là. Il y en a d'autres en parallèle, puisqu'on parle de codes et de normes* » (Montluçon, 4/4) ; « Le cadre réglementaire environnemental français et le futur code minier offrent de nombreuses garanties en ce sens » (avis 17).

Pour autant, des doutes sont formulés :

- sur les capacités réelles des industriels à maîtriser les risques : « *L'activité extractive, en particulier minière, s'intensifie notamment en termes de taille des exploitations et de nombre de substances exploitées. Cette intensification interroge la capacité des exploitants à maîtriser les impacts potentiels nécessairement amplifiés, ainsi que celle des pouvoirs publics à les encadrer* » (Saint-Pourçain, 22/4) ;
- quant au respect par les opérateurs privés des règlements fixés par l'État : « *Encore faut-il respecter la réglementation française, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les industries de notre pays* » (webinaire, 16/4) ;
- et sur la capacité réelle de l'État à instruire les dossiers : « *Apparemment, l'entreprise Imerys a déjà eu la stratégie de demander aux autorités une quantité d'eau bien inférieure aux besoins actuels et une fois l'autorisation obtenue, de demander une dérogation (ex. Bretagne) : quelle garantie est offerte aujourd'hui pour empêcher cette dérive ?* » (Q274).

À ces difficultés s'ajouteraient les incertitudes lors de l'instruction des dossiers.

En particulier, la question des moyens humains fait l'objet de plusieurs échanges concernant, d'une part, le nombre réduit de personnels, les qualifications de ceux-ci en matière de dossiers industriels miniers : « *La France métropolitaine n'a pas vu s'ouvrir une mine sur son territoire depuis plus de 50 ans. Comment peut-on être certain que les services de l'État, les inspecteurs de la DREAL, ont la compétence nécessaire à valider les dossiers d'exécution puis à assurer le suivi des exigences environnementales ?* » (Moulin, 12/3) ; « *À l'heure d'une économie de 10 milliards d'euros recherchée par Monsieur Bruno Le Maire, comment aujourd'hui la DREAL peut confirmer qu'elle aura les effectifs nécessaires pour surveiller un tel projet sur notre territoire ?* » (Saint-Pourçain, 22/4) ; « *Qu'en sera-t-il des sommes allouées à la DREAL, quels sont les effectifs et les compétences ?* » (Tchat zoom Cournon, 23/5).

En juillet, la reconnaissance du projet comme « d'intérêt national majeur » (PINM) suscite de nombreuses réactions s'inquiétant d'un possible allègement des obligations du

maître d'ouvrage vis-à-vis de l'environnement et des populations : une instruction plus rapide des dossiers d'autorisation serait-elle associée à une analyse moins approfondie et moins robuste ? Des dérogations seraient-elles possibles vis-à-vis de certaines réglementations ? Si l'État a formulé des réponses lors des dernières réunions du débat (Montluçon, 9/7, et Échassières, 18/7), des doutes ont continué à s'exprimer depuis (contributions sur le forum numérique et questions en réunions). Il est notamment mentionné par les publics la dérogation prévue à la procédure concernant les espèces protégées.

Par ailleurs, le public pointe les difficultés à contrôler effectivement les opérateurs, du fait de problèmes de disponibilité des données : « *Les données fournies par les sociétés minières ne peuvent jamais être contrôlées par les tiers. Et concernant les audits externes, ils n'existent pas. Ce sont ses propos. Il y a donc un déficit structurel de transparence qui devrait être résolu avant l'ouverture d'une nouvelle mine de lithium en l'occurrence, car les communes ont toujours été trompées par les exploitants miniers qui n'ont jamais réparé les pollutions collatérales. (...) un déficit de confiance, voire de défiance, est fondé et que ces préjudices pour les communes, leurs habitants, leurs visiteurs doivent être réparés avant l'exploitation d'une nouvelle mine* » (Moulin, 12/3).

Ces inquiétudes diverses seront exprimées tout au long du débat, sous forme d'un questionnement général ou relativement à l'instruction de thématiques techniques particulières. Tout au long du débat, les représentant.es de l'État (DREAL, DDT), se sont attaché.es à décrire leurs méthodes de travail et les partenaires et expertises sur lesquels les services instructeurs peuvent s'appuyer et la réglementation applicable. Ces réponses seront précisées, thématique par thématique, dans les parties suivantes du compte-rendu.

En conclusion de cette partie, il apparaît que le contexte global dans lequel s'inscrit le projet minier d'Imerys interroge profondément les publics, et n'est pas sans incidences concrètes sur les nombreuses demandes d'études, de garanties, de suivi et de contrôle formulées tout au long de ce débat public. La vigilance des participant.es ne se borne pas aux caractéristiques techniques du projet et à leurs impacts potentiels, qui seront développées aux chapitres suivants, elle recouvre toutes les dimensions d'un projet perçu comme ayant valeur d'exemple.

4

LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET **EN QUESTION**

- | | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Aspects techniques des trois sites et variantes | 69 |
| 2 | L'insertion des infrastructures projetées sur les territoires concernés | 82 |

1. ASPECTS TECHNIQUES DES TROIS SITES ET VARIANTES

L'essentiel des questions portant sur les caractéristiques techniques des sites concerne les impacts sur les milieux et les risques pour l'environnement des sites, principalement sur les sujets ayant trait à la consommation d'eau et à la production de déchets et résidus (voir Partie 5). Mais les aspects techniques ont également été interrogés, tant sous l'angle de la maturité et de l'efficacité des procédés que sous l'angle du dimensionnement et de la localisation des installations. Ces interrogations se sont quelquefois doublées de propositions de variantes.

1.1. Quelle maîtrise des innovations ?

1.1.1. Quelle part d'innovation ?

La question est très vite arrivée dans le débat de connaître le degré d'innovation contenu dans les procédés et les choix techniques proposés par le maître d'ouvrage. Quelquefois motivée par un intérêt ou une curiosité technique, elle traduisait surtout une double inquiétude : d'une part sur la fragilité du projet et les risques d'arrêt prématuré des opérations, d'autre part sur la maîtrise des risques.

« Ce procédé n'a jamais été fait. Affirmer des choses maintenant sur des choses qui n'ont pas été faites, c'est très grave » s'inquiète ce participant au débat mobile d'Ébreuil (14/3).

« Parmi les étapes du processus décrit, quelles sont celles qui, à ce jour, ne bénéficient d'aucun retour d'expérience obtenu par Imerys ou ses fournisseurs sur d'autres sites d'exploitation ? Si des innovations sont envisagées au niveau de ces processus, comment est planifiée la gestion des risques et de ses éventuels impacts sur le planning du projet ? » (Q7). « Si Emili est vraiment le premier projet d'exploitation du lithium en Europe, n'allons-nous pas essayer les plâtres et subir les imprévus de tout ce qui n'est pas encore au point ? » (Q29).

Le maître d'ouvrage répétera à plusieurs reprises que le projet « s'appuie sur des procédés maîtrisés par plusieurs industries (pour l'étape de concentration autant que pour l'étape de conversion). » Il ajoute : « Les retours d'expérience sont mis à profit dans le cadre du projet et Imerys a constitué une équipe d'experts qui ont déjà conduit ce type de projets ou opéré ce type d'installation. » Il fait remarquer que « certaines étapes sont d'ailleurs déjà mises en œuvre par Imerys sur son site de Beauvoir (concassage concentration gravimétrique et filtration) » et que « plusieurs projets de production de lithium sont développés en Europe. Imerys développe notamment le projet Imerys British Lithium, dans les Cornouailles en Angleterre. D'autres projets seront mis en service avant EMILI. C'est par exemple le cas du projet mené par la société Keliber en Finlande dont le démarrage est prévu en 2025 » (réponses aux Q7 et Q26).

C'est au cours du webinaire du 14 avril qu'Imerys a complété ses premières réponses un peu rapides et listé de la façon plus complète les éléments de procédés pouvant être considérés comme des innovations. Trois innovations qualifiées de majeures.

1. Le traitement de mica et non de spodumènes (à la différence de l'Australie) : cette caractéristique de la roche, déjà débattue avec des experts chimistes à Montluçon le 4 avril, modifie le procédé de conversion et permet un recours à « une calcination avec des additifs – gypse et glasérite – et une lixiviation à l'eau, et non pas avec une utilisation massive d'acide sulfurique qui serait nécessaire pour briser la structure de la roche. »
2. Le recyclage des sulfates de sodium en solution « sous forme de glasérite et un coproduit qui est valorisable qui est du sel, le chlorure de sodium. »
3. Le dispositif « Zéro Rejet Liquide » : « ce principe n'engendre aucun risque particulier et permettrait justement de ne rejeter aucun effluent issu du procédé de conversion directement dans les milieux naturels » (réponse à la question 7). « C'est la première pour un projet de lithium. C'est une technique qui n'est pas la première au monde, bien entendu, mais qui est amenée à se répandre davantage dans les industries minières et chimiques » (webinaire, 14/4).

Des innovations considérées comme plus mineures sont également décrites (webinaire, 14/4) :

- La réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de l'agglomération de Montluçon.
- « Nous allons également utiliser du CO₂ lorsque l'on retire le calcium du circuit plutôt que du carbonate de sodium. C'est une petite mesure qui permet d'absorber un peu de CO₂. On capte aussi le CO₂ de notre chaudière à vapeur. »
- « Nous avons un petit projet innovant qui permet, lors de l'étape de captage du fluor – la purification – d'économiser par 20 la consommation en sulfate d'aluminium. »

La spécificité du traitement du mica a fait l'objet d'un débat technique lors de la réunion du 4 avril à Montluçon. À un ancien professeur de génie chimique au lycée Paul Constans qui s'étonnait de ne pas retrouver l'une des deux voies acide ou basique classiquement mentionnées dans la littérature pour la calcination de l'oxyde de lithium, le directeur de la recherche et développement d'Imerys a expliqué que les publications portaient sur les roches dures actuellement utilisées qui sont des spodumènes. Précisément le traitement du mica – tel qu'envisagé ici – diffère de celui du spodumène en ce que la lixiviation se fait à l'eau en Ph neutre. L'acide sulfurique n'est pas utilisé pour dégrader la matrice minérale, ce qui est différent du spodumène.

Plus spécifiquement interrogé sur les références en matière de dispositif « zéro rejet liquide » (Q181), le maître d'ouvrage a répondu : « La démarche "zéro rejet liquide" est une forme d'innovation apportée par le projet EMILI dans l'industrie de la mine. Toutefois, il est possible de citer le projet de mine de lithium Thacker Pass qui utilise déjà le système "zéro rejet

liquide”, dans le Nevada aux États-Unis (...). De plus, c’est un procédé mis en œuvre de manière plus générale dans l’industrie chimique et les compétences existent, notamment en France ([groupe Veolia par exemple](#)). Ici aussi, les essais conduits en laboratoire ont permis à Imerys d’acquiescer la confiance nécessaire pour s’engager à mettre en œuvre cette démarche pour l’usine de conversion, dont la conception doit par conséquent être spécifiquement étudiée dans cet objectif. La poursuite des études et l’exploitation du pilote de conversion vont fournir de nombreuses données d’entrée pour la conception de l’usine commerciale. »

Le système de réutilisation des eaux usées a fait l’objet d’appréciations positives de la part d’industriels désireux de partager l’expérience et de la communauté de Montluçon qui y voit, avec les boucles de recirculation, des « sources d’initiatives pour d’autres procédés industriels locaux. Ces nouvelles solutions technologiques pourront être déclinées et élargies aux organismes qui souhaiteraient les mettre en œuvre, permettant d’établir durablement des méthodes industrielles en adéquation avec le développement durable des territoires. »

1.1.2. Le rôle des installations pilotes dans la sécurisation des choix de procédé

Pour le maître d’ouvrage, la mise en œuvre d’une phase pilote constitue le moyen privilégié de maîtriser les procédés et leurs risques.

Dans le DMO, il avait indiqué les principaux objectifs (page 128) : valider les procédés, préciser l’évaluation des impacts sur l’environnement et vérifier le bon dimensionnement des mesures envisagées, disposer d’un démonstrateur de projet, préqualifier les produits, former le personnel et échanger avec le public.

Le webinar du 14 avril a permis à Imerys de préciser les dimensions techniques de ces pilotes. Il les a situés dans un développement de procédés en plusieurs étapes, commençant par des tests en laboratoire (quelques kilogrammes de matière), puis des études en boucle fermée – liquides et solides. Viennent ensuite les laboratoires pilotes manipulant jusqu’à une centaine de tonnes de matière, permettant d’étudier l’ensemble du procédé à une plus grande échelle, en fonctionnement continu, avec toutes les boucles



Réunion publique à Echassières, 18/7

de recirculation possibles et sur des équipements beaucoup plus proches de la réalité industrielle. Au terme de ces tests, toutes les étapes fondamentales sur le procédé sont validées.

L'usine pilote, ou usine de démonstration, manipule au départ 20 000 tonnes de matière par an. « Nous mettons en place une usine complète avec toutes les fonctions d'une usine, mais à une échelle bien moindre. Typiquement, entre un 1/200^e et 1/50^e. Il y a des équipements industriels qui sont les répliques en miniature des équipements que nous utiliserons dans la phase suivante qui est l'usine commerciale. »

« Pour cette usine pilote, son rôle n'est plus de tester une technologie, elle est plutôt de mettre en place des protocoles de production dans l'environnement industriel, d'identifier quelques pistes d'améliorations initiales, de raccourcir – et c'est très important – la mise en place de l'usine commerciale. »

Dans la réponse à la question 85 du forum numérique, Imerys précise que « la réalisation des pilotes ne préjuge pas de la réalisation des projets industriels. Elle permettra uniquement de confirmer d'un point de vue technico-économique l'opportunité et la faisabilité du projet ».

Dans son cahier d'acteur (n°28) la Société de l'Industrie Minérale (SIM) constate le caractère original du procédé d'Imerys lié à l'utilisation de mica lithinifère « qui n'a pas de précédent dans le monde. (...) Si le procédé de concentration par flottation mis en œuvre sur le site de Beauvoir est bien connu, les différentes étapes du procédé de conversion du site de La Loue (...) font certes appel à des procédés individuels ainsi qu'à des technologies connues et utilisées sur d'autres minerais, mais "orchestrées" suivant une disposition ("flow-sheet") originale. » La SIM explique que « dans la plupart des projets miniers, ces tests industriels se font dans des installations dédiées (dites "halls pilotes" d'institutions spécialisées) et permettent de simuler le traitement de quelques tonnes ou centaines de tonnes (maximum) de minerai, soit environ à l'échelle 1/10000^e. De plus, ces pilotes classiques fonctionnent souvent en "batch" c'est-à-dire de manière non continue, loin de la pratique industrielle ». La SIM considère donc qu'avec un choix d'échelle industrielle et de fonctionnement en continu, l'unité pilote « permet de quasiment éliminer le risque d'échec industriel, vis-à-vis d'un procédé "original". »

1.2. Des propositions pour optimiser le bilan carbone et réduire les consommations énergétiques

1.2.1. Le bilan carbone du projet

Le maître d'ouvrage a fourni dans son dossier (page 101) une première estimation du bilan carbone de son projet, selon une méthode expliquée page 155 ; elle aboutit à une empreinte carbone totale de 9,8 t CO₂ eq/t LHM. Selon le maître d'ouvrage, cette valeur devrait être précisée lors de l'étude de faisabilité.

Lors du webinaire du 14 avril, le représentant de Carbone 4 a fourni des éléments de comparaison par rapport à d'autres procédés de production du lithium pour lesquels il a pu évaluer les bilans carbone : « dans la voie solide spodumène, aujourd'hui, vous êtes à peu près à 16 tonnes de CO₂ émises par tonne d'hydroxyde de lithium monohydrate, alors que pour les voies liquides, on est grosso modo autour de 5 tonnes. » Carbone 4, qui n'a pas la capacité de challenger et valider les données fournies par Imerys, conclut : « Le projet, en tout cas le calcul de l'empreinte carbone tel que réalisé par le porteur du projet EMILI, situe son empreinte à peu près à 10 tonnes, soit finalement un peu entre les deux, entre la voie liquide qui est aujourd'hui réalisée quasi exclusivement en Amérique du Sud – un tout petit peu en Chine, mais surtout en Amérique du Sud – et cette voie solide – Australie et Chine aujourd'hui très majoritairement. »

1.2.2. Des voies d'optimisation du bilan carbone ?

Imerys détaille dans son DMO les choix qu'il a déjà effectués en vue d'optimiser le bilan carbone de son projet :

- une flotte minière électrique ;
- un acheminement du minerai par convoyeurs électrifiés et non par camions depuis le broyage souterrain ;
- un transport par canalisations des concentrés et par train des produits.

Il évoque d'autres pistes qui pourraient être étudiées dans le cadre de la pré-faisabilité.

Plusieurs suggestions ont été faites par des participants au débat dont certaines rejoignent les pistes évoquées par le maître d'ouvrage. Au plan technique, deux voies sont explorées.

Remplacer les ciments de comblement des galeries souterraines dans la mine par des matériaux présentant une meilleure empreinte carbone.

Dans son cahier d'acteur (n°1), FNE fait remarquer : « 35 à 55 000 t de ciment/an seront utilisés. Son élaboration est très consommatrice d'énergie et émettrice de CO₂ (le tonnage annuel de ciment est proche de celui nécessaire à la construction d'un EPR par an). »

Plusieurs propositions vont dans le sens de l'utilisation d'un matériau moins émetteur de CO₂ : Ainsi les Shifters proposent l'utilisation d'un ciment pauvre en clinker ; l'auteur de la question 68 sur le forum questionne : « À l'inverse du ciment dont la production génère d'énormes quantités de CO₂, pourquoi n'est-il pas envisagé de le remplacer par du biochar qui, lui, emprisonne du CO₂ ? »

Tout en soulignant que l'industrie du ciment s'efforce de réduire ses émissions de CO₂ pour approcher la neutralité carbone vers 2050, Imerys indique étudier « la possibilité d'utiliser à terme des matériaux alternatifs au ciment traditionnel comme le métakaolin ou le biochar » qui présentent une empreinte CO₂ réduite par rapport

au ciment. Le maître d'ouvrage signale néanmoins deux inconvénients : « 1/ la diversité des types de métakaolins et de biochars, avec des comportements différents, ce qui requiert des tests ; 2/ les faibles volumes de production de ces matériaux. » Il poursuit : « il serait théoriquement possible d'utiliser des volumes modérés de ces matériaux, sous réserve que les tests soient concluants. En revanche, des niveaux de substitution plus importants nécessiteraient des campagnes de tests plus longues et approfondies afin de garantir les performances mécaniques sur le long terme. » Et conclut : « C'est pourquoi nous ne pouvons pas mettre en œuvre ce type de solutions dès le début du projet EMILI. »

Modifier la nature de l'énergie utilisée pour la calcination

En réponse à la question 180 sur le forum numérique, Imerys précise : « du gaz serait utilisé pour alimenter le processus de calcination du mica de l'usine de conversion. Le brûleur du four rotatif serait alimenté par du gaz naturel afin d'atteindre des températures de l'ordre de 900°C à 1000°C. Le gaz naturel est la seule source d'énergie possible pour ce type de technologie car il n'existe pas de four rotatif industriel à la taille requise fonctionnant à l'électricité qui puisse garantir les performances recherchées. Les besoins en gaz sont estimés à 495 GWh/an. GRDF serait en mesure de fournir le volume nécessaire à partir de son réseau local. »

Les Shifters proposent de remplacer le gaz naturel par du biogaz qui divise les émissions CO₂ par 10 : « Le département de l'Allier a affiché une capacité de production

de 86,7 GWh (14) et GRDF prévoit une multiplication par cinq des capacités de production en région AuRA d'ici à 2030 (15) ; si nous projetons les prévisions précitées, le département de l'Allier aura une capacité de production en biogaz de l'ordre de 433,5 GWh/an, deux ans après le début de l'exploitation de la mine, soit presque 90 % des besoins en gaz requis pour l'opération. Nous évaluons le gain potentiel à 100kTCO₂eq/an pour un gain total schématisé sur 21 ans d'exploitation de 2MTCO₂eq. » (CA 9).

La CCI va dans le même sens, dans son cahier d'acteur (n°12) : « les émissions de CO₂ de la conversion du minerai pourraient aussi être fortement diminuées grâce à l'utilisation de biométhane dans le four de calcination du minerai : l'Allier en est actuellement exportateur au niveau national (production de 160 GWh, à 23 g CO₂/kWh contre 200 g CO₂/kWh pour le gaz naturel), mais il faudrait encore augmenter la production (besoin de pratiquement 500 GWh, sans compter que d'autres industriels pourraient être intéressés par cette source d'énergie. »

L'utilisation de biométhane pour le four de calcination fait partie des pistes considérées dans le DMO.

Toujours dans leur cahier d'acteur, les Shifters notent qu'Imerys envisage de récupérer une partie de l'énergie thermique du four pour la réutiliser (pour le four et les chaudières, page 103 du DMO). Ils complètent : « une solution de raccord à un réseau de chaleur urbain n'est cependant pas proposée. »



Réunion publique à Echassières, 18/7

Au plan logistique, les Shifters suggèrent d'aller au-delà des actions envisagées par Imerys telles que décrites plus haut. L'idée d'un covoiturage des salariés avancée par Imerys est considérée comme une bonne initiative, et plus généralement un travail sur les mobilités locales est attendu en concertation avec les collectivités.

L'utilisation du train est également souhaitée pour les ventes d'hydroxyde de lithium. Et les enjeux de la régénération de la ferroviaire pour le transport du concentré en termes d'empreinte carbone sont fortement soulignés (voir plus bas).

1.2.3. La consommation d'électricité

« Le coût énergétique pour les trois sites serait de 446 000 MWh par an, l'équivalent de la consommation annuelle de 172 000 personnes, soit la moitié du département de l'Allier » (CA 14, les Soulèvements de la terre).

La question 61 sur le forum numérique demande confirmation de ces données, Imerys détaille : « À ce stade des études, les consommations électriques des différentes composantes du projet EMILI seraient les suivantes :

- la mine consommerait 90 000 MWh ;
- l'usine de concentration consommerait 80 000 MWh ;
- la plateforme de chargement consommerait 16 000 MWh ;
- l'usine de conversion consommerait 260 000 MWh.

La consommation d'électricité totale du projet serait donc de 446 000 MWh.

D'après les données d'Enedis, 2 022 333 MWh d'électricité ont été consommés dans l'Allier en 2021, tous usages confondus dont l'industrie et le secteur résidentiel (946 571 MWh pour ce dernier). »

Imerys considère que « l'utilisation de l'électricité participe à l'optimisation du bilan carbone global du projet EMILI. » Le groupe rappelle qu'il étudie plusieurs moyens pour diminuer les consommations électriques : « 1/ optimiser la consommation électrique de l'ensemble des équipements ; 2/ mettre en place des systèmes de contrôle et d'automatisation pour surveiller et réguler la consommation d'énergie sur chaque site en temps réel ; 3/ former le personnel aux pratiques économes en énergie. »

Dans une réponse à une autre question (Q150), Imerys relativise le poids de son projet en matière de consommation électrique : « si le projet EMILI représente indéniablement un consommateur supplémentaire d'électricité, il n'est pas particulièrement énergivore, en attestent les puissances des raccordements au réseau de transport d'électricité (63 kV) et les niveaux de consommation, qui n'ont rien à voir avec celles d'industries électro-intensives. »

Plusieurs participant.es questionnent la possibilité de produire de l'électricité sur les sites du projet.

« Avez-vous évalué la possibilité d'utiliser une partie des terrains non utiles à votre exploitation sur le site d'Échassières à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol ? » (Q34). Le maître d'ouvrage se montre ouvert et prévoit de mener une analyse des différentes possibilités pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains inutilisés.

Un participant demande s'il serait possible « d'installer une micro-centrale hydro-électrique dans la canalisation d'amenée des eaux entre la STEP et le site » (Q167). Le maître d'ouvrage ne valide pas cette idée, compte tenu du débit et du dénivelé, mais se dit « à l'écoute d'opportunités pour développer des capacités de production d'électricité renouvelable : (...) il est aussi possible de penser à des panneaux solaires en toiture sur la plateforme de chargement par exemple. »

L'auteur de la question 150 interroge le maître d'ouvrage sur la possibilité de mettre en place une modulation de la consommation d'énergie en fonction des possibilités du réseau électrique. Imerys répond : « la faisabilité (...) n'a pas été examinée. Cependant, de prime abord, l'interruptibilité semble très difficile à envisager pour les usines de concentration et de conversion : ces usines nécessitent plusieurs semaines pour monter en charge (le temps de lancer toutes les opérations, de remplir les circuits, etc.) et des interruptions de l'alimentation électrique affecteraient fortement la production. À l'exception des systèmes de sécurité (comme la ventilation), l'activité de la mine pourrait être arrêtée. De même pour la plateforme de chargement. Ces éléments restent néanmoins à confirmer. » Dans un avis plus développé déposé en fin de débat, le 19 juillet, l'auteur de la question précédente continue à inviter à réfléchir aux moyens d'optimiser la consommation d'énergie en examinant toutes les flexibilités possibles en termes d'effacement, de calendrier de maintenance voire de flexibilité gaz / électricité...

Tout au long du débat, Imerys répète vouloir réduire ses consommations et son empreinte carbone pour contribuer à la durabilité environnementale de son projet. « La sobriété, même dans le projet lithium, on se l'appliquera également sur l'optimisation de la consommation électrique, sur l'optimisation de la ressource en eau » (Gannat, 14/3).

1.3. Dimensionnement et durée de vie de la mine

1.3.1. L'exploitation en souterrain : un choix ou une contrainte ?

Le maître d'ouvrage présente son choix d'une exploitation en souterrain comme une preuve de son engagement à réduire au minimum les impacts environnementaux du projet. Il souligne qu'une telle exploitation, qui serait « 3 à 4 fois plus onéreuse qu'une carrière à ciel ouvert » (réponse Q130), constitue une part significative du surcoût global du projet, estimé à 20 % du montant de l'investissement.

Dans son cahier d'acteur, la SIM considère que « *Le parti pris d'une exploitation souterraine, de plus avec technique de remblayage cimenté [relève] des meilleures pratiques en matière de projet minier. (...) Ce choix conduit à des impacts environnementaux et fonciers considérablement minorés par rapport à une exploitation à ciel ouvert, ainsi qu'à l'élimination sans doute totale du risque industriel de stockage de résidus humides provenant de l'usine de concentration.* »

Pour autant, le maître d'ouvrage avait-il le choix d'un autre procédé ? « *Est-il possible, techniquement, d'exploiter, côte à côte, à ciel ouvert, la carrière de kaolin et la mine de lithium ?* » telle est la question posée à Imerys sur le forum, mi-juin (Q200).

Le maître d'ouvrage reconnaît dans sa réponse l'impossibilité d'une telle coexistence : « *Dans l'hypothèse d'une exploitation d'une mine à ciel ouvert, il n'aurait pas été possible de mener en parallèle l'activité d'extraction de kaolins. Il aurait été en effet nécessaire d'attendre la fin de l'exploitation des kaolins pour démarrer l'activité minière, compte tenu des volumes de stockage et des mises en verse importants.* ». Dans la suite de sa réponse, Imerys se défend de n'avoir effectué le choix d'une exploitation souterraine que sous contrainte : « *Cela étant dit, ce n'est pas pour réduire l'impact sur les kaolins de Beauvoir qu'Imerys a retenu une exploitation en souterrain pour le projet EMILI. Ce sont bien les enjeux que vous citez – réduction des impacts environnementaux – qui ont justifié le choix d'une mine souterraine par rapport à une mine à ciel ouvert. Le fait est que ce choix permet le maintien de l'exploitation des kaolins de Beauvoir sans grandes modifications.* »

Alors, choix ou contrainte ? les deux.



Réunion publique à Echassières, 18/7

1.3.2. 400 mètres de profondeur ?

Une exploitation plus profonde que celle envisagée dans l'étude de cadrage du projet (400 mètres sous la surface) a été envisagée sous forme de variante, à la demande de la CPDP, dès la rédaction du DMO. Imerys a indiqué ne pas disposer d'une caractérisation aussi précise sur la partie inférieure du gisement que sur la partie supérieure et attendre les éléments plus détaillés de l'étude de pré-faisabilité pour évaluer les possibilités d'aller au-delà des 400 mètres et en mesurer les impacts.

Interrogé précisément sur ce point lors du webinaire du 16 avril, le représentant d'Imerys a développé ces arguments techniques, complété d'arguments économiques. « *Déjà, il y a des raisons économiques. Plus on creuse profond, plus c'est onéreux. Ça, c'est une première chose. La deuxième, c'est que les ressources que nous avons déjà identifiées à ce stade vont nous permettre d'identifier et de monter un projet d'une durée de vie qui est déjà d'au minimum 25 ans. On ne perd pas la possibilité de faire des sondages plus profonds plus tard, lorsque nous aurons une mine en opération qui nous permettra plus facilement d'aller plus loin. Enfin, il faut comprendre que nos autorisations actuelles ne vont pas jusqu'à plus loin que 500 mètres de longueur. Comme nos sondages sont inclinés, nous ne pouvons pas descendre beaucoup plus loin que 450 ou 470 mètres de profondeur, puisqu'évidemment, il y a une perte due à l'angle.* »

On comprend donc que l'hypothèse retenue dans l'étude de cadrage résulte du degré de connaissance du gisement au moment où elle a été élaborée, mais que les études ultérieures peuvent aboutir à retenir une profondeur plus élevée.

Ce qui reste à clarifier, ce sont les critères décisionnels et les critères d'autorisation qui permettraient d'en fixer le niveau.

1.3.3. 25 ans de durée d'exploitation ?

De la même manière, Imerys avait été invité dans son DMO à envisager une variante concernant la durée de vie du projet. Cette question est apparue comme critique aux yeux de nombre de participant.es comme on le verra plus loin (voir Partie 5, chapitre 2.4).

Dans son propos initial, Imerys explique vouloir assurer un équilibre entre la taille et la durée de vie du projet EMILI afin de concilier les intérêts environnementaux, économiques, socio-économiques et les considérations de marché.

La durée de l'exploitation annoncée est de « 25 ans au moins » et constitue une hypothèse de l'étude de cadrage, au même titre que la profondeur. « *Cette durée pourrait être plus longue si les conclusions des études géologiques, développement procédé et ingénierie, en cours et à venir, devaient être plus favorables que celles de l'étude de cadrage, comme une teneur en lithium plus élevée dans la roche extraite, un meilleur rendement du procédé de transformation, ou une configuration plus adaptée des équipements retenus* » (DMO, p.143).



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

Au fil des réunions publiques et des réponses aux questions postées sur le forum numérique, le maître d'ouvrage s'est montré de plus en plus confiant sur une teneur en lithium, probablement plus élevée que l'hypothèse retenue, et permettant donc une durée de vie plus longue. Le directeur de la carrière de kaolins fait part de son expérience lors de la réunion publique du 14 mai à Servant : *« On s'ancre dans le territoire pour une longue durée. 25 ans est la durée minimum. Je suis géologue minier et nous avons toujours tendance à voir que tous les 20 ou 25 ans, on remet 20 à 25 ans de plus d'activité. C'est le principe d'obtenir des extensions dans le cadre des arrêtés préfectoraux. De toute façon, les durées sont souvent limitées à 25 ou 30 ans. C'est un peu la logique du fonctionnement de ce type d'industrie. »*

Le commentaire de la société de géologie dans son cahier d'acteur (n°37) abonde dans ce sens : *« Le fait qu'il s'agisse a priori d'une masse de granite très homogène est un indice que les chiffres de ressources annoncés (116 Mt à 0,90 % Li₂O) correspondent au bon ordre de grandeur. Ce chiffre établi avec les sondages réalisés jusqu'à 300 m peut être considéré comme un minimum. Le programme Géologie Profonde de la France (GPF) avait en effet foré en 1984 un sondage à but scientifique sur le site. Arrêté à 900 m de profondeur, il était toujours dans le granite de Beauvoir, ce qui laisse augurer d'importantes ressources supplémentaires et donc une pérennité de l'exploitation, malgré une baisse des teneurs sur les faciès granitiques les plus profonds. »*

1.3.4. Dimensionnement et durée de vie de l'usine de conversion

Lors du webinaire d'approfondissement du 16 juillet, les échanges autour du montage financier envisagé, et notamment la création d'une filiale dédiée pour l'activité de conversion, ont ouvert sur la possibilité pour cette usine

d'utiliser une autre source de minerai que celui de Beauvoir, ou d'accueillir du lithium recyclé.

Cette possibilité a été qualifiée ensuite par Imerys de *« perspective très hypothétique et de long terme (au-delà de la durée de vie du projet EMILI dans son ensemble) »* (réponse Q275).

Cela a conduit un participant à interroger : *« Est-ce que la taille et les capacités de l'usine de conversion de Montluçon sont calculées pour traiter uniquement la matière de Beauvoir ? »* ; le maître d'ouvrage a répondu par l'affirmative : *« Le dimensionnement est en cohérence avec la partie amont. »*

1.4. Sur la possibilité de production d'autres minéraux

« Il n'y a pas que du lithium à Échassières. Quelle valorisation espérée / attendue sur ces autres minerais ? » interroge un participant à la réunion publique de Paris (9/4).

En effet, *« il n'y a pas que du lithium »* : dans le DMO, fiche 1, il est dit que le granite de Beauvoir a cristallisé lentement, à des températures basses (quelques centaines de degrés), selon un processus de différenciation qui explique que *« des métaux dits "rares" s'y sont concentrés : on trouve dans le granite des teneurs élevées en béryllium, niobium, tantale, étain, et bien sûr lithium. »*

Lors de la réunion publique de Montluçon (5/4), la description du procédé de concentration indique la possibilité de valorisation des autres minéraux lourds que sont l'étain et le tantale : *« le broyage va servir à réduire la granulométrie du minerai pour atteindre une maille suffisamment faible pour que le mica se libère de sa matrice. (...) Pour obtenir un produit broyé plus finement, on peut profiter de cette étape en voie liquide pour faire une concentration gravimétrique. C'est déjà*

quelque chose qui existe sur les kaolins de Beauvoir où l'on récupère des métaux. Cela nous permet de récupérer les minéraux denses comme la cassitérite, à savoir le porteur d'étain et également le porteur de tantale, qui sont également des métaux stratégiques.» Lors de la réunion publique à Servant (14/5), Imerys indique être « le premier producteur français de concentré d'étain et de tantale. »

Le maître d'ouvrage est questionné sur le forum numérique sur la possibilité d'extraire du béryllium, ainsi que sur la toxicité de ce métal. Il répond qu'à ce stade il « ne prévoit pas d'extraire le béryllium présent dans le granite de Beauvoir à hauteur de 130 ppm (en moyenne) dans le cadre du projet EMILL. (...) Toutefois, c'est une possibilité qui a été identifiée et qui pourrait être considérée ultérieurement lors de l'exploitation du concentrateur. Il serait alors nécessaire de concevoir une unité à part entière avec un procédé d'extraction spécifique au béryllium. Un tel projet devrait alors faire l'objet d'une procédure d'autorisation spécifique. »

Cette possibilité est valorisée par l'auteur de l'avis n°21 sur le forum numérique qui « encourage Imerys à étendre son savoir-faire pour créer dans le futur d'autres filières de production de l'Étain, du Tantale, du Béryllium et d'autres métaux rares dont on connaît la valeur marchande et le potentiel de progrès même s'ils n'existent qu'à l'état de traces. »

Par ailleurs, le projet prévoit, à ce stade, une valorisation importante d'un autre co-produit, le feldspath. Chaque année, 420 000 tonnes sèches de feldspath (à destination du marché européen de la céramique) ou de sable feldspathique (à valoriser ou utiliser en réaménagement de carrières), seraient produites. Leur acheminement serait effectué par canalisation jusqu'à la plateforme de chargement, par train jusqu'aux clients, dont Imerys précise qu'ils seraient situés principalement en Espagne et en Italie (voir DMO, notamment pages 52 et 59). Outre l'intérêt économique d'une telle production, Imerys souligne son

intérêt à réduire le volume de déchets de l'exploitation minière. Ce sujet n'a suscité que peu de commentaires durant le débat.

1.5. La localisation du site de conversion

Si le lieu de l'exploitation minière est dicté par l'emplacement du gisement, en revanche la localisation des autres sites est questionnée : en mineur concernant le site de conversion prévu à Saint-Victor, à côté de Montluçon, et en majeur sous forme d'une vigoureuse contestation pour le site de la plateforme ferroviaire, envisagé sur des terrains situés à Saint-Bonnet-de-Rochefort, limitrophes de Naves.

La question 88 est directe : « Le choix du site de Montluçon pour l'usine de Montluçon est-il définitif ? Ce site est-il en concurrence avec d'autres sites, en particulier ceux qui seraient plus proches des utilisateurs (les mégafactories) ? »

Elle a conduit Imerys à préciser dans sa réponse les raisons du choix de ce site :

« Ce site a effectivement été en concurrence avec d'autres sites et Imerys a mené des recherches jusque dans la vallée du Rhône et dans les Hauts-de-France. Pour sélectionner le site de l'usine de conversion, celui-ci devait répondre à de nombreux critères, parmi lesquels :

- Sa nature : un site destiné à l'implantation d'activités industrielles (type zone d'activités ou parc industriel) ou une friche industrielle à reconverter afin d'éviter l'artificialisation de terrains naturels ou agricoles et l'adaptation des documents d'urbanisme.
- Son accessibilité : un site desservi par le réseau ferré national afin de pouvoir recourir au mode de transport ferroviaire.
- Sa taille : une surface suffisante pour l'implantation des installations et notamment du terminal ferroviaire.
- La disponibilité de ressources (eau, électricité, gaz) ou tout du moins la possibilité de se raccorder facilement à ces dernières.



Forum participatif à Gannat, 14/3

Très peu de sites réunissaient tous ces critères et la proximité du site choisi avec la mine a été un critère additionnel permettant de créer une filière locale, intégrée, au bénéfice du territoire. »

Tandis que certains saluent la pertinence de ce choix – « *je pense que l'implantation sur la friche industrielle est une bonne idée* » (DM Montluçon, 4/4) –, d'autres s'inquiètent des possibles risques et pollutions : « *La proximité de l'usine à St Victor avec le Centre Aqualudique et le Stadium de la Loue n'est-elle pas problématique ? (...) Des pollutions visuelles (eau stagnante) et olfactive (odeurs) sont-elles possibles à cause de la calcination ?* » (Q3) ; « *Quid de la friche industrielle sur laquelle sera installée l'usine de conversion ? Qu'est-ce qu'il y avait avant ? Est-ce que les sols sont pollués ?* » (Q142) (voir Partie 5, chapitre 1.4).

Une question (Q241) à propos d'autres enjeux sociaux liés à l'accueil des gens du voyage, posée sur le forum numérique, reçoit la réponse suivante de Montluçon Communauté : « *Le site de la Loue est une zone d'activités qui n'a pas vocation à recevoir les gens du voyage, elle n'est pas équipée pour cela. Les occupations qui ont pu être faites ne s'inscrivaient pas dans un cadre légal. Cependant, il existe une aire d'accueil sur la commune de Domérat qui dispose des équipements nécessaires et complétée par une aire de grand passage à proximité. »*

Le maître d'ouvrage a été encouragé dans son choix du site de La Loue par l'accueil plus que favorable que lui a réservé Montluçon Communauté, ainsi que celui des industriels présents sur la zone d'activités, intéressés par les synergies techniques et socio-économiques.

Dans son cahier d'acteur (n°20), Montluçon Communauté voit dans l'installation d'une entreprise sur la friche industrielle concernée la possibilité de création d'un « *écosystème d'innovation pour la recherche de nouvelles technologies de dépollution des friches économiques industrielles, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, la société Imerys pourrait potentiellement représenter un site pilote pour la découverte de solutions durables et écologiques dans le maintien des sols à destination des activités industrielles.* »

1.6. La localisation de la plateforme ferroviaire

La proposition d'Imerys de construire l'atelier de filtration/stockage et la plateforme ferroviaire au lieu-dit La Fontchambert, sur la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort (limitrophe de Naves), a rencontré une vive opposition, qui s'est exprimée bien avant le débat public. Elle s'est notamment manifestée par l'adoption par les conseils municipaux de Saint-Bonnet et de Naves d'une motion contre cette implantation¹, et par la constitution

d'un collectif de riverains, qui a engagé plusieurs actions de mobilisation contre le projet.

Le débat public a donc fait une large place à cette controverse, d'abord lors de la réunion publique tenue « sur place » à Saint-Bonnet, puis sur le forum numérique où ce sujet a représenté près de 10 % des questions, posées par une dizaine de contributeurs.

La contestation de certains arguments techniques présentés par le maître d'ouvrage, ainsi que la décision d'Imerys, aux deux tiers du débat, de donner suite à une demande des riverains d'étude d'un site alternatif, ont conduit la Commission à proposer un atelier dédié à ces questions le 18 juillet, juste avant la tenue de la dernière réunion publique.

« *Qui, dans cette salle, accepterait d'avoir une usine à 350 mètres de sa maison, avec le bruit, la vue, la poussière et autres ?* » (Cournon 23/5).

Sur fond de contestation globale du projet – rejoignant les interrogations sur la stratégie de transition énergétique (voir Partie 3) – l'opposition à l'implantation des installations à Saint-Bonnet, explicitée dans le cahier d'acteur du collectif (n°7), relève de plusieurs facteurs qui seront abordés plus loin :

- des installations et une activité industrielle perçues comme incohérentes par rapport à la nature et au projet du territoire, et notamment au développement du Naturopôle et du label « Station verte » (voir Partie 5, chapitre 3) ;
- la crainte de nuisances, principalement en termes de paysage et de bruit (voir Partie 5, chapitre 1.4.) ;
- les risques d'effets adverses économiques : immobilier, tourisme... (voir Partie 5, chapitre 2.2.3.).

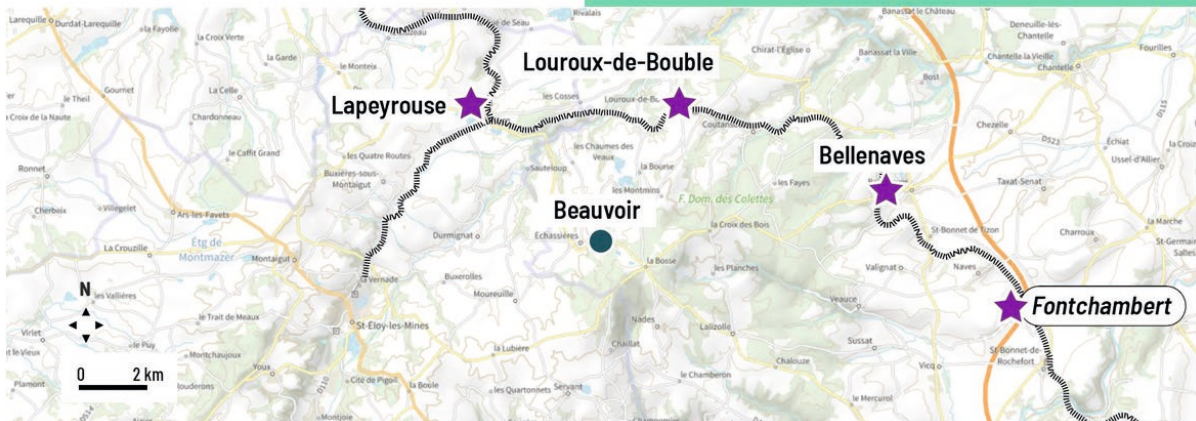
1.6.1. Pourquoi Imerys a-t-il choisi le site de La Fontchambert ?

Le maître d'ouvrage a naturellement été conduit à s'expliquer sur les raisons de son choix. Imerys dit avoir « *fait beaucoup de travail avant le débat public pour regarder toutes les options possibles* » (Alan Parte, Cournon, 23/5). Le processus de réflexion, qui s'est étalé sur 18 mois, à partir de mi 2022 a été décrit le 27 mars lors de la réunion à Saint-Bonnet. Il a commencé par l'examen des gares déjà disponibles sur la ligne Gannat – Montluçon. « *La plus proche était Lapeyrouse à vol d'oiseau, Louroux-de-Bouble, et puis Bellenaves.* » Puis a été identifié, fin 2022 le site de La Fontchambert, localisation retenue pour une première proposition d'implantation, abandonnée devant le refus des riverains, puis une seconde proposition, qui est celle soumise au débat public.

Lors de l'atelier du 18 juillet, Imerys a repris ses arguments, synthétisés dans la grille de critères de sélection ayant présidé à ses travaux.

¹ Compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2023, Saint-Bonnet-de-Rochefort, <https://www.saintbonnetderochefort.fr/userfile/fichier-telechargement/1707495036-CRCM-2023-POUR-SITE.pdf>

EMPLACEMENTS ÉTUDIÉS POUR LA PLATEFORME DE CHARGEMENT



Support de présentation d'Imerys, Atelier transport, Échassières 18/7

Cette grille comporte deux familles de critères : des critères techniques et des critères d'impact environnemental.

Les critères techniques ont d'abord trait au terrain lui-même : topographie, constructibilité et opérabilité. Une topographie favorable, un type de sol favorable, un terrain relativement plat pour faciliter la construction de faisceaux ferroviaires et des bâtiments, une surface du terrain permettant d'accueillir des installations de filtration, de stockage et de chargement de trains pour environ 20 wagons. Un autre critère technique concerne l'accessibilité des différents sites pour les canalisations. « Nous ne transportons pas des pulpes de minerai comme nous pouvons transporter de l'eau. Les pulpes de minerai sont dans des concentrations de l'ordre de 40 à 50 % de matière solide. Il y a des vitesses à maintenir dans les conduites. Il y a des rayons de courbures à respecter en termes d'usure » (Échassières, atelier, 18/7). Les critères environnementaux concernent la consommation de foncier agricole, le bruit et l'intégration paysagère.

Au regard de ces critères, Imerys est parvenu à la conclusion que « la seule solution techniquement faisable est à La Fontchambert » (Alan Parte, Cournon, 23/5). Ses arguments développés à la fois au cours des réunions publiques, de l'atelier et en réponse aux questions du forum numérique peuvent être synthétisés comme suit.

Concernant le site de Louroux-de-Bouble : « On a très vite écarté Louroux-de-Bouble. Le site ne pouvait pas recevoir l'implantation, car trop contraint en termes de topographie et manque d'espace » (Saint-Bonnet, 27/3). « Pour ceux qui connaissent la gare de Louroux-de-Bouble, on a une voie d'évitement et nous n'avions pas la place pour construire » (Échassières, atelier, 18/7).

Concernant le site de Lapeyrouse : le critère d'accessibilité des conduites de pulpe a été le critère discriminant : « Le tracé sous voirie publique qui s'offrait à nous pour aller à Lapeyrouse était vraiment très tortueux » (Échassières, atelier, 18/7). Plusieurs autres difficultés sont mentionnées par le maître d'ouvrage : « un peu trop juste en termes de place disponible pour pouvoir charger les trains de manière continue, une topographie derrière le faisceau qui était vraiment très défavorable pour pouvoir construire les installations (atelier de filtration et les bâtiments de stockage) » (Saint-Bonnet, 27/3).

Concernant le site de Bellenaves : « De tous les sites qui ont été regardés, Bellenaves était celui qui rendait les choses les plus simples pour le transport des concentrés sous forme de pulpe. L'accès est relativement facile par la départementale » (Échassières, atelier, 18/7). Cependant, selon la réponse à la question 59 du forum numérique, ce site « présentait plusieurs inconvénients pour lesquels il a été écarté :

- Manque de souplesse opérationnelle avec impossibilité d'accueillir les installations sur une seule et même plateforme et de diriger les trains dans une direction ou une autre selon les aléas sur le réseau ferré national ;
- Nécessité de modifier le tracé du réseau ferré national à la sortie du tunnel pour permettre l'embranchement du site côté nord ;
- Très gros volumes de décaissements avec un fort aléa géotechnique pour créer les faisceaux ferroviaires (recours possible aux explosifs à proximité du hameau de « La Charrière ») ;
- Très fortes perturbations des riverains pendant les travaux ;
- Impacts sonores et visuels difficiles à atténuer. »

Le site de la Fontchambert répond selon Imerys « à l'essentiel des critères avec un terrain relativement plat, une topographie plutôt favorable et des possibilités pour gérer le chantier de l'autre côté de l'autoroute » (Échassières, atelier, 18/7). « Le lieu-dit "La Fontchambert" a été identifié par Imerys comme étant la zone d'implantation la plus opportune en termes de construction et du point de vue des impacts environnementaux et sociaux (les nuisances éventuelles peuvent être atténuées plus facilement par une intégration paysagère efficace). Les études se poursuivent mais La Fontchambert est le site qui, à ce stade, correspond le mieux aux pré-requis, avec notamment la capacité d'être en partie masqué par le tracé de l'autoroute A71, seul intérêt de sa proximité avec l'autoroute. »

1.6.2. Les limites de l'étude, selon les riverains du site Il a été reproché au maître d'ouvrage de ne pas intégrer les critères de coûts dans sa présentation.

« C'est l'endroit le plus facile, Saint-Bonnet, car c'est plat. Quand une entreprise peut déplacer des millions de tonnes de roches, et qu'ils nous disent qu'ils ne peuvent pas se mettre à tel endroit parce que ce n'est pas plat, j'ai du mal à comprendre », s'interroge un participant à la réunion du 26 mars Échassières. L'absence de critère de coût dans la grille proposée a sans doute contribué au soupçon d'un choix guidé par « la facilité et les moindres coûts » (CA n°7, Collectif de riverains de Saint-Bonnet-de-Rochefort). Un participant à l'atelier du 18 juillet revient sur ce sujet, invitant à réexaminer les difficultés techniques et à consentir un surcoût pour gagner en acceptabilité du site – indiquant que d'autres communes sont plus ouvertes à l'accueillir. « Cela va coûter plus cher, mais sur un projet comme celui-ci, il ne serait pas inintéressant de mettre plus de finance sur le projet pour que vous ayez autour de vous une population qui accepte plus facilement ce projet. »

Interpellé sur ce point, le maître d'ouvrage a réfuté cet argument « Ce n'est pas un problème d'investissement. Que l'on soit très clair. C'est un problème de faisabilité, autant à Bellenaves qu'à Lapeyrouse. Quand bien même nous trouverions des solutions en temps voulu pour passer sous les propriétés privées, nous n'avons pas la place pour accueillir les trains dont nous avons besoin sur le site de Lapeyrouse pour les charger » (Échassières, atelier, 18/7).

Une approche des impacts visuels et sonores jugée insuffisante

De nombreuses questions sur le forum numérique ont porté sur les photomontages et sur l'étude paysagère mis à disposition par le maître d'ouvrage pour apprécier les impacts visuels : les distances, la constitution des merlons, les essences végétales et plantations d'arbres ont été questionnés.

Dans sa réponse à la question 243, Imerys indique « Il est toutefois important de garder en tête que ces photomontages ont pour objectif de permettre de mieux appréhender l'insertion paysagère du site et ne reflètent pas sa conception exacte ». De même, il souligne le caractère préliminaire de l'étude paysagère, qui comporte des mesures habituelles d'insertion paysagère. Il indique travailler « avec le bureau d'études CAUDEX sur une

nouvelle étude paysagère qui doit produire un état des lieux et proposer des mesures plus concrètes (sélection d'essences, hauteurs projetées de la végétation). »

Quant aux études sur le bruit, le maître d'ouvrage a rappelé lors de l'atelier du 18 juillet qu'il s'agissait d'une « pré-étude pour avoir de premiers éléments de comparaison entre différents sites. Les études d'état initial ont été relancées pour pouvoir justement alimenter des modèles. La réglementation est très prescriptive en la matière. »

Imerys considère que plusieurs solutions visant à améliorer encore l'insertion de la plateforme existent, et souhaite en tout cas travailler avec les parties prenantes à ces solutions lors des concertations futures si le projet se poursuit : « nous pouvons faire plus et nous donner comme objectif d'être bien en dessous des seuils réglementaires pour nous assurer que tout le monde soit rassuré à ce niveau. Il y a probablement plein de bonnes idées d'intégrations qui peuvent venir des acteurs du territoire. C'est ce dialogue que nous souhaitons avoir et c'est l'objectif de ces comités de suivi » (Alan Parte, Cournon, 23/5).

1.6.3. Des variantes ont été proposées, le maître d'ouvrage s'est engagé à en étudier une

Malgré toutes les explications et informations apportées, en fin de débat demeurait le sentiment que tout n'avait pas été étudié et que d'autres possibilités existaient. « Pourquoi ne pas réétudier ce site à un autre endroit où il n'y a pas de gare et reprendre l'étude de zéro ? C'est très clair. Pourquoi ne pas réétudier et reconsidérer les choses en prenant vraiment en compte la parole des habitants ? (...) On se dit qu'il y a peut-être encore des efforts à faire et que vous y avez peut-être passé deux ans avec vos équipes, mais peut-être qu'il faut continuer les recherches pour trouver un site qui soit acceptable. À Saint-Bonnet-de-Rochefort, nous ne pouvons pas accepter un tel site, une telle usine avec toutes les nuisances que cela va engendrer » (Échassières, atelier, 18/7).

Dans son cahier d'acteur (n°7) paru début mai, le collectif des riverains de Saint-Bonnet avait évoqué trois variantes, la première consistant à changer de commune en réétudiant l'option Lapeyrouse, les suivantes consistant à déplacer le site de Saint-Bonnet vers le nord ou vers le sud.

Le maître d'ouvrage s'est engagé à étudier cette dernière option.

Variante : Lapeyrouse Gare / bois des Sauzaies

Dans son cahier d'acteurs, le collectif conteste l'argument du manque de place et d'accès direct pour la gare de Lapeyrouse et s'interroge sur la localisation exacte des sites étudiés. Il mentionne l'existence du bois des Sauzaies, le long de la ligne de chemin de fer, qui « offre une surface suffisante et relativement plate, relativement éloignée d'habitations, un accès par canalisations plus court de moitié par rapport à la Fontchambert, et une sinuosité de la route similaire à celle allant à la Fontchambert. » Malgré les échanges

sur le sujet au cours de l'atelier du 18 Juillet, la demande d'examen de cette possibilité a été une nouvelle fois soumise au maître d'ouvrage dans la question 259, le 20 juillet : « Techniquement l'implantation envisagée à Saint-Bonnet-de-Rochefort est positionnable sur le site de Lapeyrouse/ Gare/Bois des Sauzaies (...) pourquoi ne pas poursuivre l'étude sur Lapeyrouse / Gare / Bois des Sauzaies ? »

Le maître d'ouvrage a réitéré son refus de considérer cette option, en ajoutant à ses arguments antérieurs le rejet d'une option de défrichage du bois : « Ainsi l'implantation à la gare de Lapeyrouse, au hameau La Charrière, que vous évoquez, a été éliminée en raison d'un manque de surface disponible (sauf en défrichant au moins une dizaine d'hectares dans le bois des Sauzaies ce qui ne nous paraît pas souhaitable compte tenu des enjeux environnementaux potentiels et plus généralement de l'importance de la préservation des espaces boisés) et d'un contexte topographique défavorable pour l'installation des canalisations de transport des concentrés. »

Le collectif des riverains de Saint-Bonnet ouvre deux autres possibilités dans son cahier d'acteurs (CA7) : « Dans l'hypothèse où Saint-Bonnet-de-Rochefort serait malgré tout le choix définitif, nous demandons à Imerys de déplacer l'ensemble du site de chargement afin de s'éloigner des habitations le plus possible, tout en restant côté ouest de l'autoroute. Décalage au Nord/col de Naves ou Sud/Marais Sourillat. »

Variante vers le nord / col de Naves

Cette suggestion a été formulée à plusieurs reprises sur le forum numérique (Q73, Q104, Q105, Q177) : « Pourquoi ne pas décaler cette implantation plus au nord de 200 m pour ainsi bénéficier de la végétation déjà existante de part et d'autre de l'autoroute, pour au moins minimiser la nuisance visuelle ? »

Imerys ne retient pas cette proposition : « La zone proposée est défavorable en termes de stabilité géotechnique. En effet, les terrains ne sont pas plats et l'instabilité géotechnique de la zone est documentée par SNCF Réseau et APRR qui ont fourni leurs données à Imerys, objectivées grâce aux sondages géotechniques réalisés sur la zone en fin d'année 2023. Concernant la topographie, une colline se trouve au nord de ce site ; elle facilite d'ailleurs l'intégration paysagère du site pour la commune de Naves. S'il fallait décaler la plateforme plus au nord, il faudrait niveler en partie cette colline. Par ailleurs, cela aurait pour conséquence d'augmenter fortement les volumes de déblais qu'il faudrait transporter et stocker. L'emplacement actuel permet de bénéficier de la hauteur du remblai de l'autoroute et offre des opportunités d'intégration paysagère (à travers la création de merlons par exemple) qui permettraient si le projet aboutit de masquer une grande partie des bâtiments » (réponse à Q177).

Variante vers le sud : Vicq / Marais-Sourillat

Le collectif avait détaillé dans son cahier d'acteurs les avantages de cette option « avec impérativement dans ce cas l'implantation de l'usine cachée derrière le bois existant :

- l'usine serait cachée par des parcelles boisées existantes avec des arbres de 30 mètres de haut et de l'autre côté par le terrain naturel (colline)
- les habitations les plus proches seraient à 1100 mètres
- nuisances sonores et risque amoindri de poussières inhalées par les habitants
- facilité d'accès direct via la départementale
- étude de sols réalisée
- accès sécurisé (pas d'arrêt de car pour les enfants) et moins de nuisances pour les riverains (pleine campagne, pas de résidence à proximité)
- l'éclairage nocturne du site sera moins impactant (distance, arbres, colline)
- aucun tracé de chemin de randonnée à modifier. »

CRITERES DE SELECTION PRINCIPAUX

Produit	Lapeyrouse	Louroux	Bellenaves	La Fontchambert
Topographie, surface disponible	X	X	Envisageable	✓
Constructibilité	N/A	N/A	X ⁽¹⁾	✓
Opérabilité	N/A	N/A	X ⁽²⁾	✓
Accessibilité canalisations	X	N/A	✓	✓
Foncier agricole			Entre 15 et 20 ha	15 - 16 ha
Impact sonore	N/A	N/A	X	✓
Impact visuel	N/A	N/A	X	Gérable

(1) Terrain naturel obligeant à construire 2 plateformes superposées, travaux nécessaires sur le RFN pour élargir la courbe en sortie du tunnel

(2) Deux plateformes totalement indépendantes, aucune souplesse opérationnelle, trains doivent être découpés en rames, temps de cycles + longs



Suite à une rencontre entre le maître d'ouvrage, les associations et les services de la préfecture, tenue en dehors du débat public en juin, Imerys a décidé de relancer les études techniques et environnementales pour considérer cette option d'implantation à Vicq, en face du lieu-dit Marais-Sourillat.

Lors de l'atelier du 18 juillet, le maître d'ouvrage a apporté quelques précisions sur cette option et sur les études engagées. « L'embranchement sur le réseau ferré national se situerait au même endroit, de l'autre côté du remblai de la 71. Cette solution consisterait à étendre le faisceau pour pouvoir déporter les installations qui sont aujourd'hui prévues derrière le remblai de l'autoroute, derrière le lieu-dit de Marais de Sourillat. Cela passe par une voie ferroviaire plus longue. Cela modifiera probablement la stratégie pour la construction, peut-être pas forcément d'ailleurs en mal, avec un accès à imaginer depuis la route de Vicq, ici ou ailleurs. À regarder. C'est tout cela que nous avons engagé pour essayer de voir aussi les volumes de terrassement et ce à quoi pourrait ressembler le site à cet endroit-là. La petite inquiétude que nous avons, c'est l'intégration paysagère vue de très loin. Certes, nous avons le Marais de Sourillat qui pourrait offrir un écran intéressant, au moins pour la commune de Saint-Bonnet et partiellement pour les habitants du Kairnet. Nous serions plus loin de Chalignat. Nous avons deux riverains, proches. C'est un travail à refaire, mais avant de savoir s'ils sont d'accord, il faut déjà que l'on sache nous-mêmes ce que cela peut donner vu de chez eux. Il y a donc un travail d'intégration paysagère qui a été lancé avec des prises de photos pour pouvoir faire les montages nécessaires (...) Nous attendons des réponses pour fin septembre et courant octobre. Nous aurons les premiers plans à fin septembre. Le temps de faire l'intégration paysagère, nous devrions avoir des éléments d'ici fin octobre ou d'ici à la fin de l'automne. »

Imerys précise la démarche quelques jours plus tard : « Au terme de ces études, les implantations de La Fontchambert et l'alternative de Vicq seront comparées et proposées aux parties prenantes » (réponse à Q259).

1.7. Les canalisations : faut-il un site intermédiaire entre la mine et l'usine de conversion

Plusieurs participant.es ont enfin questionné la possibilité même de créer un site intermédiaire entre la mine et l'usine de conversion. Deux possibilités principalement ont été suggérées.

Éviter le transport des concentrés en réalisant toutes les opérations sur un seul site ?

C'est ce que suggère l'auteur de la question 151 : « Pourquoi ne pas faire toutes les étapes sur le site de Beauvoir d'Imerys (concentration + filtration + conversion) ? Cela éviterait des transports par canalisations sur 15 kilomètres jusqu'à l'usine de filtration (énergie pour les pompes, entretien et surveillance des canalisations), des transports jusqu'au site de conversion de Montluçon par train (énergie), et cela éviterait que des terres agricoles soient artificialisées. »

Dans sa réponse, Imerys détaille les trois principales raisons qui rendent impossible l'installation du site de conversion sur le site de Beauvoir :

1. l'indisponibilité des utilités nécessaires : le site de Beauvoir n'est pas facilement raccordable ;
2. l'absence de desserte ferroviaire : outre le concentré, il est nécessaire de transporter le feldspath et les résidus de conversion ;
3. le manque de place sur le site de Beauvoir : l'implantation d'une installation comme celle de l'usine de conversion sur le site aurait « des impacts majeurs sur le milieu naturel, en particulier par le défrichement des bois propriétés d'Imerys et les terrassements. »

Utiliser le transport hydraulique pour les concentrés jusqu'à Montluçon ?

C'est surtout cette possibilité qui a été évoquée, de façon répétée au cours du débat, à la fois en réunion publique et sur le forum numérique : « Pourquoi n'avez-vous pas imaginé une solution où vous alimentiez directement le site de conversion par canalisation ? » Échassières (26/3) ; « Pourquoi créer ce site intermédiaire de Saint-Bonnet ? Quelles sont les raisons techniques qui le justifient ? Pourquoi ne pas avoir choisi une implantation de l'usine de conversion directement alimentée par canalisations souterraines depuis Beauvoir ? Un site supplémentaire, c'est des nuisances environnementales... supplémentaires donc plus d'opposition au projet, un surcoût (CAPEX et OPEX) du projet, etc. » (Q35).

Le maître d'ouvrage reconnaît que la technologie de transport hydraulique sur longue distance est maîtrisée, même si l'option de conduite enterrée est peu courante. C'est ce qui l'a conduit à étudier cette solution (DMO, page 53). Les raisons qui l'ont conduit à l'abandonner sont de plusieurs ordres.

Elles concernent en premier lieu la canalisation elle-même. Imerys indique que le tracé serait un réel défi pour la construction d'une tranchée de 1,5 mètre de largeur sur au moins 60 km : « En particulier, le contournement de l'agglomération de Montluçon pour les conduites serait par ailleurs particulièrement complexe (en raison du milieu urbain) – très forte densité de réseaux enterrés et d'habitations, nombre d'ouvrages d'art élevé. (...) « À ceci s'ajoutent les enjeux d'accès au foncier, du recyclage de l'eau sur une si grande distance. »

La deuxième difficulté concerne les conséquences sur le site de La Loue, qui devrait alors accueillir l'atelier de filtration et le stockage de feldspath ou du sable feldspathique. Il faudrait également ajouter des voies supplémentaires pour le feldspath. Or, « on a déjà beaucoup de difficultés en termes d'ingénierie pour installer les équipements industriels nécessaires à la conversion, et on a une surface très restreinte », dit Imerys (Saint-Bonnet, 27/3).

Cette option de transport hydraulique directe n'est donc pas faisable, selon le maître d'ouvrage.

2. L'INSERTION DES INFRASTRUCTURES PROJÉTÉES SUR LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Si le débat public a permis de débattre en profondeur des caractéristiques propres aux installations industrielles présentées par Imerys, force est de constater que peu d'échanges sont consacrés à l'expression de possibles variantes concernant l'implantation des différentes composantes du projet.

Il faut dire que l'opportunité de rassembler sur le territoire de l'Allier les différents sites industriels a été rapidement consensuelle parmi les publics favorables au projet, soucieux de défendre autant que possible l'attractivité et le développement du département dans sa globalité. Il est aussi clair que les principaux décideurs locaux ont conditionné leur adhésion au projet à cette stricte implantation locale du projet, comme l'a souligné le président du Conseil départemental de l'Allier lors de la réunion de mi-débat : *« Il y a des enjeux territoriaux. Pour le président du Conseil départemental, il y a un premier élément qui est majeur. C'est un projet qui est sur trois sites et trois sites bourbonnais. Il y aurait pu ne pas avoir de troisième site de transformation dans l'Allier. Aujourd'hui, le projet porte sur ces trois sites dans l'Allier »* (Cournon, 23/5).

Très rapidement, le débat s'est donc focalisé **sur l'approfondissement des enjeux d'implantation fine des infrastructures sur les territoires** déjà ciblés en amont du débat, qui *« aura permis un échange et peut-être la recherche d'autres options qui n'avaient pas nécessairement été envisagées dès le départ »* (Échassières, 11/07)



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

2.1. Les infrastructures électriques (RTE)

Les travaux d'infrastructures d'électricité, qui seraient portés, si le projet se poursuit, par RTE (Réseau de Transport d'Électricité, co-maître d'ouvrage du débat public) ont soulevé peu de questions en cours de débat.

Quelques interrogations sur la répartition des coûts et sur les modalités de financement ont permis d'aller plus loin que les éléments présentés dans le DMO. RTE a ainsi présenté en réunion publique (26/3 notamment) le projet de proposition technique et financière élaboré en vue du raccordement du site d'Échassières au réseau public de transport d'électricité, dont le coût est estimé à environ 12 millions d'euros (création d'une ligne souterraine de 63 000 volts sur 14 km, pour une puissance de 31 MW).

De même, la réunion de Montluçon (4/4) a permis de détailler les travaux et les coûts afférents au raccordement électrique de l'usine de conversion :

- création de deux lignes souterraines de 63 000 volts depuis le poste électrique de La Durre, pour un coût estimé à 10 millions d'euros (alimentation principale + alimentation de secours). L'alimentation principale est payée à 70 % par Imerys et à 30 % par RTE. Le coût de l'alimentation de secours est supporté intégralement par Imerys ;
- extension du poste de La Durre ;
- augmentation des capacités des liaisons aériennes : La Durre - Montluçon et La Durre - Montluçon - Vallon pour disposer de la puissance demandée au poste de La Durre ;
- puissance de 50 MW.

En dehors de ces éléments de précision, des **inquiétudes concernant la robustesse du réseau électrique ont été exprimées**. Plusieurs fois dans le débat, et en particulier lors de la réunion organisée à Échassières (26/3), les élus locaux ont eu l'occasion de questionner RTE à ce sujet, avec comme principale préoccupation le risque supposé de perte de puissance sur le réseau et de coupure d'électricité pour les habitants. Ainsi, un conseiller municipal de Bellenaves s'inquiète : *« Nicole [Hauchart, maire de Bellenaves] avait évoqué le terme d'embouteillé [pour le poste électrique RTE], puisqu'on sait que le poste source de Bellenaves commence vraisemblablement à être trop petit, notamment par rapport aux projets qui se dessinent de centrales photovoltaïques à Charroux. Et donc, on sait qu'il va déjà être agrandi, c'est prévu. Mais se pose aussi la question de l'alimentation de ce poste source. Est-ce qu'il faudra rester sur du 63 kV ou est-ce que la ligne qui alimente ce poste devrait être renforcée elle aussi ? Auquel cas, cela a des conséquences. »*

Le représentant de RTE s'est employé à rassurer sur ce point, rappelant les mesures prises pour adapter les travaux en fonction des prévisionnels de consommation d'électricité sur le territoire, en veillant à ce que les habitants ou les dessertes actuelles ne soient jamais compromises par de nouveaux projets : *« Ce poste [électrique de Bellenaves] a prévu d'être déjà augmenté, on va donc*

rajouter un transformateur, créer ce que l'on appelle un jeu de barres. Sur le foncier disponible, on a la place de mettre ces équipements supplémentaires. Maintenant, si demain il y a besoin de raccorder encore d'autres installations, RTE, par le biais soit des ouvrages existants, les renforcera. Cela peut être des changements de câble conducteur, je parlais tout à l'heure de section. Imaginez que pour les lignes aériennes, c'est la même chose que pour les lignes souterraines : les lignes aériennes soutiennent des câbles d'un certain débit ou d'une certaine puissance. On peut très bien changer les câbles pour en mettre des plus gros et permettre un transit plus important. Et si cela ne suffit pas, on fait d'autres travaux pour assurer cette distribution et cette garantie d'alimentation au point local à Bellenaves. Nos études sont menées dans ce sens-là. »

Plus généralement, il affirme que « Les études qui sont menées par RTE assurent que bien sûr, les habitants de Bellenaves et des environs vont aussi être alimentés, puisque dans les études qui sont conduites, le projet d'Imerys pour 31 mégawatts, qui est demandé par Imerys, a été étudié. Les lignes existantes sont capables de véhiculer à la fois le projet d'Imerys et aussi la consommation et l'évolution de la consommation au sein des communes de Bellenaves et des environs. »

D'autres questions ont porté sur la nature des **travaux d'aménagement à réaliser pour assurer la connexion électrique au poste source de Bellenaves**, les conditions d'insertion sur le territoire communal d'une ligne de 63 000 volts et les éventuels désagréments à prendre en compte pour les riverains. Là encore, les réponses apportées par RTE se sont voulues rassurantes quant au niveau d'enjeu : « Il y a un poste électrique existant. Vous disiez qu'il était un peu enclavé. Pour nous, il y a tout de même encore de la place pour installer quelques matériels. Ensuite, la sortie, on ne l'a pas encore étudiée. En tout cas, on peut vivre à proximité d'une liaison souterraine, donc une liaison électrique enterrée, il n'y a pas de souci. Vous demandiez si l'on passait à travers des maisons. Non, on ne passe pas au travers de maisons. En tout cas, ce que l'on privilégie, c'est de suivre des infrastructures existantes, notamment routières. Après, sur les impacts en termes de champs électriques ou champs magnétiques, une ligne souterraine est beaucoup moins impactante qu'une ligne aérienne. Il n'y a pas de champs électriques sur une ligne souterraine puisqu'il est contenu dans l'isolant du câble. Et le champ magnétique est tout à fait réduit aux abords de la ligne, et de toute façon, nos ouvrages respectent toutes les réglementations. Et on est plutôt sur 10 % de ce qui est la réglementation. » (Échassières 26/3).

La concertation Fontaine a été présentée dans ses grandes intentions lors de la dernière réunion publique du débat (Échassières, 18/7). Celui-ci n'a pas soulevé de questions particulières, et a permis de présenter le calendrier ainsi que l'approche concertée d'élaboration des fuseaux de passages, puis du tracé définitif des ouvrages électriques, avec les parties prenantes. Plus tôt dans le débat, RTE avait déjà évoqué les critères qui prévalent pour trouver

les meilleurs tracés, qui viennent impacter le moins la vie des habitants. En complément, une participante (Q137) a questionné un éventuel impact sur la faune et la flore de la Forêt des Colettes, qui pourrait faire partie de l'aire d'étude de la concertation Fontaine. RTE a précisé qu'un tracé de liaison électrique enterrée pourrait être envisagé au niveau de la RD 987, renvoyant à la future concertation la possibilité ou pas de conserver l'hypothèse d'un faisceau du tracé dans cette partie de l'aire d'étude.

2.2. La ligne ferroviaire Gannat - Montluçon

2.2.1. Le transport par train, une condition *sine qua non*

L'acheminement par train des produits issus de l'activité d'extraction de lithium est présenté par Imerys comme une condition *sine qua non* à la réalisation du projet, permettant de réduire considérablement ses émissions de GES, considérant « qu'il est communément admis que les émissions produites par la circulation des poids-lourds sont dix fois plus importantes que celles du train » (réponse à Q233).

Aussi, la mise en place d'un mode de transport décarboné constitue-t-elle à ce jour l'unique solution étudiée et soutenue dans le cadre du débat, Imerys rappelant de façon constante qu'il s'agit d'une composante essentielle du projet global : « Compte tenu de l'importance des volumes des concentrés de mica (330 000 tonnes par an) et de feldspath des autres co-produits envisagés (420 000 tonnes par an), le transport ferroviaire est le mode retenu pour le projet EMILI » (réponse à Q189) ; « Comme indiqué dans le DMO ainsi qu'à plusieurs reprises en réunion publique, la rénovation de la ligne Gannat-Montluçon est bien un prérequis à la faisabilité du projet (...) Imerys n'envisage aucunement de recourir au transport par camions pour le concentré de mica allant de l'usine de concentration à l'usine de conversion » (réponse à Q232).

Cette condition est partagée par les représentant.es de l'État : « Le dossier est extrêmement clair. Les intentions du maître d'œuvre sont claires. Ce choix est un choix vertueux qui est évidemment soutenu par l'État. Ni le maître d'œuvre ni l'État ne considère la réalisation de ce projet autrement qu'avec le transport ferroviaire. Les choses sont claires de la part du maître d'œuvre et les choses sont claires de la part de l'État » (le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, Montluçon, 9/7).

Cet objectif implique la régénération de la ligne ferroviaire Gannat-Montluçon, dite de desserte fine du territoire, qu'emprunterait le projet EMILI. Cette composante du projet est aussi défendue par Imerys comme pouvant « être une opportunité pour accélérer sa réhabilitation, bénéficiant également aux trains voyageurs » (réponse à Q189), argument qui trouve écho parmi de nombreux participant.es qui estiment à plusieurs reprises que « le transport par mode ferroviaire représente un axe « vertueux » du projet EMILI » (avis 248) ou bien encore « une opportunité exceptionnelle à

la dimension des besoins de ce territoire. Grâce aux ressources financières qu'il peut amener, les aménagements tant attendus sont maintenant envisageables : régénération de la liaison ferroviaire rendant la mobilité des personnes de nouveau possible » (avis 71).

À condition, toutefois, que cette régénération ferroviaire ne se fasse pas au détriment des usagers, et qu'aucun phénomène de concurrence n'apparaisse entre activité fret et transport de voyageurs, comme le résume cette prise de position d'un acteur socio-économique : « Il faut financer, mais pas que pour faire passer le fret. Il faut aussi penser aux usagers, aux personnes qui prennent le train » (Cournon, 23/5). Cette inquiétude d'une éventuelle incompatibilité entre le projet de fret ferroviaire et le maintien de la desserte voyageur plane sur les débats et interroge le fond des études techniques, que certains publics demandent à approfondir. Interpellé à ce sujet par une association de défense du service public ferroviaire, un représentant de SNCF Réseau se veut néanmoins rassurant : « L'une des premières missions que s'est vu confier SNCF Réseau par Imerys au dernier trimestre de l'année 2022, c'était justement (...) une étude afin de savoir s'il pouvait insérer, et à quel niveau de trafic, ses flux futurs au sein d'une grille actuelle, c'est-à-dire de l'offre actuelle de transport avec le service tel qu'on le connaît aujourd'hui entre Montluçon et Gannat. Les perspectives sont plutôt positives. Je dirais très schématiquement : il y a de la place pour les sillons d'Imerys, mais tout demandeur de capacité peut se voir allouer cette capacité. Il y a aussi de la place, je dirais, pour une augmentation du trafic TER si on pérennise ses performances, donc si on régénère le réseau, si on le maintient en bonne condition » (Saint-Bonnet, 27/3).

Un autre représentant de SNCF Réseau livrera en substance le même message lors de la réunion suivante : « Désormais,

le challenge collectif consiste à trouver ces sources de financement pour régénérer et pérenniser le réseau afin d'être au rendez-vous du futur client Imerys dans sa mise en exploitation qui est pensée à 2029 » (Montluçon, 4/4).

Cependant, à ce jour, « le calendrier de cette rénovation n'est pas connu » (réponse d'Imerys à Q232) et « aucun engagement concret [n'a] encore été pris de la part des pouvoirs publics » (réponse Imerys à Q189), ce qui laisse planer de nombreuses incertitudes sur le calendrier.

Cette dépendance au projet de régénération de la ligne ferroviaire Gannat-Montluçon a été largement interprétée comme étant un point aveugle du débat, nombre de participant.es s'inquiétant de savoir si et comment ce projet sera financé : « Plusieurs interventions officielles (notamment SNCF Réseau) ne permettent pas de voir clairement les décisions sur ce sujet. Études à venir, budget et financement à "trouver", nature des travaux, calendrier de réalisation. Donc beaucoup d'inconnues sur un sujet majeur de cette partie du projet que Imerys évalue à 80 millions d'euros » (Q248). « Il faut comprendre que les sources de financement pour régénérer et pérenniser le réseau afin de servir le futur client Imerys dans sa mise en exploitation 2028 n'existent pas. L'expérience nous montre que les bisbilles sur les cofinancements par diverses entités publiques débouchent principalement sur des promesses non tenues » (Q164).

Certaines collectivités locales ont également exprimé des attentes sur le sujet, considérant le maintien de la ligne ferroviaire comme un enjeu essentiel, tout autant pour le projet que pour l'attractivité et le développement territorial. « Nous, on sait très bien que l'on a des lignes et des voies qui sont dans un état difficile. Pour le moment, l'État ne s'est pas véritablement engagé sur ce point-là, mais il va bien falloir qu'il se positionne de façon extrêmement ferme. Et qui d'autre que



Réunion publique à Montluçon, 9/7

l'État, par SNCF Réseau, peut le financer ? La compétence de la région, c'est le matériel qui est dessus. Ce n'est pas la voie. Je le rappelle parce que c'est aussi important de dire les choses telles qu'elles sont » (un élu local, Saint-Bonnet, 27/3).

2.2.2. Quel financement ?

Constatant que cette interrogation était partagée par de nombreux publics, l'équipe du débat a interpellé à plusieurs reprises les acteurs concernés, s'efforçant de les mobiliser lors des rencontres du débat public pour avoir des éclairages. Prenant position lors de la réunion publique du 9 juillet à Montluçon, l'État et SNCF Réseau ont confirmé le lancement des études nécessaires à la régénération de la ligne concernée et ont réitéré l'importance du choix d'Imerys de recourir au fret ferroviaire pour le projet EMILI.

Dans cette intention, le [Protocole d'Accord relatif à l'avenant mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région \(CPER\) Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027](#), publié en cours de débat, indique que « en accord avec la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire, le volet mobilités du CPER s'attache à la croissance de la part modale du transport ferroviaire de marchandises. Pour éviter les ruptures de charges, la desserte des zones d'activité via les installations terminales embranchées renforce la compétitivité de ce mode de transport. (...) Compte tenu des enjeux nationaux et européens du projet EMILI dans le département de l'Allier, les opérations de régénération et d'aménagement ferroviaires qui y sont liés font l'objet d'une contractualisation spécifique en complément du volet mobilités du CPER. »

Dans ses dernières prises d'interventions sur le sujet, Imerys se réfère à ce passage du protocole en indiquant que « il n'a pas lieu, à ce jour, de considérer que cette régénération ne sera pas effectuée dans les temps. Imerys attend le résultat des études de SNCF Réseau pour confirmer ce point ou, dans le cas contraire, évaluer les conséquences éventuelles d'un retard de la régénération de la ligne sur le calendrier du projet EMILI » (réponse à Q232).

Cette information est cependant accueillie avec circonspection par les publics, plusieurs participant.es pointant les limites d'un processus indécis, susceptible d'avoir un impact crucial sur la réalisation du projet, ainsi que sur ses principales caractéristiques.

L'hypothèse d'un éventuel « plan B », à savoir l'acheminement par la route, est ainsi questionnée tout au long du débat, en dépit des prises de parole réitérées d'Imerys sur le sujet visant à ne pas laisser croire en cette possibilité : « Imerys a toujours promis de ne pas utiliser la route. Le vent semble avoir tourné... Si la voie ferrée n'est pas rénovée à temps, vont-ils tenir parole et retarder leur projet afin de ne pas utiliser un transport par camions ? » (Q230).

Une partie des publics souhaite donc avoir des garanties quant aux efforts qui seront produits, y compris financiers, pour repousser toute autre solution.

« [La rénovation de la ligne ferroviaire] demande aujourd'hui un investissement considérable. Vous l'avez chiffré dans votre DMO : entre 80 et 100 millions. Il y a une question toute simple : qui va financer la rénovation de la ligne ? [...] C'est Imerys qui doit payer. Nous avons besoin de savoir si vous voulez rénover. Je rejoins l'inquiétude de Monsieur quand j'ai vu l'implantation [de la plateforme ferroviaire à Saint-Bonnet-de-Rochefort]. Si personne ne veut financer le réseau ferré, est-ce que le plan B n'est pas l'autoroute ? » (un acteur socio-économique, Saint-Bonnet, 27/3).

« Je suis retraité de la SNCF et membre de la CFDT. [...] Sur la suggestion, effectivement, la remise en état du réseau ferroviaire, notamment sur la partie Gannat-Montluçon, voire sur Vierzon ou Bourges, nécessite des fonds très importants. Cela va au-delà de la régénération puisqu'il semblerait que le mode d'exploitation sur la voie unique soit modifié du fait de ce projet Imerys. J'en arrive à la suggestion. Je pense que dans le cadre d'un bon ruissellement, Imerys pourrait sans doute participer également au financement de la rénovation des infrastructures ferroviaires. Certes à son niveau, mais au moins une participation au-delà des seuls investissements qu'Imerys prévoit et ce qui lui revient de fait avec les deux ITE, les installations terminales embranchées, qui sont prévues dans le projet. » (Servant, 14/5).

À ce stade, les interpellations pour appeler l'exploitant à financer lui-même l'adaptation du réseau ferroviaire n'ont pas donné lieu à plus de précisions de la part d'Imerys, mais l'État a apporté des compléments de réponse en fin de débat sur les enjeux de financement :

« L'État a décidé de confier des crédits en propre à SNCF Réseau pour réaliser les études et pour regarder quels sont les scénarios de travaux, quelle quantité de travaux, quel type de travaux, quel calendrier et quelle organisation industrielle pour pouvoir répondre à l'ensemble des enjeux qui sont les enjeux de réaliser les travaux dans les temps en perturbant le moins possible le trafic et en même temps, en ayant une économie de moyens qui soit optimale. Évidemment, c'est de l'argent public. Il faut donc faire attention. » Il complète : « Une fois que l'on a dit cela, nous ne pouvons pas préempter le résultat de ces travaux, de ces études. (...) Il y a différentes parties prenantes. Il y a l'État, la région et le maître d'œuvre. Nous allons regarder les différentes options. C'est ce qui explique, dans le cadre du contrat de plan État-Région, la nécessité de réaliser des rénovations, non pas au titre du projet EMILI, mais au titre de la ligne. (...) À titre personnel, je ne peux pas préempter, mais je pense que nous trouverons une solution pour financer ces travaux. Peut-être pas tous, mais en tout cas, ceux qui sont nécessaires avant l'échéance du début de l'exploitation de la mine. Peut-être qu'il y en aura d'autres, voire une partie des travaux qui pourront être faits après. Je n'en sais rien. Cela dépendra des études » (B. Gallezot, DIAMMS, Montluçon, 9/7).

Il demeure des incertitudes concernant la temporalité de réalisation des travaux, qui constitue un point crucial de vigilance des publics : seront-ils réalisés à temps pour la mise en service de l'usine commerciale (voir Partie 6, chapitre 1.3).

2.3. Les aménagements du site de La Loue

L'intégration de l'usine de conversion à La Loue, au sein de cette ancienne friche industrielle reste discutée en cours de débat et plusieurs enjeux propres au site sont encore à approfondir préalablement à une implantation du projet.

Le sujet de la pollution, tout d'abord, soulève des problématiques concrètes dès lors qu'une usine de chargement de munitions était implantée durant la Première Guerre mondiale sur une partie centrale du site, aujourd'hui partiellement remblayée avec des déchets de chantiers et des terres issus de chantiers de construction. Les études de diagnostic environnemental réalisées par Montluçon Communauté (étude de pollution des sols, étude historique) confirment que la viabilisation du terrain demanderait un traitement de dépollution spécifique des sols, et éventuellement du sous-sol, notamment pour traiter des obus non explosés (forum numérique, Q142). Les premières investigations géotechniques et hydrogéologiques font état d'un niveau de nappe relativement proche du terrain naturel dans les alluvions du Cher, ce qui pourrait impliquer de mettre en œuvre des dispositions constructives adaptées de type parois étanches et rabattements de nappes, sans qu'il soit possible d'en dire plus à ce stade d'avancement des études (Q128). L'État, par la voix de la Préfète de l'Allier, a précisé en fin de débat public la nécessité d'en passer par une procédure d'archéologie préventive avant d'envisager la mise en œuvre du projet sur place.

Le volume d'activité projeté soulève aussi certaines inquiétudes eu égard à l'environnement direct, et c'est en particulier l'impact potentiel du trafic de véhicules lourds découlant du transport des matières sortantes de l'usine de conversion qui est questionné. Il est rappelé que les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium produites seront envoyées par camions vers les clients, mais aussi que d'autres produits entrants et sortants seront transportés par la route (dont les 140 000 tonnes de co-produits valorisables).

Ce sujet a donné lieu à des éclairages chiffrés lors de la réunion territoriale de Montluçon (4/4) : l'étude de trafic menée par Imerys révèle qu'à terme, une fois l'usine de conversion en activité, 106 poids lourds supplémentaires circuleraient chaque jour (tous produits confondus). Ces données sont confirmées par Imerys lors de l'atelier du 18 juillet dédié au transport : « *Ce n'est pas anodin. C'est un volume. En tout cas, ce sont des volumes dont nous ne pouvons pas envisager de mettre une logistique sur rail parce que ce ne sont pas des volumes suffisants. (...) Juste pour donner un ordre de grandeur, le trafic existant sur la nationale est de 4 000 camions par jour, me semble-t-il, au niveau de Montluçon.* »

Ces chiffres ont déjà été commentés plus tôt dans le débat : « *Quel crédit on peut accorder à Imerys ? On nous a dit quand même que tout ou quasiment tout se ferait par voie ferroviaire. Un petit paragraphe dans le DMO dit qu'il y aura à peu près 180 000 tonnes par an de matières qui vont sortir*

de l'usine de La Loue par camion. Cela fait à peu près 580 tonnes par jour, soit plus de 100 camions par jour qui vont sortir de la zone de La Loue qui est déjà bien encombrée. (...) Qu'en est-il ? » (Montluçon, 4/4).

L'impact de ces flux quotidiens sur la desserte locale, l'éventuelle incidence sur le schéma de circulation de ce secteur de l'agglomération, l'adaptation des voies et leur éventuel redimensionnement sont des sujets à étudier, selon Imerys : « *À ce stade d'avancement du projet, les itinéraires des poids lourds n'ont pas été identifiés et aucune restriction n'a été envisagée. Nous sommes ouverts à toute proposition, tant au travers du débat public que dans d'autres cadres, pour s'assurer que les poids lourds empruntent les axes routiers adaptés, et mettre en place d'éventuelles restrictions de circulation* » (réponse à Q77).

D'autres précisions sur les mesures d'adaptation du schéma de circulation à étudier sont apportées par le porteur de projet en cours de réunion publique : « *Il y a des études de trafic pour faire un état zéro, avant-projet et après projet. Les chiffres que l'on a mis dans le DMO sont publics. Ce n'est pas un secret. (...) Les mêmes études sont faites au niveau d'Échassières et au niveau de Saint-Bonnet, pour faire un état zéro du trafic aujourd'hui, et du trafic de demain après projet, et mesurer l'impact potentiel, et éventuellement voir quelles sont les mitigations à mettre en place* » (Montluçon, 4/4).

L'enjeu d'atténuation des effets de bord potentiellement induits par ce risque d'augmentation du trafic routier dans le secteur interroge le projet d'aménagement d'ensemble, notamment les choix qui seront réalisés pour l'adaptation des infrastructures routières existantes (route départementale) à l'arrivée du projet. Ce point n'a pas été concrètement abordé en cours de débat, mais la collectivité se veut cependant rassurante quant à la prise en compte de celui-ci dans la réflexion : « *[la route départementale et l'eau] sont des sujets sur lesquels (...) nous avons travaillé parce que c'était aussi pour nous des arguments pour les faire venir à Montluçon. C'est la différence avec Échassières. Nous savions qu'il y avait la mine, mais pour Montluçon, nous ne savions pas qu'ils allaient venir sur notre territoire et nous voulions qu'ils viennent. Il est vrai que cela fait peut-être une différence majeure* » (Servant, 14/5).

Sujet à questionner au regard des besoins à l'échelle de l'ensemble de la zone d'activité qui pourrait profiter selon Montluçon Communauté de la dynamique découlant de l'installation de l'usine de conversion : « *Nous allons voter une rallonge budgétaire pour acquérir des terrains, pour avoir des réserves foncières et pour aller chercher de nouvelles entreprises. Imerys est un projecteur qui va montrer que nous sommes capables de réindustrialiser même des territoires comme les nôtres. Notre volonté est d'en avoir d'autres.* »

La configuration du site en lui-même interroge certains publics, soucieux de comprendre comment s'organisera l'usine sur plus de 30 hectares au total pour une bonne

cohabitation des différentes activités. Premier sujet de questionnement : le positionnement du terminal embranché de logistique ferroviaire permettant l'approvisionnement du mica lithinifère, mais aussi le transport des matières entrantes (420 000 tonnes de réactifs) et sortantes, dont les 600 000 à 800 000 tonnes de résidus solides qui pourraient être utilisés comme remblais dans des carrières. Un participant interpelle Imerys sur le sujet des capacités et modalités de stockage sur site sans obtenir de réponse précise en retour : « Vous ne semblez pas vraiment savoir quoi faire de ces 800 000 tonnes de résidus. Où seront-elles stockées en attendant leur départ de l'usine ? » (Q86).

Derrière ces interpellations, le sujet de la sécurité des équipements ou zones de stockage et de leur éloignement des zones à risque pointe et fait écho aux interrogations exprimées par ailleurs sur l'éventuel classement des installations, sur lequel Imerys se veut rassurant : « On va quand même utiliser 40 000 tonnes d'acide sulfurique par an. Ce n'est donc pas négligeable. Mais le stockage, parce que c'est quand même sur l'année, on a un stockage d'acide sulfurique sur site qui est modéré. On a aussi de la chaux pour 50 000 tonnes par an. On a l'acide et la base de l'autre côté. Encore une fois, sur une année, ça paraît très impressionnant,

mais en termes de stockage sur site, c'est relativement modéré encore. On est toujours pour ces substances, pour l'heure, sous les seuils des installations qui sont classées Seveso, et de loin » (Montluçon, 4/4) (Sur le sujet des classements Seveso, voir Partie 5, 1.6.4.).

2.4. Intégration territoriale

Les enjeux d'aménagement de site portent aussi sur les conditions d'intégration territoriale de l'usine Imerys en complémentarité avec les autres activités industrielles déjà présentes sur la zone, et sur les dispositions à prendre pour assurer l'implantation du projet de façon optimale. Ce défi est adressé tout autant au porteur de projet qu'à la collectivité de Montluçon Communauté, attendue en tant que puissance publique et déjà mobilisée, selon les mots de son Maire-Président, pour répondre à cette idée « évidemment positive concernant la capacité de coopérer entre industriels sur un même site » (Montluçon, 4/4). Il ajoutera, plus tard dans le débat que « pour accueillir le projet Imerys, nous sommes en phase de recrutement d'un chargé de projet qui sera là pour accompagner le porteur de projet, aussi bien dans ses aspects réglementaires que ses aspects de relation » (Servant, 14/5).



Réunion publique à Montluçon, 9/7

Approche à laquelle souscrit publiquement un responsable industriel désireux de participer à la construction d'un projet d'ensemble pour la zone d'activité : « Je suis donc le responsable du site Goodyear. (...) C'est la question que je voulais poser par rapport à ça : est-ce qu'il sera possible d'avoir à un moment donné une table ronde avec des industriels qui seraient intéressés pour pouvoir élaborer non pas le projet Imerys, mais le projet au sein de la zone de La Loue, puisqu'il y a des synergies à apporter ? Je pense sincèrement qu'il y a vraiment un gros travail de coopération à faire, et je tends la main en tout cas pour aller dans ce sens-là, la possibilité d'envisager une coopération avec les collectivités » (Montluçon, 4/4).

Dans le détail, plusieurs pistes de travail ont été abordées, notamment lors de la réunion du 4 avril à Montluçon :

- La possibilité de récupérer une partie de l'énergie produite par l'usine de conversion au bénéfice du centre aqueduc à proximité, sujet déjà posé sur la table sur lequel souhaite avancer le Président de Montluçon Communauté ;
- L'utilisation de la ressource en eau, est également citée comme un objet d'attention spécifique et un sujet sur lequel rechercher des synergies car « une préoccupation

qui est la même pour beaucoup d'industriels », selon les mots du responsable précité qui précisera son point de vue oralement en réunion : « ou en tout cas qui me concerne dans mon industrie puisque l'on a des points communs, notamment la consommation de l'eau. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est une vraie préoccupation et une vraie exigence des services de l'État de travailler pour réduire la consommation de l'eau. Nous, on prend de l'eau dans le canal du Berry. On traite, et on rejette dans le Cher. Cela pose une vraie problématique d'équilibre, et donc fait partie des sujets sur lesquels on essaie d'avancer. Je pense que si l'on peut se coordonner, ça permettra de pouvoir travailler ensemble, et plus efficacement. »

- Dans un sens identique, Imerys, puis la communauté d'agglomération ont précisé une même intention : « Sur la station d'épuration, nous avons des discussions aujourd'hui avec l'agglomération de Montluçon. La réfection et la réutilisation des eaux grises peuvent intéresser d'autres industriels du Montluçonnais » (le représentant d'Imerys) ; « La réutilisation de l'eau, c'est presque nous qui l'avons proposée, parce que l'idée est que nous ayons l'usine qui peut permettre aux entreprises... C'est donc la collectivité qui va construire l'usine, parce que l'on veut



en être propriétaire. Il n'est pas question que ce soit un privé qui ait l'usine. Ici, le traitement de l'eau n'est pas donné à une entreprise privée. Je rappelle que c'est un service de Montluçon Communauté. C'est assez rare en France, mais ici, ce sont les collectivités qui gèrent l'eau, et nous voulons continuer. On va construire l'usine et on revendra de l'eau. On se mettra d'accord sur un tarif, et on la revendra à d'autres. Il y a un autre industriel qui est dans la salle. Il y en aura d'autres, et au lieu d'arroser le stade de rugby avec de l'eau potable, on l'arrosera avec cette eau. Ce sont aussi des usages complémentaires que l'on pourra faire » (le président de Montluçon Communauté).

- Enfin, plusieurs suggestions ont été formulées concernant le développement des capacités de production d'électricité renouvelable (installation de panneaux solaires, microcentrale hydro-électrique), thème sur lequel Imerys affirme « être à l'écoute d'opportunités » et prêt « si le projet est poursuivi à discuter de l'opportunité de ces options de production et de consommation d'énergie renouvelable » (Q127). Un participant a également évoqué le besoin d'étudier les dispositions permettant de limiter les niveaux de consommation électrique : système de modulation de la consommation électrique des

installations, stockage d'électricité (Q150), une possibilité que n'a pas examinée Imerys à ce jour mais qui seraient selon les dires de l'entreprise « très difficile à envisager ». Ces éléments restent néanmoins à confirmer.





LES IMPACTS POTENTIELS **DU PROJET**

1	Risques et impacts environnementaux et sanitaires	91
2	Les impacts socio-économiques du projet	125
3	Un projet industriel qui interroge plus globalement le projet de territoire	139

Après avoir évoqué enjeux liés aux caractéristiques des différentes composantes du projet porté par Imerys, cette partie s'attache à examiner les conséquences potentielles de leur mise en service, si le projet se poursuit. Ces impacts sont examinés dans leur dimension environnementale et sanitaire, puis en matière socio-économique.

1. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Dans ce chapitre sont abordés les différents sujets d'inquiétude, les informations présentées, les réponses obtenues et les éléments restant à affiner, tout d'abord concernant les impacts potentiels du projet en fonctionnement courant, puis concernant les risques industriels et les enjeux de sécurité : « Toute activité industrielle génère des impacts environnementaux. Ces impacts peuvent être "récurrents" c'est-à-dire liés à l'activité industrielle même, en régime normal de fonctionnement (ex : bruit, émissions de CO₂, etc...). Il convient de les minimiser par la mise en œuvre des meilleures pratiques. (...) Mais un autre aspect est tout aussi important : maîtriser les risques industriels pour éviter des situations d'incidents, voire d'accidents industriels dont les conséquences environnementales peuvent être très lourdes » (CA 28, Société de l'industrie minérale).

1.1. Déchets solides et résidus

La question des déchets miniers a constitué un sujet d'inquiétude et de questionnement majeur sur toute la durée du débat public, compte tenu des volumes annoncés par Imerys, de la difficulté des participant.es au débat à se représenter ces volumes, et des liens entre la gestion des déchets et les préoccupations relatives à la qualité de l'environnement et à la santé des populations riveraines.

La question des déchets a émergé lors des premières réunions du débat. Elle a été abordée plus spécifiquement lors d'une réunion publique consacrée aux enjeux environnementaux à Saint-Pourçain le 22 avril et lors du webinaire d'approfondissement du 16 juillet. Les informations contenues dans le DMO ont par ailleurs été complétées par une fiche dédiée publiée au mois de juillet.

1.1.1. La complexité des processus chimiques et des cadres réglementaires, freins à la clarté des débats

La clarté des échanges entre le porteur de projet, les expert.es et le public concernant la thématique des déchets solides et des résidus a rencontré deux difficultés.

La première a concerné la mobilisation de notions techniques. Le niveau d'expertise déployé dans les discussions a pu en effet faire obstacle à la compréhension mutuelle des participant.es. D'un côté, le public a pu rencontrer des



Forum participatif à Gannat, 14/3

difficultés à mettre des mots et à appréhender la nature et la transformation de composés chimiques à l'œuvre dans les process industriels décrits par Imerys. De l'autre, les représentant.es du porteur de projet ont parfois eu du mal à répondre en termes simples aux questions et aux craintes : « neutralisation », « métaux lourds », « calcination », « amines » etc., autant de termes qui ont pu compliquer l'obtention de réponses claires pour le public concernant la dangerosité des déchets susceptibles d'être générés par le projet pour l'environnement et pour la santé.

Mêmes difficultés à trouver un langage commun à propos du statut juridique des déchets issus de la mine, de l'usine de concentration et de l'usine de conversion : « stériles », « résidus », « déchets inertes », « déchets non inertes », « déchets dangereux » relèvent de cadres juridiques précis, et tendent parfois aux débats d'expert.es¹. L'entente autour de l'emploi de ces termes a parfois fait écran aux échanges sur le fond des préoccupations qui portaient sur la dangerosité des déchets produits et sur leur devenir.

1.1.2. Au cœur des préoccupations exprimées : la caractérisation et le devenir des déchets d'extraction de la mine et de l'usine de concentration d'Échassières

Selon le DMO, la gestion des stériles et déchets issus de la mine et de l'usine de concentration est un enjeu majeur pour optimiser l'exploitation du gisement et minimiser les impacts en surface.

Imerys a insisté d'une part sur son intention de **valoriser les co-produits** issus de la mine d'Échassières, dont le principal est le feldspath, pour diminuer autant que possible les déchets miniers non valorisables, d'autre part, sur son objectif de **remblayer** au maximum la roche extraite dans les chambres et les galeries souterraines ainsi que dans la carrière de kaolin.

¹ Voir la fiche dédiée au sujet des stériles et résidus.

Des volumes de déchets difficilement appréhendables par le public

Il a souvent été dit pendant le débat qu'une particularité de l'extraction minière actuelle réside dans le volume de déchets généré par cette activité une fois que le composé cible ou les co-produits valorisables en étaient extraits. Ainsi pour certains acteurs, « *la mine est une industrie du déchet dangereuse. La teneur en lithium de Beauvoir se situe autour de 0,9 %. Grosso modo, cela signifie que pour une tonne de lithium, on fragmente une centaine [de tonnes] de roches* » (FNE Allier, Saint-Pourçain, 22/4).

Le projet d'Imerys consiste à combler progressivement les galeries souterraines avec 840 000 tonnes de stériles et de résidus de concentration produits annuellement, et de stocker en surface chaque année 510 000 tonnes de ces déchets miniers en remblayant progressivement la fosse formée par la carrière actuelle des Kaolins de Beauvoir.

Mais comment se représenter les 1 350 000 tonnes annuelles de stériles et de résidus de concentration annoncés ? Pour beaucoup, les chiffres annoncés sont vertigineux. « *Aujourd'hui, le projet d'Imerys ici est titanesque. Ce n'est pas une petite mine au fond du jardin. C'est quelque chose de dantesque. Imerys veut extraire, en moins de 3 mois, la même quantité de minerai qu'il a été extrait ici en 50 ans.* » (Préserveons la Forêt des Colettes et Stop Mines 03, Échassières, 26/3) ; « *L'importance du projet est sans commune mesure avec les exploitations passées et en cours. (...) Imerys annonce prévoir à Échassières, extraire plus de 2 millions de tonnes de roches par an, soit 5 500 tonnes de roches extraites par jour. Imaginez ce que ce chiffre peut signifier. Une Clio pèse environ 1,2 tonne. Cela correspond donc à 4 500 Clio qui sortiraient chaque jour d'Échassières, ou 1 000 éléphants* » (Préserveons la forêt des Colettes, Saint-Pourçain, 22/4).

À Saint-Pourçain (22/4), les représentants d'Imerys ont annoncé que la fosse de la carrière de kaolins représentait 8 millions de mètres cubes et pouvait accueillir de 10 à 11 millions de tonnes environ de résidus. Lors du webinaire d'approfondissement, ce sont 12 à 13 millions de tonnes au total de matériaux entreposés dans le site à l'issue des 25 ans d'exploitation prévus qui ont été annoncés. Une visualisation sommaire de la topographie de la carrière en fin de comblement a été présentée à cette occasion.

Un enjeu clé : la caractérisation des déchets miniers et l'évaluation de leur dangerosité pour l'environnement et la santé

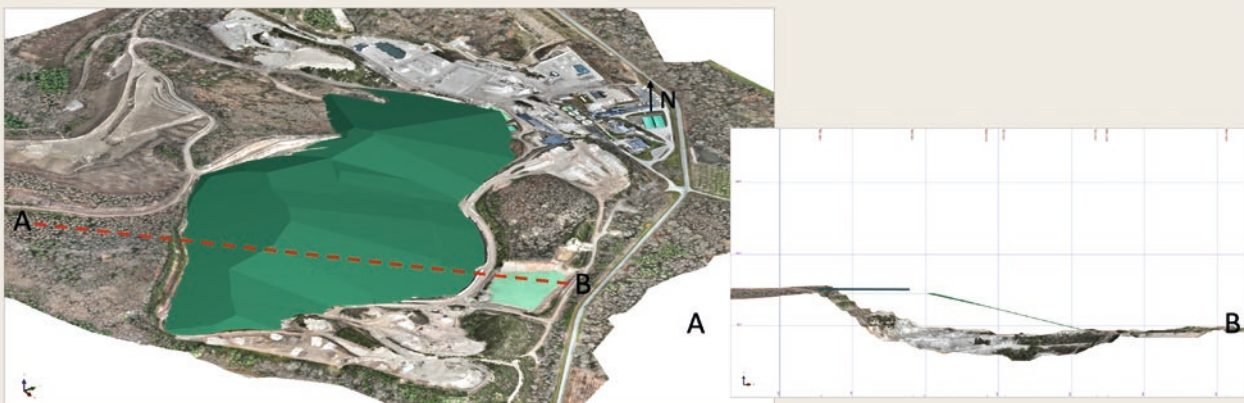
Questions autour de la sensibilité à l'eau du granit broyé.

La question de la caractérisation chimique des stériles et résidus miniers s'est beaucoup portée sur la nature du granit extrait et concassé, susceptible de « *dégager des substances parfois toxiques qui vont se disséminer avec la pluie et les eaux de ruissellement* » (FNE, Saint-Pourçain, 22/4). Alors que l'altération du granit compact est très lente, une partie des participant.es au débat craint en effet que le granit réduit en farine, au contact de l'eau, ne diffuse rapidement dans l'environnement ses composés, parmi lesquels des métaux lourds, mais aussi des composés radioactifs. « *Les déchets contiendront-ils des substances nocives consécutives au processus de broyage et susceptibles de polluer les eaux souterraines, les cours d'eau, etc. ?* » (Gannat, 14/3).

En réponse, les représentants d'Imerys se sont voulu rassurants (Saint-Pourçain, 22/4). Ils ont pointé une particularité du granit de Beauvoir, dans lequel « *il n'y a pas de métaux lourds au sens commun, comme du mercure, du plomb et de l'arsenic notamment* ». En outre ce « *granit n'est pas spécialement radioactif* » et les minéraux naturellement radioactifs qu'il contient ne se lixivient pas, c'est-à-dire

RÉSIDUS DE L'USINE DE CONCENTRATION

- ◆ Stockage en chantier souterrain (avec ciment) ~ 2/3 du volume (env. 840 000 t/an)
- ◆ Stockage en carrière ~ 1/3 du volume (env. 510 000 t/an)



Stockage des stériles et résidus dans la carrière de Beauvoir (durée 25 ans à 510 kt/an)

Support de présentation Imerys, webinaire 14/7. Le remblai est indiqué en vert.

qu'ils ne sont pas dissous par l'eau. Enfin, ne contenant pas de sulfites susceptibles de s'oxyder au contact de l'air et de produire des solutions acides, il ne pourra générer ce qu'on appelle communément un « drainage acide » pouvant entraîner dans l'eau les métaux contenus dans les minéraux (fiches stériles et résidus). Pour Imerys, le granit broyé sera donc probablement inerte.

Questions sur la nature des composés chimiques présents dans les déchets de l'usine de concentration. Une autre inquiétude du public porte sur les composés chimiques qui pourraient s'accumuler dans les déchets résultant du processus de concentration.

« Pour les déchets qui seront remblayés en surface et en subsurface à Échassières, quelle est la composition aujourd'hui que l'on prévoit qu'ils aient en fonction des moments où nous serons dans l'exploitation de la mine et en particulier les résidus des produits chimiques et des intrants qui vont être mis au niveau de l'usine de concentration ? Les minerais qui seront remblayés prendront forcément une partie des intrants qu'il y aura puisqu'ils vont participer au process » (webinaire, 16/7).

Les préoccupations se sont portées tout d'abord sur les acides (acide sulfurique et chlorhydrique) qui interviennent dans le processus de flottation : « Expliquez-moi comment vous allez valoriser des déchets, par exemple de l'acide sulfurique qui a servi à établir la décomposition des minerais, etc. Je ne sais pas comment ça fonctionne. On vous demande quels sont les produits que vous allez utiliser ? » (Saint-Bonnet, 27/3). Imerys a rappelé au préalable que le projet ne faisait pas appel à une utilisation massive des acides car ils n'ont pas vocation à « attaquer » le minerai, mais à permettre le processus de flottation du mica, ce qui nécessite de moindres quantités. Par ailleurs, il est prévu que tous les acides utilisés sur le site soient neutralisés à la chaux, donnant une précipitation de sels inertes, notamment le sulfate de calcium (le gypse par exemple), ou du chlorure de calcium.

Le débat a ensuite fait émerger des interrogations sur les amines, réactif organique composé de chaînes aminées utilisé comme collecteur de flottation. Cette matière est biodégradable, mais lorsqu'elle est concentrée dans l'eau, elle a des effets négatifs sur la vie aquatique. Les représentant.es d'Imerys assurent se trouver sous les seuils de détection lors de leurs essais en laboratoire, mais disent rechercher des solutions moins gênantes pour l'environnement.

Une attente de caractérisation de la dangerosité des déchets de la mine et de l'usine de concentration. À la fin du débat, les doutes perdurent sur la caractérisation des stériles et résidus qui seront produits à Échassières. Intervenant en tant qu'expert.es, les représentant.es de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), considèrent qu'il s'agit d'un point de vigilance majeur : « Ces résidus doivent être bien évidemment caractérisés avec beaucoup de rigueur » (Saint-Pourçain, 22/4), en tenant compte de la variabilité du gisement.

Imerys a informé le public de la réalisation d'une campagne de caractérisation sur les résidus bruts et sur les résidus en pâte cimentée qui seraient remblayés dans les galeries. Cette étude permettra de déterminer leur potentielle dangerosité, de vérifier le caractère inerte ou non des résidus produits, d'effectuer des tests de lixiviation et d'écotoxicologie et d'observer leurs comportements géotechniques. Les premiers résultats sont attendus pour la fin 2024, et seront mis à la disposition du public : ils sont donc importants pour déterminer les précautions de stockage.

Il est à noter qu'au-delà de ces tests, la phase pilote permettra de mener des caractérisations plus poussées sur les déchets issus des différentes étapes. La variabilité du gisement, pointée par INERIS, appelle en outre des suivis tout au long de l'exploitation de la mine.

1.1.3. La protection face aux éléments des résidus remblayés : comment prévenir une dispersion de polluants dans l'environnement ?

Dans l'attente d'éléments précis permettant d'évaluer la dangerosité des déchets miniers, les participant.es au débat ont posé la question des modalités de stockage envisagées et des risques de dispersion sur la durée de polluants, dans l'air et dans l'eau : « Comment les déchets miniers seront-ils protégés des infiltrations d'eau sur le très long terme ? » Ttchat zoom, Moulins, 12/3).

Quels risques de pollution générés par les résidus stockés en souterrain ?

Concernant les remblais souterrains, des participant.es au webinaire du 16 avril ont demandé si « l'eau qui [passait] dans les galeries [était] susceptible de répandre des éléments chimiques toxiques dans les nappes phréatiques ? »

Imerys a tout d'abord insisté sur les garanties qu'offre le remblaiement souterrain au sein du massif granitique de Beauvoir, supposé imperméable et peu fracturé. Alors que la circulation des eaux se fait plutôt en surface, les déchets stockés à une profondeur comprise entre -75 et -400 mètres par rapport au terrain naturel resteraient à l'abri de ces circulations. En outre, pour éviter que ces remblais ne soient sensibles à des infiltrations ponctuelles, toujours possibles, ils seraient mélangés avec du ciment pour créer une pâte cimentée, qui viendrait les consolider dans les galeries et les rendre insensibles aux infiltrations.

Lors du webinaire du 16 juillet, les représentant.es d'Imerys ont mentionné la réalisation d'un pompage des eaux d'infiltration par le fond de la mine durant toute la durée de l'exploitation, afin de prévenir une diffusion d'eau souterraine à partir des galeries de la mine. Pour eux, c'est toutefois à la fermeture de la mine que le caractère inerte des résidus stockés deviendra un enjeu environnemental majeur. En effet, avec l'arrêt du pompage des eaux d'exhaure, ces matériaux remblayés ont vocation à être progressivement envoyés par la remontée des nappes dans les galeries. Selon la nature des résidus, des polluants pourraient alors se diffuser dans les eaux souterraines.

À l'issue du débat public, il apparaît donc que la préservation à long terme de la qualité des eaux souterraines est conditionnée par le caractère inerte des résidus de la mine et de l'usine de concentration qui seront stockés dans les galeries.

Quels risques de pollution générés par les résidus stockés en surface ?

Les impacts environnementaux des remblais de surface sont l'objet d'interrogation depuis le début du débat : « *Les déchets stériles en surface : le vent, les poussières, les éléments toxiques libérés vont aller où ?* » (Gannat, 14/3).

La nature des résidus stockés en surface conditionne les modalités d'aménagement du site. En effet, on ne peut déposer que des déchets inertes dans une carrière qui n'est pas aménagée. Au contraire, les déchets non inertes, susceptibles de diffuser des composés dangereux pour l'environnement ou la santé, doivent faire l'objet de précautions particulières. Pour les intervenants de l'établissement public INERIS, « *s'ils ne sont pas inertes, il faut envisager des stockages en surface, je dirais des zones de stockage classiques, mais néanmoins, à dimensionner et à concevoir selon les règles de l'art* » (Saint-Pourçain, 22/4).

Pour Imerys, les solutions de stockage des résidus non inertes ne sont pas encore définies. Plusieurs solutions techniques sont envisagées, certaines permettant d'imperméabiliser les dépôts (membranes, couches argileuses). D'autres solutions consistent à collecter les eaux de ruissellement jusqu'au point le plus bas du futur site industriel sur La Bosse, de contrôler ces eaux, voire de les traiter avant rejet dans l'environnement. La fiche « stériles et résidus » mentionne quelques-unes de ces modalités. Pour les représentants d'Imerys, ces techniques de prévention sont maîtrisées et sont assez usuelles dans tous les sites d'enfouissement en France.

Lors du webinaire d'approfondissement du 16 juillet, les représentants d'Imerys ont mentionné un O.S. de remblayage et de réhabilitation en continu du site sont un enjeu fort pour minimiser les nuisances et prévenir les risques de pollution sur la durée d'exploitation de la mine.

Au-delà de cette durée d'exploitation, c'est aussi la question de la pérennité des aménagements et de leur efficacité sur le temps long qui se pose pour le public. Pour le béton comme pour les autres procédés : « *La durée de vie d'une membrane d'étanchéité est bien loin de la durée pendant laquelle resteront ces déchets. [150 ans, la durée de vie d'une membrane, et les déchets, c'est des milliers d'années.]* » (Échassières, 26/3).

La fin du débat laisse ouverte la question de la pérennité sur le temps long des aménagements de protection des installations de stockage de déchets susceptibles de diffuser des polluants dans l'environnement.

Quelles modalités de manipulation des matériaux avant stockage définitif ?

Les modalités de remblayage et de gestion des matériaux en surface sont toutefois encore mal définies à ce stade, compte tenu de la complexité que représente la co-activité de la mine de lithium et de la carrière de kaolin, dont Imerys souhaite poursuivre l'exploitation.

Lors du webinaire d'approfondissement du 16 juillet, il a été question d'un stock tampon de quelques milliers de mètres cubes de résidus qui serait présent sur le site, à côté de l'usine de pâte cimentée, pour stocker temporairement les résidus provenant de l'usine de concentration, en tenant compte de la temporalité des opérations de remblaiement définitif. Pour un participant au webinaire, la question de la protection face aux aléas climatiques, au vent et au ruissellement, de ces zones de manipulation des résidus susceptibles de produire des poussières se posera également.

1.1.4. Quelle dangerosité et quels devenirs pour les résidus de l'usine de conversion ?

Dans son DMO, Imerys prévoit la production annuelle de 600 000 à 800 000 tonnes de résidus par l'usine de conversion. Comme pour les déchets de l'usine de concentration, ces résidus ne sont pas encore caractérisés de façon précise en fin de débat. Les représentants d'Imerys ont annoncé que la caractérisation des résidus serait communiquée au moment des demandes d'autorisation du projet.

D'après la fiche « Stériles et résidus », selon leur nature et leur dangerosité, leur traitement et leur destination finale sera différente. S'ils sont inertes, ils pourraient être utilisés comme remblais dans le cadre de réaménagement de carrières. Celles-ci seraient situées dans un proche périmètre autour de l'usine et accessibles par fret ferroviaire, mais Imerys ne peut pas dévoiler les sites visés à ce stade. S'ils sont non inertes, des dispositions spécifiques de stockage devront être prises.

Une partie de ces résidus, évalués à environ 11 000 tonnes par an, serait issue du système de « zéro déchet liquide » de l'usine de conversion et contiendrait des sulfates et chlorures de calcium, du rubidium, du sodium, du potassium, des fluorures... Lors du webinaire d'approfondissement, les représentants d'Imerys ont annoncé qu'ils considéraient ce résidu comme dangereux, dans la mesure où il contiendrait beaucoup de chlore soluble, pouvant perturber les écosystèmes. Pour cette raison, ce résidu nécessiterait d'être stocké dans des conditions très spécifiques au sein d'Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), afin qu'il ne se diffuse pas dans l'environnement. En termes de destination, ces résidus pourraient aller, par train ou par camion, vers n'importe quelle ISDD de France.

Une autre option esquissée par Imerys en fin de débat consisterait pour l'entreprise à créer son propre ISDD. Pour les représentants d'Imerys, « nous sommes aujourd'hui encore sur un champ des possibles qui est assez vaste et notamment par un choix qui va être conditionné par les résultats définitifs que nous aurons sur les résidus » (webinaire, 16/7).

D'après Imerys, des caractérisations sont en cours sur la base de produits de laboratoire. Des caractérisations additionnelles des résidus seront également apportées par l'usine de conversion pilote, qui permettra aussi de préciser les volumes de résidus non valorisables qui seront produits.

Pour un certain nombre de participant.es au débat, la problématique des résidus de l'usine de conversion est un problème majeur : « Si le plan de gestion des déchets du site minier semble cohérent (du moins sur 25 ans), celui du site de conversion produit 460 à 660 K tonnes / an de déchets non caractérisés dont ni le transport ni le stockage ne sont définis à ce jour. Nous faisons ici face à la perspective d'un nombre indéterminé de sites d'enfouissement répartis sur l'ensemble du département voire de territoires limitrophes ; comme à celle d'une logistique très impactante si elle ne passait pas par le rail. Le projet EMILI doit aujourd'hui apporter une réponse sérieuse à la question de la gestion des déchets » (CA 29, Les Écologistes Allier).

En réponse aux interpellations du public, Imerys explique que le choix de sites de stockage adaptés au volume et à la nature des déchets produits est un processus long. L'un des critères principaux est l'accès au rail, compte tenu des volumes très significatifs de déchets. Ce choix et la définition des modalités techniques d'entreposage nécessitent en outre des études environnementales des sites sélectionnés.

Pour des participants.es au débat, l'incertitude concernant le devenir de ces résidus doit être levée avant toute prise de décision : « Je rebondis sur ce qui vient d'être dit sur les déchets ultimes. Sur ceux qui ne seront pas inertes, il faut vraiment que ce soit un sujet qui soit vraiment traité largement en amont, parce que nous avons beaucoup d'exemples d'entreprises ou d'industries qui se sont développées sans jamais avoir traité en amont ce sujet et nous sommes donc contraints de stocker des milliers de tonnes de déchets ultimes dont plus personne ne veut, dans des conditions quelquefois qui demandent à être regardées. Il est donc vraiment important que cela soit pris en compte en amont » (Saint-Pourçain, 22/4).

En fin de débat, un grand nombre de participant.es ont formulé le souhait d'être tenus informé.es des avancées des études de caractérisation des déchets de l'usine de conversion et des modalités de gestion de ces derniers : choix du site, modalités de transport selon les résidus, etc. Imerys s'est engagé à rendre publiques ces études.

1.2. Les impacts sur la ressource en eau

1.2.1. Un débat qui a permis d'objectiver les enjeux de l'eau

« La ressource en eau est une inquiétude majeure pour toute la population » (Moulins, 12/3). Comme l'indiquait ce carton recueilli dès le démarrage du débat, l'impact sur la ressource en eau a constitué l'un des principaux sujets de questionnement, d'inquiétude, ou de contestation du projet. Étant une ressource commune pour les habitants, pour les activités économiques, pour la faune et la flore, mais aussi un vecteur potentiel de pollution susceptible d'en remettre en cause les usages, l'eau a été placée au cœur des préoccupations environnementales. À titre d'illustration, beaucoup de personnes plutôt favorables au projet conditionnent leur adhésion aux garanties pouvant être apportées pour préserver la ressource en eau : « Personnellement je suis pour à 100 % à condition qu'on règle le problème de l'eau » (Q80).

Dans le dispositif du débat, la thématique de l'eau a donné lieu à des temps d'échanges spécifiques : une visite de terrain dans la forêt des Colettes et en bord de Sioule le 29 mai, une réunion publique le 30 mai à Vichy sous forme d'une table ronde, et un webinaire le 11 juillet destiné à répondre au nombre important de questions (plus de 250) adressées par le public à Vichy. Le débat a également été alimenté par la production par Imerys de deux fiches thématiques dédiées et par la mise à disposition d'une étude réalisée par le cabinet Antea ([disponibles ici](#)).

Des informations nouvelles ont également été apportées au public, comme l'emplacement des pompages envisagés dans la Sioule, qui devraient se situer soit entre Ébreuil et l'autoroute, soit du côté de Saint-Germain-de-Salles, ou encore la communication d'informations par les SAGE Sioule et Cher (sous la forme de diaporamas le 30 mai et en réponse aux questions sur le forum numérique).

Malgré la multiplicité et la complexité des enjeux, la dynamique du débat autour des questions d'eau a permis de donner à voir la gestion partagée de la ressource, déjà bien établie sur le territoire, notamment grâce à l'existence de deux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur la Sioule et sur le Cher amont. La mobilisation des services de l'État (DDT, DREAL) a été forte. Les échanges ont été enrichis par de nombreux acteurs concernés par les enjeux de l'eau : collectivités, usagers, associations... Du point de vue de l'équipe du débat, les trois temps échanges dédiés ont permis d'instaurer un solide dialogue.

En fin de débat, il semble que la perception des problématiques du projet liées à l'eau a évolué pour une partie du public, en s'élargissant aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire et aux conditions d'insertion du projet sur celui-ci.

Les préoccupations exprimées par le public ont porté sur :

- les risques de perturbation des écoulements par les excavations dans le massif de Beauvoir ;
- les risques de pollution des eaux ;
- les impacts pour les milieux aquatiques des prélèvements en eau dans la Sioule et dans le Cher ;
- de façon transversale, sur les impacts des prélèvements sur les autres usages en aval.

Les trois premières thématiques sont abordées successivement dans les sous-parties suivantes, la question des usages étant traitée au fil des différentes sous-parties.

1.2.2. Les questionnements autour des écoulements souterrains dans le massif de Beauvoir

1.2.2.1. Le fonctionnement hydrogéologique du massif de Beauvoir

Les éventuelles infiltrations d'eau au travers du massif granitique de Beauvoir vers les cavités formées par les galeries de la mine sont susceptibles de poser deux problèmes majeurs :

- d'une part, elles risqueraient de mettre les eaux souterraines au contact des résidus solides stockés dans le sous-sol et de générer des pollutions : « *Le granite de Beauvoir est-il vraiment imperméable ? Pouvons-nous exclure des circulations sur le long terme de l'eau dans ce granite avec les contaminants que cette eau pourrait comporter ?* » (Vichy, 30/5) ;
- d'autre part, elles risqueraient de drainer des eaux de surface et les eaux souterraines, menaçant de faire baisser le niveau des nappes souterraines, voire d'assécher les sources et les cours d'eau : « *les galeries souterraines risquent-elles de drainer les eaux de surface par infiltration, mais également les eaux souterraines ?* » (Vichy, 30/5) ; « *La bosse est considérée comme le château d'eau de la région. En forant dans une roche fracturée communiquant avec un aquifère de surface, Imerys peut perturber les écoulements souterrains et diminuer les réserves d'eau souterraines en pompant pour creuser ces galeries* » (Stop Mines 03 et Préservons la Forêt des Colettes, Échassières, 26/3) ; « *En creusant à 350 mètres, les sources sont mortes. On le sait, et vous le savez aussi. Vous allez purger tout le coin. (...) Que vont devenir les petites rivières, les beaux ruisseaux qu'on a par-là ?* » (Saint-Bonnet, 27/3).

En termes d'impacts, il s'agit donc de déterminer les éventuelles conséquences de la mine sur l'hydrogéologie de la Bosse sur la qualité des eaux du secteur et leur préservation. D'où la question posée par le public : l'étanchéité du massif est-elle totale ? Quelles mesures permettent de le garantir aujourd'hui et demain ?

1.2.2.2 Caractérisation du fonctionnement hydrogéologique de la Bosse

La circulation des eaux souterraines dans le secteur d'Échassières est l'objet de beaucoup d'interrogations et de suppositions. Des habitants suspectent des liens entre

la carrière, les étangs de la forêt des Colettes et les sources présentes dans certains villages avoisinants, notamment Naves. Compte tenu de ces possibles écoulements souterrains, la mine pourrait selon eux engendrer des perturbations dans un large périmètre.

Pour les représentants d'Imerys, les caractéristiques géologiques de la Bosse présentent des garanties d'imperméabilité importantes. D'après les connaissances avancées par l'entreprise, les eaux circulent essentiellement dans la partie supérieure altérée du massif granitique, qu'on appelle les micaschistes. Ces nappes peu profondes ressortent à différents endroits sous la forme de sources. En revanche, selon le DMO, le massif granitique situé à une trentaine de mètres de profondeur et constituant le gisement de lithium est sain et peut être considéré comme pratiquement imperméable. Seules des fissures pourraient lui conférer une certaine perméabilité, une partie des précipitations et des écoulements dans les micaschistes pouvant alors s'infiltrer en profondeur par le réseau de fractures. Toutefois, pour Imerys, le massif est peu fracturé. Sans exclure l'existence d'infiltrations, cette géologie offrirait donc des conditions favorables au projet, limitant les risques de rabattement des nappes d'eau souterraines aspirées vers le fond.

Des études hydrogéologiques conduites pour Imerys par le bureau d'études Antea ont été engagées en amont du débat public. Le but de ces études est de caractériser les écoulements souterrains et la perméabilité réelle du massif. Pour cela, des piézomètres ont été installés pour compléter l'actuel réseau de suivi de la carrière de kaolin. L'étude donne lieu également à des mesures régulières de débit et de qualité des eaux. Cette étude était en cours pendant la durée du débat. Des résultats provisoires et un [rapport intermédiaire](#) ont été communiqués au public pendant le mois de mai. Pour Imerys, bien qu'ils soient à prendre avec beaucoup de précautions et demandent à être complétés, ces résultats confortent la vision d'un massif peu fracturé.

La suite de l'étude prévoit de modéliser plus finement le comportement de l'eau sur la base de tests, de suivis et d'instrumentations complémentaires. De nouveaux résultats sont attendus fin 2024.

Au cours des échanges, la question de la fiabilité de ces études a été posée par une partie des participants. Ces études ont-elles vraiment la capacité d'anticiper les impacts de la mine sur l'hydrogéologie du secteur ? Comment avoir une connaissance fine de la structure du sous-sol ? Les discussions ont en outre mis en lumière des phénomènes parfois complexes liés aux activités humaines. Des participants lors de la visite de terrain faisaient en effet remonter des observations (inexpliquées à ce jour) sur le niveau des étangs de la forêt des Colettes, semble-t-il déconnecté pour partie de la pluviométrie. Les experts d'Imerys ont confirmé qu'il existait des modifications d'écoulements produits par les anciennes mines de tungstène, mais qui ont par endroits laissé des cavités ou des drains dans le sous-sol. Il a ainsi

été convenu pendant ces échanges que les investigations à venir devraient améliorer la connaissance de cet héritage et des perturbations qu'il engendre.

Pour des expert.es du BRGM, intervenant lors de la table ronde de Vichy (30/5), ces études, réalisées dans les règles de l'art, sont conçues pour pouvoir lever un maximum d'incertitudes, tout en rappelant qu'il restera toujours des incertitudes : « *L'absolu n'existe pas. Nous sommes dans un milieu environnemental. Le "zéro" n'existe pas. Par contre, suivre la méthodologie qui a été établie au fil des ans pour réussir à lever le maximum d'incertitudes est ce vers quoi il faut tendre.* » L'enjeu est d'obtenir un modèle suffisamment représentatif de la réalité pour être « *en capacité de faire de la prévision et de la prédiction.* »

En complément des discussions sur le fonctionnement hydrogéologique actuel, des **personnes posent la question de l'impact de la mine sur la fracturation du massif et sur sa perméabilité** : « *La fracturation du granite par vibrations et par explosion peut-elle entraîner une augmentation de la perméabilité de la roche ?* » (Q218). Certain.es participant.es évoquent également les incidences d'un séisme, hypothèse qui n'est pas exclue dans une région marquée par le volcanisme, susceptible de former de nouvelles fractures dans le massif et d'en affecter la perméabilité. Selon certain.es participant.es, l'hypothèse des incidences d'un séisme ne serait pas à exclure dans une région marquée par le volcanisme, susceptible de former de nouvelles fractures dans le massif et d'en affecter la perméabilité.

1.2.2.3. Au-delà du débat sur la perméabilité du granit de Beauvoir, des questions sur l'impact des infiltrations à moyen et long terme

Imerys a toujours admis qu'un faible niveau de fracturation et qu'un contexte géologique favorable ne signifiait pas qu'il n'y aurait aucune infiltration. C'est pourquoi le projet prévoit des mesures de maîtrise des circulations d'eau, selon la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) : Éviter de réaliser des galeries dans les zones où trop d'infiltrations auraient été repérées, Réduire le drainage lié aux fractures en rendant certaines galeries étanches par des méthodes de colmatage des fissures par injection ou par béton projeté, Compenser d'éventuelles infiltrations en pompant les eaux dans les galeries et en réinjectant dans le sol ces eaux d'exhaure² pour limiter l'abaissement des nappes.

Imerys fait aussi valoir la mise en place de mesures de surveillance et de monitoring (piézomètres, instrumentation des sources, contrôle des arrivées d'eau dans les galeries par drone...) pendant et après l'exploitation de la mine pour en assurer le suivi. Pour l'entreprise, ces installations constitueront un moyen d'alerte si des impacts non prévus venaient à avoir lieu. Dans ce cas, des mesures ERC énumérées ci-dessus pourront être envisagées. Par

ailleurs, Imerys cherche à limiter autant que possible les circulations d'eau au sein des dépôts souterrains lors de l'étape du remblaiement des galeries. L'utilisation d'une pâte cimentée viendrait consolider les remblais de résidus solides en les rendant insensibles aux infiltrations ponctuelles.

Or, le public s'est fortement questionné sur la pérennité de ces dispositions d'étanchéification sur le long terme, pendant la durée d'exploitation et au-delà de l'arrêt des activités. Ainsi un participant à Échassières (26/3) déclarait-il : « *Tous ces résidus-là, une fois qu'ils sont en farine, agglomérés à du ciment, c'est quoi la durée de vie du ciment, s'il y a des infiltrations d'eau ? C'est combien de temps ? Pourquoi est-ce que l'on est obligé de refaire des viaducs, de vérifier, etc. ? Parce que le béton, le ciment, cela ne tient pas si longtemps que cela. (...) En profondeur, il y aura quand même des écoulements d'eau. Des études montrent que le ciment, le béton, etc., en gros, au bout de 100 ans, cela commence à souffrir.* » Ce à quoi Imerys répond par des études en cours sur la résistance mécanique et chimique de ces bétons, afin de définir les dosages de ciment à mettre en œuvre pour lui permettre d'avoir une tenue optimale dans le temps. Toutefois, les représentants de l'entreprise ont admis lors du webinaire sur l'eau que les pompages des eaux infiltrées dans les galeries avaient vocation à s'arrêter en fin d'exploitation, et que les volumes excavés puis remblayés étaient appelés à être progressivement ennoyés par la remontée des nappes.

En résumé, le débat sur la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du massif granitique de Beauvoir, dont les implications concernent à la fois des enjeux de la qualité et de quantité d'eau, a beaucoup mobilisé le public. Il débouche sur la question des perturbations des écoulements sur la longue durée.

Le cahier d'acteur des Écologistes de l'Allier (CA 29) précise que « *la multiplication des points de mesure sur le massif (70) et la pose de piézomètres sur et autour du site appellent aujourd'hui une modélisation transparente de la circulation des eaux en surface et en profondeur. Il sera important : de présenter, d'expliquer et d'ouvrir au débat cette modélisation une fois construite ; de faire en sorte qu'elle tienne, autant que faire se peut, compte de l'impact de l'usage des explosifs ; d'en tirer un plan de prévention et de gestion des risques éventuels de pollution et/ou de perturbation des dynamiques hydrographiques locales ; d'intégrer à cette modélisation la problématique des eaux d'exhaure.* »

En fin de débat, trois questions relatives aux eaux souterraines se posent donc :

- la question du niveau de perméabilité du granit de Beauvoir et la caractérisation fine des circulations d'eau souterraines dans le massif et aux alentours ;
- la question de la durée de vie des dispositions d'étanchéité prévues par Imerys et leur éventuel impact sur les sols et les eaux ;

² Les eaux d'exhaure sont, dans une carrière ou une mine, les eaux d'infiltration (présentes dans le sol) évacuées par un moyen technique (puisage ou pompage) afin de permettre son exploitation à sec.

- la question du comportement des eaux souterraines à plus ou moins long terme, après l'arrêt d'une gestion active des infiltrations par l'entreprise.

1.2.3. De fortes inquiétudes pour la qualité des eaux

1.2.3.1. Des besoins de clarifications autour des rejets du projet

Une partie des échanges avec le public a consisté à clarifier le volume des rejets, leur nature et leurs éventuels impacts sur l'environnement. En effet, un certain nombre de participants imaginaient au démarrage du débat que les volumes de rejet seraient équivalents aux volumes prélevés : « Vous nous parlez de 120 000 tonnes d'eau par an que vous allez prendre dans la Sioule. Comment vous allez les traiter ? Comment vous allez faire pour traiter les boues et tout ce qui va avec ? (...) Comment vous allez faire pour traiter cette eau et la restituer à la nature de manière propre ? » (Saint-Bonnet, 27/3).

Un travail de pédagogie a donc été mené par Imerys pour expliquer la stratégie de recyclage des eaux sur le site de la Bosse et le dispositif « Zéro rejet liquide » (ZRL) pour l'usine de Montluçon, destinés à faire circuler l'eau en boucles fermées. Des dispositions qui permettent, selon Imerys, de limiter pour l'essentiel les pertes d'eau à l'humidité résiduelle contenue dans les matériaux exportés ou stockés sur place.

Ces précisions posées, les échanges avec le public ont mis la lumière sur trois types de rejets en eau générés par le projet :

- **les rejets du site d'Échassières** : ces rejets seraient indépendants des eaux prélevées pour le process. Ils comprennent les eaux de pluie qui ruisselleront en surface sur le site, les éventuelles eaux d'infiltration et les eaux d'exhaure pompées dans les galeries et rejetées en surface ou réinfiltrées dans le sous-sol ;
- **les rejets d'eau pluviale de la plateforme de Saint-Bonnet** : ces effluents, a priori peu différents de ceux d'un site industriel classique, ont été très peu évoqués dans le débat ;
- **les effluents issus de l'usine de production des eaux de procédés pour le site de Montluçon** : du fait du dispositif « Zéro rejet liquide », il s'agirait des seuls effluents de l'usine de conversion.

1.2.3.2. Une crainte concernant les risques de pollution des eaux au contact des déchets miniers

La préoccupation relative à la qualité des eaux autour du site d'Échassières est étroitement liée à la gestion des déchets solides, dont la caractérisation est en cours, et à la question de la circulation des eaux souterraines, évoquées précédemment.

Un autre enjeu mis en lumière par le débat concerne les circulations et la gestion des eaux au sein des dépôts de surface. Concernant ces derniers, Imerys envisage un panel d'aménagements mis en œuvre en fonction de la dangerosité des matériaux : drainages, systèmes d'imperméabilisation, recueil, contrôle et traitement des eaux de rejets, etc. Les dispositions à mettre en œuvre n'ont pas fait l'objet de

discussions approfondies, faute de données objectives à ce stade sur le niveau des risques de pollutions. Des personnes ont néanmoins posé la question de la pérennité de ces aménagements : quid de la durée de vie des dispositifs d'étanchéification ? La récupération, le contrôle et le traitement de ces rejets, prévus par Imerys, pose aussi question pour certains : « la qualité des eaux d'exhaure minières sera-t-elle contrôlée, et un traitement éventuel est-il prévu ? » (Q133). Des éléments d'information sont attendus d'Imerys pour préciser l'efficacité et la dégradation dans le temps des dispositifs de gestion des eaux qui seront mis en place, à la fois dans le massif de granite où se fera l'extraction et concernant les stockages de surface dans l'actuelle carrière de kaolin.

1.2.3.3. Les modalités de rejet dans le Cher de l'usine de conversion en attente de précisions

Des effluents seraient produits par l'usine de conversion à Saint-Victor au moment de la purification des eaux en provenance de la station d'épuration. Une eau purifiée est en effet nécessaire aux procédés industriels envisagés par IMERYS. Ces effluents issus des eaux de procédés de l'usine de conversion à Saint-Victor auraient un débit estimé entre 5 et 20 m³/h. Ils contiendraient les mêmes substances que ceux de la station d'épuration de Montluçon dont ils seront issus, mais ces substances seraient 3 à 4 fois plus concentrées.

Les échanges en fin de débat posent la question de la caractérisation de ce rejet et de son impact sur le Cher, rivière disposant d'une faible capacité de dilution car structurellement en manque d'eau. Les modalités de rejet doivent être précisées. À ce stade, Imerys envisage un rejet au Cher combiné au renvoi d'un certain volume d'effluents à la station d'épuration pour y être retraité. Selon l'entreprise, ces modalités sont appelées à être confirmées et détaillées dans le cadre des études réglementaires à conduire pour les demandes d'autorisation.

1.2.4. Une exploration collective des impacts du projet sur la disponibilité de la ressource en eau

La problématique des volumes nécessaires pour satisfaire les besoins en eau du projet a constitué un sujet d'inquiétude majeur. Cette préoccupation concerne aussi bien le site d'extraction d'Échassières que l'usine de conversion de Montluçon, Imerys projetant de prélever dans chacun des deux sites 600 000 m³ d'eau par an, respectivement dans le Sioule et dans le Cher.

1.2.4.1. Un besoin d'objectivation des volumes de prélèvement envisagés par Imerys

L'image du lithium étant souvent associée à une activité extractive gourmande en eau, **les débats ont parfois souffert d'une certaine confusion sur le niveau des besoins du projet.** Imerys a souligné la particularité des procédés envisagés, très différents des modes d'extraction employés dans les salars sud-américains nécessitant l'évaporation des eaux prélevées dans le sous-sol. L'entreprise a insisté sur l'écart de consommation d'eau, de 10 à 20 fois moindre

selon elle, pour une production équivalente d'hydroxyde de lithium monohydraté. Elle a également fait valoir les efforts réalisés pour optimiser ses process et recycler l'eau.

Pour autant, une partie des participant.es ont continué à alerter sur le niveau des besoins en eau du projet : « Selon l'Ademe, une personne en France consomme environ 148 litres d'eau par jour. Imerys utiliserait donc chaque jour 22 214 fois plus d'eau qu'un français ! Alors oui, 1,2 million de m³ c'est énorme, et ce n'est pas "peanuts", comme certains voudraient nous faire croire » (CA10, Préservons la Forêt des Colettes).

La fiabilité des besoins avancés par Imerys a été fortement questionnée par les participant.es au débat : « On veut des éléments tangibles, chiffrés. La consommation d'eau en fait partie. On nous dit que c'est 95 % de recyclage. Si c'est raté, si le pilote dit que c'est 90 %, c'est 85 %, quelle est la quantité, quel est l'impact sur la quantité d'eau ? » (Échassières, 26/3). Certaines personnes ont pointé l'impact quantitatif important d'un écart, même réduit, entre les chiffres prévisionnels de prélèvement et les besoins réels une fois le projet réalisé : « Des garanties sérieuses sont nécessaires quant à l'efficacité des process de recyclage de l'eau. En effet, si les 1,2 million de m³ consommés annuellement correspondent à une performance de 90 % de recyclage, il faudrait 2,4 millions de m³ si cette performance tombait à 80 % ! » (CA 29, Les Écologistes Allier).

Un représentant du SIVOM Sioule et Bouble, en charge de l'eau potable, a exprimé la crainte d'un manque d'eau pour les habitant.es du territoire si ces besoins annoncés étaient revus à la hausse : « Nous aimerions beaucoup avoir des certitudes sur les volumes annoncés aujourd'hui et la certitude que ces volumes ne soient pas dépassés. (...) Notre station de pompage à la Vernue est conditionnée par un débit minimum de la Sioule. Si nous atteignons ce débit minimum, nous n'avons plus le droit de pomper. Cela veut dire que les habitants de Gannat risquent d'avoir soif » (Vichy, 30/5).

Des échanges ont donc porté sur la cohérence des calculs de prélèvements et de recyclage d'Imerys. Un certain nombre de personnes ont cherché à comprendre les chiffres annoncés dans le DMO : « Quelle sera la quantité d'eau nécessaire afin de constituer le "stock" initial avant le premier cycle de recyclage ? » (Moulins, 12/3) ; « À lire le DMO, nous ne comprenons pas si les 600 000 m³ par an de la Sioule représenteront 5 % du volume global de l'eau utilisée pour remplacer la déperdition partielle. Si oui faut-il comprendre que le procédé nécessitera au total 12 millions de m³ ? » (Q148).

Des craintes ont en outre été exprimées sur la dimension expérimentale du procédé de recyclage : « Est-ce que cette méthode a déjà été expérimentée sur d'autres exploitations minières similaires ? (...) Quelle probabilité que la mise en situation réelle ne fonctionne pas ? Que se passera-t-il dans ce cas ? » (Q132). Un autre internaute questionne la maturité de ces technologies : « Vous dites envisager de mettre en œuvre des technologies innovantes et ambitieuses

d'utilisation de l'eau en circuit fermé et de recyclage de l'eau permettant de réutiliser plus de 95 % de l'eau sur le site de concentration et plus de 85 % sur le site de conversion. Sur le site de conversion, vous annoncez même mettre en œuvre la technique du "zéro rejet liquide". Pouvez-vous nous indiquer quel est le degré de maturité de ces 3 technologies (...) quelles sont les technologies qui, à ce jour, bénéficient d'un retour d'expérience à l'échelle industrielle dans le monde minier, sur des processus et des roches comparables ? » (Q183).

Outre le détail des modes de calculs employés pour aboutir aux estimations de prélèvement, les éléments apportés par Imerys en réponse sont les suivants : les procédés ont été vérifiés lors de l'étude de cadrage du projet, des marges ont été incluses dans les taux de recyclage annoncés, des industriels chimiques ou miniers utilisent déjà la technologie ZRL, l'exploitation du pilote constituera une étape de vérification des procédés prévus. Ainsi, si les chiffres venaient à évoluer, ils seraient revus à la baisse. Lors du webinaire sur l'eau (11/7), les représentants de l'entreprise ont ainsi annoncé que les prélèvements de l'usine de conversion seraient probablement plutôt de l'ordre de 550 000 m³ au lieu des 600 000 m³ annoncés.

1.2.4.2. Un constat partagé : des tensions en cours d'aggravation sous l'effet du changement climatique

La disponibilité en eau est au cœur de l'argumentaire d'Imerys pour justifier ses choix de prélever l'eau dans la Sioule et en sortie de station d'épuration. Pour l'entreprise, l'enjeu des échanges avec le public a été de démontrer qu'il y a suffisamment d'eau à disposition pour que les prélèvements envisagés aient une incidence limitée sur les milieux aquatiques et sur les autres usages. Les échanges ont beaucoup porté sur les débits de prélèvement rapportés aux débits moyens et aux débits observés en périodes de basses eaux. Imerys a ainsi souhaité insister sur quelques chiffres clefs.

Concernant la Sioule, l'entreprise souhaiterait prélever pour le projet un débit d'environ 70 m³/h, ce qui représenterait 1 % du débit moyen annuel et 0,6 % du débit d'étiage. Concernant le Cher, les besoins de l'usine de conversion représenteraient un prélèvement d'environ 11 % du débit moyen des effluents de la station d'épuration, créant un manque à gagner pour la rivière en aval du rejet estimé à 0,1 % du débit moyen annuel et à 1 % du débit avec soutien à l'étiage. Des chiffres se voulant rassurants.

Ces éléments n'ont toutefois pas clos les discussions. Des participant.es ont exprimé avec force leur **inquiétude, soulignant en particulier l'augmentation des sécheresses actuellement et plus encore à l'avenir, sous l'influence du changement climatique.** « La sécheresse, ce n'est pas qu'un mot sur du papier. Depuis quelques années, nous la vivons. Nous voyons les champs grillés pendant l'été, rendant la tâche difficile aux agriculteurs. Comment nourrir les bêtes, comment les abreuver ? Nos rivières se réduisent à un filet d'eau l'été, et peinent à retrouver leur débit durant l'hiver. (...)

Qu'en serait-il si la mine voyait le jour ? À qui la priorité ? Industriels ou habitants ? » (Préserveons la Forêt des Colettes et Stop Mines 03, Échassières, 26/3). D'autres participant. es avertissent : « je vois que dernièrement, les niveaux d'eau, notamment en été, sont très bas. Pour faire du canoë en été sur la Sioule, c'est très compliqué maintenant. Je ne sais pas comment vous allez faire pendant la période d'été, mais si l'usine doit tourner toute l'année, je ne sais pas comment vous allez faire pour trouver de l'eau » (Montluçon, 4/4).

Afin de mettre en perspective le projet EMILI dans les contextes de gestion de l'eau où il viendrait s'insérer, l'équipe du débat s'est attachée à élargir le champ de la réflexion et à questionner le projet au regard des problématiques d'ensemble des bassins-versants de la Sioule et du Cher amont. C'était notamment l'intention du dispositif de table ronde mis en œuvre lors de la réunion de Vichy dédié à l'eau et du choix de donner largement la parole aux acteurs locaux de la gestion de l'eau.

Même si le constat peut être nuancé selon les contextes locaux, ils et elles ont confirmé une augmentation des tensions quantitatives sur la ressource. Lors de la réunion de Vichy, l'animatrice du SAGE Sioule a apporté les éclairages suivants : « Sur le bassin, nous commençons à avoir des ressources qui peuvent être en tension sur l'amont du bassin, sur les petits cours d'eau. Sur la Sioule, plus en aval, le constat peut être différent puisqu'effectivement, nous avons le barrage des Fades qui assure un certain soutien d'étiage sur la partie aval ». Charlène Descollonges a partagé sa réaction à l'exposé des données présentées par le SAGE Sioule : « J'ai

vraiment été frappée par la baisse du débit d'étiage sévère, c'est-à-dire le VCN³, sur la Sioule en l'espace de 30 ans, soit quasiment la moitié moins. Le changement climatique qui est déjà à l'œuvre va très vite. »

Le Cher semble connaître des tensions quantitatives encore plus fortes. L'animateur du SAGE Cher amont pointe des problèmes chroniques de quantité d'eau : « Concernant les chiffres sur lesquels nous travaillons, nous avons parlé de débits, dont les VCN, les débits les plus bas. Il faut voir qu'à l'année il y a de l'eau, mais il arrive à un moment de l'année où cela craque et la Fédération de pêche pourra vous le dire. Les poissons ne peuvent pas se mettre entre parenthèses trois jours. C'est donc là le gros souci ». Les services de l'État ont confirmé qu'aujourd'hui « le bassin du Cher est un bassin qui, structurellement, est en crise et en difficulté. »

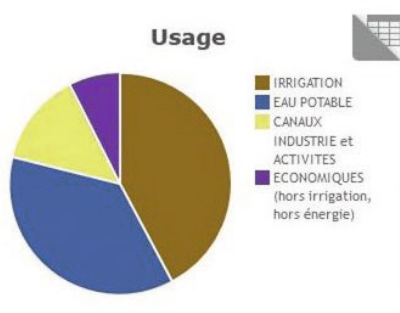
Ces tensions grandissantes poussent une partie des usagers de l'eau à s'adapter. Ainsi le SIVOM Sioule Bouble, responsable de l'eau potable sur le territoire, reporte actuellement une partie de ses prélèvements sur la Sioule, car ses autres ressources montrent des signes inquiétants de fragilité. De même, les prélèvements agricoles actuels sur la Sioule sont susceptibles d'évoluer avec l'augmentation des périodes de sécheresse. Cette adaptation est susceptible d'augmenter localement les pressions sur les cours d'eau.

1.2.4.3. La crainte de futurs conflits d'usages

Dans ces conditions de tensions grandissantes, la perspective de nouveaux prélèvements industriels suscite des craintes dans le public et parmi les usagers actuels de l'eau, posant la

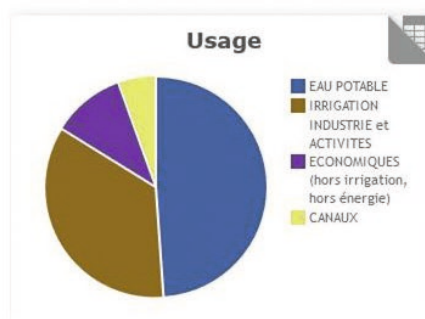
3 Débit minimal ou débit d'étiage des cours d'eau enregistré pendant trois jours consécutifs.

ORDRE DE GRANDEUR SUR LA CONSOMMATION DÉPARTEMENTALE PAR TYPE D'USAGE



Consommations brutes en 2022 :
 Irrigation : 31 M m³ 42 %
 AEP : 27 M m³ 36 %
 Industrie : 5,5 M m³ 5,5 %
 Canaux : 10 M m³ 13,7 %
 Total arrondi : 73 M m³

Source : BNPE



Consommations brutes en 2021 :
 Irrigation : 18,5 M m³ 35 %
 AEP : 25,9 M m³ 49 %
 Industrie : 5,6 M m³ 10,7 %
 Canaux : 2,9 M m³ 5,5 %
 Total arrondi : 53 M m³

question du partage de la ressource et de possibles conflits d'usages.

Afin de permettre au public de prendre la mesure des volumes d'eau en jeu et d'éclairer les enjeux de partage de la ressource, le débat a donné lieu à une mise en regard des besoins annoncés par Imerys avec les prélèvements existants sur le territoire, principalement destinés à l'agriculture (irrigation notamment) et à l'alimentation en eau potable des habitants. Des chiffres de comparaison ont ainsi été présentés par les acteurs locaux sur la Sioule, lors de la table ronde de Vichy sur l'eau (30/5). Il a été dit à cette occasion que les prélèvements réalisés par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Champagnes, qui gère l'irrigation pour les agriculteurs dans le secteur, bénéficiaient d'une autorisation de prélever 538 000 m³ d'eau et utilisait chaque année entre 300 000 et 500 000 m³ d'eau. Plus largement, d'après les représentants de la DDT de l'Allier, sur le bassin-versant de la Sioule, l'autorisation de prélèvement pour l'irrigation de juin à septembre est de 4,9 millions de mètres cubes, le maximum utilisé jusqu'ici étant d'environ 3,6 millions de mètres cubes. Concernant l'eau potable, le SIVOM Sioule et Bouble a annoncé prélever environ 1,8 million de mètres cubes dans la Sioule chaque année. Ces chiffres sont à prendre avec précaution pour établir des comparaisons rigoureuses. Ils ont toutefois offert au public la possibilité de prendre la mesure des 600 000 m³ qu'Imerys souhaite pomper dans la Sioule en les rapportant aux volumes des prélèvements actuels.

La présidente de l'association locale des irrigants agricoles l'a dit sans détour lors de la réunion de Vichy : « *J'insiste sur le caractère essentiel de l'irrigation et qu'avoir un nouvel utilisateur potentiel sur la Sioule entraîne beaucoup d'inquiétudes pour les irrigants* » (ASA des Champagnes, Vichy, 30/5). Bien que plus optimiste sur les capacités de la Sioule à supporter un nouveau prélèvement, le représentant de la Chambre d'Agriculture a également posé la question du partage de la ressource : « *Nous ne voyons pas spécialement d'un mauvais œil l'arrivée du projet EMILI. Nous sommes en train de travailler avec Imerys pour trouver des solutions, notamment à l'étiage, afin qu'il y ait suffisamment d'eau pour tout le monde (...). Physiquement, pour moi, il n'y a aucun problème pour accueillir le projet. Nous devons être capables d'accueillir le projet sans diminuer l'eau qui est aujourd'hui accordée à l'agriculture.* » De même, à la question posée par l'équipe du débat « *Comment voyez-vous l'arrivée d'un nouvel usager de l'eau sur le bassin-versant ?* », les représentants du SIVOM Sioule et Bouble ont répondu : « *Nous pensons raisonnablement que cela est tout à fait jouable, mais il y a des conditions à cela.* »

Au sujet des usages touristiques de l'eau, un participant à la réunion de Gannat (14/3) a partagé ses inquiétudes : « *les périodes de sécheresse impactent les activités de loisirs en canoë-kayak sur la Sioule. Les prélèvements d'eau d'Imerys risquent d'aggraver ce souci* ». Un internaute a questionné quant à lui l'impact du prélèvement sur les quatre microcentrales hydroélectriques existantes sur la Sioule : « *Pour chacune de ces unités, cela entraînera une*

baisse de la production et une baisse de la rentabilité de ces installations. Avez-vous consulté les possesseurs de ces centrales ? » (Q43).

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne résume cette préoccupation majeure des usagers actuels dans son cahier d'acteur : « *Les usages de la ressource en eau sont multiples : agriculture, industrie, loisirs, etc. L'arrivée d'un nouvel acteur aux besoins conséquents est source potentielle de conflits et nécessitera la prise en compte de l'ensemble des besoins à l'échelle du bassin de la Sioule, ainsi que l'évolution des conditions climatiques* » (CA 25).

1.2.4.4. Quelle incidence pour les milieux aquatiques ?

Au-delà des usages de l'eau, la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de l'Allier a mis la lumière sur l'enjeu de préservation des milieux aquatiques : « *Nous demandons à ce que s'il y a plus de prélèvements, que le milieu aquatique ne soit pas la barrière d'ajustement non plus* » (Vichy, 30/5). Cet avertissement rejoint les propos de l'hydrologue Charlene Descollonges qui insiste lors de la même réunion sur l'importance de penser globalement le partage de la ressource, en y intégrant les besoins des milieux naturels. La question est particulièrement prégnante pour le Cher, en déficit chronique, au sujet duquel la FDPPMA a déclaré lors du webinaire sur l'eau (11/7) : « *Même si le pourcentage soustrait à la rivière par le projet est faible, aujourd'hui, nous n'avons pas d'idée de l'impact qu'il peut y avoir dans un contexte déjà très contraint pour les milieux aquatiques et pour les espèces piscicoles.* »

Un enjeu fort à l'issue du débat porte sur l'amélioration de la connaissance des besoins des milieux aquatiques, passant notamment par une estimation des Débit Minimum Biologique (DMB), prévue sur le Cher dans le cadre des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Les enjeux relatifs à ces études sont développés plus loin (voir Partie 6, chapitre 1.4).

1.2.4.5. L'exploration du cadre réglementaire sur l'eau : entre pédagogie, recherche de marges de manœuvre et questionnements

La perspective de nouveaux usages de l'eau, suscitant plus ou moins d'inquiétude selon les intervenants, a conduit le public à poser de nombreuses questions sur le cadre réglementaire. Que dit la loi : un nouvel usager peut-il s'installer et générer un prélèvement comme il le souhaite ? Quels sont les cadres qui s'appliquent ? La Sioule peut-elle accueillir réglementairement un prélèvement supplémentaire ? Peut-on prélever de l'eau dans le Cher ou diminuer sans précaution le rejet de la station d'épuration de Montluçon à la rivière ? Quelle priorisation d'usages en cas de sécheresse ?

De nombreuses explications ont été apportées par les services de l'État : Directive-cadre sur l'eau (DCE), Loi sur l'eau, Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE), Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE), quotas d'eau attribués par la préfecture,

arrêtés cadres et arrêtés sécheresse priorisant les usages, autorisations uniques de prélèvements d'eau... Un grand nombre de textes, d'outils et de principes de gestion dans lesquels serait appelé à s'inscrire le projet ont ainsi été présentés au public.

Il est apparu à cette occasion que les dispositifs réglementaires encadrent fortement les prélèvements sur la Sioule et le Cher.

Pour la Sioule, le SDAGE Loire-Bretagne et les SAGE limitent les prélèvements, prévoient une répartition des volumes prélevables entre les grandes familles d'usages, mais laissent apparaître, selon la DDT, des marges de manœuvre. Ainsi sur le bassin de la Sioule, « nous sommes dans un dispositif où nous ne pouvons pas ajouter un nouvel intervenant qui viendrait prélever des ressources supplémentaires. Il faudrait, à l'instant T, partager la ressource entre les usages qui sont ceux d'aujourd'hui. Vous avez vu les chiffres qui ont été annoncés par Imerys (...). Vous avez donc vu que les autorisations qui existent aujourd'hui, notamment pour l'irrigation, ne sont pas consommées entièrement. [De ce fait] il serait possible, dans le cadre réglementaire actuel, à condition de partager différemment la ressource, d'accueillir un nouvel entrant. » (Vichy, 30/5).

Pour le Cher, le classement de la rivière en tant que « Zone de répartition des eaux » (ZRE) proscrit tout nouveau prélèvement. La solution proposée par Imerys, consistant à réutiliser les eaux de la station d'épuration, permet de s'affranchir de cette interdiction, ce type de prélèvement indirect n'étant pas soumis à restriction. Toutefois, même si elle n'interdit pas formellement ce nouvel usage, la loi sur l'eau impose au porteur de projet de considérer l'impact de la diminution du débit du Cher généré par les besoins de l'usine de conversion, si le projet se réalise.

Toutefois des doutes ont été exprimés à de nombreuses reprises sur la capacité de la réglementation environnementale et des services de l'État à garantir la maîtrise des impacts du projet sur l'eau. Les enjeux de l'eau étant particulièrement importants, la problématique de la confiance du public (qui est une problématique plus large, voir Parties 2, 3 et 6), est revenue fréquemment dans les échanges. Sur les questions de préservation de la ressource en eau les points qui ont fait débat sont les suivants :

- **Les dérogations** : lors du webinaire sur l'eau (11/7), un participant a posé la question : « Que se passe-t-il si l'on s'aperçoit qu'il va manquer de l'eau ou si l'on commence à manquer d'eau ? Il y a une inquiétude par rapport à des cas de dérogations qui ont pu avoir déjà lieu et une crainte

LA RÉUTILISATION DE CES EAUX USÉES DE LA STATION D'ÉPURATION, UN PRÉLÈVEMENT INDIRECT FORTEMENT QUESTIONNÉ

- La réutilisation de ces eaux usées traitées (REUT) a été présentée en début de débat par les représentants d'Imerys et de Montluçon Agglomération comme une solution vertueuse de recyclage des eaux. La REUT permettrait de limiter, voire d'éviter tout prélèvement direct dans le milieu naturel et d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés par Imerys, sans compétition avec les autres usages ; qui plus est, il s'agit d'une solution non concernée par les quotas de volumes prélevables définis dans le SAGE.
- De nombreuses personnes ont cependant interrogé les impacts pour le cours d'eau d'une baisse des restitutions à la rivière de la station d'épuration, qui joue aujourd'hui un rôle de soutien d'étiage. Un participant interroge ainsi les promoteurs de la REUT : « Vous affichez maintenant ici que sur Montluçon et dans le bassin du Cher, ce n'est pas grave. On prélève 600 000 mètres cubes dans les eaux usées. Pas grave, ce sont les eaux usées, sauf que dans le cycle de l'eau, les 600 000 mètres cubes d'eaux usées continuent le cycle court de l'eau, et donc, en aval de Montluçon, ces 600 000 mètres cubes sont aujourd'hui utilisés. Demain, si votre projet se réalise, ils vont manquer et à ma connaissance, sur un bassin du Cher qui est extrêmement tendu en termes de ressources eau et d'usage eau » (Montluçon, 4/4). Pour l'hydrologue Charlene Descollonges, « La réutilisation des eaux usées traitées peut sembler être une bonne solution, mais cela s'apparente tout de même à une consommation ». Le représentant de la DDT a également pointé l'enjeu du partage de la ressource. Selon lui, « le non-rejet d'une partie peut avoir une influence sur le reste du bassin et notamment l'aval puisque le Cher sert aussi à l'alimentation en eau potable d'un certain nombre de communes du Cher. C'est pour cette raison que le pétitionnaire devra démontrer dans ses études que ce non-rejet d'une partie des eaux de la station n'a pas d'impact » (Vichy, 30/5).
- Il est donc apparu que l'impact de la consommation d'eau par l'usine de conversion sur le Cher et sur ses usagers, même en l'absence de pompage direct, était une problématique majeure à traiter. Un représentant du SAGE et de Montluçon Agglomération en convient : « Le problème sera critique pendant les périodes d'étiage, c'est-à-dire deux ou trois mois. Il faut donc absolument trouver une solution pour minimiser le non-rejet à la rivière » (Vichy, 30/5). Lors de la même réunion, les représentants d'Imerys ont reconnu que la modulation des consommations d'eau était un défi pour éviter que la baisse des volumes d'effluents rejetés au Cher ne soit critique. Ils ont précisé par ailleurs que les sites de stockage, comme ceux évoqués à Échassières, étaient beaucoup plus difficiles à identifier dans le secteur de Montluçon, déjà très urbanisé.
- Rappelons en outre que, pour Imerys, le faible débit du Cher en période d'étiage a des conséquences sur les capacités de dilution du rejet issu de l'unité de production des eaux de procédés de l'usine, les enjeux quantitatifs et de qualité des eaux étant fortement liés dans un milieu aquatique déjà stressé.

de voir des besoins évoluer, avec également la ressource disponible ». Compte tenu du caractère stratégique du projet reconnu par les pouvoirs publics, en particulier suite au classement par décret de celui-ci en « *projet d'Intérêt national majeur* », certaines personnes se sont demandé si la réglementation, notamment la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), serait appliquée avec la même rigueur que pour les autres projets. À cela, le représentant de la DDT a répondu que, même si le décret PINM permet une accélération des procédures, « *il n'y aura aucune dérogation à aucune loi* ». Il a assuré que « *le dossier du pétitionnaire comportera effectivement des volumes tels que présentés et l'autorisation qui en découlera comportera des plafonds maximums en volume global sur l'année, hors période d'étiage et hors étiage qui est sensible. Il n'y aura donc pas de possibilité de dépasser* » (webinaire, 11/7).

- **Les contrôles après autorisation** : un carton recueilli à Moulins (11/7) résume une interrogation exprimée plusieurs fois pendant le débat : « *Quel organisme va contrôler l'eau prélevée et rejetée et à quelles fréquences ? S'agira-t-il d'un organisme indépendant ?* » Les services de l'État ont expliqué à plusieurs reprises les procédures prévues par la loi : les contrôles parfois inopinés, l'obligation pour l'exploitant de disposer de compteurs d'eau homologués et entretenus pouvant être inspectés à tout moment... La capacité de l'État à contrôler l'entreprise est restée un point de discussion avec le public tout au long du débat. Sur ce sujet, un participant au webinaire (11/7) partageait ses doutes : « *Nous savons qu'à la DREAL, le nombre de contrôleurs a disparu depuis un certain temps. Nous savons qu'il y a des difficultés pour les contrôles sur des projets d'une telle amplitude. À un moment donné, nous ne pouvons pas jouer les apprentis sorciers et contrôler une fois que le projet est réalisé. C'est bien en amont qu'il faut prendre toutes les précautions* ». Outre la question des moyens, les compétences et l'organisation interne des services de l'État leur permettant d'assurer cette mission de suivi ont été interrogées par certaines personnes.

1.2.4.6. Comment réduire les prélèvements en période d'étiage ? Le rôle des barrages et des stockages d'eau

Le débat a également donné à voir au public le réseau d'acteurs préexistant au projet EMILI, ayant l'habitude de dialoguer au sein d'instances comme les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et disposant parfois entre eux de relations de solidarité. Les dynamiques des échanges ont conduit à questionner les prélèvements envisagés par Imerys sur la Sioule et sur le Cher dans ce contexte d'interdépendance de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Les discussions ont pointé certaines marges de manœuvre offertes par l'existence des barrages hydroélectriques sur la Sioule et le Cher, mais ces marges de manœuvre diffèrent fortement d'un bassin à l'autre.

- **Sur la Sioule, il s'agit du barrage des Fades.** Cette installation hydroélectrique gérée par EDF apporte aujourd'hui certaines latitudes, en contribuant à limiter les situations d'étiage sévère par la libération de

volumes d'eau retenus. La table ronde de Vichy (30/5) a montré qu'aujourd'hui les prélèvements agricoles sont compensés par le soutien d'étiage de la Sioule opéré par le barrage, afin de ne pas passer en-deçà d'un certain débit plancher. Le directeur de la DDT Allier a ainsi rappelé que « *dans le règlement de la concession, il est prévu un débit minimum garanti de 2,5 mètres cubes à la seconde. La chambre d'agriculture a négocié il y a quelques années avec EDF d'avoir un soutien supplémentaire de 0,7 mètre cube par seconde qui peut être utilisé en cas d'étiage pour permettre de sécuriser l'approvisionnement des irrigants* ». Ce système sécurise tous les acteurs de l'eau, comme l'a confirmé un représentant du SIVOM pendant la visite de terrain sur la Sioule : « *c'est une ressource qui est relativement constante, notamment par rapport aux efforts qui sont faits via EDF pour avoir des soutiens d'étiage à peu près corrects en été. C'est une ressource sur laquelle on peut compter* ». Un membre du public a fait part de sa satisfaction à la découverte des bénéfices de cette solidarité de bassin pour le cours d'eau : « *Je suis un peu chauvin, peut-être, mais finalement, j'ai l'impression, dans nos conversations, qu'il y a une grosse solidarité dans le territoire, parce que l'on a parlé agriculture avant que vous arriviez, on a parlé de l'eau potable, on a parlé de la pêche et finalement, on a un point commun, (...) en payant EDF, on aide à maintenir un étiage.* » (visite de la Sioule, 29/5). Malgré l'optimisme d'une partie des participants, les effets du réchauffement climatique constituent, pour d'autres, un point d'interrogation majeur. Charlène Descollonges a partagé certains de ses doutes : « *On nous informe qu'il y aura potentiellement plus de stockage, mais face à une pluviométrie annuelle qui va diminuer et face à un enneigement qui va diminuer, quelles seront les marges de manœuvre pour faire ce surstockage supplémentaire ? (...) Moi, je ne serais pas si sûre* » (Vichy, 30/5).

- **Sur le Cher, le barrage EDF de Rochebut, situé en amont de Montluçon, joue également un rôle de soutien d'étiage.** Ce barrage est censé garantir un débit de 1,55 m³/s. Évoquée en réunion comme une hypothèse de travail par les représentants d'Imerys, une solution consisterait à compenser l'impact de la baisse du rejet de la station d'épuration vers la rivière par une augmentation minimale du débit restitué par le barrage, en le faisant passer à 1,56 m³/s. Les services de l'État ont tempéré cet optimisme, en rappelant les difficultés actuelles sur les débits du Cher, qui peinent aujourd'hui à remplir le barrage, avec pour conséquence la réduction du soutien d'étiage : « *Nous nous sommes aperçus, sur les années les plus sèches, que l'étiage peut durer très longtemps. En 2019, je crois que cela a duré jusqu'en octobre ou novembre. Dans ces conditions, depuis 2023, nous avons établi une ligne de décharge automatique pour éviter d'avoir à prendre des arrêtés de réduction du débit d'étiage. Automatiquement, au 1^{er} septembre, si le stock dans le barrage est inférieur à 7 millions de mètres cubes, nous passons à 0,8 mètre cube par seconde* » (Vichy, 30/5). En fin de débat, les perspectives d'un soutien d'étiage du barrage de Rochebut apparaissent très hypothétiques.

Si le projet se poursuit, EDF, en tant que gestionnaire des barrages des Fades et de Rochebut, absent des échanges malgré les tentatives de l'équipe du débat pour l'y associer, sera un interlocuteur clef. Les Ecologistes de l'Allier relèvent ce point dans leur cahier d'acteurs (CA 29) : « *La présence d'ouvrages hydroélectriques significatifs sur la Sioule et le Cher doit permettre l'ouverture d'un dialogue avec EDF afin de lier au mieux les besoins de la production et les objectifs d'étiage.* »

Par ailleurs, concernant la Sioule, le débat a porté sur les propositions d'Imerys visant à réduire ses pompages d'eau en période d'étiage ou de crise.

Des personnes ont demandé à Imerys dans quelle mesure le prélèvement de 70 m³/h sur la Sioule pouvait être réduit ou stoppé pendant les périodes d'étiage et les périodes de crise.

Plusieurs pistes, consistant à stocker l'eau, esquissées dans le DMO, ont fait l'objet de précisions et de compléments d'information (fiche sur l'eau et réunions dédiées). Il a été en particulier question de la mise en place de réserves d'eau sur le site de la mine d'Échassières, sous forme de lacs, voire de stockages souterrains dans les galeries qui auront été excavées. Ces réserves, jouant le rôle de tampon, pourraient être constituées en pompant davantage pendant les mois d'hiver, période pendant laquelle les débits sont plus élevés. Selon les représentants d'Imerys, ce ne sont pas 50 000 m³ qui seraient alors prélevés mensuellement, mais plutôt 60 000 à 70 000 m³. À ce stade des études, Imerys envisage des capacités de stockage de 100 000 m³ d'eau environ, soit l'équivalent de deux mois de prélèvement. L'augmentation du stockage opéré par EDF au barrage des Fades, afin d'améliorer ses capacités de soutien d'étiage a aussi été évoquée, sans plus de détails. Imerys a annoncé en outre que d'autres stockages complémentaires étaient à l'étude, sans en détailler non plus les modalités.

La question du stockage de l'eau a fait l'objet d'un débat dans le débat. Le stockage est considéré par certains comme une solution pour ne pas aggraver les tensions lorsque l'eau vient à manquer. Dans son cahier d'acteurs (n°22), le Conseil départemental de l'Allier souligne l'intérêt de ce type de dispositif : « *En aucun cas les prélèvements dans la Sioule ne doivent se faire au détriment de l'irrigation des terres agricoles, ni des activités de baignade, de pêche ou de canoë-kayak. Ce postulat incitera le groupe Imerys à prévoir les capacités de stockage nécessaires pour faire face aux périodes d'étiage les plus sévères.* »

D'autres ont en revanche pointé les risques d'une perte d'eau accrue par évaporation de surface des réserves d'eau.

Les pêcheurs, de leur côté, ont fait part de leur inquiétude face aux perspectives d'augmentation du stockage de l'eau par le barrage des Fades ou des prélèvements en période hivernale, susceptibles d'aggraver l'artificialisation du régime hydrologique de la Sioule, déjà impacté par le fonctionnement actuel du barrage. Les représentants de la FDPPAM ont ainsi déclaré lors du webinaire du 11/7 :

« Tout ce que l'on peut dire, c'est que depuis maintenant une vingtaine d'années, nous observons une diminution des crues morphogènes sur la Sioule liée au fonctionnement global du complexe hydroélectrique qui a tendance à écrêter les crues et à limiter les crues d'importance majeure qui façonnent le fonctionnement du cours d'eau et la morphologie des cours d'eau à l'aval (...). Nous avons toujours eu tendance à penser que l'eau qui coule lorsqu'elle est en surplus ne sert à rien, alors qu'elle est très utile puisqu'elle sert au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau à l'aval ». Pour d'autres encore, c'est l'usage touristique du barrage des Fades qui pourrait se trouver menacé. Un internaute relève par exemple que « le barrage des Fades n'a pas qu'une fonction de production hydroélectrique ou de soutien d'étiage. C'est aussi un plan d'eau qui propose deux stations touristiques (Confolant et La Chazotte) avec des lieux de baignade appréciés de la population et des touristes en période estivale. Ces points de baignade sont essentiels en période de canicule. Il conviendra de prendre en considération le maintien d'un niveau d'eau en juillet août suffisant pour préserver ces activités » (Q188).

D'autres, enfin, ont relevé l'écart entre les capacités de stockage envisagées par Imerys et le niveau des besoins, compte tenu de la durée d'étiage allant au-delà de deux mois. Pour eux, le compte n'y est pas : « *La réalisation de réserves tampons est une nécessité pour les 7 mois d'étiage : sur la base des besoins présentés, nous estimons que le volume de stockage nécessaire serait de 350 000 m³ sur chaque site. Imerys doit fournir les détails techniques de sa capacité à créer et approvisionner ces réserves en période de hautes eaux et à les utiliser en périodes d'étiage, sur les deux bassins et notamment sur celui du Cher, pour lequel cette option n'a pas encore été étudiée* » (CA 29, Les Écologistes Allier).

1.2.4.7. L'hypothèse d'un arrêt des installations et la priorisation des usages en cas de crise prolongée

Ces échanges ont conduit à questionner un scénario extrême d'interruption pure et simple des activités de l'entreprise en cas d'un manque d'eau prolongé. **Le prélèvement d'Imerys pourrait-il être stoppé en cas de sécheresse extrême si ces stockages supplémentaires ne suffisaient pas ? Serait-il alors possible de mettre à l'arrêt les usines de concentration et/ou de conversion ?**

Les représentants d'Imerys ont évoqué la possibilité de faire coïncider les périodes de maintenance des installations, nécessitant leur arrêt, avec les périodes pendant lesquelles les besoins en eau seraient les plus critiques. Néanmoins, l'entreprise a renvoyé la question d'un arrêt non programmé de ses usines en cas de crise aux dispositifs de modulation cités plus haut.

Les services de l'État ont apporté des éclairages sur le sujet, évoquant une priorisation des usages en cas de manque d'eau prévu dans le cadre de la réglementation. Le directeur de la DDT Allier précise ainsi : « *Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et*

temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels. » La représentante de la DREAL a précisé la place des prélèvements industriels dans les usages considérés : « Les usages prioritaires de l'eau, ceux auxquels nous ne toucherons pas, concernent l'eau potable, l'abreuvement, la sécurité civile – la lutte contre les incendies – et la santé (...). L'industrie ne fait pas partie des usages prioritaires » (Vichy, 30/5). Lors du webinaire sur l'eau (11/7), la DDT a nuancé ces propos en soulignant les problèmes que peut poser l'arrêt d'installations industrielles et que doivent prendre en compte les pouvoirs publics : « Pour les installations déjà existantes, nous mettons la pression sur les industriels pour qu'ils mettent en œuvre des investissements pour diminuer leur consommation et qu'ils mettent en place des mesures qui permettent, en cas de crise, de pouvoir arrêter leurs installations, mais évidemment, nous avons eu des installations industrielles pour lesquelles arrêter tout approvisionnement en eau d'un coup serait dangereux. Ce sont donc également des choses que nous devons prendre en considération (...). Nous n'allons pas demander à un industriel d'arrêter ces prélèvements si c'est pour mettre en danger la population sur d'autres risques que la pénurie d'eau ».

À ce stade du débat, l'hypothèse d'une interruption momentanée du fonctionnement des usines de concentration et de conversion pour cause de manque d'eau paraît donc exclue par Imerys et par les services de l'État.

1.2.4.8. Des préoccupations autour du paiement de l'eau

Enfin, certaines personnes ont fait part de préoccupations concernant le paiement de l'eau nécessaire aux installations d'Imerys, s'inquiétant que ce bien commun soit mis à disposition de l'entreprise sans contrepartie financière, voire que le contribuable ou les autres usagers de l'eau financent ces prélèvements via des investissements publics ou leurs factures d'eau.

Il a été rappelé que les prélèvements dans la Sioule feraient l'objet du paiement d'une redevance à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, cette règle s'appliquant à tous les usagers pour tout prélèvement.

Pour l'usine de conversion, alimentée par les eaux de rejet de la station d'épuration de Montluçon, cette question a mis en lumière une réflexion en cours au sein de Montluçon Agglomération sur la mise en place d'un dispositif de premier traitement des eaux rejets de la station destiné à fournir de l'eau à usage industriel pour d'autres entreprises qu'Imerys. Ce premier traitement pourrait donc être mis en œuvre et géré directement par l'Agglomération, qui revendrait de l'eau de procédé aux industriels du secteur. Néanmoins, que ce premier traitement soit assuré au sein de l'usine de conversion ou de la station d'épuration, les représentants d'Imerys et de l'Agglomération de Montluçon ont assuré que ni les investissements, ni la consommation d'eau de l'usine de conversion ne seraient à la charge des habitants de l'agglomération.

1.2.4.9. En fin de débat, des perspectives contrastées

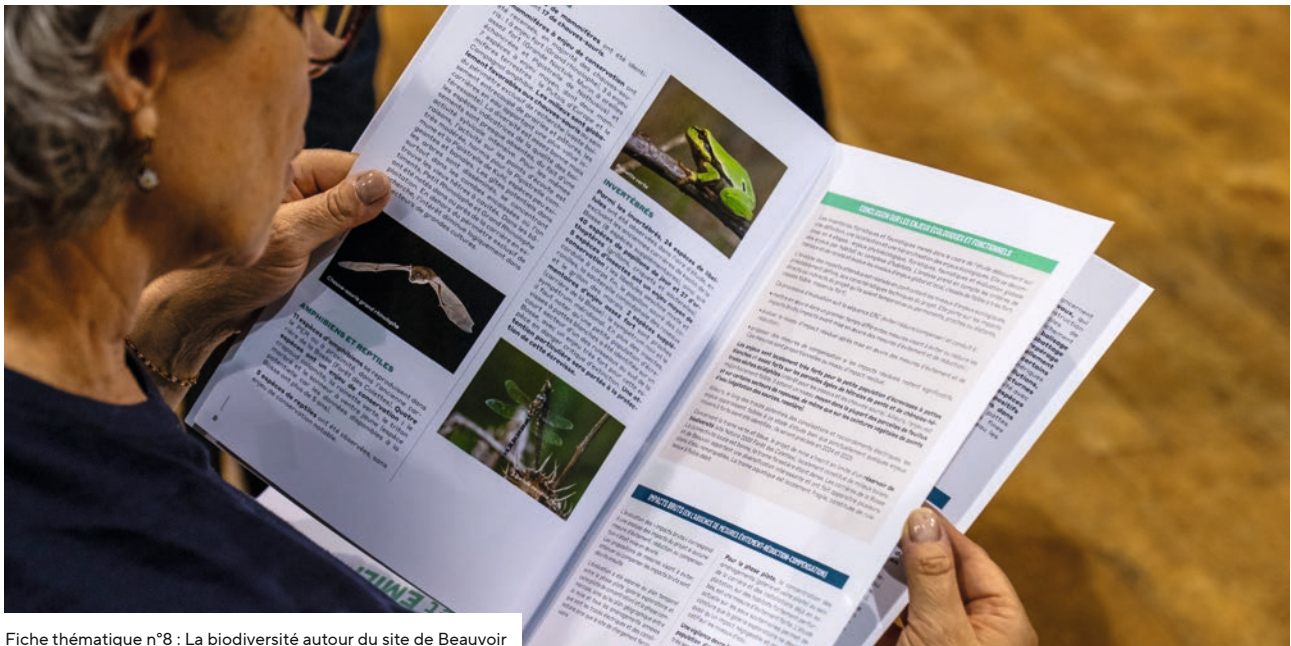
Pour conclure sur les enjeux quantitatifs, en fin de débat, les deux sites d'Échassières et de Saint-Victor semblent offrir des perspectives différentes.

Sur la Sioule, bien que la réglementation ne permette pas aujourd'hui l'entrée d'un nouvel entrant, Imerys, les services de l'État, certains acteurs et une partie du public considèrent que des marges de manœuvre existent. Il serait possible de faire de la place à ce nouveau prélèvement sans pénaliser la ressource disponible pour les milieux ou pour les autres usagers. À condition notamment que les autorisations de prélèvement agricoles non consommées le permettent. À condition, aussi, que le barrage des Fades offre des marges de manœuvre. À condition, encore, que les pistes de stockage d'Imerys permettent une modulation efficace des pompages. Il n'en reste pas moins que ces différentes propositions posent elles-mêmes beaucoup de questions auxquelles devra s'attacher de répondre Imerys.

Sur le Cher, peu de perspectives ont été dessinées pour éviter une perte nette de débit de la rivière en période d'étiage. Une internaute relève d'ailleurs que « le manque de ressources en eau de l'agglomération de Montluçon est (...) un sujet très ancien et un frein au redémarrage économique de Montluçon depuis le début de son déclin dans les années 1960 ». Pour cette personne toutefois, « il existe probablement d'autres solutions » (avis 47). En revanche, un participant questionne le choix d'implantation : « Pour l'usine de conversion à Montluçon, est-ce la bonne géographie ? Est-elle bien implantée là ou avez-vous envisagé de l'implanter ailleurs en fonction de ces problèmes qui vont s'approfondir au fil du temps avec les questions de réchauffement climatique et de débit d'étiage qui risque encore de diminuer ? » (webinaire, 11/7). En dépit du procédé technique de REUT envisagé, la question de l'impact des prélèvements en eau de l'usine de conversion reste ouverte.

1.2.5. Quelles garanties pour une prise en compte satisfaisante des enjeux de l'eau ?

En conclusion de ces développements sur la ressource en eau, retenons que les éclairages apportés dans le cadre du débat ont conduit à préciser un certain nombre de sujets et d'enjeux, et à laisser quelques questions en suspens. Ils ont également permis à certaines personnes de prendre conscience du cadre dans lequel s'insère le projet. À l'issue de la dernière réunion du débat, un participant a ainsi déclaré aux médias venus l'interroger que l'ensemble des échanges lui avaient fait réaliser le niveau des enjeux liés à l'eau et l'avaient finalement conduit à se positionner contre le projet ([France Info](#)). À l'inverse, les informations échangées ont rassuré d'autres personnes sur la capacité d'Imerys et de l'État à maîtriser les impacts du projet. Un internaute a déclaré sur le forum numérique (avis 47) : « Il y a quelques mois, j'étais un peu inquiet de voir beaucoup de journalistes écrire dans leurs articles que pour le Lithium de l'Allier, il y avait "un problème d'eau", à l'issue de ce débat, ceux qui l'ont suivi pourront préciser leur propos et montrer



Fiche thématique n°8 : La biodiversité autour du site de Beauvoir

que la gestion de l'eau est un exercice démocratique délicat mais qu'il existe des solutions. »

Au-delà, en marge des discussions sur le fond des enjeux de l'eau, les échanges avec le public ont donné lieu de façon récurrente à des questions ou des critiques relatives à la cohérence du cadre d'élaboration du projet et aux garanties offertes pour prendre en compte les enjeux de l'eau de façon optimale. Les enjeux de transparence, de gouvernance et de suivi des études ont, sur ce sujet comme les autres, suscité de nombreuses alertes (voir Partie 6). Le débat public aura permis de les identifier et de les poser collectivement, facilitant leur suivi si le projet se poursuivait.

1.3. Les impacts sur les milieux naturels et sur la biodiversité

Les préoccupations environnementales ont été particulièrement abordées lors d'une réunion dédiée, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 22 avril. Imerys a en outre publié en cours de débat [une fiche thématique portant sur les enjeux de biodiversité](#) sur le site de Beauvoir et complétant les informations du DMO, suite aux premiers résultats des études écologiques engagées en 2022 et conduites par son bureau d'études Ecosphère.

Le public, quant à lui, a fait part pendant tout le débat de certaines préoccupations, comme autant de points d'attention à prendre en considération ou de questions auxquelles l'entreprise devra répondre.

Les inquiétudes concernant l'impact du projet EMILI sur la biodiversité locale ont principalement porté sur le secteur de la Bosse, territoire rural étendu, composé de régions naturelles aux paysages divers reconnus pour leur qualité environnementale. Les secteurs emblématiques sont : la forêt

des Colettes, considérée par certains comme la plus belle hêtraie d'Europe, et la Sioule et son sous-affluent la Bouble, connues pour leurs paysages de gorges et vantées pour leurs eaux poissonneuses. Un intervenant à Saint-Bonnet le dit avec force : « *Je voudrais quand même vous signaler que la Sioule, en fait, a cette particularité d'être la septième plus belle rivière de France* » (Saint-Bonnet, 27/3).

1.3.1. La forêt des Colettes et les milieux forestiers

Véritable réservoir en matière de biodiversité pour beaucoup d'habitant.es, la forêt des Colettes, pour partie classée en zone Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, a constitué dès le début du débat un sujet de préoccupation majeure : « *Problème de "survie" de la forêt des Colettes qui manque déjà d'eau : déforestation, mise en danger des espèces d'amphibiens entre autres* », « *Quels impacts auront les travaux de pose des canalisations sur la forêt des Colettes ?* » (Gannat, 14/3).

Au fil du débat, la principale inquiétude s'est portée sur les conséquences d'un possible abaissement de la nappe phréatique et d'une diminution des ressources en eau du fait de la mine dont pourrait pâtir le milieu forestier.

Le représentant de l'Office National des Forêts (ONF), chargé de la gestion de cette forêt domaniale, a apporté son point de vue sur l'état actuel de la forêt des Colettes et sur son évolution lors de la réunion de Saint-Pourçain et lors de la visite de terrain. Pour lui, les sécheresses de ces dernières années, liées au changement climatique, représentent la principale menace : « *Actuellement, si nous prenons du chêne ou du hêtre, on sait qu'il ne sera plus compatible d'ici 2070. À nous d'essayer de changer nos méthodes et de trouver une solution pour adapter nos forêts. Ce phénomène a débuté en 2018, suite à une grosse sécheresse. (...) En fin d'été, nous étions déjà dans le rouge dans l'Allier. Dès 2019, dès le début de la*

période estivale, dès le mois de juin, nous étions déjà dans le rouge. Cela continue comme ça jusqu'en 2020, voire 2021, ce qui a provoqué en fait une crise. À l'ONF (...) nous travaillons en mode crise, c'est-à-dire que l'on gère l'urgence. » (Saint-Pourçain, 22/4). En réponse aux questions de la salle, il précise que selon lui, le risque de la mine doit être relativisé : « À mon avis, pour l'instant, la mine n'impactera pas les Colettes. Pour l'instant, nous sommes inquiets du dépérissement, mais pas de la carrière. Je pense que la mine peut impacter au niveau de l'eau, mais les arbres ne prélèvent pas l'eau du sol. La forêt utilise l'eau du ciel. Si l'eau ne tombe plus, nous n'avons plus d'eau. Ce que j'expliquais est que le sol est un support. L'eau va arriver au sol, mais ils ne la prélèvent pas. Les racines ne vont pas à 500 mètres. Les racines prospectent dans un sol argileux ou limoneux à 40 mètres maximum. Les eaux souterraines sont justement souterraines. À partir de quelle profondeur appelez-vous une eau "souterraine" ? »

Tous les participant.es ne partagent pas cette analyse, voyant davantage la mine comme un facteur aggravant les pressions actuelles : « Quant à la forêt, déjà fortement impactée par les sécheresses successives de ces quatre dernières années, les conséquences en seront encore plus importantes : la soif fragilise les arbres qui deviennent plus sensibles aux insectes et aux parasites, commencent par réduire leur feuillage, le sommet du houppier se dessèche, et l'arbre meurt » (CA 10, Préservons la Forêt des Colettes).

En fin de débat, la question du devenir de la forêt des Colettes est suspendue aux conclusions des études hydrogéologiques engagées par Imerys : la mine peut-elle provoquer un abaissement des nappes susceptible d'aggraver indirectement l'état du milieu forestier ?

En outre, certains acteurs ont alerté sur la nécessité de **ne pas sous-estimer les conséquences directes du défrichement et de l'artificialisation des sols sur des milieux forestiers moins remarquables** : « Le projet global prévoit environ 85 hectares d'artificialisation. Il est indiqué qu'il faudra défricher. Dans le dossier du maître d'ouvrage, cela est relativisé par le fait qu'il s'agit de résineux dont les impacts sont modérés. Oui, mais il n'empêche que nous allons quand même défricher. Nous avons donc la question de l'humidité des sols qui se pose et la question des eaux vertes. Après tout, allez dire aux espèces qui vivent, qui transitent et qui se nourrissent que les impacts sont négligeables. Tout est question de point de vue et on ne se place toujours que d'un seul côté, mais qu'en est-il de la nature et de la biodiversité ? » (Saint-Pourçain, 22/4).

1.3.2. Les milieux aquatiques et les zones humides

Les enjeux relatifs à la faune et la flore des rivières sont étroitement liés aux préoccupations relatives à la qualité, à la quantité et aux circulations d'eau (voir chapitre précédent 1.2.).

Les représentants de la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) ont souligné à plusieurs occasions la qualité piscicole de la Sioule et la présence d'espèces protégées, telles que le

saumon atlantique, la truite fario, le brochet, la lamproie de planer, la vandoise, le chabot. Ils se disent attentifs aux différents impacts du projet sur la faune aquatique : « Nous sommes très attentifs aux prélèvements parce qu'il en va de la survie des poissons, parce que pour avoir des poissons, il nous faut de l'eau, mais également de l'eau de qualité. Nous sommes très attentifs aussi aux rejets, aux pollutions, etc. ». L'augmentation du stockage de l'eau par le barrage des Fades leur fait aussi craindre une aggravation des impacts du barrage sur les poissons.

Notons également que les acteurs ont également identifié un enjeu de préservation d'une population d'écrevisses à pattes blanches dans un des cours affluents de la Sioule : « Que vont devenir nos beaux ruisseaux qu'on a comme la Veauce, la Cèpe, la Gourdonne ? On a dans la Veauce, entre autres, des écrevisses à pattes [blanches] qui sont très rares maintenant. Que vont-elles devenir ? » (Saint-Bonnet, 27/3).

Pour le Cher, même s'il manque des informations au stade actuel, la Fédération de Pêche confirme la corrélation entre le mauvais état quantitatif de la rivière et les difficultés des populations de poissons. Ces difficultés sont susceptibles d'être aggravées par la diminution des volumes d'eau rejetés par la station d'épuration : « Aujourd'hui, il est difficile en l'absence d'étude de débit minimum biologique, de savoir si nous avons des problématiques pour les espèces piscicoles notamment, puisque ce sont les espèces qui nous intéressent. Tout ce que l'on sait, c'est qu'aujourd'hui, sur le Cher en période d'étiage, nous avons eu des débits qui sont extrêmement bas (...) dont nous avons eu montré que cela avait des impacts importants sur les habitats piscicoles. Même si le pourcentage soustrait à la rivière par le projet est faible, aujourd'hui, nous n'avons pas d'idée de l'impact qu'il peut y avoir dans un contexte déjà très contraint pour les milieux aquatiques et pour les espèces piscicoles » (webinaire, 11/7).

En fin de débat, les impacts sur la biodiversité des rivières demandent à être précisés dans le cadre des différentes études conduites par Imerys (étude sur le changement climatique, étude hydrogéologique et inventaires écologiques) mais aussi des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) des SAGE. Ces dernières doivent apporter à moyen terme des informations répondant aux questions du public, en particulier des valeurs de « débits minimums biologiques » (DMB) sur le Cher.

L'impact du projet sur les zones humides a également fait l'objet de questionnements. Certaines personnes ont notamment souligné la valeur générale de ces milieux en tant qu'habitats et puits de carbone, l'enjeu de les préserver, et les difficultés à compenser leur destruction. À Saint-Pourçain (22/4), une participante interpelle Imerys : « Concernant les zones humides, nous avons déjà perdu 75 % des zones humides. Elles ne représentaient que 3 % du territoire. Tout à l'heure, quand Monsieur soulevait le problème du nombre d'hectares, il est vrai que ce n'est pas rien. Si vous en enlevez encore un peu, il n'y aura pas grand-chose. Pour la construction d'une zone humide, pour moi, il faut des

millénaires pour qu'elle soit construite. Je ne comprends pas comment vous pouvez proposer une compensation. Cela me dépasse carrément. »

Enfin, au cours des réunions, des participant.es ont porté ponctuellement **d'autres enjeux** à la connaissance d'Imerys et des services de l'État :

- Espèces protégées ou sensibles présents à proximité des sites, comme le triton à crête ou la drosera ;
- Facteurs de perturbation des milieux, comme le risque de rabattement de nappe sur la Bosse, de destruction directe par les aménagements de la mine ou la pollution lumineuse d'usines qui fonctionneront 24 heures sur 24.

1.3.3. Les réponses du maître d'ouvrage pour partie suspendues aux études en cours

En réponse aux préoccupations exprimées, Imerys a communiqué les premiers résultats dont il disposait au travers de la fiche biodiversité et renvoyé le public aux rendus des études écologiques à venir, en 2024 ou 2025.

Quelques réponses sont toutefois à noter :

- **Concernant la destruction des espaces naturels forestiers**, Imerys a mis en avant la réduction des impacts générés par une mine souterraine en comparaison avec ceux d'une mine à ciel ouvert. Il a également été fait mention de la restauration de milieux forestiers, fortement dégradés par les plantations de conifères, afin de favoriser la reprise de boisements de feuillus, ou encore la création d'îlots de vieillissement ou de sénescence, en complément de ceux prévus dans le cadre de l'extension de la carrière de kaolin. D'autres aménagements localisés concerneraient les chauves-souris, à travers la protection de vieux arbres, l'aménagement de gîtes en souterrain et/ou en bâti.
- **Concernant la pollution lumineuse**, les représentants de l'entreprise assurent qu'elle sera prise en compte dans le choix de certains procédés (choix des LED, couleurs...), tout en reconnaissant la nécessité de maintenir des éclairages de sécurité.
- **Concernant les zones humides**, lors de la réunion de Saint-Pourçain sur l'environnement, Imerys affirme qu'aucune zone humide n'avait été recensée sur les emprises d'implantation du projet à Échassières et Saint-Bonnet de Rochefort, mais qu'une zone humide de 4,5 hectares a été identifiée sur la friche industrielle de la Loue. En l'absence d'études écologiques finalisées, les services de l'État ont reconnu qu'il était difficile d'en dire davantage à ce stade, tandis qu'Imerys affirme s'en remettre, en la matière, aux prescriptions réglementaires : « Nous avons diagnostiqué une zone humide sur la friche industrielle de la Loue et où cette zone humide fait 4,5 hectares. Aujourd'hui, les méthodologies de compensation (...) sur les zones humides sont très réglementées. Il y a un guide national qui a été publié par les services de l'État et le CEREMA qui doit faire état de l'état initial de la zone sur laquelle on va mener la compensation, non seulement en termes de pédologie, de flore et autres, mais également sur les fonctions

de cette zone humide, ces fonctions d'épuration, ces fonctions écologiques et autres. Il y a donc vraiment une méthodologie aujourd'hui qui est très claire sur la façon dont on peut compenser ces zones humides. »

Malgré ces éléments d'information, l'absence de finalisation des études environnementales au stade du débat a donné lieu à l'expression d'une certaine frustration parmi les participant.es. Dans ces conditions, la conduite des études écologiques à venir a fait l'objet de nombreux échanges. **Beaucoup de personnes ont insisté sur l'importance de la qualité des investigations à conduire en amont du projet pour en limiter les impacts environnementaux.** « Comment a été évalué l'impact sur la faune et la flore aux alentours du site d'exploitation, aux alentours de tous les sites, entre autres ? Comment est-ce que ces études sont menées de façon à ce que nous puissions être certains que la faune et la flore de ce département sont préservées ? » (Montluçon 4/4).

Les paragraphes suivants identifient les principaux points de vigilance soulevés par le public.

L'objectivation des impacts sur la biodiversité en question

Sur ce point, Imerys a renvoyé le public aux cadres méthodologiques et réglementaires d'identification des milieux sensibles, de caractérisation du niveau d'enjeux, et de déploiement de la séquence ERC. Les représentants de l'entreprise ont insisté sur les moyens alloués pour conduire ces études (compétences du bureau d'études, nombre de jours de terrain...).

La présence de la DREAL lors des réunions publiques a permis d'éclairer le cadre réglementaire environnemental que doit respecter le projet pour obtenir une autorisation d'exploitation, ainsi que les différents critères d'acceptabilité et les obligations de moyens pouvant être mis en place par la suite. Concernant la biodiversité, la représentante de la DREAL a expliqué qu'était « assez difficile de mettre des chiffres sur la biodiversité » ou de fixer des critères de décision a priori, et que l'analyse du projet devait s'appuyer sur un travail de connaissances locales et d'appropriation du dossier.

En parallèle des services de l'État, la directrice du Conservatoire des espaces naturels (CEN) s'est positionnée dans un rôle de partenaire susceptible d'apporter certaines garanties de qualité dans la production des états initiaux et dans les propositions de mesures de gestion : « Notre rôle est d'être aux côtés de l'ensemble des acteurs, pour mettre en lumière ce que l'on sait en termes d'enjeux de biodiversité. Et une fois que les bureaux d'études transmettent leurs études, notamment aux côtés des services de l'État, on est là pour justement apporter notre regard, notre connaissance du territoire, parce que, parfois, il y a des bureaux d'études qui débarquent et qui n'ont pas un regard suffisant. Mais le Conservatoire, on est une association indépendante, certes agréée, mais qui va suivre... (...) Et bien sûr, on ne manquera pas de signaler s'il y a des choses qui ont été omises, s'il y

a des impacts qui nous semblent importants, puisque pour nous, notre objet, c'est la biodiversité. C'est bien avant tout éviter, réduire, et le « compenser » n'arrive qu'en bout de course. Mais là, on laisse ensuite les services de l'État juger, puisque c'est bien le rôle des services de l'État. Nous, nous sommes là en tant que conseil. Et éventuellement, si le projet doit se faire et qu'on le juge suffisamment acceptable, dans ce cas-là, c'est là où l'on prend la décision éventuellement d'accompagner pour les mesures compensatoires. Mais cela nous est arrivé, sur beaucoup de projets, de ne pas aller, malgré le fait que l'on nous proposait de mettre en œuvre les mesures compensatoires, parce que l'on estimait justement que ce n'était pas assez exigeant » (Échassières, 26/3).

Les échanges ont en outre montré que les études d'Imerys et les suivis qui seraient réalisés de façon régulière en cours d'exploitation pouvaient également se nourrir des connaissances produites par d'autres acteurs de l'environnement, comme les suivis piscicoles et les suivis des populations d'écrevisses à pattes blanches réalisés par la Fédération de pêche.

Définition de périmètres d'études adaptés aux enjeux

Des personnes ont aussi interrogé le périmètre des études : « Sur le périmètre du projet et l'évaluation des incidences, ces enjeux sont à examiner sur un périmètre qui garantit que l'ensemble des incidents du projet soient pris en compte. Leur évaluation doit porter sur les effets directs et indirects, comme cela a déjà été un peu évoqué, à court, moyen et long terme dans toutes ses composantes. Les effets directs sur les espèces entrent dans le cadre des ERC, mais cette réglementation ne concerne que les impacts liés aux espèces protégées, faune et flore, et les habitats de la directive Habitats, que l'on appelle aussi directives communautaires. Les effets indirects et à long terme restent néanmoins, de leur côté, délicats et difficiles à évaluer sans un temps d'exploitation de routine. Concernant le périmètre, ce périmètre est-il retenu définitivement, a-t-il été débattu et est-il en capacité de prendre en compte l'ensemble des incidences ? Le site Natura 2000, avec ses espèces protégées et ses habitats à intérêts communautaires, est a priori exclu du périmètre d'exploitation. Néanmoins, Imerys est-il en mesure de garantir l'état de conservation de ce site biologique d'intérêt sur le long terme en raison de l'exploitation qui va se dérouler à côté ? » (Saint-Pourçain, 22/4).

Conditions strictes de recours à la compensation environnementale

Certaines personnes ont fait part de leur crainte d'un recours peu rigoureux à la compensation. Ainsi, une représentante de France Nature Environnement (FNE) a énuméré lors de la réunion de Saint-Pourçain une série de regrets ou des doutes sur la manière dont serait appliquée la séquence ERC : « Le mot magique "compensation" est lancé, mais qui dit "compensation", dit "destruction", inévitablement. Si ce projet devait se faire, quelle serait cette compensation quant à sa surface ? Est-ce comme dans le cas de la réglementation "loi sur l'eau" entre une et deux fois ? Nous aimerions d'ailleurs

avoir des réponses par rapport à cela. Quelles sont les essences ? Quelle est la typologie ? Quelle est la diversité ? C'est vraiment un point assez essentiel, d'autant plus à l'heure du changement climatique. La forêt des Colettes, rappelons-le, est un réservoir en matière de biodiversité. Nous avons donc quand même deux zones Natura 2000, avec des espèces protégées qui sont référencées. Quels seront les effets de la mine cumulée à ceux de la carrière ? N'oublions pas que nous avons déjà une carrière. Étant précisé que les effets d'une mine ou d'une carrière ne se limitent pas au seul périmètre du projet, projet qui reste quand même assez flou puisqu'il manque encore pas mal d'éléments. »

Des participant.es souhaitent également que les études et dossiers tiennent compte d'une vision globale – sur les sites et à moyen long terme – et que la question du cumul des activités soit prise en compte.

1.3.4. Enjeux écologiques locaux vs. enjeux de transition énergétique

Enfin, plus largement, les impacts environnementaux locaux, notamment sur la biodiversité, ont régulièrement été mis en regard des impacts globaux de la production de lithium. **Pour une partie du public, l'intérêt que constitue ce projet du point de vue de la transition énergétique ne peut en effet se faire au détriment de la préservation des milieux naturels.** « On nous vend ce projet comme transition énergétique mais on est loin du problème de fond : la perte du vivant » (Gannat, 14/3) ; « Il ne faut pas résumer la transition écologique au seul sujet de la transition énergétique et à la décarbonation » (A. Gatet, FNE, Paris, 6/4).

Pour ces personnes, les études ne doivent donc pas avoir pour seule vocation de définir des mesures d'atténuation des impacts écologiques du projet mais doivent être en mesure d'en questionner l'opportunité au regard de ses coûts environnementaux : « On remarque que les industriels ont tendance à vouloir minimiser les impacts environnementaux parce que plus ils trouvent d'impacts environnementaux, plus il faut qu'ils démontrent qu'ils sont capables de les prévenir, voire de les éviter et de les compenser, et plus ça leur coûte cher. Donc nous, notre rôle, ça va être de dire qu'il y a aussi cet impact-là. Au bout d'un moment, s'il y a trop d'impacts potentiels du projet par rapport à l'environnement, ça doit aussi reposer la question de la faisabilité et du fait que le projet est autorisable ou pas sur le site concerné par rapport à d'autres enjeux de biodiversité ou d'eau en particulier » (A. Gatet, FNE, Paris, 6/4).

Pour certain.es, le projet révèle l'incohérence des politiques publiques qui doit être dénoncée : « Le motif de la transition énergétique pour régler le problème du changement climatique, c'est une chimère, tout simplement. Ce n'est pas nous qui le disons. Il y a suffisamment d'experts qui le disent. On mobilise l'industrie la plus dévastatrice, la plus polluante et la plus énergivore pour résoudre le problème du changement climatique et la perte de biodiversité » (FNE Allier, Saint-Pourçain, 22/4).

C'est pourquoi certains acteurs réclament de l'État un véritable travail de planification stratégique à l'échelle nationale tenant compte de la sensibilité environnementale des territoires (voir Partie 3, chapitres 2.1. et 3.1.).

1.4. Les impacts sur le paysage et le cadre de vie

1.4.1. Les nuisances sonores

Nuisances sonores liées à la plateforme de chargement

Les riverains du site identifié par Imerys pour implanter la plateforme de chargement soulèvent une série de craintes concernant le bruit :

- impacts du minerai chargé dans les wagons ;
- fonctionnement des filtres 24h sur 24 ;
- manipulation des trains dont crissement des freins ;
- circulation de camions le temps des travaux et pour l'approvisionnement du quai au moment de l'exploitation du site ;
- réverbération du bruit de l'autoroute sur le bâtiment en direction du hameau de Chalignat ;
- absence de végétation sur le remblai de l'autoroute réduisant les effets d'écran acoustique.

Des riverains ont donc demandé à Imerys quelles mesures l'entreprise comptait prendre pour limiter l'exposition au bruit des habitations situées à proximité, et notamment si elle prévoyait la mise en place de murs antibruit.

Le rendu des études de bruits engagées par Imerys est prévu en 2026. Néanmoins, Imerys a apporté des éléments de réponse, notamment sur la base d'un [pré-diagnostic acoustique](#) portant spécifiquement sur le quai de chargement, dont les résultats ont été communiqués au public au cours du débat (voir annexe n°10). Pour les représentants de l'entreprise :

- il n'y a pas d'effet de réverbération de l'autoroute ;
- le remblai de l'autoroute fera écran aux émissions sonores potentielles du projet de chargement ;
- le bruit ambiant actuel à Chalignat, de 40 décibels, serait augmenté de 3 décibels avec le fonctionnement de l'usine, ce qui est tout à fait conforme à la réglementation ;
- Les bruits induits par la manipulation des trains seront limités, du fait de l'utilisation de locotracteurs dont le moteur est électrique, et de l'interdiction des semelles en fonte, réduisant les bruits de freinage.

Ces explications ont été diversement commentées et n'ont pas entièrement répondu aux attentes des publics, sollicitant un prolongement des discussions sur la base d'un diagnostic complet au stade de la concertation continue.

Nuisances sonores induites par l'augmentation du trafic ferroviaire

Lors de la réunion tenue à Saint-Bonnet (27/3), des riverains ont fait part de leurs inquiétudes concernant les augmentations du passage des trains de marchandise : « Sur les nuisances que va apporter l'augmentation du passage des trains, est-il prévu un

dispositif pour les habitants sur l'amélioration de l'isolation ? Cela va créer des bruits, et des vibrations. (...) Aujourd'hui, sur le passage des trains sur la voie qui dessert Montluçon, ce n'est pas le petit train qui va passer. C'est la locomotive qui va tirer les 300 mètres. C'est une locomotive à diesel ». Pour certains, en outre, « les nuisances sonores seront amplifiées par le relief et les vents dominants ». Un autre habitant de Chalignat, ancien cheminot, formule un avertissement : « Je pense qu'il y a aussi des laissés-pour-compte, c'est les gens qui habitent au Rouzat. Si on rajoute cinq trains par jour, enfin on va dire deux allers-retours, donc quatre trains par jour. (...) Le bruit supplémentaire qu'engendreront ces vibrations sur le pont, je pense que les gens de dessous vont être heureux. Est-ce que vous prévoyez de faire des études de bruit sérieuses là-dessus ? »

En réponse à ces inquiétudes, les représentants d'Imerys ont assuré qu'ils tiendraient compte de certains points singuliers dans les études de bruits à venir, et reconnu que la question globale des nuisances sonores le long de la voie ferrée, au-delà du périmètre du quai de chargement, était un sujet qui avait émergé du débat et qui nécessitait d'être étudié, en partenariat avec SNCF Réseau.

SNCF réseau apporte des éléments complémentaires en réponse à la question 91 sur le forum numérique : « Les convois de fret futurs d'Imerys sont effectivement de nature à augmenter les circulations quotidiennes sur ces viaducs. Des relevés seront effectués dans les années futures, à partir des premières intentions de trafic réellement commandés. Il sera jugé alors du besoin en mesures d'atténuation du bruit. Plus particulièrement concernant la proximité avec un viaduc métallique comme celui du Rouzat, des équipements à placer sur les rails existent, qui permettent d'absorber les vibrations et donc le bruit engendré au passage des convois. Ils sont spécifiquement conçus pour les ponts métalliques. La mise en place d'équipements atténuateurs de bruit sera décidée au cours des études sur les ouvrages métalliques, qui se tiendront durant les années 2025 à 2027, dans un planning encore à affiner. SNCF Réseau en décidera, de sorte à se conformer à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, il sera possible de joindre SNCF Réseau à propos des nuisances sonores dues au trafic. »

Nuisances sonores induites par les procédés d'extraction minière

Certain.es participant.es se sont inquiété.es des bruits pouvant être générés par les vibrations liées aux concassages et aux tirs de mines en sous-sol. « Le projet est également un émetteur important de bruit, même si l'extraction et le concassage seront souterrains, et de vibrations, comme les tirs miniers en sous-sol. » (Préserveons la Forêt des Colettes, Saint-Pourçain, 22/4).

Pour Imerys, la mine souterraine est un moyen de limiter les nuisances sonores pour les riverain.es. Par ailleurs, le maître d'ouvrage et l'État rappellent que le cadre réglementaire prévoit des seuils et des contrôles sur ce point (réponse Q195). « Les tirs d'explosifs, on contrôle la vibration qui est ressentie par les habitations les plus proches. Donc, au même titre que les Kaolins, on dispose des sismomètres, qui vont enregistrer la vibration.

On a des seuils à ne pas dépasser et ce seront les mêmes seuils pour l'exploitation minière. Il y aura peut-être un peu plus de fréquence évidemment, mais en tout cas les vibrations ressenties ne seront pas supérieures » (Échassières, 26/3). « Il y a des seuils qui sont très précis et fixés par la réglementation. Il me semble que ce sont 10 millimètres par seconde. Ce sont des seuils de vitesse. Actuellement, nous faisons régulièrement des tirs de mine à Beauvoir, soit plus d'un par mois et les seuils que nous mesurons sur nos capteurs et nos sismomètres les plus proches sont de 1,5 millimètre par seconde. Cela vous donne un ordre de grandeur. Encore une fois, ce sont des choses qui sont fixées par l'administration dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral et que nous serons en mesure de mesurer et de suivre de près » (Imerys, webinaire, 16/7).

1.4.2. L'augmentation du trafic routier

Une partie du public a exprimé ses inquiétudes vis-à-vis de l'augmentation du trafic des poids lourds induits par le projet et susceptible de poser des problèmes de nuisances sonores, de nuire à la qualité de l'air et de poser des problèmes de sécurité. La thématique a été approfondie lors de la réunion sur l'environnement qui s'est tenue à Saint-Pourçain-sur-Sioule (22/4). Cette préoccupation a notamment concerné le site de la Bosse qui ne serait pas relié au train en phase d'exploitation de l'usine pilote. En phase de commercialisation, c'est l'apport des intrants, en particulier de ciment, nécessaires au fonctionnement de l'usine de concentration qui a été questionné.

Sur l'aspect de trafic, les représentants d'Imerys ont souhaité insister pendant le débat sur le fait que 80 % des flux de matière seront transportés par le train. Les 20 % restants concerneraient :

- Le site de Beauvoir : avec 15 à 20 camions supplémentaires estimés quotidiennement pour faire fonctionner l'usine, ce trafic supplémentaire serait à peu près équivalent du trafic actuel généré par la carrière de kaolins. Selon Imerys cela représenterait à peu près 1 % du trafic actuel, augmentation jugée acceptable ;
- Le site de la Loue : Imerys estime le trafic à 100 poids lourds par jour environ, soit à peu près 2 à 2,5 % du trafic actuel de cette route.

Parmi les pistes d'atténuation des nuisances, Imerys a évoqué l'encadrement des horaires de circulation de ses camions.

1.4.3. Les impacts paysagers et pollutions visuelles

Les préoccupations relatives à l'impact paysager de la plateforme de chargement ont été exprimées avec force par des habitants du hameau de Chalignat : « On ne pouvait pas faire plus proche des habitations contrairement à ce qu'on nous a dit » ; « l'ampleur est énorme, c'est deux fois plus grand que Chalignat » ; « le bâtiment ne sera pas caché par l'autoroute, c'est en pleine ligne de mire des maisons » (Saint-Bonnet, 27/3). Imerys a présenté le résultat d'une pré-étude paysagère, mise en ligne également sur le site du débat, qui ont permis d'offrir des supports visuels. Au cours de ces échanges, les riverains ont dénoncé :

- la faible distance entre le bâtiment d'Imerys et les habitations ;
- la taille des bâtiments et la longueur des zones de stockage des wagons ;
- la topographie défavorable du site ;
- la faible protection visuelle offerte par l'autoroute, les riverains estimant que le bâtiment d'Imerys dépasserait de 13 à 15 mètres ;
- l'absence actuelle d'une protection visuelle végétale ;
- le temps qui serait nécessaire pour que des plantations d'arbres atteignent les tailles requises pour offrir une protection visuelle : « Il faut quinze ans pour qu'un arbre atteigne dix mètres. Si ce projet se fait en 2028, on sera peut-être plus là » (Saint-Bonnet, 27/3) ;
- l'impossibilité de faire pousser de la végétation sur le remblai autoroutier en enrochements et de mettre en place un écran visuel végétal.

En réponse à ces réactions, les représentants d'Imerys ont souligné la hauteur du talus de l'autoroute à l'emplacement choisi ainsi que la possibilité de remblayer une partie du talus autoroutier pour y faire pousser de la végétation. Les riverains ont fortement remis en question la crédibilité des mesures proposées. Les représentants d'Imerys ont reconnu avoir encore beaucoup d'optimisations à faire sur les aspects industriels, sur les bâtiments, sur leur taille, sur leur hauteur, sur les dispositifs des équipements mobiles en tant que tels, pour atténuer les impacts visuels du projet. C'est la vocation des études de préféabilité et d'insertion paysagère prévues respectivement en 2024 et en 2025.

Imerys a annoncé que ces études concerneront aussi le site de Beauvoir : un travail architectural sera fait sur le design des bâtiments et l'entreprise prévoit d'utiliser le dénivelé pour atténuer la perception des bâtiments et des clairières pour maintenir un maximum d'espaces boisés.

La question de l'impact paysager a également été abordée sous l'angle de la perte de foncier agricole, caractéristique du secteur de Saint-Bonnet-de-Rochefort et des communes avoisinantes. Un participant a ainsi regretté que l'on « mange » encore un peu plus les terres agricoles à travers ce projet. Le collectif de riverains de Saint-Bonnet de Rochefort souligne dans son cahier d'acteur « ces terres cultivées, travaillées par des agriculteurs du village, sont reconnues pour leur excellente qualité » (CA 7). Sur ce point, qui a été peu approfondi au cours du débat, Imerys répond que le choix d'implanter l'usine de conversion sur une friche industrielle et de réaliser une mine souterraine limitent les impacts fonciers. Le projet impacterait ainsi près de 25 hectares d'espaces agricoles.

La question de la pollution lumineuse a également été soulevée par un riverain du site de la Loue. Les réponses apportées par Imerys au stade du débat portent sur des dispositifs techniques tels que l'orientation des cônes de lumière vers le sol et l'utilisation de détecteurs de présence lorsque cela est possible.

1.4.4. Les pollutions de l'air et poussières

Émission de poussières issues des stockages de surface des déchets de mine à Échassières

Des participant.es à la réunion de lancement de Gannat ont posé la question des émissions de poussières issues des remblais de déchets miniers en surface : « *Le vent, les poussières, les éléments toxiques libérés vont aller où ?* » Imerys a régulièrement insisté sur les avantages offerts par le concassage en souterrain, qui limiterait les émanations de poussières aux seules activités de surface : poussières générées par la circulation des engins et par l'activité de stockage des produits minéraux.

Concernant ces derniers, un participant a souligné les effets d'aléas climatiques : « *Il y a aussi les poussières, parce que ce qui est solide, ce n'est pas complètement compact. Lorsqu'il y a du vent et de la pluie, ça s'envole aussi* » (webinaire, 16/7).

Une internaute pointe également qu'actuellement, « *l'exploitation de la carrière de kaolin génère déjà beaucoup de poussière pour une activité bien plus modeste [et que] le site de La bosse n'est pas sous cloche* ». Elle pose les questions suivantes : « *Quelle quantité de poussière supplémentaire l'activité minière produira-t-elle sur ce site ? (...) Comment la qualité de l'air est-elle appréciée actuellement et comment le sera-t-elle par la suite sur le site de La Bosse et alentours puisqu'il n'y a aucune station de mesure de la qualité de l'air à Échassières ?* » (Q276).

Imerys au cours du débat a apporté à ce questionnement plusieurs éléments de réponse :

- La configuration du site de la carrière en amphithéâtre limite les émissions et l'envol de poussières par le vent (DMO) ;
- La fermeture des bâtiments de l'usine de concentration (Gannat, 14/3) ;
- Les remblais de résidus seront végétalisés en continu à mesure de sa progression, permettant de réduire l'érosion par le vent (webinaire, 16/7) ;
- Une surveillance des émissions atmosphériques incluant les poussières, ainsi que des prescriptions pour les émissions diffuses et envols de poussières sera imposée dans le cadre des autorisations environnementales, comme c'est déjà le cas de la carrière de kaolins : mise en place de jauges mesurant les retombées et de stations de mesures gérées en partenariat avec l'association Atmo (réponse Q276).

Radon et radioactivité sur les sites d'Échassières et de Saint-Bonnet-de-Rochefort

Lors de la réunion de Saint-Pourçain dédiée à l'environnement (22/4), des intervenants ont posé la question des risques liés à la nature granitique du sous-sol, susceptible de produire des émanations de radon : « *Se pose aussi la question des gaz qui peuvent remonter des galeries comme le radon qui est cancérigène* ». De la même manière, des craintes ont été exprimées quant à la manipulation de minerai potentiellement radioactif sur les sites de la mine et du quai de chargement.

Sur ces deux points, Imerys s'est voulu rassurant :

- les systèmes d'aération spécifiques des galeries qui seront mis en place empêcheront au radon de s'accumuler, considérant que c'est l'accumulation qui rend ce gaz radioactif dangereux ;
- le granit de Beauvoir n'est pas spécialement radioactif. La radioactivité est associée au minerai de tantale, minerai qui ne lixivie pas. Imerys assure donc qu'il n'y a aucun risque que des éléments radioactifs se retrouvent dans les eaux de lixiviation à partir de la faible quantité présente dans ce granite ;
- un état initial de radioactivité naturelle du site va être effectué dans le cadre de l'ensemble des états des lieux environnementaux. Ces études seront rendues publiques (voir liste, Partie 8).

Poussières et odeurs issues de la plateforme de chargement de Saint-Bonnet

Lors de la réunion organisée à Saint-Bonnet-de-Rochefort (27/3), certaines personnes ont évoqué le risque de dispersion de poussières provenant des infrastructures de chargement en direction des habitations toutes proches. Un habitant de Chalignat, ancien cheminot, pointe également le risque de dégradation de la qualité de l'air et les nuisances olfactives provenant du site : « *Il y aura quand même des locomotives qui seront stationnées sur vos faisceaux. Avant de démarrer, il faut faire chauffer ses moteurs. C'est une demi-heure, trois quarts d'heure de moteur qui tourne. Avec les vents dominants que nous avons sur la région, Chalignat va prendre un peu d'odeur de gazole dans les narines, sans compter les microparticules du diesel.* »

Rejet des cheminées de l'usine de conversion

Les rejets atmosphériques de l'usine de conversion, en particulier de l'étape de calcination, ont régulièrement fait l'objet de questionnement. En réponse à une question du forum numérique, Imerys précise que les rejets attendus, de l'usine de conversion, la principale source étant la cheminée du four de calcination :

- Des gaz issus de la combustion : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone ;
- Des gaz issus de la calcination du minerai sous forme de traces (fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène et oxydes de soufre).

À ce stade du projet, les moyens de maîtrise des rejets ne sont pas précisément identifiés. Si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, Imerys appliquera la démarche suivante.

D'une part, l'étude d'impact intégrera une évaluation des risques sanitaires. Elle décrira les mesures de traitement à prendre selon les Meilleures techniques disponibles (MTD) définies par l'Union européenne : filtres, systèmes de dépollution... L'évaluation des risques sanitaires présentera aussi les rejets atmosphériques résultants (substances, flux, vitesse et hauteur des émissaires) et l'exposition des populations par modélisation prenant en compte la topographie et les conditions météorologiques locales. Ces éléments seront rendus publics lors de l'enquête publique.

D'autre part, si l'usine de conversion est autorisée, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'usine de conversion définira des seuils de rejets atmosphériques à respecter ainsi que des modalités de surveillance. La surveillance sera assurée en continu par Imerys en tant qu'exploitant (selon des méthodologies définies, avec un bureau d'étude spécialisé) et ses résultats seront communiqués aux services de l'État. Ces derniers pourront ponctuellement, à leur discrétion, réaliser des contrôles supplémentaires.

1.5. Les impacts sur la santé

Une préoccupation peu débattue de façon directe

L'impact du projet sur la santé des habitants du territoire a été une préoccupation exprimée de façon récurrente par le public au cours du débat. Elle a fait l'objet de beaucoup de questions génériques lors de la réunion de lancement de Gannat (14/3) : « *Quelle pollution y'aura-t-il sur la santé et l'environnement ?* », « *Un bilan santé est-il prévu pour les habitants ?* », « *Quels impacts pour la santé des personnes ?* », « *Le lithium est-il considéré comme un perturbateur endocrinien ?* », etc.

Toutefois, les impacts sanitaires du projet ont été peu évoqués de façon directe. Ce sont davantage les facteurs de risques et de dégradation du cadre de vie des habitant.es qui ont été explorés, notamment les divers impacts détaillés dans les précédentes sections : pollution chimique des sols, de l'eau et de l'air, radioactivité, nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc.

En l'absence d'informations répondant aux interrogations du public, la question des **garanties de protection sanitaire et de santé à long terme** pour les riverain.es et les salarié.es travaillant sur les sites a été abordée à plusieurs reprises. Les publics ont interrogé les mesures d'accompagnement et de compensation qui pourraient être prises. La CFDT a exprimé ainsi cette exigence : « *En outre, une réponse doit être apportée à la préoccupation des riverains liée à d'autres pollutions : une partie inutilisée des roches, entreposées sous forme de collines artificielles, comporte des éléments très toxiques, naturellement présents dans la roche, ou utilisés pour l'extraction ou le raffinage, comme l'arsenic, le plomb ou le chrome. Ils peuvent être libérés par le concassage. Des mesures de prévention et de protection doivent être imposées* » (CA 32, CFDT).

La question des **études sanitaires** a été posée, plusieurs personnes réclamant la réalisation d'une **étude épidémiologique** pour s'assurer que le projet soit de moindre impact sur la santé des populations : « *La population a droit de demander une étude épidémiologique dans la partie aval de l'activité ; cela paraît nécessaire* » (Tchat zoom, webinaire 16/7).

Imerys a renvoyé cette demande de suivi sanitaire à l'étude de danger et d'évaluation des risques pour la santé qui devrait être réalisée à l'horizon 2025 pour constituer les

dossiers de demande d'autorisation du projet, engendrant une frustration chez certaines personnes. Une participante exprime ce regret : « *L'Autorité environnementale demande à ce que l'étude d'impact analyse avec soin les risques sanitaires du projet à chaque étape du procédé. Dommage que l'on n'en sache pas plus au moment du débat. Nous sommes plus qu'inquiets sur ces absences de réponses d'Imerys* » (Saint-Pourçain, 22/4).

Pour Imerys, le recours à la modélisation par la caractérisation des polluants et des modalités de dispersion dans l'environnement permet de calculer a priori les risques sanitaires pour les populations avoisinantes.

Les services de l'État ont précisé les attentes réglementaires sur ce volet, présentant les critères d'analyse des dossiers fondés sur la notion de « **risque acceptable** » : « *C'est un peu difficile, mais je vous donne un exemple dans le cadre d'un risque sanitaire. Par exemple, sur des sols pollués, nous avons deux coefficients de grandeurs que l'on étudie qui sont le coefficient de danger et l'excès de risque individuel. Nous savons que si notre coefficient de danger est inférieur à 1, tout est bon. Nous n'accepterons donc pas de dossier où il y aurait un coefficient de danger supérieur à 1, et notre excès de risque individuel doit être inférieur à un risque sur 10 000. Si nous avons plus d'un risque sur 10 000, ici, en l'occurrence, l'excès de risque individuel – comme pour les effets cancérigènes, par exemple, ce qui marque le plus – nous n'accepterons pas le dossier* » (DREAL, Saint-Pourçain, 22/4).

La représentante de la DREAL a également confirmé qu'aucune étude épidémiologique n'était envisagée par l'État, car ce type de bilan environnemental et sanitaire ne concerne « *que certaines grosses installations classées, (...) notamment lorsque nous avons des retombées qui peuvent aller loin, notamment des fumées* ». Par ailleurs, « *les études épidémiologiques nécessitent que nous ayons une cohorte très importante de personnes parce qu'il faut pouvoir évacuer tous les risques individuels liés au tabagisme, liés à la manière de se nourrir, à l'activité physique et autres. Je pense qu'en l'occurrence, le projet d'Imerys n'est pas du tout approprié à une étude épidémiologique. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne fait pas un suivi sur la santé des populations, mais ce n'est pas l'étude épidémiologique qui sera un outil. Ce seront plutôt des calculs d'exposition ou ce genre de choses* » (webinaire, 11/7).

1.6. Les risques industriels

Les risques industriels sont aussi convoqués dans le débat comme un thème posant des enjeux de connaissances, de vigilance et d'organisation, mais sans que ce sujet ne paraisse faire basculer les points de vue sur le projet.

En matière de risques, sont cités, d'une part, ceux qui seraient engendrés par des phénomènes externes – mouvements sismiques et crues notamment – et, d'autre part, les risques

industriels liés à des accidents ou imprévus, c'est-à-dire si tout ne se passe pas comme prévu dans le projet, notamment en lien avec l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques et en lien avec les transports.

Pour ces deux grandes sources de risques, externes et internes, le public demande à la fois à connaître les risques, à vérifier leur maîtrise par l'industriel et à s'assurer des contrôles et capacités de réaction de l'État pour garantir la sécurité de l'environnement et des personnes : quelles informations disponibles aujourd'hui et pendant la vie du projet, quels dispositifs de gestion des risques par l'industriel, quels dispositifs d'alerte, quelle protection des salariés et riverains, etc. À noter que si RTE a été questionné sur les impacts liés au raccordement, il n'a pas été questionné sur les aspects liés aux risques naturels ou industriels.

1.6.1. Les risques liés à de possibles phénomènes externes

Des inquiétudes s'expriment concernant des risques de phénomènes externes pouvant impacter l'activité et générer des impacts. Le DMO en identifie plusieurs types (pages 105-106) :

- concernant la mine : séismes (risque considéré comme « moyen » par le maître d'ouvrage, glissements de terrains (« Le choix d'une mine souterraine, sans modification notable de la topographie de surface, minimise fortement ce risque », d'après le DMO) ;
- concernant l'usine de conversion : inondations, notamment du fait du risque de rupture de barrage (complexe hydroélectrique Prat-Rochebut, surveillé à ce titre) ;
- concernant l'ensemble des sites : feux de forêt, foudre, conditions météorologiques extrêmes.

Lors des rencontres du débat et sur le forum numérique, le public questionne principalement deux de ces risques, et à une échelle différente de celle identifiée par le maître d'ouvrage.

Les inondations

La question des **risques d'inondation liés aux crues** revient dans plusieurs réunions et sur le forum numérique : « *Un quai de chargement plein de lithium et de produits chimiques en zone inondable* » (Gannat, 14/3). Si la question est adressée au projet dans son ensemble, le focus porte en particulier sur les sites de chargement et de conversion :

« *Quelles mesures de sécurité pour les crues centennales ? Nous savons que la Sioule, le Cher, l'Allier sont soumises tous les 150 à 200 ans à des crues centennales qui sont les plus fortes d'Europe. La rivière Allier fait partie des dernières rivières sauvages d'Europe, elle peut passer de 15 m³/s à 7200 m³/s ; l'avez-vous pris en compte et quelles sont les mesures de sécurité que vous avez mis en place à ce sujet, ainsi que des frais prévisionnels dans vos bilans prévisionnels ?* » (Q286).

« *Comment intégrez-vous dans le projet et sur les différents sites, la question des crues et notamment le risque de crue centennale ? (...) Comment l'intégrez-vous sur les différents sites et en particulier sur Montluçon, au risque de crue centennale liée à la présence du Cher ?* » (webinaire, 16/7).

Ce à quoi l'industriel répond que les sites sont hors des zones inondables identifiées réglementairement : « *Si nous prenons les sites un par un, nous pouvons imaginer qu'à 700 mètres, Beauvoir n'est pas très concerné par les risques de crues pour la mine et l'installation de concentration. Aujourd'hui, l'installation de chargement à côté de Saint-Bonnet est assez haute topographiquement aussi pour échapper à une crue de l'Allier. Nous aurons potentiellement la station de pompage, mais qui est une installation assez modeste avec une pompe pour reprendre l'eau et qui pourrait tout à fait être arrêtée si jamais nous avons une crue importante ou en tout cas protéger de la crue. (...) Effectivement, le site de La Loue est à proximité du Cher. Nous avons un document réglementaire qui s'appelle le PPRI, le plan de prévention des risques d'inondation, qui traite de ce sujet et le site de La Loue est en dehors du risque d'inondation. C'est à cela que nous nous référons aujourd'hui pour les aspects réglementaires de ce risque d'inondation* » (Imerys, webinaire, 16/7).

Risque sismique

Une autre préoccupation du public concerne **la stabilité du sous-sol et les risques sismiques**, et il est demandé dès la deuxième réunion publique une « *évaluation des risques de séismes* » ; « *Les sous-sols : stabilité, risque sismique, circulation des eaux* » ; « *Quelles sont les surveillances sur les risques sismiques ?* » (Gannat, 14/3). Ce sujet est également abordé par les lycéens et sur le forum numérique, incluant une autre dimension : « *Avez-vous pris en compte la présence de chambres magmatiques (avec du magma) qui sont à l'origine des germes cristallins tels que les granites ?* » (Q285).

L'industriel répond qu'il n'y a « *pas de faille active en proximité* » (intervention d'Imerys auprès des élèves du lycée Albert Londres, Cusset). Concernant le site de chargement, « *Imerys a mené une campagne géotechnique en décembre 2024 qui a permis de compléter les retours d'expérience issus du chantier de l'autoroute A71 par exemple. Les résultats montrent que les sols de La Fontchambert présentent les qualités requises pour accueillir la plateforme de chargement. Le risque sismique (considéré comme modéré au niveau départemental) et le risque d'inondation sont pris en compte dans les études du projet et les normes de construction tiendront compte de ces aspects comme vous le soulignez justement. Des investigations complémentaires doivent être menées cette année sur le caractère humide de la zone et les fondations à mettre en œuvre* » (réponse d'Imerys, Q44). Concernant le site de la mine, « *Les chambres magmatiques sont situées à plusieurs dizaines de kilomètres sous le niveau du sol ; ce n'est donc pas un enjeu pour la mine souterraine dont le fond se situe à - 400 mètres* » (réponse d'Imerys, Q285).

À noter que la question des risques apparaît comme un critère de comparaison regardé de près par le public pour le choix des sites : « Pour minimiser le coût de mise en œuvre de mesures de gestion des risques, pourquoi ne pas choisir un site présentant moins de risques pour la plateforme de chargement ? Parmi les sites étudiés, le site de Bellenaves présenterait moins de risques (en particulier risque de séisme faible 2/5) » (Q44).

1.6.2. Des risques liés à l'activité industrielle et aux accidents

Les risques liés à l'utilisation de **produits chimiques ou d'explosifs** sont un sujet récurrent ayant obtenu des réponses factuelles, notamment lors de la réunion du 22/4 à Saint-Pourçain et sur le forum numérique, avec la présentation par Imerys de la liste des produits et les quantités qui seraient utilisées sur les sites de la mine et de conversion.

Ainsi, sur le **site de la mine**, quels risques seraient générés par les **explosifs** sur le sous-sol : « L'extraction des roches sur le site d'Échassières se fera par excavation mais aussi par dynamitage souterrain maîtrisé ! Quels sont les risques géologiques sachant que cette zone est proche de zones sismiques sensibles ? » (Gannat, 14/3) ; « Est-ce que [l'usage d'explosifs peut engendrer] des accidents ? » (Échassières, 26/3) ; « Ma première [question] porte sur un risque d'effondrement du sol, au-dessus du sous-sol exploité. Comment pouvez-vous anticiper et prendre des précautions par rapport à ce risque » (webinaire, 16/4). C'est aussi la régularité des tirs d'explosifs qui inquiète, ainsi que les mesures de sécurité mises en œuvre. En effet, la carrière de kaolin exploitée actuellement utilise des explosifs mais à une fréquence moindre, et les types d'explosifs pourraient être différents.

Le maître d'ouvrage apporte des précisions sur l'enjeu d'une gestion maîtrisée des explosifs : « Est-ce que cet usage quotidien ne risque pas de détériorer les réparations, en référence au colmatage des fissures (...) ? La technique qui est choisie par remblayage des niveaux exploités, fait que si l'on a une fissure sur un niveau exploité, de toute façon, après on aura un remblaiement avec une pâte cimentée, qui vient combler l'entièreté de la chambre. Donc, cela limite largement les infiltrations. En tout cas, c'est une bonne question et, de toute façon, on aura un suivi par drone, notamment dans les galeries, qui nous avertiront dès que l'on a une fuite ou une arrivée d'eau qui n'est pas prévue. Et donc là, on pourra injecter à ce moment-là. » (Échassières, 26/3).

Par ailleurs, le cahier d'acteur de la Société de l'Industrie minérale (n°28), dans le même sens, indique que « le remblayage cimenté permet un remplissage des vides créés par l'extraction du minerai et donc une bonne stabilisation des épontes (zones périphériques et piliers) ; il réduit aussi considérablement les effets d'affaissement en surface, tant pendant l'exploitation que lors de l'après-mine. »

Sur le site de chargement, Imerys affirme que « il est important de rappeler que les activités de la plateforme de chargement et l'atelier de filtration ne présentent pas de risque particulier (absence d'utilisation de produits chimiques, caractère inerte des matières stockées...) » (réponse d'Imerys, Q44).

Sur le site de La Loue à Saint-Victor, sont questionnés les risques associés aux quantités et matières présentes sur site ainsi que ceux générés par les process industriels – « Quelles quantités de produits chimiques potentiellement dangereux seront utilisées aux différentes phases de la production ? » (webinaire, 16/04) – d'autant plus au regard de la proximité avec des sites fréquentés : « implanter l'usine de conversion

PRODUITS ET RÉACTIFS

Mine et usine de concentration

PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS	USAGE	VOLUME ANNUEL
Ciment	Fabrication de la pâte cimentée pour le remblaiement des galeries	Entre ~35 et -55 kt
Explosifs	Opérations de minage	~1,2 kt
Acide chlorhydrique	Conditionnement des cellules de flottation (feldspath)	~4 kt
Chaux hydratée (Ca(OH)₂)	Neutralisation des eaux acides du procédé	~3,5 kt
Acide sulfurique	Conditionnement des cellules de flottation (feldspath)	~1,5 kt
Fluorure de sodium (NaF)	Conditionnement des cellules de flottation (mica)	~2,5 kt
Réactifs de flottation (collecteurs, co-collecteurs... principalement cocoamines)	Collecteurs de flottation (mica et feldspath)	~1,3 kt

Note : le stockage cumulé de ces produits sur le site de l'usine commerciale concentration est estimé à maxi 1 200 tonnes

PRODUITS ET RÉACTIFS

Usine de conversion

PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS	USAGE	VOLUME ANNUEL
Gypse	Recette de calcination	~115 kt
Chlorure de Potassium	Conversion des sulfates de sodium en glasérite	~90 kt
Carbonate de Sodium	Conversion du sulfate de Lithium en carbonate de lithium	~75 kt
Chaux	Neutralisation, conversion du carbonate de lithium en hydroxyde de lithium	~50 kt
Acide sulfurique	Colonne échangeuse d'ion (fluor), acidification de la solution avant boucle glasérite	~40 kt
CO ₂	Purification de la solution (retrait du calcium)	~38 kt
Soude	Colonne échangeuse d'ion (fluor)	~10 kt
Sulfate d'Aluminium	Colonne échangeuse d'ion (fluor)	~1,3 kt
Acide chlorhydrique	Colonne échangeuse d'ion (Calcium)	~0,2 kt

Support de présentation Imerys, Saint-Pourçain-sur-Sioule, 22/4

à côté d'un centre aqua ludique, un stadium, restaurants et hôtels... ce n'est pas prendre un risque ? » (webinaire, 16/04).

Ces questionnements portent sur les impacts quotidiens de l'usine, mais également sur des risques industriels.

Ainsi, des participant.es s'intéressent au **risque d'incendie du stockage de lithium** (sujet d'actualité pendant le débat). L'Ofremi éclaire le sujet : « Sous forme métallique, le sodium prend autant feu que le lithium, mais il n'y en a pas dans ces batteries. Si vous avez des pompiers dans la salle, vous pourrez leur demander, ils apprennent spécifiquement à éteindre les feux de sodium. Les batteries ne prennent pas feu parce que c'est du lithium ou du sodium, elles prennent feu souvent pour des raisons de court-circuit électrique, notamment des liquides qu'il y a dedans qui transfèrent cette inflammabilité à l'ensemble du système batteries. Donc ce n'est pas le lithium/métal, qui est inflammable ni le sodium/métal qui est inflammable qui font que les batteries prennent feu » (Gannat, 8/6).

Des risques d'explosions sont également pointés. Le maître d'ouvrage répond : « Sur les risques d'explosion provenant du four, nous n'avons pas de stockage de gaz sur place. Nous avons une canalisation de gaz qui viendra alimenter le four, mais le four ne fait que de brûler du gaz. Il n'y a pas de stockage de quantités importantes. Il n'y a donc pas de risque d'explosion lié au four, même si c'est un four qui fonctionnera en permanence à une température proche de 1 000 degrés et qui a une quantité d'énergie très importante qui est libérée en permanence, mais pas de risque spécifique d'explosion lié à cela » (webinaire, 16/7).

Sur les canalisations qui transporteraient la pulpe de mica jusqu'au site de chargement ferroviaire, le public s'inquiète à plusieurs reprises de possibles fuites et du contrôle prévu

en la matière : « Dans quelle mesure ces canalisations sont robustes et quelles garanties avons-nous sur le fait qu'on n'ait pas des risques d'infiltration dans les sols à ce stade du transport ? » (Gannat, 14/3) ; « Quelle est la durée de vie des canalisations ? Que se passe-t-il si elles se percent ? » (Saint-Pourçain, 22/4).

Pour autant, pour Imerys, « les canalisations, c'est un système qui est fiable, qui est très connu dans le monde minier. En France, on l'utilise peu, mais en fait, dans le monde, il y en a beaucoup en opération. Il y a eu des erreurs aussi dans le passé à l'étranger, mais bien entendu, l'industrie a appris de ces erreurs-là. Ce qui est important dans les canalisations, c'est de bien les concevoir pour pouvoir, un, les maintenir correctement et deux, les opérer correctement » (Gannat, 14/3).

INERIS confirme et pointe les enjeux de dimensionnement et de contrôle : « Ensuite, on transporte le concentré. Le transport est classique. Je ne vois pas de soucis particuliers. C'est sûr que si une canalisation se rompt, il va y avoir des produits qui vont se déverser dans la nature, mais il y aura suffisamment de contrôles et de dimensionnement. L'impact sera limité parce que nous verrons si la canalisation se rompt ou pas. » (webinaire, 16/4).

1.6.3. Les risques au travail pour les salarié.es

Lors de ce débat a également été questionnée la gestion **des risques au travail pour les salarié.es** : « Mes grands-parents et mon père savent ce que c'est que d'extraire des minerais. Même si aujourd'hui, on peut penser que ça va mieux, ça ne reste quand même pas anodin pour la santé. J'ai travaillé 18 ans dans une entreprise de chimie. Je sais que ce n'est jamais anodin pour les personnes qui y travaillent et jamais anodin pour les sous-sols qui ont eu à avoir des entreprises pendant des années » (Laurent

Indrusiak, CGT 03, Moulins, 12/3) ; « *La question des risques doit être mesurée, contenue et gérée par des mesures de prévention et de protection adéquates, dans le cadre d'un dialogue social transparent et loyal avec les instances représentatives du personnel (CSE, CCSC, négociations) : exposition aux explosions et aux produits chimiques, horaires de travail, charges, traitements automatiques et robotisation, pénibilité, aléas... (...) L'enjeu de la santé au travail est central et doit être pensé avec d'autres dimensions de la vie au travail et de la vie dans le territoire lié à son aménagement* » (CA 32, CFDT).

La protection des salarié.es **vis-à-vis du radon** est posée à l'industriel : « *Quelles précautions sont-elles faites pour les salariés ? Parce que c'est du granit. Le granit, nous savons qu'il y a non seulement de l'arsenic, mais il y a aussi beaucoup de radioactivité. Et comme on est en galerie, il peut y avoir aussi du radon. Ce sont tout de même des éléments importants pour les salariés* » (Échassières, 26/3).

En particulier, le travail dans la mine génère des enjeux spécifiques dès lors que celle-ci est souterraine, comme l'explique INERIS en réunion : « *Je dirais que le seul point de vigilance à voir sur la mine souterraine, c'est que nous n'avons plus de mineurs sous-terrain en France. À ma connaissance, la seule mine en exploration est celle de Varangéville. Aussi, il y a des carrières souterraines au sens réglementations carrières, mais ce sont les mêmes problématiques d'hygiène, de sécurité et de savoir-faire. (...) ce n'est pas n'importe quel agent qui peut prétendre être chef mineur, entre autres. Je dirais que ce n'est pas réhibitoire. L'exploitant et l'administration derrière avec les contrôles, ça se maîtrise, mais le souterrain, c'est particulier. (...) Outre les spécificités sur le terrain, le côté impacts sur les salariés n'a pas été oublié* » (webinaire, 16/4).

Le maître d'ouvrage précise que, de manière générale, « *la sécurité (...) ça fait partie des choses très importantes où nous nous assurons que l'ensemble de nos salariés, de nos collaborateurs reviennent de leur travail chaque jour sans accident. De la même manière, nous visons à atteindre une sécurité environnementale à zéro accident ou zéro incident.* » (Moulins, 12/3).

Concernant spécifiquement le **radon** : « *Effectivement, c'est un massif granitique et les granits sont porteurs de radioactivité. En l'occurrence, c'est un granit étonnamment peu radioactif par rapport au fond global sur le Massif Central. On le connaît bien puisque l'on a tout de même les mesures de radioactivité que l'on a faites et des mesures de contenu en uranium et en thorium. Il est plutôt faiblement radioactif. Ceci dit, en galerie, effectivement, le danger, c'est toujours l'accumulation de radon. C'est pourquoi la ventilation de la mine est prévue pour empêcher cette accumulation* » (Échassières, 26/3) ; « *Dans notre mine souterraine, il y aura une aération pour éviter une accumulation de radon pour les ouvriers. (...) Par ailleurs, il y a un état initial de radioactivité naturelle du site qui va être effectué dans le cadre de l'ensemble des états des lieux environnementaux* » (Saint-Bonnet, 27/3).

Par ailleurs, les risques liés à des « effets cocktails » sont soulevés : « *Différents produits vont être utilisés, aussi bien sur le site de concentration que de conversion, comme l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, le fluor de sodium et le potassium. (...) Nous connaissons les préconisations qui doivent être faites pour que les salariés n'y soient pas exposés, mais il y a quelques fois un sujet qui est mal maîtrisé et que l'on appelle l'effet cocktail. Quand ces produits peuvent se mélanger tant dans l'utilisation que dans les stockages, quelquefois, ce n'est pas anticipé et sans l'avoir imaginé, nous avons des expositions qui peuvent mettre la santé des salariés en danger. J'appelle vraiment, sur ces sujets-là, aussi bien les dirigeants d'Imerys que les services de l'État, à la plus grande vigilance sur cet effet cocktail des différents produits* » (Saint-Pourçain, 22/4).

Ces éléments sont en cours d'étude, répond Imerys : « *Je suis responsable santé sécurité chez Imerys pour une douzaine de sites dont celui de Beauvoir. Pour tout ce qui du stockage et de la maîtrise des stockages, pour éviter l'effet cocktail et savoir ce que l'on peut mélanger ou non ensemble, vu que nous sommes en train de développer tout le processus industriel, il y a en parallèle une étude des dangers qui est faite. Nous appelons ça l'ASID. C'est vraiment la phase initiale où l'on étudie tous les dangers qui peuvent apparaître lors de la création d'un processus. Toute cette partie-là est terminée. Nous sommes en train de passer à la démarche secondaire qui est l'azote. (...) Il y a un bureau d'études qui est maintenant à plein temps sur cette question de comment nous allons pouvoir stocker et manipuler ou ne pas stocker et ne pas manipuler certains produits. (...) Comme beaucoup d'autres études, nous n'avons pas les réponses pour l'instant, mais c'est en cours.* »

Enfin, la protection juridique des salarié.es est interrogée à travers la question de leur statut : « *Quel sera le statut de ces nouveaux travailleurs du sous-sol ? Le Statut du mineur, plutôt protecteur, s'applique à une liste de substances extraites du sous-sol (que la mine soit profonde ou à ciel ouvert), définie par un arrêté de 1959. Le lithium en fait partie. Nous portons l'exigence que l'ensemble des salariés concernés par ce projet ait un emploi à temps plein en CDI et que ceux concernés par l'extraction le soient sous le statut du code minier* » (CA 13, UD CGT Allier).

Le représentant d'Imerys confirme, à Saint-Pourçain (22/4), que les opérateurs de mines seraient bien placés sous le statut minier.

1.6.4. Maîtriser les risques : quelle connaissance des risques et quelle confiance accorder aux affirmations d'aujourd'hui ?

Le public questionne Imerys sur son niveau de connaissance des risques et leur prise en compte dans la conception du projet : les risques ont-ils été éliminés ou minimisés, comment, avec quelle fiabilité ? Le public attend des certitudes et des garanties en matière de :

- transparence sur les normes, les classements existants et les seuils à prendre en compte (« qui va fixer les seuils ? ») ;

- sur le caractère complet des études à venir ;
- et, plus généralement, sur la confiance qui pourrait être accordée, à ce stade, aux propositions du maître d'ouvrage: « Les promesses que fait Imerys, mais plus généralement toutes les grandes entreprises au moment où elles s'installent, ne sont jamais des engagements. Ce qui veut dire que dans la durée, les choses risquent d'être très fortement différentes » (Gannat, 8/6) ; « Vous avez dit dans votre présentation que vous espériez que nous fassions confiance. Moi, j'ai un peu du mal, je dois vous avouer. Vous faites partie d'une société qui s'appelle Imerys, qui a effectivement des activités de par le monde, qui a été inculpée et condamnée dans différents endroits. Pour pollution au Brésil où ça a privé les gens d'eau potable et de leur pêche. Au Québec, en France, où l'entreprise n'a pas respecté le Code de l'environnement. Vous avez commercialisé du talc à Johnson & Johnson qui contenait de l'amiante. De plus, lors d'une réunion à Durmignat à laquelle j'ai assisté, il a été affirmé par un intervenant que vous n'utiliserez pas de produits chimiques et un peu plus tard, l'autre intervenant nous a dit qu'il y aurait des réactifs. Alors, j'ai posé la question "est-ce que ce n'est pas un produit chimique, un réactif ?" et vous m'avez répondu oui. Donc, je pose la question, comment faire confiance ? » (Moulins, 12/3).

De son côté, le maître d'ouvrage souligne l'intérêt des études à venir pour caractériser les risques, via notamment l'étude de danger (présentée également dans le DMO) : « En termes de risques industriels (...) la première étape est, bien entendu, l'identification des risques et des dangers potentiels. C'est une première analyse que nous faisons dès le début du projet et que nous continuons. Ensuite, l'analyse des enjeux de ces risques et enfin, la mise en œuvre de solutions pour les maîtriser. Dans toutes les demandes d'autorisations environnementales qui seront faites pour l'usine, la mine, la carrière et le site de conversion, il y aura des demandes d'autorisations environnementales et l'ensemble des risques associés sera décrit » (Saint-Pourçain, 22/4).

INERIS confirme également : « Que ce soit pour la mine ou l'usine, les problématiques de risque industriel sont classiques (...). [L'usine de conversion] fera l'objet d'études de danger, d'études réglementaires avec les scénarios habituels qui sont étudiés pour les installations classées pour la protection de l'environnement, qui va notamment regarder les rejets, les impacts sanitaires et les différents risques avec les barrières de sécurité qui vont bien pour limiter tous les risques industriels majeurs » (webinaire, 16/4).

Ainsi, les dossiers liés aux demandes d'autorisation et leur instruction par l'État présenteraient des garanties en termes de prise en compte des normes et règles. De son côté, l'État parle d'appréciation d'un « risque acceptable » lors de l'instruction des dossiers (voir plus haut, 1.5.).

Enfin, le maître d'ouvrage précise les engagements et obligations de transparence dans les prochaines étapes

de développement du projet, s'il continue : « Il y a le débat public. (...) Ensuite, il y a le dépôt des dossiers pour nos pilotes industriels qui seront plutôt vers la deuxième moitié de l'année où l'autorité environnementale, qui elle aussi est indépendante, nous a demandé de publier l'ensemble des études, pas que sur les pilotes, mais sur l'ensemble du projet au niveau de maturité où elles sont. Donc, il y aura un deuxième jalon de présentation de ces études au niveau de nos enquêtes publiques. (...) Il y aura un autre jalon en 2025 qui sera celui de la concession où, de nouveau, il y aura une enquête publique avec une mise à niveau des études. Et une dernière étape au moment de la demande d'autorisation finale pour les usines et la mine où il y a encore une fois, du coup, les études finalisées soumises aussi à enquête publique et qui seront aussi publiées cette fois en 2027. Et en plus de, bien sûr, la concertation continue » (Moulins, 12/3).

Cependant, pour certains acteurs, ces éléments et la garantie des procédures d'autorisation à venir ne suffisent pas : « Dans le même temps, Imerys indique que des essais, tests sont toujours menés en laboratoire et une phase pilote est prévue dans le but de vérifier les procédés, de préciser l'évaluation des impacts sur l'environnement et de s'assurer du bon dimensionnement des mesures envisagées. Imerys indique également (pages 82 et 87 du DMO) que différents inventaires, études hydrauliques et hydrogéologiques sont en cours. FNE Allier considère donc que les données actuelles sont partielles et insuffisantes notamment au niveau des enjeux pour le milieu naturel, de l'impact sur l'eau, les transports, la qualité de l'air, le choix des explosifs etc. » (CA 6, FNE Allier). Et le public s'interroge : « Quels risques que le pilote échoue ? Que faire si les résultats ne sont pas satisfaisants ? » (Cournon, 23/5).

1.6.5. Une fois le projet autorisé, quelles garanties de sécurité ?

Le public questionne l'État et Imerys sur, d'un côté, **les suivis et contrôles qui seraient réalisés pendant l'activité – surveillance préventive – et les dispositifs de gestion de crise en place** : « Quels sont les moyens envisagés pour la défense incendie et la sécurité industrielle du site ? » (Q3).

L'industriel précise que « Les suivis sont imposés par une réglementation qui est contrôlée (...) Donc, on doit et on est obligés de mettre en place des mesures de prévention de tout risque de fuite, avec par exemple des bacs de retenue ou de décantation autour des stockages de nos réactifs. On doit mesurer, on doit neutraliser si jamais il y avait une eau qui ne serait pas conforme au niveau du pH. On ne doit pas la rejeter, on doit la contrôler, la neutraliser avant rejet. Donc, on s'engage de toute façon à respecter les limites réglementaires, ce que nous imposera notre arrêté pour la conduite de ces travaux-là. On se conformera. Si on ne l'est pas, notre site sera fermé ou mis en demeure » (Moulins, 12/3) ; « Concernant la maîtrise du risque industriel, des mesures spécifiques devront être mises en place : réduction maximale des quantités de réactifs stockés sur site, pour

réduire globalement la probabilité et la gravité des risques ; des enceintes fermées, des murs et parois résistants au feu, des accès pour les secours ou encore des systèmes de rétention permettant de gérer les fuites accidentelles ; des systèmes de lutte contre les incendies, avec des extincteurs automatiques et des réservoirs d'incendie. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la partie §4.10.2 du dossier du maître d'ouvrage » (réponse d'Imerys, Q3).

Par ailleurs, **la question du classement Seveso** concentre plusieurs interrogations. Quels sont les seuils et les volumes qui pourraient conduire à un classement Seveso ? « *L'usine sera-t-elle classée Seveso 2 seuil haut* » (Tchat zoom, Saint-Pourçain, 22/4) ; « *Usine Seveso ou pas ? vous ne savez toujours pas ?* » (webinaire, 16/4) ; « *Comment s'expliquer que l'on présente ici les produits présents sur l'usine de conversion, leurs quantités et l'on ne sait toujours pas si classement Seveso ou non ?* » (tchat zoom, Saint-Pourçain, 22/4).

La DREAL précise que sont classés Seveso « des sites Seveso qui présentent des enjeux relativement importants tant sur les risques accidentels que sur les risques chroniques ou les pollutions » (Échassières, 26/3).

Le classement d'un ou plusieurs des sites du projet n'est pas encore connu, comme l'indique le maître d'ouvrage : « *Nous ne savons pas encore si nous serons Seveso ou non. Cela dépend beaucoup de la quantité que nous serons obligés de stocker sur place de certaines substances. Ce n'est pas vraiment la nature, mais c'est plutôt la quantité des substances* » (Saint-Pourçain, 22/4).

Le classement Seveso constitue-t-il un indicateur de niveau de risque et/ou une garantie d'une gestion de risque adéquate ? D'après l'État et des acteurs du monde de l'industrie, le classement d'un site – Seveso ou non – ne change pas l'exigence sur les études à présenter dans le dossier de demande d'autorisation, ni la rigueur de leur instruction.

Le classement peut changer, en revanche, les prescriptions qui seraient formulées dans l'autorisation et les niveaux de contrôle prévus par l'administration en tant qu'il indique une certaine importance d'impact ou de risque. Ainsi, INERIS précise que « *effectivement, il est prématuré de se prononcer sur le classement. C'est la DREAL avec l'industriel, selon les quantités utilisées, qui classera l'usine de concentration. C'est un moindre sujet. De toute façon, Seveso ou non, il y aura des études réglementaires, comme des études d'impacts, des études de danger et autres. Il y a peut-être un peu plus de prescriptions pour les Seveso, mais il y aura de toute façon des prescriptions réglementaires qui s'appliquent, que ça soit Seveso ou non* » (webinaire, 16/4).

Pour la DREAL, « *Le deuxième volet va être le contrôle sur site du bon respect des prescriptions. (...) Et au cours de nos visites d'inspection, on va aller contrôler tel ou tel point de l'arrêté préfectoral. Les fréquences de contrôle sont proportionnées par rapport aux enjeux associés à chaque site. (...) si effectivement ce projet EMILI est amené à voir*

le jour, c'est un site qui sera au sommet de la pile et qui fera l'objet de contrôles fréquents de la part de l'administration » (Échassières, 26/3).

Par ailleurs, pour certains acteurs et une partie du public, un classement Seveso pourrait favoriser une meilleure information de la population et une capacité à agir sur l'activité : « *Ce classement Seveso (...) permettrait d'identifier, prévenir les risques et impliquer la population en l'informant dans un premier temps et en lui donnant une place dans le processus décisionnel dans un second temps* » (CA 6, FNE Allier).

1.6.6. Quelle prévention des risques et gestion des situations de crise, avec le territoire et les populations ?

La question de la gouvernance est très présente dans les échanges (voir Parties 3 et 6). Au-delà, des participant.es appellent une gestion des risques co-construite avec les salarié.es et les acteurs du territoire : « *l'établissement de plans d'actions visant à : identifier, prévenir, maîtriser les risques dans les phases clés de décision, de réalisation et de suivi du projet ; anticiper les facteurs de crises et de conflits autour du projet* » (CA 25, Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne) ; « *J'entends bien l'histoire des CLIC, mais à mon avis, il faut qu'on aille au-delà, y compris pour permettre aussi à ce que les représentants des associations, les représentants des salariés concernés et les représentants des populations concernées et de leurs élus aient aussi un droit de regard sur les engagements d'Imerys et le respect des engagements d'Imerys. Je pense que c'est comme ça aussi qu'on peut faire aujourd'hui des projets vertueux, les plus vertueux possible* » (Paris, 9/4).

La question de la gestion de crise n'a toutefois pas été renseignée, à ce stade précoce du projet, et resterait donc à préciser par la suite. Pour autant, existent d'ores et déjà des bases réglementaires et des standards en la matière, par exemple dans le cadre de IRMA : « *surtout, ce qui est le plus important est que cela a permis une meilleure identification des pratiques positives, mais aussi négatives pour renforcer leurs capacités à eux et à elles, pour aller solliciter les autorités, pour aller solliciter le régulateur et mettre l'entreprise face à ses responsabilités, et remédier les dommages* » (Pierre Petit-Di Pasquale, Montluçon, 9/7).

1.7. L'après-mine : une question de long terme qui se pose dès aujourd'hui

1.7.1. Des inquiétudes fondées sur des expériences passées

Tout au long du débat, les participant.es expriment des inquiétudes quant à la gestion des impacts laissés par la mine après son exploitation, avec la convocation de plusieurs exemples miniers, illustrant des cas de pollution de long terme après leur fermeture. Les craintes sont renforcées par un passé minier local, diversement perçu et valorisé – des

musées (Wolframines, musée de Saint-Éloy-les-Mines) aux souvenirs familiaux du travail dans les mines, aux récits d'une économie locale florissante ou d'articles sur les pollutions du sol. Les participant.es questionnent aussi la pérennité des bénéfices attendus en matière d'emplois, de démographie locale, des services publics, ainsi que de vocation socio-économique du site et de ses alentours. « *Le désastre écologique que l'on risque de créer que ce soit sur le site de la mine ou encore de l'usine de conversion pourrait être irréversible pour seulement quelques années d'exploitation* » (Q267). Pour beaucoup, il s'agit d'éviter une fin d'activité brutale et d'avoir des perspectives de long terme pour le développement des territoires du projet au-delà des 25 ans (voir plus bas, 2.4.1).

Sur le territoire d'Échassières en particulier, le sujet des pollutions résiduelles est prégnant, en référence aux activités passées des mines de tungstène à Échassières ou de plomb argentifère de Pontgibaud, et les conséquences à long terme de la fin d'exploitation marquent certains esprits : « *C'est vrai, le territoire a un passé minier. Du tungstène a été extrait ici pendant 50 ans. Le site a fermé il y a une soixantaine d'années, et pourtant, il est toujours pollué au plus haut taux de toxicité aux métaux lourds, dont l'arsenic et le plomb. Ce n'est pas nous qui le disons. C'est GEODERIS, dans le rapport qu'il a fait et qu'il a publié en 2018. Il n'y a pas qu'ici. C'est pareil dans tous les anciens sites miniers* » (Stop Mines 03 et Préservons la Forêt des Colettes, Échassières, 26/3). Ce qui pose la question du risque lié à l'accumulation des activités dans le temps : que faire des pollutions précédentes ? Un nouveau projet de mine peut-il aggraver la situation ?

Les expressions se réfèrent régulièrement à cette expérience locale pour questionner en quoi demain serait différent d'hier ? « *L'industrie minérale est le premier producteur de déchets solides, liquides et gazeux, tous secteurs industriels confondus. Les déchets de métal ne se dégradent pas. Certaines régions de France subissent des pollutions datant de l'époque romaine, ainsi que des dommages et dégradations irréversibles. Dans ce projet, on va extraire 2 millions de tonnes de roches par an pour extraire 34 000 tonnes de lithium à la fin. Pour l'historique, sur le site de l'ancienne mine de tungstène, on a sorti 6000 tonnes en 50 ans. Là, on va sortir quasiment six fois plus en une seule année, ce qui est énorme* » (Collectif des riverains de Saint-Bonnet, Saint-Bonnet, 27/3).

« *Notre passé minier en témoigne, le sujet de l'après-mine est toujours d'actualité en France. (...) Qui doit rendre des comptes pendant et après ? L'exploitation est prévue pour une durée de 25 ans... et la suite ? Un territoire marqué, pollué, abandonné, souillé qui, double peine oblige, doit se confronter au dérèglement climatique. La Nature qui reprend ses droits est un mythe. Les problèmes remontent en surface et comme l'indique Monsieur Georges Vigneron du BRGM "Il n'y a pas d'après-mine heureux". (...) Suite à la publication de la directive européenne sur les déchets de l'industrie extractive (DDIE) le 15 mars 2006, le ministère de la Transition écologique a demandé à son expert minier, le groupement d'intérêt public GEODERIS, de recenser tous les stockages*

de résidus des exploitations minières fermées et abandonnées sur le territoire métropolitain. Le passé minier d'Échassières figure au triste palmarès (...) avec des recommandations qui sont rarement connues des habitants concernés. » (avis 1, FNE 03 et Préservons la Forêt des Colettes).

L'État précise que la réglementation a évolué et que la gestion environnementale et sanitaire aujourd'hui n'est plus la même : « *Plus récemment, on parlait tout à l'heure de la concession des Montmins qui a pris fin dans les années 1960. Les travaux miniers ont pris fin dans les années 1960 et le titre a été annulé un peu plus tardivement. (...) Il faut bien se remettre en tête qu'en 1962, lorsque les travaux miniers se sont terminés, nous n'avions pas collectivement la société civile comme les entreprises, comme l'administration, nous n'avions pas le même regard que nous avons aujourd'hui sur l'environnement. Autrement dit, il y a eu certainement des choses que nous avons laissé passer en 1960 et que nous ne laisserions plus passer aujourd'hui parce que la société civile, l'administration et tout le monde vit avec son temps* » (DREAL, Saint-Pourçain, 22/4).

1.7.2. Les sujets techniques de l'après-mine : les questions soulevées par le public

Progressivement en cours de débat, le sujet de l'après-mine s'est étoffé de réflexions portant sur la période post-exploitation industrielle, impliquant des spécificités pour les trois sites. Sur le site d'Échassières, l'après-mine est questionné à la fois en matière d'impacts résiduels (pollutions, structuration du sous-sol, niveau des nappes d'eau souterraines, etc), de restauration du site sur les plans environnementaux et paysagers, de dynamique socio-économique locale ultérieure (prochaines vocations du site, emplois et démographie, etc). Sur les deux autres sites, la fermeture de la mine pose la question de leur devenir : « *L'exploitation est prévue sur 29 à 30 ans. Quelles sont les dispositions prises pour "l'après exploitation" y compris concernant la plateforme de chargement ?* » (Gannat, 14/3). Une éventuelle reconversion des sites est-elle possible, et avec quelles conséquences ? Par exemple, lors du webinaire du 16 juillet, une question est posée sur la possibilité pour cette usine d'utiliser une autre source de minerai que celui de Beauvoir. Cette possibilité a été qualifiée par Imerys de « *perspective très hypothétique et de long terme* » (réponse Q275 ; voir aussi Partie 4, chapitre 1.4).

Des questions précises ont été posées concernant des sujets techniques liés aux impacts environnementaux et, dans une moindre mesure, aux impacts socio-économiques pour le territoire.

La stabilité des sols

Quels impacts sur la structuration des sous-sols et les mouvements de terrain ? Une internaute s'inquiète, « *Les granites des Colettes et de Beauvoir sont-ils aussi imperméables que cela ?* » (Q204), citant à l'appui de ses propos un rapport d'Antea de mai 2024.

En réponse aux inquiétudes exprimées lors du débat sur la fracturation du sous-sol et les effets potentiels des explosifs, Imerys présente la stabilité des terrains comme l'une de ses préoccupations sur l'après-mine : « *Trois éléments importants sur lesquels nous souhaitons insister, avec notamment la stabilité des terrains. Vous le voyez ici aussi dans les deux photos du haut sur des sites Imerys, des sites où nous accueillons déjà des remblais extérieurs. Nous savons gérer la stabilité des terrains et les règles géotechniques pour pouvoir assurer un long terme à ces sites* » (Montluçon, 9/7).

L'eau

Les publics, attirent notamment l'attention sur :

- **La qualité de l'eau à long terme**, avec le risque de contamination de la ressource en eau par les déchets ou par la roche et le ciment. D'autres enjeux de protection des eaux contre la pollution sont évoqués : traitement du ruissellement de surface et des éventuelles eaux d'infiltration, eaux d'exhaure pompées dans les galeries et rejetées en surface ou réinfiltrées dans le sous-sol. Quelles mesures seront prises par le maître d'ouvrage pour assurer une bonne gestion de ces risques après l'activité ?
- **Les effets du projet, après l'exploitation, sur la situation hydrogéologique du site de la mine** et en particulier sur les niveaux d'eau (nappe souterraine) et les circulations souterraines de l'eau. Cette question, posée à de nombreuses reprises concernant la période d'activité de la mine (voir plus haut, 1.2.), est également soulevée concernant l'après-mine.

Le projet prévoit des mesures de maîtrise des circulations d'eau pendant l'exploitation, comme la compensation d'éventuelles infiltrations en pompant les eaux dans les

galeries et en réinjectant ces eaux dans le sol pour limiter l'abaissement des nappes. Mais quid de ces pompages en fin d'activité ? Imerys a précisé lors du webinaire sur l'eau qu'en fin d'exploitation, le pompage des eaux infiltrées dans les galeries avait vocation à s'arrêter et que les volumes excavés puis remblayés étaient appelés à être progressivement envoyés par la remontée des nappes. Les modèles et études en cours seront-ils en mesure de préciser ces effets ? Et comment ces effets orienteront-ils le réaménagement du site lors des opérations post-mine ?

Les pollutions résiduelles dans le sol

Le public mentionne fréquemment l'enjeu des déchets miniers et de leur gestion, considérant que les stériles miniers (roches extraites non utilisées) et autres résidus contenant des métaux lourds (arsenic, plomb, etc.) pourraient contaminer les eaux et les sols pendant des centaines d'années. Deux questions semblent restées entières en fin de débat public.

La question de la pérennité sur le temps long des aménagements qui serviraient au stockage des déchets : quelle protection renforcée sur l'après-mine, pour quel suivi et quelles exigences de résultat ? En particulier, la durée de vie limitée des membranes d'étanchéité et du ciment utilisés pour confiner ces résidus est un sujet de préoccupation. « *Tous ces résidus-là, une fois qu'ils sont en farine, agglomérés à du ciment, c'est quoi la durée de vie du ciment, s'il y a des infiltrations d'eau ? C'est combien de temps ? Pourquoi est-ce que l'on est obligé de refaire des viaducs, de vérifier, etc. ? Parce que le béton, le ciment, cela ne tient pas si longtemps que cela. (...) Des études montrent que le ciment, le béton, etc., en gros, au bout de 100 ans, cela commence à souffrir. (...) Sachant que la durée de vie d'une*

ASSURER LA STABILITÉ DES TERRAINS

- REMBLAIEMENTS SOUTERRAINS EN CONTINU
- COMPLEMENT DE LA CARRIÈRE KAOLIN EN CONTINU
- RESPECT DES RÈGLES GÉOTECHNIQUES



EXEMPLES SITES IMERYS

Chivadolimni mine



Gerakopetra mine



Support de présentation d'Imerys, Montluçon, 9/7

membrane d'étanchéité est bien loin de la durée pendant laquelle resteront ces déchets » (Échassières, 26/3).

La question de la remise en état post-activité : quelles seraient concrètement les ambitions et les exigences de remise en état ?

Il est à noter que l'un des sites envisagés pour implanter l'usine de conversion du projet EMILI présente lui-même, aujourd'hui, des problématiques d'après activité industrielle. Cette friche industrielle sur la zone d'activité de La Loue supposerait une dépollution au moins partielle (voir Partie 4, chapitre 2.3).

Le paysage et la biodiversité

Imerys évoque le sujet du réaménagement paysager du site de la mine à plusieurs reprises au fil du débat, notamment à travers des cas concrets de réaménagement d'anciennes carrières et l'encadrement des opérations post-exploitation de sa carrière de kaolin d'Échassières : « *je termine avec (...) des exemples sur ce que peut devenir une mine au bout d'une vingtaine d'années, 25 ans. Vous avez les différentes photos qui se succèdent sur les mêmes perspectives et nous pouvons voir que la végétalisation peut progresser. (...) C'est quelque chose que nous menons déjà au quotidien dans nos sites* » (Montluçon, 9/7).

Si une préoccupation pour les paysages est exprimée dans le débat, le sujet des aménagements paysagers post-exploitation a été peu soulevé. Toutefois, un plan de réhabilitation est à proposer par le maître d'ouvrage (de la même manière que sur la carrière de kaolin), dans le cadre

d'une concertation avec les acteurs et populations locales sur le devenir des sites en termes paysagers et d'usages : « *le plan de réhabilitation (...) doit être concerté. Il y a notamment l'avis du Maire qui signe le plan de réhabilitation pour attester qu'il est d'accord. C'est également le cas du propriétaire de terrain quand il existe. Pour le cas d'Imerys, nous sommes nous-mêmes propriétaires du terrain. (...) Vous avez des réaménagements agricoles. Vous avez le réaménagement à vocation écologique, parfois des sites où l'on plante de la vigne. Nous pouvons aussi faire un usage industriel comme des centrales photovoltaïques. C'est pour vous donner un petit peu les bases de ce que pourront être les éléments de débat autour de cette vocation future de l'après-mine* » (Imerys, Montluçon, 9/7).

De la même manière, l'impact de l'après-mine sur la biodiversité reste peu abordé. Par exemple, quelles mesures de fin d'activité seraient mises en place en faveur de la biodiversité, avec quelles connaissances et compétences mobilisées ?

1.7.3. Les obligations liées à l'après-mine

Les participant.es soulèvent également la question des exigences législatives et réglementaires pour la remise en état des sites après la fin de l'exploitation. La récente réforme du Code minier renforce la prise en compte des enjeux environnementaux lors de l'octroi des concessions. Cependant, des doutes persistent quant à l'efficacité et à l'application de ces garanties, notamment concernant les audits externes et la transparence des informations fournies par les exploitants.

À la fin de l'activité, quelle remise en état ?

« L'après-mine est à considérer dès maintenant, même si la durée d'exploitation est de 25 ans minimum : la restauration du site, le démantèlement des installations, la dépollution, doivent être anticipés. La société Imerys doit s'engager fortement et bien en amont du début de l'exploitation » (CA 32, CFDT). Face aux questionnements du public, l'État et Imerys précisent que le traitement des sites est encadré par des obligations réglementaires et par des arrêtés plus spécifiques, qui listent dès l'autorisation les exigences attendues de l'exploitant à la fin de l'activité.

« Sur l'après-mine, comme on le fait aujourd'hui sur différentes ICPE, c'est-à-dire des carrières, on a une obligation de remettre en état qui est d'ailleurs mentionnée dans l'arrêté préfectoral. On est obligé, ce qui ne se faisait pas à l'époque, de payer des garanties financières. C'est-à-dire que même s'il devait arriver quelque chose à la société qui exploite, on aurait du coup de l'argent qui est mis de côté, qui payerait justement ces problèmes et qui permettrait une remise en état des sites miniers. C'est quelque chose qui n'existait pas avant » (Moulins, 12/3).

Lors de la réunion du 9/7, Imerys précise les obligations qui lui incombent, intégrant des mesures de remise en état et de mise en sécurité du site, sur la mine, mais aussi sur les autres sites. « L'après-mine, la remise en état ou le réaménagement, qu'est-ce que c'est ? C'est l'ensemble des mesures et des travaux qui permettent de remettre le site minier dans un état tel qu'il puisse avoir un usage futur cohérent avec l'environnement dans lequel il se trouve. Tout d'abord, c'est quelque chose qui est obligatoire et qui se réalise plutôt à la fin de l'exploitation, même s'il commence progressivement pendant l'exploitation, qui sera imposé dans un arrêté

préfectoral et qui donne lieu à des garanties financières (...). L'usage futur se définit en concertation avec les parties prenantes. (...) Une particularité que nous pouvons avoir sur le projet EMILI est que nous avons une carrière et un projet minier qui auront lieu sur le même site. Le réaménagement sera forcément coordonné avec ces deux activités. (...) En tant qu'ICPE, en tant qu'exploitant, nous devons faire une cessation d'activité qui est une procédure commune et encadrée, et qui propose notamment trois temps forts qui sont clôturés par des attestations délivrées par des bureaux d'études certifiés au moment de la mise en sécurité du site. C'est une attestation qui vient sanctionner le fait que le site n'a plus de matières dangereuses ni de risque de contamination. Une deuxième attestation vient sanctionner le fait qu'il y a un plan de réhabilitation qui soit prévu, et enfin, une troisième attestation qui vient, à la fin des travaux, vérifier que tout a été fait conformément à ce qui était prévu précédemment » (Montluçon, 9/7).

Imerys met en avant dans ses arguments la norme IRMA, qu'il s'engage à suivre et qui comporterait également des conditions plus strictes sur la remise en état des sites après exploitation. Les exigences du référentiel IRMA semblent en cohérence avec le droit français concernant les fonds de garanties (sans pour autant aller au-delà de la réglementation française) et favoriser la participation des acteurs locaux pour définir l'horizon et les actions à mettre en œuvre. Une part du public rappelle toutefois que les engagements liés à un standard professionnel ne sont pas aussi contraignants ni engageants que ceux liés à la réglementation. Le porteur de projet peut à tout moment renoncer à l'adhésion à cette norme. Les réponses d'Imerys ont cherché à rassurer le public sur sa volonté de s'engager pleinement dans le standard IRMA.

60

LISTE DES OPÉRATIONS À CHIFFRER DANS LE CADRE DES MESURES D'ARRÊT DES TRAVAUX MINIERS

- Réalisation des documents et plans requis par la procédure d'arrêt ou d'abandon des travaux en application du chapitre III du titre VI du livre 1er du code minier et de la section I du chapitre 1er du titre 1er du livre VI du code minier ;
- Prestation de maîtrise d'œuvre des opérations à mener ;
- Opérations à prévoir pour l'installation et le repli du chantier ;
- Opérations à prévoir pour l'évacuation des déchets et produits dangereux conditionnés ;
- Opérations de retrait ou de mise en sécurité des tuyauteries et canalisations souterraines ;
- Opérations de mise en sécurité durable des ouvrages débouchant au jour – ODJ : études et travaux préparatoires en amont de la mise en sécurité, travaux de mise en sécurité ;
- Pour les travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières ou de gîtes géothermiques, ainsi que pour les stockages souterrains, la réalisation du programme de fermeture des puits ;
- Mise en sécurité des fronts de fosses à ciel ouvert (purge et abattage de blocs instables, réalisation de contreforts, ancrage de blocs, pose de filets plaqués, gunitage...) ;
- Opérations de stabilisation géotechnique des verses, terrils, dépôts, et fosses à ciel ouvert en terrain meuble (drainage, remodelage des pentes, pose de géomembranes, enrochements, revégétalisation...) ;
- Opérations de stabilisation des galeries ou cavités souterraines (par exemple : remblayage, renforcement/création de piliers) ;
- Toute autre opération à prévoir pour la mise en sécurité des installations et identifiée lors de la réalisation du mémoire ;
- Mise en œuvre de mesures de gestion des eaux, des effluents, des boues et des déchets issus du site ;
- Mise en œuvre de mesures de protection des eaux souterraines
- Mise en œuvre des moyens pour faire cesser de façon générale les désordres et nuisances de toute nature engendrés par ses activités et pour prévenir les risques de survenance de tels désordres en application de l'article L. 163-3 du code minier.

Après la fin d'activité des sites, quelle gestion des dommages potentiels ?

Si des dommages étaient subis du fait de l'activité industrielle ou des modalités de réaménagement postactivité, des responsabilités pourraient être recherchées auprès :

- du concessionnaire en premier lieu ;
- de l'État en cas de défaillance du concessionnaire ;
- de la commune au-delà du périmètre de la police des Mines.

Ainsi, la DREAL précise : « Concernant la responsabilité en matière minière, (...) l'État est propriétaire de la ressource minière qu'il concède. En cas de défaillance de l'exploitant ou du concessionnaire, il assure la mise en sécurité jusqu'à la fin de la police des mines s'il y a une défaillance du concessionnaire et la réparation des dommages aux tiers sans limite de durée, mais j'insiste bien sur la partie "s'il y a défaillance de l'exploitant". Sinon, cela reste la responsabilité de l'exploitant (...) Dès que l'on commence des travaux miniers, cela ouvre la police spéciale des mines. Lorsque les travaux sont finis et sont mis en sécurité conformément à ce qui a été demandé par l'État, cela met fin à la police des mines et commence une période de 30 ans dans laquelle nous avons de la police des mines résiduelles. Pendant ces 30 ans, l'État a la possibilité de revenir et de faire exiger des choses de la part de l'industriel, mais pas des choses nouvelles. S'il y a eu des nouveautés qui avaient été cachées ou de l'aggravation d'éléments anciens, par exemple, nous pouvons revenir, mais par contre, nous ne venons pas remodifier tout ce qui avait été fait au départ. (...) Du temps de la police des mines, la commune n'a pas de responsabilité. À la fin de la police des mines, les objets miniers deviennent des objets de droit commun et cela revient à la commune. S'il y a d'éventuels risques résiduels de mouvements de terrain, ces derniers sont pris en compte dans les documents d'urbanisme. Le concessionnaire est celui qui assure la bonne utilisation du gisement pour en donner le meilleur bénéfice à la nation, qui assure la mise en sécurité et la réparation des dommages aux tiers sans limitation de durée. C'est bien important. C'est sans limitation de durée et sans limitation d'espace. Si nous avons l'assurance qu'un impact est lié à la mine en dehors du périmètre de la mine, c'est également lui qui paye » (Saint-Pourçain, 22/4).

La question du « fonds de garantie » est revenue fréquemment dans les questions du public. Sera-t-il effectivement constitué et suffisant pour remettre le site en état ? En quoi permet-il de construire un avenir souhaitable pour les sites ?

Le maître d'ouvrage répond sur le dépôt de garantie financière : « Aujourd'hui, dans les carrières, il y a des garanties financières qui sont déposées auprès des services de l'État (...) calculées pour pouvoir faire appel à ces fonds à tout moment si l'exploitant est défaillant. Il ne s'agit pas du tout du montant qui serait celui qui pourrait être en vigueur pour le projet » (Saint-Pourçain, 22/4) ; « des garanties intérieures à l'entreprise qui est obligée de prendre des provisions, mais

aussi une caution financière que les pouvoirs publics peuvent mettre à disposition en cas de manquement pour pouvoir réaliser des travaux. (...) Nous ne savons pas exactement quelle sera la caution dans le cadre du projet, mais ce sont des choses qui sont prévues maintenant dans le Code minier également » (Saint-Pourçain, 22/4).

Quant au représentant de la norme IRMA, Pierre Petit-De Pasquale, il présente l'exigence du référentiel concernant ce fonds : « On voit que dans la réforme du Code minier telle qu'elle a été présentée, il y a un certain nombre de mécanismes de garantie qui existent, qui peuvent être très solides, comme de l'argent en cash qui est donné à la Caisse des dépôts et des consignations, mais aussi des garanties qui sont peut-être un peu moins robustes, comme des lettres de crédit ou des lignes budgétaires. Dans le standard IRMA, cela est très clair. Il faut que ce soit des garanties en argent sur un fonds de gestion qui est géré par l'État. Dans ce cas, ce serait la Caisse des dépôts et des consignations » (Montluçon, 9/7).

À l'inverse, l'association des communes minières évoque, elle, des limites aux conditions de garantie, notamment en termes de facilité de mise en œuvre pour les victimes et les collectivités : « Pour les victimes les plus fragiles, il est nécessaire également de simplifier les conditions de garantie de l'État afin d'éviter des procédures longues et fastidieuses comme nous le connaissons actuellement. Nous avons plusieurs sujets en France où il y a eu des mouvements de terrain dus à l'exploitation minière ou des problèmes de pollution. Les conditions de garantie ne sont pas encore au maximum de ce qu'elles devraient être » (Cournon, 23/5).

Une participante va plus loin, contestant la notion même de réparation : « Après-mine, il y a la possibilité de débloquer une caution dans l'hypothèse où le paysage et la biodiversité seraient dévastés, c'est cela ? De toute façon, le compte n'y est pas et je pense qu'il n'y sera jamais. Une fois que la nature est détruite, ce n'est pas l'argent et l'argent, ce n'est pas la réponse à tout » (Saint-Pourçain, 22/4).

Cela se traduit par des attentes fortes quant aux modalités d'information et d'association des parties prenantes locales au contrôle lors des actions de restauration d'après-mine. Il est demandé une meilleure communication et des études indépendantes pour évaluer les différents risques.

« Même si la mine ici en France, effectivement, à de meilleures pratiques au regard de la réglementation, il n'empêche pas moins que nous avons des impacts écologiques et sociaux importants avec son lot de conséquences sur les sols, l'atmosphère, le paysage et la biodiversité. Pour rappel quand même, Échassières subit toujours l'influence des métaux lourds, comme l'arsenic et le plomb. Ce sont d'ailleurs les vestiges de l'ancien site minier du Mazel, fermé en 1962. Qu'en est-il des contrôles qui devaient avoir lieu ? Qu'en est-il de l'information du public et des gens qui ont acheté des maisons, mais qui n'ont pas cette information ? Nous pouvons quand même nous interroger. Il est vrai que l'on nous dit qu'il y a



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

des règles, une belle réglementation, très bien. Nous voulons bien le croire, mais par contre, concrètement, dans les faits, qu'en est-il ? » (FNE Allier, Saint-Pourçain, 22/4).

Si certain.es affirment que les communes devraient être mieux intégrées à la gouvernance, l'Association des communes minières de France fait part de difficultés sur ce sujet : *« L'expérience que j'ai est de travailler avec les collectivités sur les problématiques après-mine. (...) Les échanges que nous avons est que nous défendons les intérêts collectifs des communes minières avec les arrêts de l'exploitation minière dans ce cadre d'après-mine. Ce n'est pas toujours simple. »*

2. LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

Lors de la réunion publique du 14 mai à Servant, le responsable de l'Agence Régionale de Développement Économique pour le Département de l'Allier a apporté un éclairage sur la démographie du département de l'Allier. Territoire rural à faible densité de population (45,7 hab / km²), l'Allier voit sa population se réduire (-0,4 % entre deux recensements) et vieillir (les plus de 60 ans représentent 35,1 % de la population, à comparer à un chiffre moyen France de 26,5 %). Le taux de chômage, 8 %, est un peu supérieur à celui de la moyenne nationale (données INSEE 2023).

Certes, on observe des variations entre les différents bassins d'emploi, et le territoire concerné par les impacts du projet dépasse les frontières départementales, vers le Puy-de-Dôme dans les Combrailles et vers la Creuse à l'ouest de Montluçon. Mais ceci ne modifie pas fondamentalement le constat des fragilités démographiques des territoires. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les perspectives en matière d'emploi esquissées dans le DMO aient fait l'objet d'échanges nourris, ouvrant naturellement plus largement le débat sur la dynamique socio-économique des territoires et l'intégration du projet dans cette dynamique.



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

2.1. L'emploi généré par le projet : de quoi parle-t-on ?

Dès les premières réunions publiques, la crédibilité des données fournies dans le DMO a été questionnée.

« On a besoin d'y voir beaucoup plus clair sur la dimension du nombre d'emplois », « Combien de créations d'emplois et quels types d'emplois sont prévus ? Quelle est leur répartition sur les différents sites ? » (Moulins 12/3). « On veut vraiment savoir quels emplois, si c'est des emplois précaires ou pas, la durée des emplois, etc. Ça, c'est du concret » (Échassières, 26/3).

2.1.1. Les précisions apportées quant au type et à la qualité des emplois directs

Au fil des réunions, le maître d'ouvrage a apporté les éclaircissements attendus sur ses estimations, en indiquant d'abord la façon dont elles avaient été établies : « les estimations sont basées sur la conception de l'usine à l'étude de cadrage. On est en train de faire des études de préféabilité et on va affiner ces estimations-là » (Gannat, 14/3).

De façon plus spécifique, lors de la réunion dédiée à ces questions (Servant, 14/5), Imerys a détaillé les chiffres d'emplois directs prévus (100 pour la phase de pilotes et 530 à terme en phase d'exploitation) : par site et par métier concerné.

Très vite, les représentants d'Imerys ont indiqué que les contrats envisagés étaient à durée indéterminée, et que les opérateurs de la mine auraient le statut du code minier. « Il y aura très peu d'intérimaires parce que finalement ce sera une exploitation, si elle va jusqu'au bout, qui sera 7 jours

sur 7, 24 heures sur 24 [pour la mine souterraine]. Il n'y aura pas de saisonnalité, que ce soit au niveau de la mine ou Montluçon. Ce seront des horaires qui seront aménagés, notamment au site de chargement » (Gannat, 14/3).

Une participante à la réunion de Servant questionne : « Avez-vous pensé à la proportion hommes - femmes ? Vous avez parlé d'inclusion de personnes en situation de handicap. Il me semble que ce sont des sujets importants à l'heure actuelle (...). Une grosse entreprise de notre région nous a parlé de salaires décents. Envisagez-vous vous-même de mettre en place des salaires dits décents ? C'est un facteur d'attractivité. » Le responsable des ressources humaines de la branche Minéraux de performance d'Imerys répond que la diversité et l'inclusion sont une priorité du groupe depuis plusieurs années et fait référence aux résultats précis publiés par le groupe dans ses rapports annuels, tout en reconnaissant que « il n'y a pas beaucoup de femmes dans les métiers industriels. » Il poursuit : « Cela rendra l'exercice difficile. Imerys opère dans le monde entier. Nous avons de nombreux sites en France. Si nous n'avions pas des salaires décents, nous ne serions pas en mesure d'attirer des talents et de recruter. (...) Partout où l'on opère, nous faisons en sorte d'avoir des salaires, mais pas seulement des salaires, aussi des avantages sociaux, des mutuelles et autres qui soient en ligne avec les attentes, sinon, les gens ne viendront pas travailler chez nous. »

Un autre point sur lequel des engagements ont été demandés au porteur de projet concerne la santé des salariés et l'assurance de bonnes conditions de travail (voir Partie 5, chapitre 1.5). Pour certains c'est « une condition stricte » un point « non négociable » (CA 2, La France Insoumise).

DÉFINITION DU BESOIN : EMPLOIS DIRECTS PERMANENTS

✓ 100 emplois sur les pilotes

✓ 530 emplois à terme sur les 3 sites



42% conversion
33% mine
25% concentration / chargement

EMPLOIS PAR MÉTIERS

10% ingénieurs et cadres

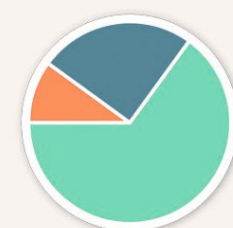
- Ingénieurs procédés
- Chefs d'exploitation
- Chimistes
- Ingénieurs environnement
- Responsables maintenance
- Ingénieurs méthode
- Géologues
- Superviseurs de production...

25% Techniciens et agents de maîtrise

- Techniciens de maintenance
- Techniciens de laboratoire
- Instrumentistes
- Techniciens procédé
- Techniciens HSE
- Contremaîtres de maintenance
- Techniciens logistique
- Électromécaniciens...

65% Agents

- Opérateurs de fabrication
- Agents d'exploitation minière
- Mécaniciens
- Conducteurs d'engins
- Agents administratifs
- Conducteurs de ligne de production
- Magasiniers
- Agents de laboratoire
- Électriciens
- Agents logistique...



Le collectif CGT du groupe Imerys formule à cet égard des préconisations claires dans son cahier d'acteur : « Que l'acceptabilité sociale soit au cœur de ce projet en déployant à travers celui-ci un chantier ambitieux visant à garantir des conditions saines de travail, la protection de la santé au travail, des formations et une gestion des carrières privilégiant le bien-être au travail, des rémunérations reconnaissant et valorisant les qualifications, des relations sociales permettant d'avancer collectivement sur la conception et le déploiement de ce modèle social ambitieux, au périmètre du site mais aussi de la chaîne de valeur locale (bassin d'emploi), servant d'exemple à l'ensemble du groupe. »

Interrogé à propos de l'impact du projet sur ses activités kaolins (Q94), le maître d'ouvrage a assuré qu'il n'y avait pas d'impact et précisé que la carrière de kaolins soutient actuellement 25 emplois directs (22 CDI et 3 intérimaires) et une quinzaine en sous-traitance.

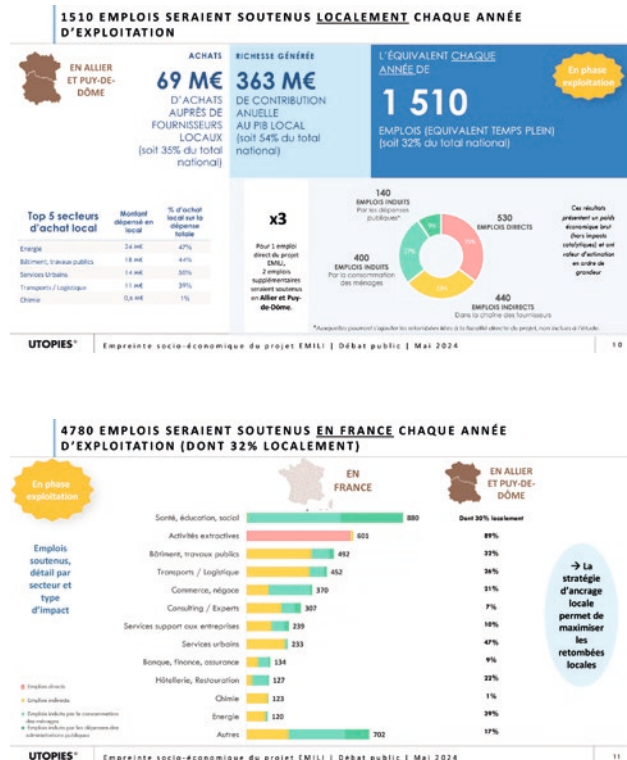
2.1.2. Des éclairages apportés sur la méthodologie d'évaluation des emplois soutenus

« Comment ont-ils fait ces calculs ? » interroge cette participante à la réunion d'Échassières (26/3). Les chiffres annoncés dans le DMO (4770 emplois soutenus dont 1510 localement) ont pu engendrer de l'incrédulité.

Le cabinet Utopies, à qui le maître d'ouvrage avait confié l'élaboration des estimations sur les emplois induits et indirects, est venu expliquer sa méthode lors de la réunion du 14 mai, à Servant. Se présentant comme « une agence pionnière en stratégie de développement durable en RSE, créée il y a 30 ans » et « l'un des cabinets leaders sur les quantifications d'impacts économiques ou environnementaux », il a d'abord précisé ce qu'il fallait entendre par « territoire local » dans leurs données : l'Allier et le Puy-de-Dôme. Ce prestataire s'appuie sur des modélisations qui permettent d'établir les liens économiques entre différents secteurs. L'objectif est de retracer ce qui se passe entre secteurs et de rendre compte des flux économiques qui peuvent résulter d'un « choc économique » de manière indirecte (les fournisseurs de rang 1 et une chaîne de fournisseurs activée), et induite (les salaires du porteur de projet et ceux des fournisseurs soutenant la consommation des ménages en biens et services dont les services publics ou parapublics).

En l'occurrence, le choc économique est mesuré par le montant des achats et le montant des salaires, tels que quantifiés dans le modèle économique du projet par Imerys. « Ce business plan peut évoluer, donc l'empreinte de la quantification évoluera aussi fatalement ces prochaines années » indique Utopies.

Deux périodes ont été modélisées : la phase de construction et la phase d'exploitation. Les résultats du modèle détaillent la typologie des emplois soutenus et la mécanique de leur constitution.



Support de présentation Utopies, Servant, 14/5

En réponse aux questions posées, Utopies a apporté des précisions importantes :

- On parle d'emplois soutenus et non d'emplois créés. « À part les emplois directs d'Imerys, tous les autres sont dits "soutenus" puisqu'ils auraient pu être soutenus ailleurs s'il y avait eu d'autres projets ».
- Lorsqu'on parle d'emploi en équivalent temps plein, on additionne des « bouts d'emploi » soutenus par une injection monétaire ; « mis bout à bout, cela fait 1 500 années-emplois, années-personnes. Ce n'est pas vraiment 1 500 personnes physiques qui vont être soutenues. »
- Les calculs ne prennent pas en compte les retombées fiscales directes.
- Il s'agit de modélisation, aussi précise que possible, mais qui comprend certaines marges d'erreur.

2.2. Entre risques et opportunités : quelle contribution du projet à la dynamique socio-économique des territoires concernés ?

« Cela n'inclut pas des impacts nets, c'est-à-dire de destruction d'emplois possibles – dans le tourisme ou dans d'autres activités – comme des impacts positifs où l'on pourrait par exemple calculer des impacts dits catalytiques ou d'attraction. Lorsque nous avons des clusters d'activité et une activité locomotive, il y a des entreprises qui peuvent s'agréger et avoir une production sur le territoire en plus. » En précisant que les impacts estimés par le modèle sont des impacts bruts, Utopies éclaire bien qu'un projet tel que celui en débat comporte à la fois des risques et des opportunités : le débat y a fait une large place.

2.2.1. Le projet bénéficierait-il à l'emploi local ?

Nombre de participant.es estiment que le soutien du projet à l'emploi local est une condition importante : « *Je suis pour, à condition que ce soit les habitants qui en bénéficient* » s'exclame par exemple ce collégien du collège Blaise Pascal. D'autres le portent comme une exigence dans le débat : « *On vit, on veut travailler et on veut étudier au département* » (Servant 14/5). Mais des doutes apparaissent également autour de ce sujet : « *Au départ, l'idée était bonne : super, de l'économique, de l'emploi, tout ça. Mais quel emploi ? Il faut qu'il soit local.* » (DM Commentry 31/5) ; « *Certes des emplois vont être créés mais combien seront réellement basés ici ?* » (CA 17, Confédération paysanne de l'Allier)..

Dans son cahier d'acteur (n°31), le collectif CGT d'Imerys invite à « *engager une dynamique de recrutement au niveau local en déployant des politiques innovantes de retour vers l'emploi, de formation, de gestion des compétences et des carrières qui pourraient être dupliquées sur d'autres bassins d'emplois. Il faut en effet considérer que le département de l'Allier se caractérise par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale avec une fraction de la population qui peut être considérée comme éloignée de l'emploi ; des mesures spécifiques doivent être déployées en direction de ces personnes en vue de les intégrer progressivement dans l'emploi et prévoir des programmes de formation adaptés.* »

Des enjeux forts en termes de formation et de recrutement

Le sujet de la formation est particulièrement sensible dans le département de l'Allier, selon le constat du responsable de l'Agence Régionale de Développement Économique : « *dans l'Allier, près d'un quart des personnes de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme* ». Ce constat est repris à leur compte par plusieurs intervenants (Servant,14/5), qui soulignent l'enjeu de « *former nos jeunes et garder nos jeunes sur le territoire* » (Frédéric Laporte, Servant 14/5).

Il est ainsi souligné que le territoire propose déjà des filières de formations directement concernées. Sont mentionnés le lycée Paul Constans de Montluçon – qui propose un BTS Chimie –, les IUT, les CFA, les lycées professionnels de Gannat et de Saint-Éloy-les-Mines : « *auront-ils la prépondérance des institutionnels responsables ?* » s'interroge Véronique Pouzadoux au cours de cette même réunion.

C'est pour le porteur de projet un sujet « vaste et critique » que celui des compétences et des formations. Sa stratégie de formation et de recrutement est axée sur trois axes, qu'il explique à Servant : (1) « *s'appuyer sur le développement du vivier des compétences qui existent déjà sur les différents bassins* », (2) « *travailler sur l'attractivité pour aller chercher d'autres compétences qui seront nécessaires* », (3) « *anticiper. (...) nous travaillons donc dessus dès maintenant.* »

Imerys, qui indique « *avoir tout intérêt à recruter des gens locaux* », prévoit de préciser d'ici à fin 2024 ses besoins en matière de compétences et de profils, et les délais associés.

Le groupe compte s'appuyer sur un socle éprouvé de valeurs, standards, parcours d'intégration et formations techniques pour faciliter l'accueil de nouveaux employés. La présence de la mine de Kaolin est également présentée comme un atout : « *nous avons déjà un savoir-faire qui est présent et nous allons finalement récupérer, transférer et transmettre ce savoir-faire aux nouvelles équipes en nous appuyant sur les équipes existantes.* »

Le cas des unités pilotes, qui devraient employer 100 personnes, est spécifique du fait des échéances de démarrage rapprochées : « *nous allons avoir besoin de compétences directement opérationnelles, c'est-à-dire que nous allons avoir très peu de temps pour les former. Nous allons donc aller chercher des gens qui sont non seulement opérationnels tout de suite et en plus, qui ont le potentiel de se développer pour anticiper les étapes suivantes.* » En revanche, dans la perspective de la phase dite commerciale des opérations, ces pilotes sont vus par l'industriel comme « *un banc d'essai à grande échelle pour pouvoir former nos opérateurs. Ce sera un atout indéniable sur lequel nous allons nous appuyer.* »

Imerys compte établir, en collaboration avec les partenaires locaux de l'emploi territorial, une cartographie afin de « *comprendre aujourd'hui quelles sont les compétences qui sont disponibles dans le tissu local et économique actuel, quelles sont les filières qui sont en tension, qui sont les métiers où nous avons des problèmes, quelles sont les filières de formation qui existent, qu'elles soient initiales ou continues.* » Sur la base de cette cartographie, et en partenariat avec les organismes locaux de formation (établissements scolaires – lycées, IUT, universités, écoles d'ingénieurs –, établissements de formation continue – AFPA, AFPAL, GRETA –, organismes de formation), seraient identifiées les filières de formation à compléter et/ou à créer.

Quelles retombées pour les entreprises du territoire en matière de sous-traitance et prestations diverses ?

La modélisation élaborée par Utopies aboutit à une estimation de 440 emplois indirects dans la chaîne de fournisseurs.

Des participant.es ont demandé confirmation de ces chiffres « *Concernant l'emploi du projet Emili, est-ce que les 600 emplois directs dont vous parlez dans le DMO incluent la sous-traitance ? Combien de sous-traitants sur site prévoyez-vous ?* » (Q94). D'autres expriment leurs doutes sur le réalisme des projections : « *En ce qui concerne les emplois, vous avez parlé du BTP. Très souvent, ce sont de gros appels d'offres et la plupart du temps, nous savons que les petites entreprises locales ou un peu plus que locales ne répondent pas à ce gros type d'appels d'offres. Je ne vois donc pas trop quels pourraient être réellement ces emplois pour ces entreprises locales* » (Servant, 14/5).

Dans son cahier d'acteurs (n°31), la CGT Imerys invite à « *privilégier les TPE-PME locales, les entreprises de l'ESS, secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), secteur*

du handicap en tant que fournisseurs et sous-traitants. Pour construire un projet différent et inclusif avec des acteurs qui sont le reflet du tissu économique. »

Peu disert sur le sujet dans le DMO, le maître d'ouvrage s'est davantage expliqué sur son processus d'achats lors de la réunion de Servant. Il a notamment fait référence aux coûts estimés de maintenance courante (16 % d'un montant total de coûts de 300 millions d'euros), qui sont susceptibles d'être attribués à des entreprises locales. Le choix des fournisseurs et des sous-traitants résulte du processus habituel du groupe Imerys, résumé ainsi : « Nous définissons un périmètre, nous consultons trois fournisseurs, nous alignons techniquement et nous négocions. Ensuite, nous faisons un choix du fournisseur ». Imerys a affirmé sa volonté d'intégrer les entreprises locales dans ce processus à travers la consultation des fournisseurs régionaux et l'intégration d'un critère de part locale dans leur choix.

Au cours de cette même réunion, et en réponse à l'interrogation reprise ci-dessus, le directeur d'une société de travaux publics du secteur de Saint-Éloy-les-Mines a assuré : « je vous garantis que nous serons présents sur ces projets et que nous ferons travailler les acteurs locaux. Nous sommes associés avec plein de petites PME locales que nous saurons emmener sur ces sujets et les aider pour pouvoir participer et faire travailler le maximum de personnes sur le secteur. Nous avons à cœur de développer nos entreprises et les faire vivre. C'est ce que nous ferons. »

Laurent Dumas, président de la Communauté de communes Pays de Saint-Éloy, fait état d'une capacité d'accueil d'entreprises de sous-traitance. « Nous avons un industriel sur le territoire qui fait appel à de la sous-traitance. Là aussi, au niveau de la sous-traitance, il faut pouvoir se tenir prêt. Nous avons des zones d'activité. Nous sommes en train de nous poser des questions pour des agrandissements sur Saint-Gervais, sur Pionsat ou encore Saint-Éloy-les-Mines. Par rapport à tout ça, nous avons là aussi anticipé les choses pour avoir du foncier sur des terrains afin d'accueillir des sous-traitants ou autres. » Le président de Montluçon Communauté s'engage sur la même voie : « nous allons voter une rallonge budgétaire pour acquérir des terrains, pour avoir des réserves foncières et pour aller chercher de nouvelles entreprises. »

Des risques de déstabilisation du tissu industriel ?

Dès la réunion publique de Gannat, le 14 mars, l'une des tables de travail fait remonter « une certaine crainte des entreprises locales qui pouvaient aussi avoir d'une certaine manière un emploi siphonné par le projet et qui avaient déjà aujourd'hui du mal à trouver de la main-d'œuvre. »

Le représentant du site de Goodyear à Montluçon indique lors de la réunion du 4/4 dans cette ville « Vous avez en effet des corps de métier qui me sont chers, et on sera sur une même population en termes d'encadrement, en termes de techniciens, des populations qu'il faut former. »

Risque également formulé à Servant le 14/5 par le président du Naturopôle de Saint-Bonnet-de-Rochefort : « Nous risquons d'être en compétition sur un certain nombre d'emplois et en particulier, des emplois techniques pour lesquels nous allons devoir anticiper. Sur la partie 2024-2027, sur l'ensemble des entreprises du parc, nous allons créer une centaine d'emplois à l'ensemble des entreprises, ce qui montera un parc aux alentours de 400 emplois. »

« Beaucoup de difficultés de recrutement dans tous les corps de métiers actuellement, les besoins sont-ils spécifiques ? » (Moulins, 14/3).

Le cabinet Utopies mentionne clairement cet aspect : « L'un des risques de déstabilisation du tissu industriel est que quelque part, s'il y a une trop forte attractivité du projet vu sa taille, que d'autres compétences puissent ne plus être prises par les autres entreprises locales. (...) C'est pour cette raison que nous avons vraiment insisté auprès d'Imerys de développer – et ils sont en train de le faire – une stratégie contributive ambitieuse sur le vivier de compétences locales, en élaborant un diagnostic de criticité des métiers. »

2.2.2. La nécessité d'une approche coordonnée : comment organiser les coopérations indispensables ?

Une telle « stratégie contributive ambitieuse » nécessite un travail collectif permettant d'anticiper, de coordonner et d'optimiser les retombées locales potentielles du projet.

Il est appelé de leurs vœux par plusieurs participant.e.s :

« Aurons-nous un dispositif ad hoc par bassin d'emploi pour travailler de manière prospective sur tous les besoins en termes d'habitat, d'école et d'emplois ? Nous risquons d'être en compétition sur un certain nombre d'emplois et en particulier, des emplois techniques pour lesquels nous allons devoir anticiper » Philippe Laurent, Président du Naturopôle, Servant, 14/5).

Le représentant de l'entreprise Goodyear invite « réellement à ce que l'on puisse aussi travailler sur la structure de la formation des jeunes de demain autour du bassin Montluçonnais » (Montluçon 4/4). Dans son cahier d'acteur (n°30), la même entreprise voit une réelle opportunité à cette coopération : « C'est une occasion unique d'étudier les évolutions qui s'offrent au site au travers une réflexion commune pour progresser ensemble sur le plan environnemental, économique et des emplois. »

Un tel dispositif semble aussi à l'esprit de cette participante à la réunion du 14/5 à Servant : « Imerys pourrait-il peut-être se rapprocher ou faire une plateforme d'interface avec les communes et les maires autour pour l'emploi, par exemple, pour que les maires puissent remonter le nom de certaines personnes qui souhaiteraient intégrer l'entreprise, pour les logements vacants, pour un tas de choses comme ça ? » Ou encore de ce citoyen lors du débat mobile à Commentry (31/5) : « ici c'est la diagonale du vide, on a besoin d'emploi. Le projet est bien mais c'est dans un système économique qui n'est pas prêt. »

La CFDT dans son cahier d'acteurs (CA 32) va jusqu'à évoquer « un contrat de territoire sur la base de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, doit pouvoir se concevoir et se signer entre acteurs économiques et sociaux (organisations syndicales et patronales), privés et publics (commune, EPCI, région). »

Le maître d'ouvrage indique s'inscrire dans une démarche coordonnée, à travers la mise en place de groupes de travail permettant de mettre en place les coopérations avec les entreprises locales, avec les acteurs de la formation et de l'emploi. Dans sa réponse à la question 58 du forum numérique, le groupe dit souhaiter « explorer le potentiel de mutualisation des compétences avec d'autres entreprises locales nécessitant des compétences similaires : secteurs de l'extraction d'autres minerais, de pierres, l'exploitation de gravières, la fabrication de chaux et de plâtre etc. »

Plusieurs acteurs se disent prêts à ou déjà engagés dans cette démarche d'accompagnement.

La directrice de France Travail Montluçon indique : « Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est déjà de commencer à réfléchir en termes de compétences attendues et en termes d'attractivité des métiers, parce que nous avons parlé tout à l'heure d'une culture industrielle, mais cette culture reste à réactiver pour la majorité du public. Nous travaillons bien sûr à la question du recrutement. » (Cournon, 23/5). Cette action vaut pour tous les bassins d'emploi concernés au-delà du département : « Évidemment, en ce qui concerne le recrutement ou la formation, il n'y a pas de frontière. (...) »



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

Il y a un chef de file qui va être confié, si le projet se met en place, à France Travail Allier » (Servant 14/5).

Dans leur cahier d'acteur commun (CA n°12), les CCI Allier et Puy-de-Dôme indiquent « se tenir prêtes à accompagner Imerys. (...) Elles se montrent force de proposition pour apporter leur expertise et améliorer encore le modèle proposé. (...) Notamment, la CCI Allier :

- mettra en relation des partenaires locaux pour Imerys et les entreprises engagées dans le projet ;
- créera des formations adaptées aux futurs employés potentiels d'Imerys ou des entreprises partenaires, en se basant notamment sur des expertises locales issues de son passé industriel pas si ancien. »

Et lors de la réunion publique de Servant, le président de Montluçon Communauté indique : « Pour accueillir le projet Imerys, nous sommes en phase de recrutement d'un chargé de projet qui sera là pour accompagner le porteur de projet, aussi bien dans ses aspects réglementaires que ses aspects de relation avec l'Éducation Nationale ou France Travail avec lequel nous avons déjà des contacts pour mettre en œuvre des politiques de recrutement. »

2.2.3. Des risques d'impact sur d'autres activités économiques du territoire : tourisme, agriculture, immobilier

Le tourisme

« Quand on regarde les documents touristiques édités par le Conseil Départemental, beaucoup de pictogrammes se retrouvent sur le secteur d'Échassières : gorges de la Sioule, accrobranche, vélo, randonnées, campings. Les communes d'Échassières, Bellenaves, Ébreuil et Saint-Bonnet-de-Rochefort sont labellisées "station verte", est-ce compatible avec la plus grande mine d'Europe ? » (CA 17, Confédération Paysanne Allier).

« La question des activités touristiques : je pense que ce serait à prendre en compte dans les volumes d'emplois. Quelle perte d'emplois sur l'activité touristique peut amener l'existence de la mine ? » (Cournon, 23/5).

C'est dans l'Est du territoire, où l'activité touristique est particulièrement développée, que la question se pose avec le plus d'acuité. « Il y a ici l'émergence d'une politique touristique ambitieuse. Depuis 2018, une marque territoriale prend son envol, "Val de Sioule, le retour aux sources." L'économie touristique est une économie non délocalisable et un complément de revenu certain pour l'ensemble de nos populations » (La présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne, Servant, 14/5). « Les retombées économiques du tourisme sur le Val de Sioule représentent 33 millions d'euros par an et sur les Combrailles, si je m'en tiens toujours aux documents officiels, c'est 70 millions » (un professionnel du tourisme, Saint-Bonnet, 27/3).

Pour beaucoup, c'est l'image, donc l'attrait du territoire qui est en danger.

« Quand on vient ici, et je le sais parce que j'ai un gîte, j'ai beaucoup d'étrangers qui viennent chez moi, ce qu'ils viennent chercher, c'est la nature, ce n'est pas la mine. Or, nous allons avoir une nouvelle image. Nous allons avoir une image de territoire minier » (Échassières, 26/3).

« Le tourisme est discret mais présent à travers tous nos visiteurs amoureux de la nature simple et tranquille » (Q278).

« Pour Saint-Bonnet, on s'est battu pour la Station Verte. Du fait d'avoir la vue sur le quai de chargement, que vont devenir nos gîtes, les chemins de rando ? » (Saint-Bonnet, 27/3).

Interpellé sur ces sujets, le maître d'ouvrage a repris de façon constante les arguments développés dans sa réponse à la question 278 du forum numérique :

« Imerys a conscience que le projet s'inscrit dans un territoire rural préservé. C'est pourquoi des investissements significatifs sont envisagés pour limiter ses potentiels impacts environnementaux. Par ailleurs, le projet pourrait être source de dynamisme à plusieurs égards : (...) pour le tourisme industriel, qui existe déjà sur le territoire (les kaolins de Beauvoir ont, par exemple, signé une convention avec le musée Wolframines qui prévoit l'organisation de visites de site durant le mois d'août). (...) Le territoire d'Échassières et de Saint-Éloy-les-Mines, par son passé minier, possède un contexte favorable pour la coexistence des activités industrielles et touristiques (la carrière des kaolins de Beauvoir cohabite avec les parties prenantes locales depuis de très nombreuses années). »

Une demande a été formulée à plusieurs reprises : « il nous semble important qu'il y ait une étude sur l'impact touristique et l'impact de la mine sur l'attrait général de pleine nature, retour aux sources. Nous pensons qu'il serait important d'avoir une vraie étude indépendante, voire contradictoire avant la décision sur ce projet. » (Servant, 14/5).

Le groupe indique vouloir approfondir la prise en compte des enjeux du tourisme avec des partenaires experts : « on a prévu de travailler avec l'Université d'Auvergne, qui a un pôle d'excellence de recherche, qui nous a été conseillée d'ailleurs par le Naturopôle, justement pour travailler sur les moyens de meilleure intégration, que ce soit au niveau agriculture ou on va dire tourisme récréatif » (Saint-Bonnet, 27/3). « Il y a tout un travail de collaboration sur la coexistence des filières touristiques et l'activité industrielle pour anticiper au mieux cette coexistence et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur l'activité existante touristique » (Servant, 14/5).

Sur les enjeux de tourisme, la question des usages de l'eau revient également, comme le souligne l'auteur de la question 188 à propos de la retenue d'eau du barrage des Fades : « C'est aussi un plan d'eau qui propose deux stations touristiques (Confolant et La Chazotte) avec des lieux de baignade appréciés de la population et des touristes en période estivale. » À quoi Imerys répond : « de façon générale,

et quelles que soient la ou les solutions finalement retenues, le prélèvement d'eau dans la Sioule implique de travailler avec toutes les parties prenantes concernées (dont les acteurs du tourisme) pour s'assurer de la conciliation des usages » (sur ces sujets, voir Partie 5, chapitre 1.2.4.).

L'usine de conversion à Montluçon a généré moins de craintes. L'impact sur son environnement immédiat a cependant été questionné « Implanter l'usine de conversion à côté d'un centre aqualudique, un stadium, restaurants et hôtels... ce n'est pas prendre un risque ? » (Webinaire, 16/4) ; « Qu'en sera-t-il des impacts sur la piscine municipale, qui est dans le secteur de La Loue ? » (Saint-Pourçain, 22/4). Ces questions rejoignent plus généralement celles des enjeux environnementaux.

Dans son cahier d'acteurs (n°20), Montluçon Communauté mentionne « une incidence sur l'économie touristique locale, permettant la mise en œuvre d'une politique touristique de découverte du bassin sous le jour du patrimoine industriel et les évolutions industrielles contemporaines. »

L'agriculture

« Qu'est-ce qui va se passer pour l'agriculture que l'on est sans cesse en train de taper ? Finalement, nous sommes là pour la souveraineté alimentaire... » demande une agricultrice (Saint-Bonnet, 27/3).

L'essentiel des inquiétudes porte sur les conflits d'usage concernant l'eau, et dans une moindre mesure, sur une certaine déprise agricole (notamment sur le site de la plateforme ferroviaire).

Le monde agricole est d'autant plus sensible aux menaces qui pèsent sur lui qu'il est déjà confronté à de sérieux défis démographiques. Ainsi, pour la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, « 30 % sont tenues par des personnes de plus de 60 ans, ce qui pose un problème de reprise » (Servant, 14/5). Et, dans le même temps, le secteur se bat pour dessiner « un avenir agricole » (Ibidem). « Même si la région est la région en France qui installe le plus de jeunes agriculteurs en convention ou hors convention, cela ne compense pas la fermeture des exploitations agricoles » (N. Rigaud, responsable de l'Agence Régionale de Développement Économique pour le Département de l'Allier, Servant, 14/5).

« Le monde agricole a évolué ces dernières années, et en particulier cette partie des Combrailles, mais aussi toute la partie de l'Allier aussi qui va jusqu'à Montluçon et dans la Creuse aussi, où énormément de bâtiments photovoltaïques ont été installés. Il y a eu une dynamique au niveau des agriculteurs qui s'est mise en place. Des porteurs de projets ont monté des bâtiments photovoltaïques » relève Laurent Dumas, Président de la communauté de communes Pays de Saint-Éloy.

Dans ce contexte, certains interrogent la possibilité d'orienter la création d'emplois autrement : « 500 ou

1000 emplois, on pourrait les envisager dans un autre modèle agricole, avec des services (écoles, hôpitaux...), en réglant la question des mobilités différemment. Rien qu'en agriculture, la moitié des exploitants agricoles devraient partir en retraite ou cesser leur activité d'ici 10 ans, soit 3000 paysans-ne-s dans l'Allier » (CA 17, Confédération Paysanne de l'Allier).

L'immobilier

« Prix des maisons proches du site de chargement de Chalignat ? » (Gannat, 14/3) ; « Les gens se sont crevés toute leur vie pour avoir une maison qui va être dépréciée. Là, j'appelle ça du hold-up » (Saint-Bonnet, 27/3) ; « L'impact économique sur l'immobilier n'est pas négligeable pour les riverains du site de chargement, on parle de -30% de la valeur des biens sur des projets analogues » (Q101).

Plusieurs participant.es ont fait part de leur inquiétude sur la valeur des biens immobiliers, notamment autour de la plateforme prévue à Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Le maître d'ouvrage considère que les impacts de la plateforme seront limités et ne devraient pas avoir d'incidence majeure sur l'immobilier. Dans sa réponse à la question 101 sur le forum numérique, il se dit conforté dans cette analyse par une récente étude de l'Ademe qui, selon lui « démontre que l'éolien n'a pas d'impact sur l'immobilier pour 90 % des habitations concernées et est très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. (...) Or, nous considérons que la plateforme de chargement présente un impact potentiel moins important qu'une éolienne. »

Lors de la réunion à Servant du 14/5, la question a été posée de savoir si une analyse de ces effets pouvait être réalisée. Une telle étude n'existe pas à ce jour : « Il faudrait une enquête auprès des agents immobiliers et des acteurs qui font de la cession de vente d'opérations immobilières pour avoir ce chiffre-là. Pour l'instant, il n'y a pas d'enquêtes ni de données statistiques que nous avons qui ont montré un déclin ou un effondrement des opérations de cession. Le secteur de la construction en France est en grande difficulté, mais ce n'est pas lié au projet Imerys » (N. Rigaud, AURA entreprises).

Plusieurs participant.es au débat ont interrogé le maître d'ouvrage sur l'éventualité de soutien financier pour compenser l'impact négatif sur les revenus ou le patrimoine des habitants.

« Imerys prévoit-elle un soutien financier pour les communes concernées, pour contre balancer l'effet peut-être néfaste sur le marché de l'immobilier ? » (Gannat, 14/3).

Plusieurs questions sur le forum numérique vont dans le même sens. Parmi elles : « Imerys – qui prévoit un investissement d'un milliard d'euros – peut-il prévoir dans son budget les dédommagements pour d'éventuels habitants désireux de quitter ce village ? » (Q5) ; « De quelle manière les habitants du territoire seront-ils « indemnisés » concernant la pollution de leur environnement ? » (Q49).

Demande appuyée dans le cahier d'acteur n°33 du groupe des écologistes au conseil régional AURA : « Il faudra donc s'assurer de la mise en place de compensations en direction des populations locales afin d'en enrayer les effets. »

La réponse du maître d'ouvrage à ces demandes est constante : « Dans la mesure où 1/ Imerys prévoit des investissements significatifs pour limiter les impacts du projet EMILI et 2/ considère que ce dernier représente d'importantes opportunités de développement pour les territoires, une indemnisation pécuniaire des habitants du territoire n'est pas prévue » (réponse Q49).

2.3. Développer les services et infrastructures dans les territoires : une préoccupation majeure

2.3.1. Un défi d'aménagement du territoire

Dans son DMO (p.117 notamment), le maître d'ouvrage met en avant les effets d'entraînement positifs qu'aurait son projet, au-delà des emplois directs et indirects dans le tissu industriel, sur le renforcement du fonctionnement



Forum participatif à Gannat, 14/3

Principales retombées fiscales locales du projet EMILI(*)

PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES APPLICABLES	BASE DE CALCUL	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT ESTIMÉ
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Locaux industriels : valeur cadastrale locative diminuée d'un abattement de 50 % pour frais. (bâti) et valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 20% de son montant (non bâti)	Communes d'Echassières, Saint-Bonnet-de Rochefort et Saint Victor	~500 K€/an (hors TFPNB)
Contribution économique territoriale	Valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise au cours de l'année N-2 diminuée d'un abattement de 30%		~600 K€/an
Redevance communale sur les mines	Tonnages nets (tonnages des produits marchands qui, après préparation mécanique s'il y a lieu, sont livrés dans l'année par la mine soit à ses usines annexes de traitement chimique ou physique, soit directement à d'autres consommateurs) des produits extraits l'année précédente soit 2.1 millions de tonnes extraites x 0.9% x 60€	Commune d'Echassières pour 45% et répartition nationale pour 55%	~500 K€/an
Redevance départementale sur les mines	par tonne (pour la part communale) et 12€ par tonne (pour la part départementale) (**)	Département de l'Allier	~200 K€/an
Total local récurrent			~2 M€/ an
Taxe d'aménagement communale ponctuelle	Valeur déterminée forfaitairement multipliée par la surface de la construction en m2 et diminuée d'un abattement de 50%		800 K€

(*) Estimations préliminaires sur la base de l'étude de cadrage.

(**) Code minier en cours de révision

Support de présentation Imerys, Servant, 14/5

des services publics, la redynamisation de secteurs tels que le BTP et la stimulation des activités de commerce et de services.

Cependant, l'attractivité du territoire est questionnée, comme le fait remarquer prosaïquement cet habitant au débat mobile de Montluçon (27/3) : « C'est une opportunité pour la jeunesse. Mais est-ce que les jeunes vont vouloir s'expatrier dans ces bleds ? » Et comme le décrit davantage la production d'une des tables de travail, lors de la réunion à mi-débat (Cournon, 23/5) : « Vrai problème d'attractivité de ces territoires ? Secteur en vrai manque d'attrait, les employés vont-ils vouloir habiter à proximité ? Les médecins, les commerces, seront-ils là pour donner envie de venir ici ? Milieu ultra-rural = conséquences sur les crèches, écoles ? Et les médecins ? À l'heure du ZAN : revalorisation de l'habitat existant ? Les communes dans le 63 et le 03 pourront-elles répondre à la demande ? »

Dans leur cahier d'acteur commun (n°27), les entreprises du Naturopôle soulignent la nécessité de « couvrir les besoins propres au projet tout en préservant les besoins actuels et en accompagnant les besoins futurs de l'ensemble des acteurs économiques en présence. »

Aux yeux de plusieurs élus en charge de l'aménagement du territoire, les enchaînements vertueux évoqués par le maître d'ouvrage constituent une opportunité. Montluçon Communauté, dans son cahier d'acteur (n°20), évoque « un support de vitalité des commerces de proximité, de nouveaux besoins en services de santé, en administration publique ou privée » ainsi que « une revitalisation résidentielle. » Maurice Deschamps, maire de Lalizolle, considère pour sa part que « un élu dans une commune, quand il voit le désastre de la régression de la population, quand il voit les services publics

qui disparaissent, les écoles qui sont toujours sur la corde raide, il se dit qu'il ne peut pas passer à côté de 300 emplois qui vont se créer dans la région. On n'a pas le droit » (Servant, 14/5).

Mais ils mesurent aussi le défi qu'ils signifient dans des régions confrontées au déclin des infrastructures et services – et pour certains à une forme de désengagement de l'État – au fil des ans.

Ceci constitue pour eux un autre motif – après ceux de la formation et du développement du tissu industriel – d'exiger d'être associés et informés des projections du porteur de projet en matière d'emploi. « Ces éléments seront essentiels pour anticiper les besoins en logement et en mobilité » (CA 25, Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne). En creux, c'est aussi ce que souhaite sans doute Laurent Dumas, Président de la communauté de communes Pays de Saint-Éloy, quand il regrette « ne pas avoir été associé dès le départ » (Servant 14/5).

Ils et elles confirment au cours de cette réunion que la question du logement se pose sur tous les territoires, mais avec une diversité de situations. « Nous avons plusieurs milliers de logements qui sont vides. Pour nous, la question n'est pas la construction, mais plutôt la rénovation » (F. Laporte, président de Montluçon Communauté). « Nous avons un programme ambitieux de rénovation de l'habitat qui va se porter à un peu plus de 9 millions d'euros et qui est en cours sur l'ensemble des 34 communes du Pays de Saint-Éloy » (L. Dumas, président de la CC Pays de Saint-Éloy). « La réhabilitation de logements vacants en centre-bourg/ville devra être facilitée avec également la possibilité de construction en dents creuses dans les bourgs et les hameaux. Compte tenu de l'ampleur du projet, le territoire attend une certaine souplesse et tolérance dans l'application des quotas

prévus au SCOT » (V. Pouzadoux, présidente de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne).

Dans son cahier d'acteur (n°25), la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne évoque d'autres enjeux d'aménagement du territoire, tout en évoquant les contraintes associées : « Les services, et notamment publics, devront être également dimensionnés à la hauteur du projet. Ainsi, la question d'une évolution des effectifs de gendarmerie mérite d'être posée. Un moratoire sur la fermeture des classes en primaire et secondaire pourrait être proposé dès aujourd'hui pour anticiper l'arrivée de nouvelles populations. Une politique d'accueil offensive doit être mise en place en parallèle de ce projet pour accompagner ce développement et ainsi permettre à ces nouveaux salariés/habitants de se fixer sur le territoire et ainsi éviter des trajets pendulaires trop importants » propos complété dans le cahier d'acteur « Il sera déterminant d'intégrer également les surfaces artificialisées indirectement pour le projet (infrastructures routières, ferroviaires, logements, services, etc.) et cela afin de ne pas imputer le quota fixé aux collectivités locales. »

2.3.2. Quels financements, et pour qui ?

Le défi en matière d'aménagement du territoire comporte évidemment un volet financier, apparu dès le début du débat : « Comment les communes, les collectivités, l'État seront mis à contribution ? Qui va financer ? On a besoin d'en savoir plus sur le volume des retombées fiscales et sur la répartition avec quelques questions qu'on pourrait qualifier d'équité sur ces questions de répartition des retombées fiscales entre les

diverses communes. Quels seront les critères ? Comment ça va se faire ? » (résumé des travaux d'une des tables à Gannat, 14/3).

Ces questions se sont adressées en premier lieu au maître d'ouvrage, invité à décrire la nature et le montant des retombées financières prévisibles.

Les retombées financières directes du projet, qu'en est-il réellement ?

Dans le dossier du maître d'ouvrage, Imerys s'était contenté d'indiquer des ordres de grandeur. Les nombreuses demandes de précision, notamment sur le forum numérique, l'ont conduit à détailler les principales retombées fiscales locales. Les données sont rassemblées dans le tableau produit lors de la réunion du 14 mai à Servant.

Imerys précise : « ce calcul est fait sur la base de la législation actuelle et il convient également de poser la question aux services compétents de l'État sur une possible évolution du montant et du mode de calcul de cette redevance d'ici l'entrée en production » (réponse à la Q39).

L'appréciation des montants évoqués varie selon les participant.es. D'aucuns les mettent en regard des revenus anticipés pour le groupe : « Est-ce que vous savez de combien est la redevance, en l'occurrence, pour le lithium ? Elle est de 60 euros. 60 euros par tonne. Pour un produit final, qui vaut – on va dire, si l'on prend les hauts et les bas qui ont eu lieu ces 18 derniers mois – entre 20 000 et 80 000 euros au prix de vente mondial du lithium, de l'hydroxyde de lithium. Et on nous dit que l'on va avoir des retombées économiques,

LES RETOMBÉES FISCALES DIRECTES : CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, ANNEXE II, ARTICLE 312

- La répartition de la redevance minière communale est définie par l'article 312 du code général des impôts.
- La redevance communale des mines est divisée en trois fractions respectives de 35 %, 10 %, 55 %.
- La fraction de 35 % est attribuée pour chaque concession de mines ou chaque société minière aux communes sur les territoires desquelles fonctionnent les exploitations assujetties et, au cas où il y a plusieurs communes intéressées, répartie proportionnellement au revenu net des propriétés bâties à raison duquel l'exploitation est imposée à la taxe foncière dans chacune d'elles, augmentée du revenu net que comportent par comparaison les propriétés bâties de l'exploitant qui sont temporairement exonérées de ladite taxe. Dans cette répartition, il n'est fait état que des propriétés bâties affectées à l'extraction et à la vente des matières extraites ainsi qu'aux opérations commerciales et industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation minière proprement dite.
- La fraction de 10 % est répartie entre les communes intéressées au prorata de la partie du tonnage extrait de leurs territoires respectifs au cours de l'année écoulée. Toutefois, la fraction de 10 % de la redevance frappant les charbons extraits sous territoire étranger et amenés au jour par des puits et installations sis en France est répartie par le conseil départemental entre les communes qu'il désigne et selon les modalités qu'il choisit.
- La fraction de 55 % forme pour l'ensemble de la France un fonds commun qui est réparti chaque année entre les communes où se trouvent domiciliés les ouvriers ou employés occupés à l'exploitation des mines et aux industries annexes, et au prorata du nombre de ces ouvriers ou employés. Ne sont pas comprises dans cette répartition les communes pour lesquelles ce nombre est inférieur à dix ni celles dans lesquelles le nombre d'ouvriers ou d'employés ne représente pas un pour mille de la population totale communale.

(source : [Legifrance](#))

des retombées fiscales intéressantes. 60 euros par tonne ? C'est risible » (Échassières 26/3).

La boutade de l'un des participants aux tables rondes de la réunion du 16/3 à Gannat, « *aura-t-on un prix sur les voitures électriques ?* » relève d'une certaine façon de la même interpellation vis-à-vis du maître d'ouvrage à propos de son niveau d'engagement économique dans le territoire, jugé insuffisant.

La demande est encore plus claire dans les propos d'un participant à la réunion du 8/6 à Gannat : « *Je voudrais savoir de quelle manière, puisque Imerys est une société commerciale qui va faire des bénéfices, de quelle façon (...) Imerys fera un retour vers le public de manière à rendre cet argent qui, finalement, et de l'argent de chacun des citoyens. Je trouve un peu bizarre qu'on l'investisse dans un projet commercial comme celui-là.* »

C'est aussi la demande de France Nature Environnement dans son cahier d'acteur commun avec d'autres associations (n°26) : « *S'assurer d'une juste répartition de la valeur entre l'entreprise, les salariés et le territoire.* »

Quelle équité entre les communes ?

L'auteur des questions n°4, n°38 et n°39, sur le forum numérique, interroge la répartition des taxes entre communes en y voyant un levier d'acceptabilité du projet. Mais c'est bien du point de vue de la capacité à financer les aménagements nécessaires que ces retombées fiscales ont été aussi questionnées par certain.es élu.es.

« *Si le Code minier n'est pas revu, ce sera principalement la commune d'Échassières qui aura des retombées fiscales. Quid de la Com'com ? (...) Il se trouve aussi que des villages – je préche encore pour ma paroisse – comme Bellenaves, sont des centres d'attraction. On se rend compte qu'on a un collège, qu'on a également des structures de santé qui vont attirer forcément des personnes qui vont venir travailler sur vos sites. Or, si je le comprends bien, nous ne bénéficierons pas de retombées fiscales pour pouvoir améliorer nos services, typiquement école, entre autres. Puisque nous allons avoir, dans les années à venir, forcément une augmentation de notre fréquentation. Cela va être le cas pour Échassières, mais ce sera aussi le cas pour les autres communes. Quid de ce sujet-là ?* » (Henri Barbier, conseiller municipal à Bellenaves, Échassières, 26/3).

Cette interrogation rejoint plus généralement une forte préoccupation sur l'équité des financements entre les communes face aux charges que pourraient représenter les aménagements nécessaires. Véronique Pouzadoux, présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne l'exprime très clairement lors de la réunion de Servant : « *aménager un territoire nécessite des retombées économiques. Si le projet de mine aboutit, au vu des spécificités du code minier, nous ne sommes pas dans les mêmes retombées économiques et fiscales pour la communauté de communes qui, à l'intensité de la loi, ne*



Forum participatif à Gannat, 14/3

pourra compter sur aucune nouvelle ressource fiscale. (...) Nos communautés de communes rurales n'ont pas l'envergure financière de développer une offre régulière de transports en commun, de parkings adaptés ou de calibrage des routes. C'est une vraie question. (...) À titre factuel, lorsqu'une métropole touche 144 euros de dotation de fonctionnement de l'État, une communauté d'agglomération touche 81,60 euros. Une communauté de communes rurale comme les nôtres perçoit 42,07 euros par habitant – source du ministère de l'Intérieur dans les chiffres. »

2.3.3. Quelles mesures d'accompagnement ?

Ainsi les collectivités locales mesurent-elles unanimement l'ampleur des transformations à assurer dans des délais annoncés courts et se disent prêtes à les engager. Mais un tel défi soulève de nombreuses questions en termes d'équité, de cohérence et de moyens. Comment anticiper les besoins ? Comment coordonner les efforts ? Quelles compétences des collectivités aux différents niveaux ? Comment financer les aménagements requis ?

Les défis en termes d'aménagement du territoire imposent une stratégie globale respectueuse des spécificités de chaque bassin de vie. Sur ce point, l'État a été largement interpellé par les élu.es et les citoyen.nes.

Dès la réunion du 14 mai à Servant, Olivier Petiot, représentant la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier, acte la nécessité et la volonté d'un accompagnement des territoires par l'État. Cet accompagnement pourrait prendre plusieurs formes :

- un accompagnement financier – M. Petiot mentionne en particulier le développement d'une offre d'habitat et la rénovation du parc privé pour lequel des financements mobilisables existent déjà ;

- un accompagnement de méthodes pour mobiliser des programmes d'accompagnement de l'État, notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), qui sont des programmes qui s'adressent à la fois à des communes de plus grande taille, des villes moyennes comme Montluçon, et des communes de plus petite taille ;
- un appui spécifique qui pourrait être envisagé dans le cadre de la loi « Industrie verte », et de la reconnaissance du projet comme « projet d'intérêt national majeur » PINM, en vue d'accélérer le rythme de développement du projet, si celui-ci se poursuit. Ce dernier point sera précisé plus tard dans le débat (voir notamment Partie 2, chapitre 4.3.).

La mise en place de cet accompagnement relève d'une gouvernance ad hoc (voir Partie 6).

2.4. Qu'advient-il au-delà de 25 ans ?

2.4.1. Après 25 ans d'exploitation, quel devenir pour le territoire ?

Au-delà des interrogations sur la robustesse économique du projet et des risques d'un arrêt prématuré des opérations (voir chapitre suivant), c'est bien la durée annoncée de l'exploitation qui est questionnée.

25 ans, c'est un horizon lointain pour l'industriel, alors que son projet en est au stade des études de pré faisabilité, mais cela semble bien plus rapproché à l'aune d'une carrière, ou eu égard à l'ampleur des engagements évoqués par certains pour l'aménagement du territoire.

Ce jeune montluçonnais fait part de ses réserves lors de la réunion du 4/4 dans sa ville : « *je parle surtout en tant que Montluçonnais, et en tant que jeune pour la ville. J'écoute tous les arguments sur l'emploi surtout. J'ai un peu des réserves dans le sens où quand on a 20 ans, 25 ans ou 30 ans, et que l'on parle d'emploi et que vous parlez d'une mine sur 25 ans, ça veut dire qu'à 50 ans, vous partez avec vos petites valises. Je me dis qu'on laisse potentiellement encore la ville dans le même état que des villes comme Commentry qui ont connu des chocs industriels.* »

Il est rejoint dans sa perplexité par un participant au débat mobile de Malicorne : « *Ça va créer des emplois, on en a besoin, c'est sûr. Mais ça va durer combien de temps ? Est-ce que 25 ans... quitte à faire tout ça, faut-il s'arrêter au bout de 25 ans ?* »

« *Quitte à faire tout ça* », tout ça aussi en matière d'aménagement du territoire : « *Sur 4 ans, développement, les communes investissent, et ensuite...* » (Gannat 14/3). C'est la même question que pose Véronique Pouzadoux, présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne, à Servant (14/5) : « *la question qui m'inquiète viscéralement est la durée. 25 ans représentent 55 % d'une carrière professionnelle. C'est un quart de vie... Les enfants de 2028 de nos territoires ne*

pourront pas envisager de travailler dans la mine de demain. Quel héritage après pour les nouvelles populations, pour les équipements publics et privés, leur amortissement et leur durabilité ? »

À la question 207 sur le forum numérique, « *Qu'advient-il des 1000 (?) emplois directs et indirects dans 25 ans ?* », le maître d'ouvrage répond : « *La durée de 25 ans correspond à la durée d'exploitation envisagée au stade des études de cadrage du projet EMILI. (...) Pour autant, on sait déjà que le granite de Beauvoir va plus profondément et il serait théoriquement possible de l'exploiter également. (...) Si l'activité de la mine était prolongée, les emplois seraient alors maintenus. La prolongation de la durée de vie de la mine est une hypothèse probable au regard des éléments connus sur le gisement de Beauvoir et des retours d'expérience d'autres projets miniers. Quand l'activité de la mine s'arrêtera, après prolongation, les dispositions réglementaires s'appliqueront à Imerys comme à toute autre entreprise.* »

On comprend donc que, pour Imerys, la durée annoncée de 25 ans est un « postulat de base » (Montluçon, 4/4), destiné à asseoir un plan stratégique, mais pas une limite, puisqu'au plan technique il considère le potentiel comme bien supérieur (voir Partie 4, chapitre 1.3.3).

Il est apparu que la question de la durée de vie pouvait se poser en des termes différents pour la mine et pour l'usine de conversion. La durée de vie de la mine est directement liée au gisement, alors que potentiellement l'usine de conversion pourrait fonctionner sur une autre source de minerai que celui de Beauvoir, ou sur du lithium recyclé. Interrogé sur le forum numérique sur cette possibilité apparue lors du webinaire du 16 juillet, Imerys précise qu'il s'agit d'une « *perspective très hypothétique et de long terme (au-delà de la durée de vie du projet EMILI dans son ensemble), et qui nécessiterait vraisemblablement une nouvelle autorisation administrative, voire une transformation de l'outil de production pour l'adapter à un nouveau minéral* » (réponse à la Q278). Au final, pour ces deux hypothèses, les pistes évoquées restent ténues à ce jour et rien ne permet de savoir si les deux sites pourraient supporter ces perspectives de développement. Le dimensionnement du projet reste, dans le cadre de ce débat, limité aux objectifs et caractéristiques précisés au DMO.

2.4.2. « Pas de filière locale, donc fragilité pour un aménagement de territoire ? »

Au-delà des interrogations sur la durée de vie du projet lui-même, ce qui est questionné c'est bien la possibilité d'élargir la réflexion sur une conception plus vaste d'une filière de nature à pérenniser les retombées territoriales.

Le jeune Montluçonnais cité plus haut a d'ailleurs poursuivi son propos : « *En fait, je me demandais si vous aviez des pistes ou des idées ou si vous ameniez des réflexions sur*



Réunion publique à Échassières, 18/7

vous associer à des industriels du recyclage sur le lithium pour anticiper l'après ? »

« On n'en est pas là ». Tout en admettant que l'idée faisait sens et que des possibilités étaient envisagées, le maître d'ouvrage a dans sa réponse souligné le caractère embryonnaire de ses réflexions sur le sujet. « Sur la partie recyclage, effectivement, il y a des compétences communes sur la partie Montluçon, pas tellement, effectivement, sur le plan d'Échassières. Ceci dit, effectivement, il y a des possibilités. On envisage nous à terme le long d'ailleurs de la vie, de commencer à discuter avec des gens dans le recyclage, parce que l'on aura des capacités à intégrer des flux. Après, à la fin de l'exploitation, dans X années, on peut réutiliser une grande partie des assets et des compétences. Mais on n'en est pas là, loin de là. Franchement, 25 ans, c'est le plan initial. »

Mais l'idée d'une construction plus large, dans l'esprit d'une filière revient dans les propos de plusieurs participant.es.

La présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne regrette que cette idée ne soit pas portée concomitamment au projet : *« Nous pouvons regretter dans ce cas que dans les multiples annonces du gouvernement, aucune ne porte sur un maillage d'une filière d'excellence pour notre région. Paris ne perçoit qu'un territoire d'extraction français. En langage simple, les gigas factories ne sont pas prévus dans notre région. Pas de filière, donc fragilité pour un aménagement de territoire »* (V. Pouzadoux, Servant, 14/5). Ce qui conduit à une demande de garanties pour l'aménagement du territoire : *« Des garanties d'Imerys, mais pas seulement. Des garanties de*

l'État, des satellites publics et parapublics, des différentes collectivités plus importantes que les nôtres. »

D'autres expriment le vœu d'une telle évolution et veulent voir dans le projet l'amorce de cette construction. Le projet *« peut permettre d'initier une nouvelle filière industrielle pour notre département et pour ce bassin de Montluçon/Commentry »* (CA 34, Fédération PCF de l'Allier).

« Considérant les potentialités immenses de la matière première qu'est le lithium, il s'agit bien par ce projet, de créer une filière multisectorielle ouvrant à divers débouchés industriels dépassant largement le champ de l'industrie automobile » (CA 22, Conseil départemental de l'Allier).

Dans son cahier d'acteur (n°24), l'association « les interpreneurs » esquisse un projet industriel et entrepreneurial plus global, susceptible de constituer un « écosystème territorial ambitieux (ou cluster) avec un fort impact régional ». Elle invite à *« concevoir un projet "aval" plus vaste de valorisation du produit lithium dans les différents domaines de l'industrie et des services. »*

Dans son cahier d'acteur (n°20), Montluçon Communauté évoque *« de nouvelles perspectives de filières économiques relatives au lithium et aux batteries électriques d'une part (entreprises de maintenance spécialisée, entreprises de logistiques adaptées ou encore usines de recyclages), et plus largement, des opportunités vers l'installation d'activités industrielles vertes s'inscrivant dans la diversité de l'écosystème industriel présent sur le territoire. »*

2.5. Quelle affectation des bénéfices ?

Des participant.es au débat questionnent les objectifs et intérêts d'Imerys, à travers sa gouvernance, et interrogent l'importance réelle des enjeux sociaux et environnementaux pour le groupe (voir aussi Partie 3 pour le débat sur le pilotage privé du projet). C'est sans doute le même sujet qui inspire l'interpellation faite au maître d'ouvrage sur la façon dont les bénéfices du projet seraient distribués.

Ainsi l'auteur.e de la question 198 sur le forum numérique interroge les retombées économiques pour les actionnaires du groupe Imerys, « Nous avons besoin d'avoir un ordre de grandeur des intérêts pour chacun : environ 1000 emplois directs, indirects, potentiels pour l'Allier. Mais combien d'enrichissement pour les humains les plus éloignés des conséquences de ce projet ? »

Ce à quoi Imerys répond :

- « Il est important de rappeler que le projet EMILI va d'abord bénéficier aux salariés, à l'État, aux collectivités locales et à des établissements publics tels que SNCF Réseau ou encore RTE. En effet :
- Le projet va mobiliser entre 500 et 600 salariés à temps plein, ce qui représente plusieurs dizaines de millions d'euros de masse salariale chaque année ;
- L'État, le département et les communes concernés vont bénéficier de l'impôt sur les bénéfices et de nombreuses taxes locales et sectorielles, qui devraient représenter plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année ;
- Des établissements publics comme l'Agence de l'Eau compétente vont toucher une redevance annuelle basée sur le prélèvement d'eau du projet ;
- SNCF réseau va toucher un droit d'utilisation annuel du réseau ferré pour le transport des marchandises ;
- RTE va toucher une redevance annuelle pour l'extension et l'utilisation des lignes haute tension.

Enfin, les actionnaires d'Imerys, en rémunération du risque pris dans la réalisation du projet (plus de 80 % des investissements d'EMILI seront supportés par des intérêts privés) devraient bénéficier des retombées du projet à travers le versement d'un dividende. Imerys est une société cotée en bourse, détenue pour 40 % par des actionnaires institutionnels, majoritairement européens, et par plusieurs milliers d'actionnaires individuels français. Au titre de l'exercice 2023, le conseil d'administration du Groupe a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 115 millions d'euros. Ce montant correspond à 50 % du résultat net des activités. Au cours des dernières années, le taux de rendement moyen de l'action Imerys (c'est-à-dire le rapport entre le dividende par action versé chaque année aux actionnaires et le cours de l'action) s'est élevé à environ 3 % . »

Ces réponses qui expriment la logique d'une entreprise, laissent sans doute une partie des habitant.es frustré.es quant à leurs attentes en termes de retombées, de bénéfices directs ou indirects, de compensations, qui se sont exprimées sous différentes formulations tout au long du débat, depuis une première intervention à Moulins (14/3) : « Aura-t-on un prix sur les voitures électriques ? » Une idée, issue de travaux en groupe lors de la réunion de mi-débat (Cournon, 23/5), illustre ce qu'attend une partie des habitant.es : « Acceptabilité : a-t-on envisagé du financement participatif pour que des citoyens deviennent actionnaires de la mine ? » Cette question n'a pas reçu de réponse mais, sous un angle différent, elle invite à une réflexion sur les moyens d'associer les citoyen.nes – et singulièrement celles et ceux du territoire – à la gouvernance et aux retombées économiques éventuelles du projet.



Réunion publique à Montluçon, 9/7

3. UN PROJET INDUSTRIEL QUI INTERROGE PLUS GLOBALEMENT LE PROJET DE TERRITOIRE

Les différences de perception vis-à-vis du projet dessinent en partie une carte des territoires et bassins de vie aux sensibilités différentes.

La question de l'intégration éventuelle du projet entraîne une réflexion sur l'identité du territoire – son passé, son présent, sa culture – et son avenir – la dynamique de son développement.

3.1. Le rapport au passé

Comment le projet peut-il s'inscrire dans l'histoire du territoire ? L'analyse de Nicolas Rigaud, responsable de l'Agence Régionale de Développement Économique pour le département de l'Allier, va dans le sens d'une cohérence : *« Le projet minier est à la fois un projet extractif, mais aussi un projet industriel. Le fait qu'il s'implante sur un territoire comme celui de l'Allier n'est pas incohérent par rapport aux bassins industriels et au savoir-faire industriel. (...) En Auvergne, c'est l'usine à la campagne. Nous avons de la surface et des entreprises de plus ou moins grande taille qui tapissent tout le territoire. C'est un marqueur de notre territoire et de notre savoir-faire industriel. Vous avez tous, dans vos proches ou parmi vos relations, des gens qui travaillent dans une usine en plein milieu de la campagne. C'est exactement ce qu'il se passe pour l'Allier. C'est d'ailleurs la même chose pour le Puy-de-Dôme. »*

Ce point de vue est davantage représenté sur le bassin d'emploi montluçonnais, dont les habitants ont vécu le déclin économique. *« Quand Montluçon avait des usines ce n'était pas la plus mauvaise période. Depuis, on a perdu la moitié de la population parce qu'on ne peut pas offrir de travail aux jeunes. Le lithium est un bon espoir »* (DM Montluçon, 27/3).

Ainsi le projet viendrait confirmer la vocation industrielle du bassin montluçonnais *« comme un acteur solide de la dynamique de réindustrialisation nationale »* (CA 20, Montluçon Communauté).

Du côté d'Échassières, plusieurs habitants mentionnent aussi une cohérence et une continuité avec un passé minier. Parmi eux, certains évoquent les premiers projets d'exploitation du lithium dans les années 1980 pour regretter que cela n'ait pas été suivi et que l'on ait *« perdu 45, voire 50 ans »* (Servant, 14/5). Mais d'autres contestent ce point de vue : *« Le passé minier de notre région est une chose, mais le futur minier de notre région en est une autre »* (une habitante, même réunion).

Et si le passé minier est constitutif du patrimoine du territoire, de nombreux.es participant.es ont aussi insisté sur **la qualité des espaces naturels et des paysages qui en constituent un marqueur fort.** *« L'Allier est un département*

extrêmement rural et qui, pour partie, fait attention à la préservation de son bocage et de ses forêts » (Montluçon, 4/4). Pour beaucoup, le cadre naturel est un facteur d'attractivité pour les touristes et pour ses habitant.es. La proximité avec la nature serait même, pour certain.es, au fondement de leur choix d'habiter le territoire. Dans leur cahier d'acteurs, les élu.es de Saint-Pourçain Sioule Limagne rappellent que *« la Communauté de communes a fait de ses paysages un atout de son territoire, gravé dans son SCOT. Le secteur ouest est dominé par le massif de la Bosse, couvert de ses forêts et s'ouvrant à la plaine de Limagne. Les nouvelles installations industrielles devront s'intégrer dans ses paysages sans en modifier l'harmonie et en respectant ses marqueurs. »* Comme beaucoup d'intervenant.es, la Communauté de communes fait de la préservation de l'environnement est une condition d'acceptation du projet.

Cette diversité est à prendre en compte : *« Je mesure bien que chacun des sites a des situations particulières, que l'approche, les préoccupations et les soucis ne sont pas les mêmes lorsque l'on est stricto sensu à la Bosse, quand on est sur la géographie de la plateforme de chargement ou quand on est à Montluçon dans un bassin qui a une autre culture historique industrielle dans le sud-ouest du département »* nuance ainsi Claude Riboulet, président du Conseil départemental (Cournon, 23/5).

3.2. Différentes visions d'avenir

3.2.1. Pour les uns, la revitalisation d'un territoire en perte de vitesse

Revitalisation, bouffée d'air, renaissance, tremplin : les termes ne manquent pas pour décrire les effets domino attendus de la *« locomotive »*. Nombre des acteurs économiques et des élu.es proposent cette lecture des retombées d'un projet qui apporterait un nouveau souffle et jouerait un rôle moteur pour l'ensemble de l'économie.

Le président de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Allier pense *« que c'est une vraie bouffée d'air pour l'économie »* (Montluçon, 5/4). Son homologue de la CCI du Puy-de-Dôme abonde, en appuyant son propos sur l'expérimentation : *« regardez ce qui s'est passé sur le territoire d'Issoire »*, faisant allusion à l'arrivée d'un régiment de transmission. *« Toute la vallée d'Issoire jusqu'à Brioude a été polarisée dans son commerce, dans son habitat, dans la réfection des bâtiments, dans les routes, dans les transports et dans la mobilité parce qu'il y avait un intérêt et parce que tout d'un coup, il y avait une dynamique à un endroit »* (Servant, 14/5).

Le maire de Servant décrit lui aussi les effets multiplicateurs de la création d'emplois *« Cela fait des dizaines d'années qu'aucune entreprise sur notre territoire n'a créé plus de dix emplois. C'est donc essentiel pour la survie de notre territoire. La commune de Servant ainsi que cinq autres communes. Lapeyrouse, Durmignat, Moureuille, Menat et*

Ayat-sur-Sioule ont été retenues comme villages d'avenir pour leur attractivité par rapport à tout ce que je viens de vous dire. Derrière, c'est l'enjeu de nos commerces, que ce soit multiservice, boulangerie, des familles en plus, de l'habitat, des impôts en plus pour nous. C'est donc plus de familles et plus d'enfants pour les écoles. C'est un tout. »

Le député Yannick Monnet considère que « *La nécessaire revitalisation de nos territoires ruraux passera par des projets de réindustrialisation porteurs d'emplois qualifiés et durables. Ces activités doivent également permettre de conquérir une valeur ajoutée réelle pour nos territoires* » (CA 8), tandis que Montluçon Communauté (CA 20) évoque « *un tremplin pour la structuration d'une dynamique d'innovation sur le territoire.* »

Le MEDEF parle de « bassin d'emploi sinistré » et estime que « *une redynamisation de l'emploi, de formations et de compétences est une véritable chance pour l'Allier.* » À l'unisson, le MEDEF Puy-de-Dôme ajoute que ce projet participe à la dynamique de réindustrialisation du pays, qu'il considère comme un enjeu majeur.

Des habitants soutiennent eux aussi cette vision de la contribution du projet à l'avenir du territoire :

« À un moment donné, il faut revenir les pieds sur terre. On est un pays industriel. Tout le monde dit que l'on a exporté l'industrie. Cela fait des emplois. C'est une économie aussi. Et pour faire vivre la France, il faut de l'économie » (Échassières, 26/3).

« Si nous voulons faire revivre et faire revenir au pays nos enfants qui sont tous partis d'ici, nous devons mettre toutes les opportunités de notre côté » (Montluçon, 4/4).

« Je suis nouvel habitant ici, je viens du Var. Pour l'entrepreneuriat, ça va développer. Ici c'est la belle au bois dormant, ça va réveiller. Ça va développer le réseau ferroviaire, qui n'est pas terrible. Et aussi développer l'immobilier, ici les maisons sont fermées, il y a des gens nouveaux qui viendraient » (DM Commentry, 31/5).

3.2.2. Pour d'autres, une rupture avec une identité et une dynamique à l'œuvre

Pour d'autres, le projet proposé par Imerys vient contredire l'identité du territoire et mettre en danger une dynamique en cours.



Réunion publique à Échassières, 18/7

Plusieurs habitants témoignent de leur attachement aux paysages et à un environnement préservé : « *Ce territoire est profondément aimé de ses habitants. C'est un Eden. Le paradis de ceux qui fuient le monde, les villes, de ceux qui n'ont jamais quitté leur racine paysanne* » (Q278).

Sur la partie ouest du territoire concerné par le projet, la dynamique de développement repose sur trois piliers : l'agriculture, le tourisme et l'industrie. Or, comme développé plus haut (chapitre 2.2.3), les craintes que ce projet vienne pénaliser les deux premiers sont nombreuses.

Quant au troisième, l'industrie, l'image de l'usine à la campagne proposée plus haut n'est pas partagée par tous : « *Nous avons choisi de vivre à la campagne et personne ne saurait accepter de voir une usine se monter sur le seuil de sa porte* » (CA 7, Collectif de riverains de Saint-Bonnet).

Le Naturopôle implanté à Saint-Bonnet-de-Rochefort illustre depuis 1995 une dynamique de développement industriel fondé sur le déploiement d'une offre globale autour du végétal, de la Santé durable et du développement durable. Dans leur cahier d'acteur (n°27), ses industriels font part de leurs « *réelles inquiétudes sur les impacts d'image auprès des donneurs d'ordre, prospects, partenaires, collaborateurs..., pour lesquels notre implantation en Environnement Préserve représente un atout et un point différenciant majeur.* »

« Et puis à Saint-Bonnet-de-Rochefort, depuis une dizaine d'années, on s'est battu pour avoir le Naturopôle : certification ISO, Excellence rurale où on choisit les entreprises qui respectent l'environnement. On va donc rentrer dans Saint-Bonnet-de-Rochefort où il y a le Naturopôle, et on va ressortir de Rochefort où il y a le Dénaturopôle. C'est bien triste » (Collectif de riverains, Saint-Bonnet, 26/3). Le Naturopôle d'un côté, le dénaturopôle de l'autre, ce mot d'esprit ne traduit-il pas la pensée de celles et ceux, singulièrement dans l'ouest du territoire, qui considèrent que le projet vient ainsi dénaturer les conditions de vie, l'image et la dynamique de développement du territoire, fondée sur les atouts environnementaux et l'économie circulaire ?

Ce sentiment d'une contradiction entre les aspirations pour le futur du territoire et la nature du projet proposé se retrouve dans les attendus de la motion de la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort contre l'implantation du projet sur le territoire communal, votée le 12 mai 2023. « *Considérant que ce projet impactera fortement la qualité de vie et l'environnement des riverains du site mais aussi de tous les citoyens de la commune, Considérant que ce projet pourrait porter préjudice au maintien de la certification ISO 14001 de la zone Naturopôle, dont le programme de management environnemental s'applique notamment à l'image du parc dans son environnement, Considérant que la commune est labellisée « Station Verte », label national attribué aux communes touristiques situées dans un environnement préservé et que ce projet est de nature à remettre en cause cette labellisation.* »

Il est également porté par cette intervention d'une habitante de Bellenaves lors de la discussion libre à Échassières (18/7) : « *Le territoire de l'Allier, du Bourbonnais, est une région patrimoniale. C'est une région où nous avons mis l'accent depuis plusieurs années sur le tourisme vert et sur le patrimoine. Je crains qu'avec les conséquences qui, pour moi, sont de deux ordres, l'assèchement des nappes phréatiques et la déforestation, ou plus exactement la disparition de notre forêt, ne soit plus du tout un attrait pour la région, mais au contraire, nous fasse complètement oublier.* »

Des participant.es vont jusqu'à évoquer un retour au passé : « *Le projet de mine de lithium n'est pas l'avenir, c'est un retour au XIX^e siècle, une aberration que les générations futures payeront très cher* » (avis 66). Dans son cahier d'acteur (n°17) la Confédération paysanne évoque elle aussi un « projet hors d'âge » ; pour elle, ces visions d'avenir doivent être discutées, elle demande « *un débat sur les besoins essentiels des habitants du Bourbonnais, et au-delà, pour faire face courageusement au défi des prochaines décennies.* »

3.3. Les conditions d'un dialogue entre visions contrastées : quels équilibres ?

Lors du tout dernier temps d'échange du débat public (Échassières, 18/7), le maire de Louroux-de-Bouble dresse un vif portrait des enjeux. « *Je voudrais d'ailleurs parler de la vision du territoire. Je vais essayer de me placer dans 30 ans. Je ne serais peut-être plus là, mais ce territoire, je l'aime. Nous sommes là depuis de nombreuses générations. Il y a plusieurs scénarios possibles et je vais peut-être dire d'abord le mauvais. Il peut y avoir le scénario où, au niveau politique, au niveau de l'État, nous n'avons rien fait et nous avons laissé le système d'extraction et de consommation sans régulation de la taille des véhicules et autres, juste en se disant qu'il faut continuer de faire du business et du profit avec une dégradation de notre environnement. Nous allons donc arriver dans le mur et le territoire n'aura rien gagné. Je pense que tout le monde sera perdant, dont notre territoire, notre pays et tout le monde. Toutefois, dans un autre scénario que j'aimerais envisager, c'est que cette mine continue puisque l'on pense qu'il y a des ressources pour un peu plus que pour 25 ans, que nous avons réussi à faire pencher un peu les histoires de réchauffement climatique et que nous pouvons proposer à nos enfants quelque chose d'un peu plus durable. Nous avons une voie de chemin de fer et nous pourrions dire à nos enfants et à nos petits-enfants qu'il y a 30 ans, il y avait ce projet, cette opportunité ou ce danger qui était là, devant nous. Il y a eu un pari qui a été pris, d'extraire et de produire ces batteries lithium pour enclencher le changement et empêcher le changement climatique, que nous l'avons réussi et que nous essayons de leur offrir un avenir un peu moins morose que ce qui est actuellement. Je ne sais pas ce qu'il se passera dans 30 ans, si ce sera la désolation ou au contraire, quelque chose de plutôt positif, mais j'ose espérer que ce sera plutôt positif.* »

Est-il possible de penser plus largement une telle compatibilité entre des visions apparemment antagonistes ? À quelles conditions ces visions contrastées du territoire et de son avenir peuvent-elles se parler ?

Lors d'une intervention, la présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne décrit la façon dont les différents vecteurs de développement se conjuguent : « *Les forces économiques qui maillent notre territoire se caractérisent par un triptyque qui doit se respecter et se développer. Une force ne se fait pas au détriment d'une autre. Nous veillons à cette garantie* » (V. Pouzadoux, Servant, 16/5)

Cette subtile recherche d'équilibre devient une exigence pour le développement du projet. C'est d'ailleurs le sens du propos du Conseil Départemental de l'Allier : « *Il conviendra notamment de veiller à ce que ce projet s'inscrive localement dans un équilibre avec les secteurs d'activité déjà ancrés notamment l'agriculture, le tourisme et les autres industries* » (CA 22).

De la même manière qu'il est demandé que les installations industrielles s'intègrent dans les paysages sans en modifier l'harmonie, il est attendu que le projet s'intègre dans le territoire en respectant ses marqueurs.

Cette attente trace les exigences minimales (les « lignes rouges ») en matière de préservation du cadre de vie, du patrimoine, de la biodiversité et de la santé, pour ne pas compromettre l'avenir du territoire.

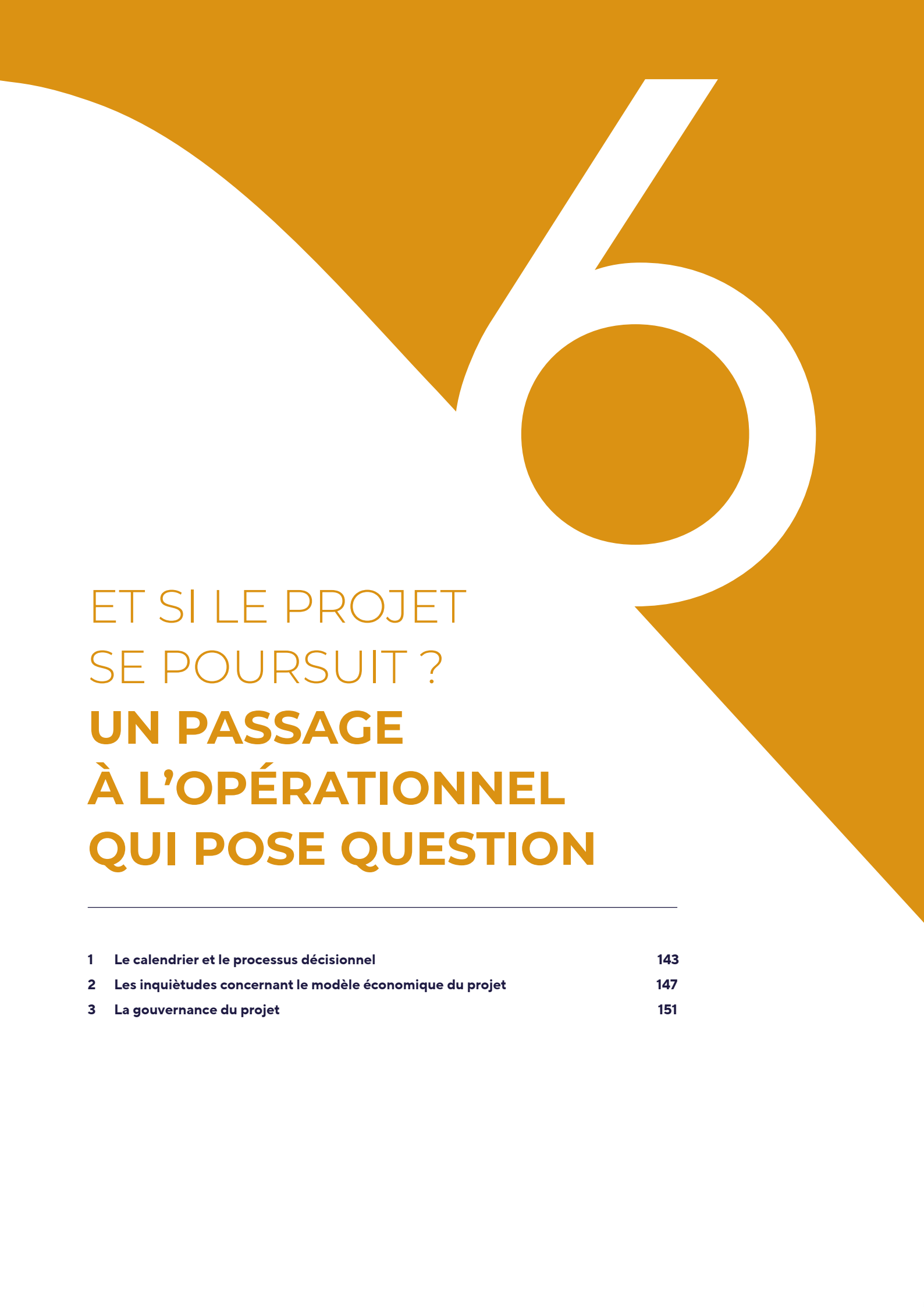
Elle suppose une nouvelle fois des coopérations. C'est dans cet esprit que les entrepreneurs du Naturopôle « *souhaitent contribuer à la co-construction de ce projet en proposant une démarche constructive, indépendante et complémentaire des démarches technico-administratives de l'exploitant Imerys* » (CA27). Partageant avec la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne le désir de bénéficier d'expertises indépendantes, le collège des entrepreneurs indique avoir signé une convention tripartite avec l'Université de Clermont Auvergne (UCA) et la communauté de communes.

L'obtention du label I-site (Initiatives Sciences Innovation Territoires Économie) par l'UCA EN 2022 pour le projet CAP 20-25 semble en faire un partenaire privilégié pour la construction collective d'un avenir du territoire associant l'ensemble des forces économiques⁴.

Quoi qu'il en soit, si le projet se poursuit, le travail sur des équilibres à trouver et la recherche de possibles synthèses impose une élaboration collective dans un esprit de co-construction impliquant toutes les parties prenantes et soutenue par des expertises tierces.

Tel est l'enjeu d'une gouvernance adaptée du projet (voir partie suivante).

4 Comme indiqué plus haut (2.2.3), le maître d'ouvrage indique également vouloir s'engager dans un partenariat avec l'UCA.



ET SI LE PROJET
SE POURSUIT ?
**UN PASSAGE
À L'OPÉRATIONNEL
QUI POSE QUESTION**

1	Le calendrier et le processus décisionnel	143
2	Les inquiétudes concernant le modèle économique du projet	147
3	La gouvernance du projet	151

Outre les questions d'opportunité et les nombreux sujets techniques soulevés tout au long du débat, une dernière série d'interrogations questionne des enjeux liés à la réalisation du projet, s'il se poursuivait. Elles peuvent être regroupées en trois grandes catégories : comment le calendrier peut-il influencer sur la réalisation du projet, le modèle économique présenté par Imerys présente-t-il des facteurs de risques, et quelles modalités de gouvernance et de contrôle sont attendues par les publics ?

1. LE CALENDRIER ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

L'importance des questions et avis exprimés tout au long du débat sur le sujet des calendriers reflète pour bonne part les incompréhensions du public concernant les étapes à venir du processus décisionnel, et ce sur différents sujets abordés sous un autre angle dans les parties précédentes de ce compte rendu : usine pilote, projet commercial, régénération de la ligne ferroviaire, études hydrologiques... Mis bout à bout, ils témoignent d'un besoin de clarification qui devra être pris en compte si le projet se poursuit.

1.1 Projet « démonstrateur » et installations « pilotes » : une première étape mal située par les publics

L'articulation entre les procédures découlant de la mise en place du projet « démonstrateur » (auquel se rattachent les usines pilotes) et le projet d'usine commerciale, objet du présent débat public, ainsi que l'ordre des échéances à venir, entre études, validations internes et demandes d'autorisations, interrogent nombre de participant.es.

Par ordre d'échéances, le projet « démonstrateur » est le premier à apparaître : objet d'actualité largement discuté en cours de débat et rattaché au projet, il est pourtant stricto sensu exclu du périmètre réglementaire du débat public. Imerys a donc pu déposer un dossier de demande d'autorisation en dehors des étapes (et délais) imposées par le débat public. Ce point de procédure assez complexe et juridique a échappé à certains publics, suscité une incompréhension manifeste chez d'autres, et plusieurs interpellations : « *Vous allez déposer les dossiers réglementaires de vos usines pilotes. (...) Pouvez-vous nous assurer que vous attendrez la fin totale et complète de la CNDP pour ces dossiers, c'est-à-dire non seulement une fois le débat public terminé en juillet mais aussi une fois que la CNDP aura pu rédiger et publier ses conclusions fin septembre et enfin après que vous ayez utilisé les trois mois réglementaires pour répondre ?* » (Q85).

En réponse aux demandes formulées par les publics, Imerys a présenté plusieurs fois des éléments de calendrier, qui se sont précisés au fur et à mesure de l'avancement du débat : après avoir évoqué de manière imprécise « *une demande d'autorisation concernant la phase pilote [qui] pourrait être*

déposée dans l'année 2024 » (Gannat, 14/3), le porteur de projet a évoqué l'objectif d'un dossier déposé en milieu d'année. Le webinar d'approfondissement (16/7) a livré de dernières informations sur ce sujet : « *Nous sommes en train de finaliser le dossier d'autorisation à l'instant où je vous parle pour qu'il soit déposé dans les deux semaines qui viennent. Nous visons au démarrage de la construction des usines pilotes l'année prochaine, en 2025, pour pouvoir démarrer des usines pilotes en 2026.* »

Fin juin, la CNDP avait demandé à ce que le dossier soit porté à connaissance du public. Bien que ces usines ne fassent pas partie du débat public, la CNDP considère qu'elles en sont un élément de contexte important, attesté par l'avis de l'Autorité environnementale publié en décembre.

Le maître d'ouvrage a répondu qu'étant donné que les demandes d'autorisation déposées ne constituent que des documents de travail, qui restent susceptibles d'évoluer après leur réception et la vérification de leur complétude par les services de l'État, il ne s'agissait pas de documents publiables.

Toutefois, Imerys indique que ces dossiers seront intégralement consultables à l'occasion des phases de consultation officielles, faisant référence à l'enquête publique dont les projets pilotes feront l'objet.

Ce dossier a finalement été déposé dans la seconde partie du mois de juillet, avant la fin officielle du débat public, compte tenu du report de la date de clôture provoqué par la convocation des élections législatives anticipées.

De manière répétée, Imerys a été amené à préciser et justifier son intention concernant ce calendrier, notamment sur les marges de manœuvre qu'il laisserait pour tenir compte du débat : « *Le débat public tel qu'il a été défini ne porte pas sur ces entités pilotes, il porte sur le projet final. Néanmoins,*



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

le projet pilote qui serait déposé en milieu d'année pourrait être modifié, amendé dans le cadre de son instruction par les éléments issus de ce débat public, puisque l'enquête publique dans un processus d'autorisation de ce pilote n'aurait lieu qu'en 2025. Ça veut dire qu'après le dépôt de ce dossier, il pourrait être modifié avec les enseignements de ce débat public, bien que le débat public ne porte pas sur le projet pilote » (Gannat, 14/3).

De la même façon, sur la dernière partie du débat, l'entreprise énumère les étapes de procédures à venir et les consultations publiques qui s'y rattachent : « Nous allons effectivement déposer les demandes d'autorisation pour les dossiers pilotes d'ici quinze jours. Ils vont être inscrits par les services de l'État. Il y aura un avis de l'autorité environnementale et à la suite de l'avis de l'Autorité environnementale, nous aurons un temps qui est prévu par la réglementation d'enquête publique sur ces dossiers. Ce sera plutôt au début de l'année 2025. Au début de cette année, il y aura le dépôt d'une demande de concession minière. C'est le titre minier qui lui-même fera aussi ultérieurement l'objet d'une enquête publique. Nous aurons, à la fin, un dernier dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera dans la même teneur que celui du pilote, mais avec une échelle bien évidemment beaucoup plus importante et qui fera encore, lui aussi, l'objet d'une enquête publique. C'est donc pour la partie dossier. Si nous avons des modifications de documents d'urbanisme, comme cela pourra être le cas sur Échassières ou sur Saint-Bonnet-de-Rochefort pour la plateforme de chargement, il y aura là aussi une procédure dédiée avec un temps d'enquête publique réglementaire » (webinaire, 16/7).

Plus généralement, ces interpellations sur le calendrier s'accompagnent d'un manque d'identification du rôle de ces installations « pilotes », et de leur possible incidence sur le développement du projet commercial. Ce pourquoi Imerys a souvent dû s'employer à rappeler les objectifs poursuivis par le démonstrateur, à savoir dans un premier temps « vérifier la viabilité des options technologiques envisagées en vue de permettre l'investissement sur un futur projet industriel » (réponse Q85), c'est-à-dire « mettre en confiance les investisseurs. »

« Le deuxième objectif est d'accélérer la mise en service des unités à l'échelle commerciale en formant nos équipes opérationnelles sur ce procédé et en intégrant le retour d'expérience que nous aurons développé en opérant ces pilotes. L'apport de connaissances que nous allons créer s'agira principalement de maîtrise du procédé. » (webinaire, 16/7).

En d'autres termes, il a également été dit que le projet démonstrateur permettrait de « faire tourner le procédé de manière continue sur la concentration et la conversion, et de pouvoir voir les effets secondaires qu'il peut y avoir sur la performance des équipements et du process. L'idée est de bénéficier des pilotes pour pouvoir faire une caractérisation additionnelle des résidus et des coûts produits » (webinaire, 11/7).

Validation et confirmation du procédé et de la technologie à l'échelle industrielle ; accélération de la mise en service des unités à l'échelle commerciale en formant les équipes opérationnelles sur ce procédé et en intégrant le retour d'expérience ; caractérisations additionnelles : ces différentes attentes relatives aux pilotes ont donné lieu à des avis contrastés, s'appuyant sur des interprétations divergentes de la gestion des temporalités, comme en témoignent certains cahiers d'acteurs. Une association environnementale considère que cela corrobore leur vision d'un projet hâté s'appuyant sur « des données actuelles (...) partielles et insuffisantes » (CA 6, FNE Allier). À l'inverse, un acteur professionnel du secteur y voit une « décision extrêmement lourde sur le plan financier et sur le plan du calendrier [qui] paraît devoir être saluée : Elle permet de quasiment éliminer le risque d'échec industriel, vis-à-vis d'un procédé "original" [c'est-à-dire classique] » (CA 28, Société de l'Industrie minière).

1.2. La décision finale d'investissement, un horizon au second plan dans le débat ?

« Donc, à la suite de ce projet pilote, évidemment, toutes les équipes sont motivées pour que le projet continue, mais peut-être qu'il y aura une décision ou interne ou externe pour, finalement, arrêter le projet. En tout cas, ce sera une étape importante » (webinaire, 11/7). Les équipes d'Imerys ont clairement affirmé en cours de débat que le projet démonstrateur ne préjuge pas de la mise en œuvre du projet commercial, ni a fortiori des conditions détaillées de cette mise en œuvre. « Leur mise en service est indépendante » souligne l'entreprise pendant le webinaire.

Certains publics ont relevé cette information, tel ce participant demandant confirmation : « Il est indiqué dans vos dossiers que tant que le pilote n'a pas prouvé sa rentabilité, toutes vos promesses sont conditionnelles pendant 5 ans, y compris le transport SNCF... » (tchat zoom, webinaire, 11/7).

Le directeur de projet Lithium du groupe Imerys prendra la parole à Cournon d'Auvergne pour préciser les suites à venir d'ici la prise de décision. « Nous avons un procédé qui fonctionne. Maintenant, nous devons le tester à une échelle un peu plus large, parce qu'avant de prendre cette décision d'investissement qui est plutôt autour de 2026-2027, nous avons encore du travail. Nous devons passer par ces étapes de démonstration pour dire que cela fonctionne à une petite échelle industrielle. Nous voyons aussi ce que nous générons comme coproduit et nous pouvons mieux caractériser les résidus. En parallèle, nous continuons aussi les études environnementales d'état initial et les modélisations sur les circuits d'eau pour que, in fine, lorsque nous arriverons en 2026-2027, nous aurons, bien entendu, les autorisations si l'État nous les donne après instruction de nos dossiers. (...) C'est donc tout un chemin avec une vraie décision finale d'investissement vers 2026-2027. À tout moment, nous pourrions décider d'arrêter, même après le débat public, avant cette échéance. »

Le calendrier ainsi balisé a peu fait réagir les publics, plus enclins à interroger l'horizon proche des procédures administratives à venir que le processus de prise de décision ultérieure évoqué par Imerys. Il n'en reste pas moins déterminant pour la suite du projet commercial, qui dépendra donc tout autant des arbitrages réalisés par le groupe Imerys dans les années à venir que des autorisations qui pourraient être délivrées par les administrations.

1.3. Régénération de la ligne ferroviaire : pas de calendrier mais des études initiées et un projet à construire

La réunion d'échange avec les représentants de l'État organisée à Montluçon (9/7) a permis de détailler les enjeux relatifs à la régénération de la ligne Gannat-Montluçon, devant un public désireux d'en savoir plus avant la fin du débat. Ont été ainsi présentés les objectifs des études tout juste initiées (voir Partie 4, chapitre 2.2.). Pour autant, il demeure des incertitudes sur les sujets du **financement du projet et de son calendrier**.

Sur le premier point, pas de réponse à apporter, dans l'attente des premiers résultats d'études, mais une interrogation demeure sur le niveau d'engagement de l'État pour garantir une future réalisation des travaux : « J'ai trouvé qu'il y avait deux poids et deux mesures entre les termes "Je pense que nous trouverons une solution" et "Il faut être économe avec l'argent public" pour une ligne de chemin de fer et les 250 millions d'euros de crédit d'impôts pour Imerys. Ma question rejoint cette histoire d'enveloppe. Si l'État aujourd'hui a dit qu'il mettra un crédit d'impôts maximum de 250 millions d'euros pour Imerys, y a-t-il également une enveloppe maximum pour cette ligne ? Cela me paraît important. C'est du domaine de l'État. »

Sur le calendrier, les échanges sont plus poussés et permettent d'esquisser un chemin possible compatible avec l'horizon du projet.

« Nous nous dirigeons plutôt vers des travaux à l'horizon 2027 tel que prévu, avant l'horizon de mise en exploitation du projet EMILI. C'est là où est tout le challenge, mais ce sont des choses qui avancent. Croyez-moi que l'enjeu est bien compris sur l'horizon de mise en exploitation du projet de lithium » (un représentant de SNCF Réseau, Montluçon, 9/7).

« Nous essayons tous d'avancer au plus vite en faisant les bons choix d'organisation et d'investissement parce que c'est de l'argent public. Il faut en être économe. Il y a des travaux à réaliser. Il y a un ensemble de travaux. Je ne veux pas préempter les études, mais il y a probablement des choses qui doivent être faites rapidement et immédiatement. À ce moment-là, SNCF Réseau le proposera et d'autres choses pourront peut-être être faites dans un deuxième temps, et ainsi de suite. Tout cela, c'est ce qu'apporteront les études », indique le Délégué interministériel. Puis, en réponse aux questions, il insiste : « Je me suis assuré, dans les discussions que j'ai eues avec SNCF Réseau, qu'à date, la réalisation des travaux n'était pas compromise au titre du calendrier, c'est-à-dire que l'on était encore dans une situation où, certes, nous ne sommes peut-être pas très en avance, mais où l'on avait un chemin qui permettait de faire une partie significative des travaux et les travaux importants dans un délai compatible avec ce que nous dit Imerys du début de son exploitation, c'est-à-dire l'horizon fin 2028, début 2029. Ce n'est pas à un mois près. Tout cela n'est pas une science complètement exacte, mais en tout cas, ce n'est pas incompatible » (B. Gallezot, DIAMMS, Montluçon, 9/7).

La direction régionale de SNCF Réseau confirme cette possibilité : « Nous allons avoir un mode de conception et réalisation pour avoir à la fois les ressources humaines et industrielles pour réaliser en quelques années la régénération de la ligne et c'est un vrai défi. Ce planning est donc en train d'être réalisé et nous le stabiliserons d'ici l'automne. » Et de préciser que ce montage conception / réalisation « est quelque chose qui permet en général d'aller plus vite sur les délais, de remettre, après une large phase d'étude, les éléments à ce qui s'appelle un concepteur-réalisateur, soit



Forum participatif à Gannat, 14/3

un attributaire, un groupement, une entreprise de travaux ou une maîtrise d'œuvre pour justement opérer très souvent le gain et un gain temporel sur le planning qui permet d'aller plus vite, mais d'être aussi plus efficace. » Qui permettrait donc, selon SNCF Réseau, une réalisation des travaux « à l'horizon 2027 tel que prévu, avant l'horizon de mise en exploitation du projet EMILI. »

Un sujet qui appelle donc de futurs échanges si la concertation continue était engagée, et qui invite quoi qu'il en soit à un partage des données d'études dans les meilleurs délais, avec des publics soucieux que le projet EMILI ne se réalise pas avant la régénération de la ligne. « À l'avenir, pour la question de la concession pour cette mine, sera-t-elle conditionnée à la rénovation de cette ligne de chemin de fer ? » (Les Shifters Auvergne). « Notre exigence, c'est que ces travaux soient terminés avant que commence le trafic de lithium. Lorsque le trafic se déroulera, hors de question de recommencer des travaux sur la ligne. Il n'y aura plus d'intervalles pour les faire. On nous a annoncés récemment (...) que l'enveloppe spécifique pour la rénovation de la ligne serait connue au premier trimestre 2025. Je ne sais pas si Imerys va pouvoir commencer à transporter son lithium parce que cela nous paraît très léger pour le premier trimestre 2025 avec seulement les études. Nous allons commencer les travaux ensuite. Est-ce qu'ils seront prêts pour 2028 ? Ce n'est vraiment pas sûr. » (Comité de défense du rail de la région de Montluçon).

1.4. Changement climatique et ressource en eau : un décalage entre le calendrier du projet et les études engagées par les SAGE

L'ensemble des intervenant.es ont convenu de la nécessité de prendre en compte le changement climatique dans les études de conception du projet en se projetant dans l'avenir : « Les études valables aujourd'hui ne le seront peut-être pas demain » (Gannat, 14/3).

Les échanges autour des réflexions prospectives sur le changement climatique ont permis de faire connaître au public l'existence de démarches très approfondies conduites dans le cadre des SAGE : **les études HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Climat)**. Les SAGE Sioule et Cher amont ont en effet engagé chacun de leur côté des études ayant pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur les ressources en eau disponibles, les usages actuels de l'eau, les besoins des milieux aquatiques, et d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'actualiser les volumes prélevables sur le territoire.

Les discussions autour des calendriers de ces études, particulièrement longues et complexes, ont parfois été relativement confuses (démarches et calendriers distincts sur la Sioule et le Cher, multitude de phases, résultats intermédiaires...). Alors qu'Imerys envisage un début d'activité de ses installations en 2028, il est apparu clairement que l'entreprise ne pourrait pas intégrer les résultats des études

HMUC dans les demandes d'autorisations environnementales du projet. La DDT de l'Allier a reconnu lors du webinaire sur l'eau (11/7) que « l'étude HMUC interviendra sans doute plus tard. À ce moment-là, il y aura une remise à plat des usages. (...) Une fois l'analyse faite, les données de sortie permettront de savoir comment nous permettons les différents usages avec les usages prioritaires et peut-être que certains usages qui le sont moins devront être baissés ». Au lieu d'alimenter les réflexions pour le projet, les études HMUC seront donc appelées à prendre en compte les prélèvements de celui-ci, alors qu'ils auront peut-être déjà été autorisés.

Pour ces raisons de calendrier, Imerys a engagé une étude sur le réchauffement climatique, spécifique et indépendante des études HMUC, dont les résultats sont attendus fin 2024.

De même, certaines personnes ont évoqué la nécessité d'actualiser le cadre réglementaire dans lequel seraient accordées les autorisations de projet : « Y a-t-il un calendrier de travail afin d'intégrer la demande de prélèvement de 70 m³/h dans le SDAGE ? Le SAGE du bassin de la Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 5 février 2014. Il comporte des données qui datent parfois du début des années 2000 et sont peut-être obsolètes. Le SDAGE a-t-il prévu une révision de ce document avant que l'enquête publique sur le prélèvement Imerys des eaux de la Sioule ne soit instruite ? » (Q9).

Ce manque d'articulation a donné lieu à certaines réactions du public, des participant.es craignant que les études d'impact s'appuient sur des données incomplètes, non actualisées et ne prenant pas assez en compte les effets du changement climatique. « À quelle date Imerys va-t-il déposer ces fameuses demandes ? Il a été dit que les études, notamment sur l'eau, vont durer jusqu'à fin 2025. Est-ce que IMERYS pourrait demander des autorisations avant que le résultat de toutes ces études soit publié ? ». Pour un autre participant, « si Imerys était vraiment une société citoyenne très attentive à l'eau, elle arrêterait tout de suite le projet en attendant les résultats concrets de ces études sur la Sioule, de manière à laisser peut-être la place au débat démocratique et citoyen » (Montluçon, 4/4).

Conscient de l'importance du sujet, Alan Parte, Directeur de projet Lithium du groupe, intervient en réunion publique à Cournon d'Auvergne (23/5) sur ces enjeux, faisant la proposition suivante : « Nous nous soumettrons nous-mêmes à des contre-expertises. Nous travaillons dans les bureaux d'études et nous soumettrons nos propres études, en particulier sur l'hydrogéologie qui est l'une des questions autour du massif de la Beauce, à des contre-expertises avant soumission aux services de l'État. » Et d'inviter chacun.e à en faire de même au besoin : « Une fois que les dossiers sont déposés, ils peuvent être expertisés. Même l'État peut décider de mener une tierce expertise sur les dossiers qui sont déposés. Ce que nous voulons faire, c'est de renforcer en amont nos dossiers en faisant nous-mêmes contre-expertiser le dossier, mais une fois qu'il est déposé et qu'il est public, libre à chaque association et à l'État de faire expertiser le dossier. »

2. LES INQUIÉTUDES CONCERNANT LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PROJET

Dans un débat public portant sur un projet industriel, une certaine tension est toujours observée entre les valeurs de transparence que promeut la CNDP et les contraintes de protection de la propriété industrielle et du secret des affaires qui pèsent sur le porteur de projet, surtout quand il s'agit d'un groupe privé coté en bourse. Ce débat public n'a pas échappé à cette tension, particulièrement présente sur les sujets liés au modèle économique du projet.

Soucieuse d'obtenir le plus de précisions possibles à propos de certaines questions apparues notamment sur le forum numérique, l'équipe du débat a spécifiquement sollicité à mi-débat le maître d'ouvrage pour obtenir davantage de détails sur ces sujets. Imerys a répondu comprendre l'importance des informations demandées, mais dit ne pas pouvoir répondre à certaines questions en raison de leur caractère confidentiel, et parce que, l'étude de pré faisabilité étant en cours, les données ne sont pas suffisamment fiables. Il précise également que ces données seront partiellement mises en ligne, Imerys étant une société cotée en bourse tenue à des obligations de transparence.

Des compléments aux éléments figurant dans le DMO ont néanmoins été apportés par Imerys dans la deuxième partie du débat et notamment lors du webinaire d'approfondissement du 16 juillet.

2.1. Des incertitudes sur la robustesse économique du projet

Plusieurs participant.es s'inquiètent d'un possible effondrement économique du projet conduisant à la fermeture précoce des opérations. Ils fondent leur inquiétude sur des situations réelles observées dans le passé et/ou dans d'autres secteurs : *« Imerys n'a pas apporté les réponses aux emplois, tout à l'heure, sur la problématique volatilité des marchés. Solvay a fermé son usine de La Rochelle et de Saint-Fons ouverte en 2012, fermée en 2016, pour un recyclage des terres rares avec des promesses d'emploi. Elle l'a fermée pour des raisons économiques. L'usine en Allemagne près de Dresde, de photovoltaïque, qui était présentée comme une des usines du futur pour l'Europe, a ouvert il y a trois ans. Elle est en fermeture provisoire, et l'entreprise réclame des fonds au gouvernement allemand »* (Montluçon, 4/4).

« Nous devons nous rappeler, l'histoire du charbon, grande cause nationale juste dans les années 1960 puis abandonné pour des raisons d'efficacité économique au profit des importations dans les années 80 » (Q6). *« La mine de Wolfram de la Bosse a fermé dans les années 1960s car les clients ont préféré acheter dans d'autres parties du monde »* (Q28).

Ce doute sur la solidité économique du projet est bien sûr particulièrement sensible chez celles et ceux qui en craignent les impacts négatifs : *« N'est-ce pas risqué d'investir tant d'argent pour abandonner des installations pas rentables, de dévaster et polluer une région de façon irrémédiable ? De faire miroiter des emplois ? »* (Q206).

Il se nourrit de deux éléments : l'observation d'une extrême instabilité des prix du lithium sur la période récente et l'incertitude sur la compétitivité du lithium qui serait produit par Imerys par rapport à la concurrence y compris sur des alternatives de procédé. *« La société Imerys peut-elle envisager que les coûts de production de Beauvoir seront compatibles avec les fluctuations des cours mondiaux ? »* (Q6). *« Quel prix de vente final du lithium d'Imerys, par rapport à la concurrence internationale et d'autres technologies ? (géothermales) »* (Cournon, 23/5).

2.1.1. La variabilité des cours

Philippe Chalmin, sollicité en tant qu'expert des marchés des métaux, explique à Gannat (8/6) que *« l'instabilité des marchés des métaux, comme d'ailleurs celle du marché du pétrole, est une constante avec laquelle nous devons vivre. (...) Il est vrai que les métaux électriques (...), essentiellement le lithium, le cobalt et le nickel, ont fait preuve d'une très grande volatilité ces dernières années, accentuée probablement dans le cas du lithium par le fait que nous n'avons pas vraiment de marchés organisés de référence comme on peut en avoir avec les marchés des métaux de Londres, le London Metal Exchange, qui, certes est critiqué, mais reste quand même la référence pour le cuivre, le nickel, l'aluminium, etc. »* Il attribue l'envolée des prix en 2021/2022 (70 dollars / kg) à une flambée spéculative. La demande ayant été moins forte que prévu du fait du retard dans la construction des gigafactories, on a assisté à une rechute des prix en 2023 et début 2024.

Ce discours se retrouve dans l'analyse que fait Imerys de la chute des prix observée entre 2022 et 2024 : *« Il est vrai que le cours du lithium a connu de fortes variations sur les 2 dernières années et continuera d'en connaître dans les années à venir. La baisse en 2023 intervient après une forte hausse sur les années 2021-2022 et nous interprétons le changement actuel comme une normalisation plus en ligne avec les cours historiques du lithium. Elle est essentiellement liée à une croissance plus faible de la demande en Chine et des phénomènes de stockage / déstockage »* (réponse d'Imerys, Q178).

Le maître d'ouvrage fait observer que si les cours du lithium sont volatiles, en revanche les coûts de production envisagés devraient être plutôt stables compte tenu de leur structure¹, où seule la partie énergie pourrait subir une variabilité significative.

¹ Telle que figurant p 124 du DMO – il n'y a pas eu de données complémentaires sur ce point.



Réunion publique à Montluçon, 9/7

Dans ce contexte, sa réponse aux aléas liés à la cyclicité des prix est de deux ordres : 1/ être résilient dans les creux de cycles et 2/ agir sur le profil de ses prix de vente.

1/ être résilient dans les creux de cycles : ce point est illustré par la situation actuelle avec des prix du lithium autour de 14 euros / kg, niveaux qualifiés par Philippe Chalmin de « relativement déprimés ». Au cours du webinaire du 16/7, le maître d'ouvrage explique que ce niveau est fixé par le point de rencontre entre la demande et la courbe de coût et correspond donc au coût des projets les plus chers. En ce qui concerne les coûts du projet d'Imerys, il précise le niveau retenu dans l'étude de cadrage : « un chiffre autour de 7-9 euros le kilo. Si je traduis en dollar, nous sommes dans les 8-10 dollars. Nous sommes dans une situation où même dans les points bas de marché, Imerys, et le projet EMILI en particulier, a un coût de production qui lui permet de tenir le coup. C'est ce qui est important. Lorsque les marchés sont bas, il faut avoir un coût de production qui nous permet de tenir le coup. »

2/ Agir sur le profil de ses prix de vente « Imerys peut initier plusieurs actions pour limiter les impacts de la volatilité du prix du lithium. Par exemple, Imerys pourra engager des discussions avec ses clients pour des accords de fourniture. Pour des accords sur des temps longs, il est classique d'introduire une indexation sur la base d'un indicateur mondial. Le Groupe pourra aussi avoir recours à des couvertures sur le prix du lithium auprès de contreparties spécialisées. » (DMO cité en réponse à la Q6).

Ce point est précisé lors du webinaire du 16/7 : « Historiquement, pour le lithium, les gens avaient des prix extrêmement stables dans le temps. Ce n'est plus la pratique de marché aujourd'hui, puisque comme il y a des cours qui existent, en étant avec un prix stable, il y a toujours un gagnant et un perdant. Dans une

relation commerciale, ce n'est pas bon d'avoir un gagnant et un perdant d'un côté. Les gens partent de plus en plus vers des contrats qui sont indexés sur les cours de marché. Nous pouvons mettre des mécanismes à l'intérieur qui les protègent avec des planchers et des plafonds pour limiter la variation. Ce sont des choses que nous pouvons regarder avec nos clients ». De son côté, Philippe Chalmin considère « que dans un avenir que je ne pense pas si loin, les grands organisateurs de marché dans le monde que sont le London Metal Exchange et les deux grandes bourses américaines NYSE et CME introduiront le lithium. Il est déjà en réalité coté sur ce qu'on appelle des marchés dérivés. Il y a donc déjà une certaine financiarisation du marché », ouvrant ainsi la possibilité de couverture.

2.1.2. La compétitivité du projet

Être résilient dans les creux de cycles et agir sur le profil de ses prix de vente : de tels mécanismes reposent sur la compétitivité des coûts du projet. Et celle-ci est questionnée : « Votre lithium sera-t-il compétitif ? Qui vous garantira que Renault, Peugeot, Citroën... achèteront votre lithium ? » (Moulins, 12/3). « Avez-vous l'assurance de rester dans une position concurrentielle convenable au point de vue prix malgré tous ces éléments environnementaux que vous mettez en œuvre ? » (Montluçon, 9/7).

Tout au long du débat, Imerys souligne l'avantage concurrentiel que représente la teneur en lithium du granite de Beauvoir : « le granite de Beauvoir présente une teneur en lithium (à hauteur de 0,90 % selon les études de cadrage) attractive à l'échelle mondiale. De ce fait, son exploitation est a priori intéressante du point de vue économique comparativement à d'autres projets dans le monde, ce, en dépit des surcoûts liés aux choix opérés par Imerys : en effet, Imerys estime qu'au moins 20 % du coût de l'investissement

est lié à des choix structurants pour la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. » (réponse d'Imerys, Q6). Au cours du webinaire du 16/7, le représentant d'Imerys reprend cet argument (en évoquant par comparaison des grades de 0,3 % dans des gisements chinois) et met aussi en avant l'efficacité des procédés : « le fait de recycler au maximum, d'essayer d'augmenter le rendement au maximum en étant le plus économe en ressources est un élément. »

À Gannat, le 9 juin, Stéphane Bourg, directeur de l'Ofremi, indique qu'« un des intérêts du procédé proposé par Imerys est d'aller vers un produit de plus haute valeur ajoutée » (hydroxyde de lithium monohydraté vs carbonate de lithium).

2.2. Quel temps de retour sur investissement ?

La question 87 sur le forum numérique invite le maître d'ouvrage à préciser l'horizon de son raisonnement économique : « Dans l'industrie, il faut souvent qu'un projet ait un temps de retour sur investissement faible pour passer à l'étape de la réalisation. Qu'est-il du projet EMILI sachant que le coût annoncé se situe autour de 1 milliard d'euros ? »

Le groupe répond : « l'opportunité économique du projet a été confirmée par la phase de cadrage. Sur cette base, le retour sur investissement ciblé rentre en conformité avec les critères d'investissement sur le long terme d'Imerys. » Il s'agit bien de long terme : le groupe distingue clairement les investissements de productivité ou les investissements de croissance, sur lesquels les temps de retour attendus sont de 5 ou 6 ans, des investissements de long terme : « des investissements stratégiques lorsque nous allons avoir une nouvelle carrière, lorsque nous allons avoir une nouvelle mine ou lorsque nous allons faire une acquisition sur laquelle les temps sont beaucoup plus longs. Nous sommes probablement plus proches de la dizaine d'années qu'autre chose. En effet, surtout sur des marchés de commodités qui vont monter et descendre, il faut pouvoir se projeter sur les temps longs parce qu'il faut être capable d'être dans une situation où vous allez avoir un cycle positif, puis un cycle un peu plus bas et de les absorber avec le temps. Il est très important de vraiment se projeter sur les temps » (webinaire, 16/7).

Selon Imerys, les principaux facteurs susceptibles d'affecter défavorablement le temps de retour sont, d'une part, le niveau des cours du lithium et, d'autre part, des éléments d'ordre technique (rendement plus faible que prévu, démarrage plus lent, dérapages des coûts de construction).

Philippe Chalmin explicite clairement le risque prix : « l'activité du mineur, c'est justement de prendre un risque. Et un mineur, à un moment donné, il investit dans quelque chose. La mise en œuvre du projet va prendre X années, et il n'a aucune idée de quel sera le niveau du prix au moment où il arrivera sur le marché. C'est la glorieuse incertitude de toutes les industries extractives, qu'elles soient minières ou énergétiques ». La résilience en creux de cycle et l'action sur les profils de vente constituent la réponse d'Imerys (voir 2.5.1).

Finalement, Imerys, qui souligne avoir dépensé 42 millions d'euros d'études, affirme un haut niveau de confiance sur la robustesse du modèle économique du projet. Selon le groupe, « La rentabilité et la pérennité du projet EMILI sont liées à la demande soutenue de lithium à long terme » (réponse d'Imerys, Q28). Les hypothèses de calcul et notamment les hypothèses de prix à long terme qui sous-tendent les évaluations des études de cadrage n'ont pas été communiquées. Interrogé sur les travaux des analystes de marché, le groupe indique qu'il n'y a pas de consensus (webinaire, 16/7). Le groupe indique que les études de pré faisabilité doivent confirmer l'analyse des études de cadrage et précise que « ce n'est qu'à l'issue de la concertation continue et de phase de faisabilité (donc après cinq années d'études concernant l'environnement, la disponibilité de la ressource en eau, le financement, les procédés...) que la décision finale d'investissement sera prise, soit au début de l'année 2027 » (réponse d'Imerys, Q87).

2.3. Quels financements ?

L'estimation du montant de l'investissement pour le projet ressort dans l'étude de cadrage à plus de 1 milliard d'euros. En réponse à des demandes de précisions, il a été indiqué que ce montant comprend une partie du coût du raccordement au réseau public de transport de l'électricité mais ne contribue pas au financement de la régénération ferroviaire envisagée.

Une enveloppe de 1 milliard d'euros constitue un montant significatif à l'échelle d'un groupe, dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 4 milliards d'euros et dont le résultat courant net, le résultat opérationnel et le résultat net se sont élevés respectivement à 242 millions d'euros, 108 millions d'euros et à 51 millions d'euros au titre de l'exercice fiscal 2023. La faisabilité du projet pose donc la question du financement. Au cours du débat, le maître d'ouvrage a évoqué les trois piliers sur lesquels reposent les options de financement envisagées : financement public, investisseurs, financement bancaire. C'est sur le premier d'entre eux qu'a porté l'essentiel des questions ou remarques.

2.3.1. Des précisions sur les financements publics

À plusieurs reprises, le maître d'ouvrage a été questionné sur le montant des financements publics mobilisés sur le projet.

Imerys a apporté les précisions suivantes : « Le projet EMILI est, par ailleurs, lauréat de deux appels à projets. Dans le cadre France Relance, Imerys a obtenu un soutien d'un million d'euros et le projet peut également compter sur 22 millions d'euros du programme France 2030 pour conduire la phase de pré faisabilité. Sur ce montant, Imerys a touché 2 millions d'euros à ce jour. Le contrat signé entre Imerys et la Banque Publique d'Investissement mentionne plusieurs conditions au versement effectif de la subvention : le passage d'un certain nombre de jalons liés à l'avancement réel du projet ; transmission

des justificatifs des dépenses effectives par rapport à la demande initiale. Parallèlement, il existe un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) pour inciter les entreprises à réaliser de nouveaux projets industriels dans certaines filières clés de la transition énergétique, dont les batteries. Cette mesure, adoptée dans le cadre du volet financier de la loi industrie verte, vise à encourager les investissements dans des projets industriels favorisant la production d'énergies propres et la réduction des émissions de CO₂. Le projet EMILI pourrait en bénéficier s'il est poursuivi après le débat public. Afin d'intégrer ce dispositif, Imerys doit faire une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale pour l'obtenir avant le 31 décembre 2025. »

Lors de la réunion du 9 juillet à Montluçon, le DIAMMS a confirmé ce dispositif et a précisé que, compte tenu de la localisation géographique du projet, le projet pourrait bénéficier d'une aide, issue de la loi Industrie verte, « qui serait d'une part plafonnée à 25 % des montants d'investissement et plafonnée par ailleurs à un montant de 200 millions d'euros ». Il poursuit : « C'est une disposition qui a été votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances 2024, applicable depuis le 1^{er} janvier et applicable pour tous les projets et pour toutes les déclarations de projet jusqu'à, de mémoire, fin 2025. »

Derrière ces demandes de précisions sur l'engagement de fonds publics dans le projet se profilent les questions, déjà évoquées plusieurs fois, de la pertinence de l'usage des fonds publics et, au-delà, de la gouvernance et de la place des citoyen.nes, apparue dès la réunion du 14 mars à Gannat : « Ressource commune et gestion privée avec intérêts financiers : quelle articulation et quelle place pour les citoyen.nes dans les décisions ? »

2.3.2. Les autres sources de financement

Quelques compléments au DMO ont été apportés lors du webinar du 16 juillet sur les autres sources de financement.

L'emprunt pourrait couvrir de 50 à 65 % du projet, et être souscrit auprès de banques commerciales françaises ou européennes ; la banque européenne d'investissement peut aussi être présente sur ce type de financement bancaire. « Ce sont des personnes qui vont être très attentives à limiter le risque au maximum. »

Des **investisseurs** pourraient entrer au capital, même si Imerys précise souhaiter rester majoritaire et garder le contrôle. Parmi ces investisseurs, il peut y avoir :

- des investisseurs industriels, actifs dans l'industrie minière ou dans l'industrie chimique, assez proches des métiers ;
- des clients, des personnes qui sont dans la chaîne de valeur et qui veulent investir en échange d'une partie de la production, qui vont pouvoir permettre de faire tourner leur propre usine ;
- des investisseurs financiers. Il existe des fonds dédiés pour les métaux critiques en France, en Allemagne, en Italie...



Réunion publique à Montluçon, 9/7

Lors du webinar du 16/7, Imerys a insisté sur le fait que tous les acteurs potentiellement impliqués dans le financement accordaient une grande importance aux critères « ESG » (Environnement Social et Gouvernance) et « Transition énergétique. » Il détaille : « dans le cas du financement public, l'État sera curieux de savoir pour quelle chaîne de valeur et quel client cela va servir. Pour le financement bancaire, nos contrats commerciaux de long terme vont intéresser nos emprunteurs pour savoir justement qui va acheter et connaître la solidité financière de nos clients. Comme dit, dans une certaine mesure, nos investisseurs peuvent aussi être nos clients. »

Les réflexions sur le financement sont encore très préliminaires : en termes de calendrier, le maître d'ouvrage indique que le dossier des financements publics serait traité en 2025, celui des financements bancaires et investisseurs en 2026.

Ce caractère préliminaire, conjugué aux contraintes de secret des affaires, conduit le maître d'ouvrage à limiter son propos aux grandes orientations. De fait, de potentiels investisseurs sollicités par la CPDP ont fait montre de la même réserve.

3. LA GOUVERNANCE DU PROJET

Le dernier, mais probablement pas le moindre, des points de vigilance exprimés par le public, si le projet se poursuit, tient aux modalités d'accompagnement collectif de sa réalisation et de son suivi.

3.1. Garder un œil, avoir la main : des attentes quant à la capacité des acteurs locaux, riverains et associations à orienter, suivre et alerter

Les publics ont sollicité à plusieurs reprises la mise en place de dispositifs de suivi et d'alerte participatifs intégrant les acteurs du territoire (riverain.es, usager.es potentiellement impacté.es), et ce dans une double intention :

- **Disposer d'une place dans la gouvernance locale pour exercer un rôle de contrôle et de suivi dans le pilotage du projet.** Une manière de faire respecter, pour certain.es, les « Droits des populations et des élus locaux concernés sur le contrôle et le respect des engagements de l'entreprise Imerys (...) pour défendre les Droits de regard et de consultation des salariés et de leurs représentants sur les conditions d'exploitation et sur les processus de production particulièrement en matière d'hygiène et de sécurité » (CA 34, Fédération PCF de l'Allier).
- **Renforcer un processus de gestion des risques transparent et partagé.** Cette gouvernance locale du projet appelée par les participant.es doit permettre une information publique, complète et accessible : la transparence des mesures est perçue comme un levier majeur de contrôle des impacts.

« Le référentiel IRMA est-il une chance pour le projet Imerys dans l'Allier ? Oui pour deux choses – tous les aspects, pas seulement les impacts environnementaux, mais aussi l'eau, l'énergie, la gouvernance seront traités dans la transparence. J'ai suivi les concertations sur des éoliennes maritimes, de la décarbonation en sidérurgie et cimenterie, des usines de batteries, du recyclage de batterie ; j'ai pu constater que la transparence c'était pas gagné, qu'entre ce que les industriels racontaient dans les débats et l'étude de dangers qui venait 6 mois après, il y avait parfois un fossé énorme. Dans une démarche Irma, Imerys dit ce qu'il fera et fera ce qu'il dit » (avis 13).

« Je voudrais savoir si cette transparence peut aller plus loin. Par exemple, par la mise en place d'un Comité de surveillance auquel seraient associés les habitants, les associations, les élus locaux, que sais-je ? Et devant lequel Imerys serait tenu de faire un rapport régulier de comment fonctionne cette mine, quels sont les problèmes qui sont rencontrés, les mesures qui sont faites. Ce comité pouvant peut-être par ailleurs avoir un petit budget qui pourrait être pris sur les redevances, par exemple, pour demander des expertises complémentaires. Voilà. Pour que ce dialogue, que moi, je trouve intéressant, même si certains le trouvent inutile, puisse se prolonger tout au long de la vie » (Échassières, 26/3).

Ces interpellations nourries ne vont pas rester sans suite puisque le porteur de projet tout comme l'État ont pris des engagements en cours de débat pour y donner suite, ce qui n'a pas manqué de faire apparaître de nouveaux questionnements concernant leur prochaine déclinaison opérationnelle.



Réunion d'ouverture à Moulins, 12/3

3.2. Les engagements d'Imerys pour impliquer les parties prenantes

La responsable pour les affaires sociétales et pour les standards des projets lithium chez Imerys est intervenue à Échassières lors de la dernière réunion publique pour présenter les intentions du porteur de projet en matière d'association des parties prenantes et de participation des publics tout au long de la vie du projet, soit « *encore après la concertation continue qui est obligatoire et qui est menée sous l'égide de la CNDP.* »

Imerys exprime ainsi sa volonté d'adapter un schéma de gouvernance et de participation des publics ambitieux, découlant des recommandations d'IRMA auquel le groupe Imerys souhaite « *se soumettre volontairement* » en adoptant les plus hauts niveaux du standard, expliquant que « *IRMA nous demande, encore plus que ce que le Code minier nous demande, d'impliquer les parties prenantes dans la prise de décisions sur le déroulé de l'après-mine. (...) Nous avons vraiment un intérêt de le faire, notamment pour compléter les actions publiques et les procédures du Code minier* », Les raisons invoquées pour ce choix, qui laisse certaines personnes dubitatives sont une « *transparence augmentée* » selon Imerys, qui « *pourrait attirer de potentiels clients (...) qui sont dans les groupes de travail d'IRMA, comme Mercedes, (...) cela leur facilite aussi leur travail de voir si une mine implémente vraiment des pratiques vertueuses.* »

Et les prochaines évolutions du standard pourraient encore pousser le niveau d'exigence en la matière : « *Pour information, IRMA travaille aujourd'hui sur une deuxième version qui devrait normalement être disponible à partir de l'année prochaine et va reprendre beaucoup de choses qui sont déjà dans la version 1. Cela va aussi se renforcer, améliorer et inclure encore de meilleures pratiques que celles aujourd'hui disponibles. (...) Nous faisons cela du fait qu'IRMA renforce beaucoup plus l'inclusion de toutes les parties prenantes* » (Échassières, 18/07).



Réunion publique à Échassières, 18/7

Dans l'attente d'une future explicitation de ces exigences, qui ne manqueront pas de devoir être précisées au démarrage de la concertation continue si celle-ci devait avoir lieu, Imerys expose sommairement lors de cette même réunion d'Échassières les dispositions qui seront prises pour inclure toutes les parties prenantes dans les prises de décision.

La participation des publics à la définition du projet repose principalement sur la mise en place, dès la fin du débat public, de **comités de suivi** implantés sur chacun des trois sites du projet : « *des représentants des riverains et désignés par ces riverains pourraient faire partie des comités de suivi, et la population aurait accès aux comptes rendus des réunions (sur le site internet du projet EMILI)* » (réponse d'Imerys, Q219).

Quel processus sera mis en œuvre pour permettre aux riverain.es et associations locales d'être représenté.es au sein des comités de suivi ? Alors même qu'Imerys exprime une volonté d'ouverture, de transparence et de diversité dans la composition et le fonctionnement de cette instance, de nombreuses questions techniques perdurent sur les objectifs, les rôles, les modalités de fonctionnement. Des sujets à regarder dans le détail, comme l'illustre une personne sur le forum numérique du débat : « *Ces comités comprendraient "des parties prenantes, des riverains, des associations". La société Imerys peut-elle : lister précisément et de manière exhaustive ces "parties prenantes" ; préciser le terme "riverains". Quel périmètre ? Par exemple autour d'Échassières ? Quelles communes ou quel kilométrage ? (...)* » (Q265).

Ces sujets ne resteront pas en suspens, et feront l'objet d'une prochaine réflexion associant l'ensemble des parties prenantes, confirmée plusieurs fois par Imerys : « *Nous allons faire des pré-comités avec vous afin de définir le fonctionnement de ces comités, qui va participer, comment et dans quel rythme ce comité va se retrouver, ainsi que toutes les règles. Ce n'est pas quelque chose que nous allons vous imposer* » (Échassières 18/7).

En matière d'information des publics, Imerys entend mettre en place « *un plan d'engagement communautaire. C'est un système de retour d'information. Nous allons aussi faire un rapport de redevabilité que nous allons publier tous les trois ans et qui va résumer tout ce qui a été discuté dans les comités de suivi avec les décisions qui ont été prises, mais aussi des résumés sur les plaintes, par exemple* » (Échassières 18/07).

Alors que la place des parties prenantes dans les procédures de contrôle et de suivi-évaluation est aussi questionnée par certains participant.es, la responsable d'Imerys pour les affaires sociétales livre indirectement quelques éléments de réponse qui mériteraient d'être précisés concernant les procédures d'audit imposées par le standard IRMA et menées par des cabinets indépendants : « *Ce sont des audits qui vont être répétés tous les trois ans après un premier audit initial. Aussi, nous avons l'obligation d'annoncer ces audits 30 jours en amont afin que toutes les parties prenantes puissent rencontrer les auditeurs* » (Échassières 18/07).

3.3 L'État, coordinateur d'un projet de développement, garant d'une vision d'ensemble ?

Sur la dernière partie du débat, la présence en réunions publiques de la Préfète de l'Allier a permis d'explicitier la fonction de soutien que souhaite endosser l'État local, « pour réaffirmer toute l'importance que nous y accordons, toute l'importance que l'État a dans l'accompagnement de ce projet (...) qu'il est important pour les services de l'État d'anticiper, de préparer, d'accompagner et de s'investir pleinement » (Échassières, 18/07).

Premier étage stratégique pensé par l'État : le comité de pilotage animé par la Préfecture de Département, qui réunirait des représentant.es à haut niveau du porteur de projet Imerys, mais aussi des représentant.es des collectivités, les acteurs du territoire et les services de l'État. De façon conventionnelle, Il est prévu un comité technique qui « se réunit régulièrement, comme le comité de pilotage. »

L'effet d'annonce tient plus à une proposition connexe présentée simultanément. Précédemment informée des attentes exprimées par les publics, en particulier sur le large thème du développement territorial, comprenant « le domaine économique et de la vie du territoire », la Préfète a livré une proposition d'accompagnement reposant sur la mise en place de comités techniques, spécifiquement centrés sur les enjeux des retombées locales du projet : « L'extraction se fera sur le site où se trouve la richesse (...) mais pour les autres enjeux de transformation, c'est aussi dans l'Allier, d'où l'importance au niveau économique pour

le territoire. » Reprenant à son compte un certain nombre de constats et de demandes formulés lors de précédentes réunions par les décideurs locaux et représentant.es du monde économique, elle a précisé différents sujets qui devraient faire l'objet d'une attention et d'une coordination spécifique interacteurs : « C'est un projet qui touche à tous les aspects de la vie du territoire. Cela va évidemment du recrutement de personnel sur les différents sites jusqu'au logement de ces personnes et vers la scolarisation des enfants. Tous les aspects de la vie économique et sociale sont donc impactés, d'où ce contexte socio-économique qui s'est mis en place et qui va se décliner. »

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place, en fonction des besoins repérés par ce comité technique dédié aux questions économiques, différents groupes de travail thématiques : « Dès la rentrée, [ils] vont se mettre en place avec une régularité importante selon les besoins, soit tous les quinze jours ou tous les mois, en fonction de l'avancée des différentes questions. »

À ce jour, six groupes de travail sont constitués, mais il est précisé « [qu'en] fonction des besoins, il peut y avoir des groupes ad hoc supplémentaires. »

- Un premier groupe de travail sur les questions d'emploi et de recrutement, comprendrait à ce jour la participation « de la CPME, le Medef, la CCI, AURA Entreprises, Cap Emploi, la FPI, soit autant d'expertises qui aideront à la formulation et à la recherche des profils adéquats », mais aussi « les représentants des territoires et notamment le conseil départemental, les EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale. »

L'ÉTAT, GARANT D'UNE JUSTE RÉPARTITION DES RETOMBÉES FISCALES ?

- L'État est également en première ligne sur le sujet des retombées fiscales, inscrit au cœur des échanges portant sur l'enjeu d'un développement territorial solidaire et équitable. Plusieurs cahiers d'acteurs notamment soulignent le besoin de « S'assurer de la répartition de la valeur entre l'entreprise, ses salariés et les territoires » (CA 26, FNH), ou encore de « S'assurer de la mise en place de compensations en direction des populations locales » (CA 33, Groupe Les Écologistes au Conseil régional AURA).
- L'attente des publics se porte notamment sur les garanties permettant d'organiser une juste répartition des redevances appliquées aux projets miniers : « Quelles retombées fiscales pour les résidents des communes concernées ? à quel périmètre ? » (Gannat, 14/3) ; « Concernant les retombées financières, en particulier la redevance communale, quelle sera la répartition ? Qui décidera de cette répartition ? Comment évoluera cette répartition (projet pilote, exploitation) ? » (Gannat, 14/3).
- Une partie des publics, notamment certains élus locaux, souhaitent que ce mécanisme assure un plus juste retour aux collectivités, constatant que les retombées fiscales de l'exploitation minière bénéficient actuellement peu aux collectivités territoriales, alors qu'elles hébergent les installations sur leur territoire : « au vu des spécificités du code minier, nous ne sommes pas dans les mêmes retombées économiques et fiscales pour la communauté de communes qui, à l'intensité de la loi, ne pourra compter sur aucune nouvelle ressource fiscale. » (la Présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne, Servant, 14/5).
- L'enjeu est d'importance pour permettre la prise en charge des impacts causés par les projets miniers, ainsi que le financement de politiques publiques ambitieuses afin d'assurer la transition territoriale nécessaire. Ce qui ne serait pas le cas aujourd'hui, si l'on retient les propos tenus par l'ACOM, attentive aux changements qui pourraient être proposés, et qui considère que le schéma d'accompagnement des collectivités est incomplet car « la notion de dommages miniers nécessite encore d'être clarifiée. (...) Les conditions de garantie ne sont pas encore au maximum de ce qu'elles devraient être » (Cournon, 23/5).

- Un deuxième groupe de travail sera consacré à la formation, avec la participation des organisations concernées : « *AURA Entreprises, France Travail, la CCI, l'association pour la formation professionnelle des adultes, les services de l'éducation nationale.* »
- Sur le sujet du logement, un autre groupe de travail mobiliserait les acteurs compétents à l'échelle du département : « *Cela peut être Allier Habitat, Montluçon Habitat, AURA Entreprises, les EPCL et autres représentants des collectivités territoriales et les services de l'État.* »
- Le quatrième groupe sera dédié au développement économique local, pour réfléchir à la mise en œuvre d'une politique d'achats tournée vers le territoire, et comprenant la participation des acteurs économiques, tels que la CPME, le Medef ou encore AURA Entreprises.
- Deux derniers groupes permettront de traiter les enjeux de tourisme (notamment industriel) et d'attractivité du territoire, l'agence d'attractivité du Bourbonnais étant spécifiquement sollicitée aux côtés des collectivités locales.

3.4 Complémentarité et articulation entre dispositifs : un point d'attention pour la gouvernance du projet

Plusieurs sujets adressés à l'État et à Imerys lors des dernières réunions publiques restent en attente de réponses. Ils font écho à des demandes d'éclaircissements formulées tant par les publics que par l'équipe du débat quant aux articulations et complémentarités nécessaires entre instances de gouvernance.

La place qui sera donnée aux commissions de suivi de site, obligation réglementaire découlant de la refonte du code minier, n'est pas vraiment abordée : est-ce une instance qui s'ajoute au Comité de suivi local proposé par Imerys ? « *Ce que je peine un peu à comprendre, c'est l'articulation entre les structures, les comités de suivi obligatoires qui doivent être sous la vigilance de l'État, si j'ai bien compris. (...) Concernant les comités de suivi de ce qui va se mettre en place autour de ce projet-là, comment pourraient-ils utiliser le contrôle au regard du standard IRMA ? Combien de fois ce contrôle intervient-il ?* » (Montluçon, 9/7).

Les demandes des publics portant sur la mise en place d'instances de concertation locales inspirées du modèle des CLI et CLIS (les commissions locales d'information et de surveillance) attendent aussi un prolongement. « *Par contre, puisque IRMA insiste sur la nécessaire transparence et l'importance d'échanges réguliers, il est indispensable que soit mise en place une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), réunissant les différentes parties prenantes du projet EMILI (État, exploitant, associations, population, expertise...) capable d'ordonner des enquêtes et de mettre l'exploitant en demeure de modifier des paramètres de son projet, même en exploitation (...) à l'instar de qui existe dans le domaine du nucléaire avec les moyens d'études* » (CA 5, Global Chance).

Obligatoirement mises en place en France sur certaines installations classées pour la protection de l'environnement, qu'en sera-t-il dans le cadre de ce projet ? Cette question, posée à l'État et à Imerys lors de la dernière réunion publique, appelle des réponses précises tenant compte des retours d'expérience que pourraient mobiliser les acteurs, Imerys au premier chef : « *C'est effectivement un point important. (...) Nous l'avons déjà sur de nombreuses carrières aujourd'hui. Ce sont des comités de suivi dont la composition est décrite par l'arrêté préfectoral d'autorisation et qui se réunissent à diverses reprises. (...) nous avons un site dans le sud de la France sur lequel il y a trois comités de suivi (...). C'est déjà quelque chose que nous avons couramment et qui est repris dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation* » (Échassières, 18/07).

Enfin, la comitologie existante mériterait d'être réfléchie à l'échelle régionale et nationale, selon l'Association des communes minières de France (ACOM), intervenue plusieurs fois en réunions pour pointer des pistes d'améliorations : « *Toutes les régions ne sont pas encore dotées d'instances régionales de concertation qui, pourtant, sont établies dans le Code minier. Au sein de l'association des communes minières, nous nous battons pour que cela soit identique partout. Ça ne l'est pas. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, les projets miniers se heurtent systématiquement à des contestations en raison des risques, parce qu'il y a parfois des communications qui ne passent pas bien dans tous les secteurs où nous avons connu une exploitation minière. L'ouverture de nouvelles mines et le développement de l'activité minière ne peuvent s'accompagner que de dispositions visant à améliorer l'après-mine et c'est important de le noter. Le président, Jean-Pierre Kucheida, souhaite une réforme complète du Code minier depuis plusieurs années. Elle n'a été que partielle avec le projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique. Nous avons donc une réforme partielle qui montre la volonté de relance de l'exploitation minière, mais sans traiter des sujets de fond. (...) Avec le projet qu'il va y avoir sur Échassières, les sujets de l'après-mine exigent l'évolution du régime de responsabilité et d'indemnisation dans laquelle l'État doit assumer pleinement son rôle, tant par la gestion des dommages subis par de nombreuses collectivités et citoyens, que pour la gestion des risques et des conséquences des activités minières actuelles et futures* » (Échassières, 18/07).

« *Ce n'est pas aux mêmes échelles. [Les instances régionales de concertation] sont des rendez-vous annuels qui portent un bilan sur les activités et aussi sur les états de surveillance des sites. Il y a quelques années, mon président, Jean-Pierre Kucheida, était alors député du Pas-de-Calais et avait soumis un projet de loi qui a été voté à l'unanimité en 1999. C'était une agence de prévention de surveillance des risques miniers. Elle a été mise en place en 2002, mais elle a été dissoute en 2007. Celle-ci a été remplacée par la Commission nationale de concertation sur les risques miniers, mais qui, elle aussi, a été dissoute en 2013. Il est important aujourd'hui, du fait que nous allons sur un nouveau modèle minier, que nous puissions avoir ce genre de rendez-vous annuel qui vient en complément des comités de suivi, comme ils ont été décrits tout à l'heure* » (ACOM, Échassières, 18/07).

Cette prise de position rejoint un argument formulé plusieurs fois dans le débat, selon lequel les enjeux d'après-mine doivent aussi se traiter à une échelle globale : « *Au plan environnemental, s'il convient de considérer que les solutions techniques proposées révèlent une véritable attention aux impacts environnementaux, il est impératif que : le projet fasse l'objet d'un suivi et d'une information exhaustive et régulière soumise à débat auprès des instances représentatives en les élargissant à la chaîne de valeur (dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance notamment) sur l'évaluation des impacts environnementaux locaux et sur l'ensemble du cycle de vie des minéraux extraits ainsi que sur les leviers techniques, économiques et sociaux proposés afin de les réduire (eau, énergie, intrants chimiques, déchets, biodiversité...)* » (CA 31, CGT d'Imerys).

À l'issue du débat, et malgré la clarification d'un nombre important de sujets, subsiste un sentiment d'incertitude, tenant au décalage entre, d'une part, la temporalité d'études perçues comme majeures pour fonder des décisions d'autorisation, d'autre part, le calendrier du projet présenté par le maître d'ouvrage et, enfin, le temps des décisions : « *À en croire le dossier et l'état du débat de la CNDP, les résultats des études promises ne pourront avoir aucune influence sur les décisions finales d'exploitation et ne pourront probablement pas influencer sur le projet lui-même. Il devient dès lors indispensable de prévoir un suivi rapproché de toutes les étapes de production du LiOH, de la mine à l'envoi vers le ou les utilisateurs* » (CA 5, Global Chance) ; « *Et les études qui ne sortiront qu'en 2028 ? L'enquête publique ne comportera pas tous les éléments* » (webinaire, 11/7).

Subsiste donc, également, une attente très forte des publics sur un contrôle très vigilant des administrations. Mais aussi, après ces mois de débat, la volonté des publics de poursuivre leur implication et ce dialogue citoyen, via une gouvernance territoriale collective. Si le projet se poursuit, il appartiendra aux différentes instances envisagée de répondre à cette forte exigence, sous l'égide du processus de concertation continue porté par la Commission nationale du débat public.



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes



LES POSITIONNEMENTS
DES ACTEURS

OBJECTIFS

L'équipe du débat a analysé 38 des 39 cahiers d'acteurs¹ publiés, et a produit sur cette base une représentation schématique, sous forme de tableau, visant deux objectifs. D'une part, dans le même esprit que l'analyse intermédiaire réalisée à mi-débat et présentée à Cournon d'Auvergne (23/5), il s'agit de faciliter l'appréhension de la richesse des contenus de ces cahiers d'acteurs. D'autre part, cela permet de donner à voir un panorama synthétique de la diversité des positionnements potentiels relativement au projet.

Par sa vocation globale et par le format contraint des cahiers d'acteurs, cette analyse peut comprendre des inexactitudes. En effet, elle est, par définition, le fruit d'une interprétation et d'une simplification par les auteurs de cette analyse, et n'a pas vocation à détailler l'ensemble des arguments de chacun des cahiers d'acteurs. Par ailleurs, il est à noter que le positionnement dans le tableau page suivante reflète l'analyse des arguments développés dans les cahiers d'acteurs, et n'emporte pas de jugement sur le positionnement des institutions elles-mêmes.

Cette analyse a enfin pour vocation d'inciter les lecteurs à prendre connaissance des différents cahiers d'acteurs, tous consultables dans leur intégralité sur cette page : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/cahier-dacteurs-5464>

Méthodologie

L'analyse a consisté à caractériser, pour chaque cahier d'acteur :

- le **positionnement global** (défavorable / favorable au projet), tel que formulé explicitement dans le document ou interprété par l'équipe du débat ;
- les **sujets traités et argumentés** dans le document, selon quatre critères principaux d'analyse :
 - le contexte national et mondial et l'opportunité du projet dans ce cadre (politiques énergétiques, politiques de mobilité, ressources minérales, ressources électriques, etc),
 - les impacts écologiques prévisibles du projet,
 - les effets socio-économiques prévisibles du projet,
 - l'intégration territoriale du projet (infrastructures, par exemple) ;
- les **conditions et demandes ou les suggestions** formulées par les rédacteurs, en direction du maître d'ouvrage ou à destination d'autres acteurs (État notamment).

Cette première analyse a permis d'identifier des pôles de positionnement et de préoccupations structurés selon deux grands axes :

- d'une part, la **manière dont le projet EMILI apparaît opportun au regard du contexte global** : répondant à quels enjeux, à quelles conditions (demandes de stratégies, de débat public, etc) ;

- d'autre part, la **manière dont le projet EMILI apparaît opportun sur le territoire** : avec quel équilibre impacts - bénéfiques, à quelles conditions (connaissance, suivi, investissement, gouvernance, etc).

Au regard des cahiers d'acteurs, ont été caractérisés sur chacun de ces axes :

- **des nuances de positionnements, formant une gradation des appréciations du projet** (du type « oui » / « oui sous conditions / dans la mesure où », « ne se prononce pas », « conditions », « non »). Quatre gradations se dégagent sur l'axe du contexte, cinq gradations sur l'axe du territoire ;
- **les sujets, arguments et conditions** fondant ces nuances, de sorte à formuler les gradations sous la forme de **résumés de positionnement**.

Enfin, le croisement des deux axes a permis la constitution d'un tableau d'analyse comportant 20 « cases » pour l'identification des positions potentielles sur le projet.

L'analyse des cahiers d'acteurs a conduit à en renseigner 7, dont 2 avec une nuance, soit 9 positionnements.

Dans un souci de transparence et d'argumentation, **chacun de ces 9 positionnements** est :

- caractérisé par une phrase de **résumé** ;
- appuyé par la **liste des cahiers d'acteurs** adoptant cette position.

Vous pouvez retrouver une version développée ce tableau en annexe, sur cette page : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-annexes-du-compte-rendu-6607>

¹ Le cahier d'acteur de France Travail n'a pas été intégré à cet exercice, leurs auteurs n'ayant pas formulé de position, de préoccupation ou de condition sur le projet, mais plutôt une offre d'accompagnement.

← OPPORTUNITÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE / LA QUESTION DU MODÈLE DE SOCIÉTÉ →	
↑ OPPORTUNITÉ LOCALE / LA QUESTION DE L'AVENIR DU TERRITOIRE ↓	<p>La transition énergétique et la souveraineté sont des impératifs stratégiques pour le pays, auxquelles ce projet contribuerait.</p>
Ce projet est une opportunité pour le territoire	<p><i>Un projet indispensable à la transition et la souveraineté, dont les avantages économiques surpassent les impacts (confiance en la réglementation et en l'entreprise), créant des opportunités pour une dynamique économique territoriale (emplois et formation, ligne ferroviaire, démographie, tourisme, image, etc) à organiser avec les collectivités et les acteurs économiques.</i></p> <p>CCI 03, 63 et AURA (CA 12), AVENIA (CA 15), MEDEF 63 (CA 18), Montluçon Communauté (CA 20), MEDEF 03 (CA 21), Conseil départemental 03 (CA 22), Les Interpreneurs (CA 24), Goodyear France Montluçon (CA 30)</p> <p><i>Moindre positionnement sur l'ancrage territorial mais une confiance en les capacités, en France, à porter une mine responsable (réglementation, IRMA...).</i></p> <p>Alliance Minéraux Minerais et Métaux (CA 3), Euromines (CA 23), Société de l'Industrie Minérale (CA 28), Association Internationale du Lithium (CA 35), OFREMI (CA 36), Minéraux Industriels de France (CA 37), Société géologique de France (CA 38)</p>
Ce projet peut être intéressant pour le territoire, mais sous conditions	<p><i>Le projet EMILI favoriserait l'autonomie énergétique et la décarbonation des mobilités et produire localement générerait des opportunités socio-économiques. Pour autant, cela doit se faire dans le cadre d'une dynamique locale (services publics, agriculture, etc), avec des exigences environnementales et sociales. Imerys doit prendre sa part pour structurer les filières et assurer des retombées socio-économiques équitables sur le territoire.</i></p> <p>UD CGT Allier (CA 13), CGT du Groupe IMERYS (CA 31), CFDT (CA 32), Fédération PCF Allier (CA 34)</p>
Un équilibre est à construire avec exigence afin d'assurer un avenir viable du territoire	
Pas de positionnement sur l'opportunité du projet mais des conditions sur ses bénéfices territoriaux	
Ce projet n'est pas opportun pour le territoire	



<p>L'opportunité de ce projet de peut être déterminée sans avoir débattu au préalable d'une stratégie globale définissant les besoins et les trajectoires en matière de sobriété, de mobilités durables, ainsi que des conditions d'usages du sous-sol.</p>	<p>Ne se prononce pas sur l'aspect stratégique de la transition et/ou du lithium à l'échelle nationale.</p>	<p>Ce projet n'est pas opportun du point de vue global et il n'est pas forcément nécessaire d'extraire du lithium.</p>
<p><i>Afin de réaliser une transition énergétique juste, il convient de définir les besoins (de mobilité), les scénarii possibles (y compris de sobriété), dans une vision globale à l'échelle des filières (dont le recyclage). Le projet EMILL permettrait de gagner en autonomie énergétique et en décarbonation de la mobilité. Pour autant, cela doit se faire en minimisant les externalités négatives et en recherchant un projet le plus vertueux possible.</i></p>	<p><i>Ce projet pourrait être source de développement s'il est conduit main dans la main avec les acteurs locaux et de sorte à ne pas obérer les dynamiques territoriales de développement liées au tourisme, à la nature, à l'agriculture.</i></p>	
<p>Député Yannick Monnet (CA 8), The Shifters (CA 9), Groupe Les écologistes au Conseil Régional AURA (CA 33)</p>	<p>CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (CA 25), Entrepreneurs du Naturopôle (CA 27)</p>	
<p><i>La réindustrialisation pour la transition énergétique doit s'accompagner d'une politique nationale ambitieuse, cohérente et efficace, sous pilotage public. Il faudrait une vision de long terme sur l'avenir du territoire et sur tous les enjeux. Pour être acceptable, le projet doit faire l'objet de conditions strictes, de réelles retombées territoriales et d'une gouvernance locale plurielle et forte.</i></p>		
<p>FNE Allier (CA 6), FNE AURA (CA 11), Les Écologistes 03 (CA 29)</p>		
<p><i>Les besoins de transition énergétique sont importants et nécessitent une stratégie globale et cohérente associant sobriété, recyclage, etc. Les enjeux doivent être pensés à l'échelle nationale et le projet paraît donc prématuré (et/ou des informations majeures manquent à ce stade). Pour autant, si le projet devait se faire, il conviendrait qu'il soit exemplaire en matière environnementale et socio-économique, assorti d'une gouvernance locale forte ou sous maîtrise publique.</i></p>		
<p>FNE (CA 1), La France Insoumise (CA 2), Global Chance (CA 5), Fondation pour la Nature et pour l'Homme (CA 26)</p>		
	<p><i>Les financements publics et les travaux prévus en faveur du rail pourraient relever davantage d'intérêts privés (d'Imerys) que d'un intérêt collectif. Il est nécessaire d'assurer les conditions pour que l'ensemble de la population du territoire et les usagers du rail en Région n'en pâtissent pas et puissent, au contraire, en bénéficier réellement.</i></p>	
	<p>Collectif AuRail (CA 16), CODERAIL (CA 19)</p>	
		<p><i>Ni ici, ni ailleurs : l'avenir du pays et du territoire de l'Allier passe par d'autres projets et un autre modèle de société</i></p> <p>Collectif Riverains de Saint-Bonnet (CA 7), Préservons la Forêt des Colettes (CA 10), Les Soulèvements de la Terre / L'Allier se soulève (CA 14), Confédération paysanne 03 (CA 17), Confédération paysanne 63 (CA 39)</p>



LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE PRÉCISION

1	Recommandations liées à l'opportunité du projet	161
2	Recommandations liées à la gouvernance, aux garanties et au contrôle	162
3	Recommandations liées aux caractéristiques techniques du projet	162
4	Recommandations liées aux impacts du projet sur le développement économique et social du territoire	163
5	Recommandations liées à la gestion des risques	164
6	Recommandations sur la concertation continue	164
	Complément à la recommandation n°6.2 : liste des études à communiquer	165

La Commission particulière retient du débat un certain nombre de recommandations :

- adressées à l'État lorsqu'elles portent sur des questions appelant des réponses sur les orientations de la politique de transition énergétique générale, en matière de mobilité, d'extraction minière, d'approvisionnement en ressources énergétiques et minérales notamment ;
- adressées aux responsables du projet, Imerys et RTE, lorsqu'elles concernent des questions spécifiques au projet d'extraction, de concentration et de conversion du lithium.

L'ensemble de ces recommandations sont formulées à partir des préoccupations des publics ou d'interrogations ayant émergé au cours du débat sur des points qui n'ont pas été suffisamment éclaircis.

En cela, la Commission particulière se fait le relais des publics. Elle n'a en aucun cas vocation à formuler des recommandations sur l'opportunité ou les conditions de réalisation du projet.

Les réponses qui y seront apportées sont nécessaires à la bonne information du public, elles permettront d'éclairer la décision argumentée que les maîtres d'ouvrage devront annoncer dans les trois mois suivant la publication de ce compte-rendu, en application du Code de l'environnement.

La Commission particulière formule également des recommandations sur les modalités d'information et d'association du public pendant les phases ultérieures.

Le suivi de ces recommandations sera ensuite réalisé par la CNDP et les garant.es de la concertation continue, si la décision de poursuivre le projet est prise.

1. RECOMMANDATIONS LIÉES À L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
1.1	Répondre aux besoins exprimés par le public de débattre d'une stratégie nationale en matière de mobilité, tenant compte des enseignements de ce débat et permettant de clarifier le besoin en ressources énergétiques et minérales : processus décisionnel, objectifs, cadre réglementaire et fiscal, mesures et investissements de sobriété et d'efficacité énergétique.	L'État
1.2	Clarifier et renforcer les modes de participation du public à la définition des priorités de cette stratégie de mobilité, en particulier sur le volet électrique, dans le cadre de la concertation relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et à la stratégie nationale bas carbone (SNBC3).	L'État
1.3	Faire connaître la stratégie en matière d'approvisionnement en minerais et métaux stratégiques pour la mobilité électrique et présenter une stratégie minière planifiée à l'échelle nationale, permettant d'orienter sur notre sol les stratégies d'investissement minier vers les choix les plus durables : <ul style="list-style-type: none"> - Fixant le cadre de mise en œuvre d'un projet de concession minière (octroi, extension ou prolongation) ; - Précisant les objectifs poursuivis pour une stratégie de moindre recours aux approvisionnements extérieurs et importations de matières premières critiques ; - Quantifiant les besoins en matières premières critiques résultant de cette stratégie ; - Identifiant les ressources du sous-sol national correspondantes et localisant les gisements prioritaires pour le développement de projets miniers de lithium ; - Évaluant les avantages/inconvénients comparatifs des différents procédés extractifs et types d'exploitation minière au regard de critères économiques, environnementaux, sociaux et technologiques. 	L'État
1.4	Préciser les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs européens de recyclage des batteries (dès la conception et l'assemblage) et de réincorporation de métaux recyclés dans les batteries.	L'État
1.5	Préciser si des mesures seront prises pour répondre à la demande des publics de faciliter la constitution de filières locales afin de garantir des débouchés français et européens à la production de lithium projetée en France et le cas échéant, les faire connaître.	L'État et Imerys

2. RECOMMANDATIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE, AUX GARANTIES ET AU CONTRÔLE

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
2.1	<p>Dans le cadre d'une relance minière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser si l'État compte mettre en place des instances et dispositifs de pilotage et de suivi des sites d'extraction à l'échelle nationale (risques et après-mine) et renforcer les moyens des services instructeurs ; - Accompagner le développement des compétences professionnelles au niveau national, en y associant des organisations professionnelles et de formation ; - Poursuivre le débat portant sur l'encadrement de l'activité minière : clarification des dommages miniers, indemnisation et compensations de ceux-ci, partage des risques et des bénéfices de la concession, accompagnement de l'après-mine. 	L'État
2.2	<p>Expliciter les conséquences du décret PINM sur la conduite des procédures administratives (instruction du dossier et mise en compatibilité des documents d'urbanisme), en particulier sur les phases d'examen conjoint des personnes publiques associées et de consultation des publics.</p>	L'État
2.3	<p>Clarifier quels sont les critères du standard IRMA qui portent des exigences supérieures aux législations française et européenne, et les engagements pris par Imerys pour les appliquer.</p>	Imerys
2.4	<p>Répondre aux attentes de précision du public en matière de gouvernance locale du projet, en détaillant les dispositions qui seront prises pour inclure toutes les parties prenantes dans les prises de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des instances réunissant l'ensemble des parties prenantes aux échelles territoriales pertinentes ; - Définir la nature de ces instances (informatrice, consultative, ou décisionnelle) ; - Définir les mandats et la composition des comités de suivi ; - Clarifier les mécanismes de décision et d'arbitrage de ces instances ; - Mettre à disposition des moyens pour le fonctionnement des instances, leur communication auprès des publics et le recours à des expertises tierces. 	Imerys
2.5	<p>Répondre aux demandes d'éclaircissements formulées tant par les publics que par l'équipe du débat concernant les articulations et les liens de complémentarité entre les instances de gouvernance et les groupes de travail.</p>	L'État et Imerys
2.6	<p>Veiller à ce que les instances annoncées par la préfecture s'articulent et tiennent compte de la cohérence et de l'équité territoriale (urbanisme, logement, services publics...), et associent l'ensemble des collectivités concernées par le projet ainsi que les garanties désignées par la CNDP.</p>	L'État

3. RECOMMANDATIONS LIÉES AUX CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
3.1	<p>Clarifier les critères décisionnels et d'autorisations permettant d'arrêter le dimensionnement final du projet, c'est-à-dire la profondeur et la durée d'exploitation de la mine (critères techniques, économiques et réglementaires, gouvernance).</p>	L'État et Imerys
3.2	<p>Partager, dans le cadre de la concertation Fontaine, les résultats d'études de capacité du réseau à l'échelle départementale, et préciser le cas échéant les travaux à réaliser pour garantir l'équilibre physique du réseau en phase d'exploitation du projet.</p>	RTE

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
3.3	<p>Concernant le bilan carbone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser un audit par un tiers indépendant du bilan carbone de l'étude de pré-faisabilité ; - Approfondir celle-ci afin d'optimiser le bilan carbone du projet global en tenant compte des suggestions issues du débat public ; - Lister les pistes d'amélioration de ce bilan et des consommations énergétiques et en rendre compte. 	Imerys
3.4	Préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre d'une démarche expérimentale portant sur les nouvelles technologies de dépollution des friches industrielles, et de solutions écologiques de maintien des sols à destination des activités industrielles.	Imerys

4. RECOMMANDATIONS LIÉES AUX IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TERRITOIRE

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
4.1	<p>Concernant la régénération de la ligne ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager avec les publics les résultats de l'étude confiée à SNCF Réseau et présenter dans les meilleurs délais le projet qui en résulte : le programme de travaux, son calendrier et les étapes de réalisation concourant à un double objectif de développement des trafics voyageurs et fret ; - Préciser et sécuriser la programmation des financements du projet de régénération de ligne ferroviaire Gannat-Montluçon ; - Répondre aux demandes des publics concernant l'engagement d'Imerys de reporter la date de mise en service du projet commercial dans le cas où la régénération de la ligne ferroviaire ne serait pas réalisée dans les temps impartis, afin de garantir que le démarrage de l'activité coïncide avec l'achèvement des travaux ferroviaires. 	L'État et Imerys
4.2	<p>Concernant l'implantation de la plateforme ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les études techniques et environnementales portant sur l'option d'implantation de la plateforme de chargement à Vicq, en face du lieu-dit Marais-Sourillat. - Présenter aux parties prenantes une analyse comparée des sites de La Fontchambert et de Vicq. 	Imerys
4.3	Expliciter la démarche mise en place avec des partenaires experts du secteur de la recherche pour maximiser l'ancrage local du projet et intégrer l'ensemble des enjeux socio-économiques (notamment agricoles et touristiques).	Imerys
4.4	Réaliser puis communiquer une synthèse des études par un panel d'analystes indépendants sur le marché du lithium, permettant d'éclairer à moyen long terme la dynamique des marchés de consommation, les facteurs de compétitivité de l'offre (tous procédés de production pris en compte) et les tendances des prix.	Imerys
4.5	Consolider une stratégie contributive sur le vivier de compétences locales, reposant sur un diagnostic de criticité des métiers et permettant d'anticiper, de coordonner et d'optimiser les retombées locales du projet.	Imerys
4.6	Ouvrir une réflexion sur les possibilités d'intéressement des citoyens aux bénéfices du projet, en considérant les suggestions formulées pendant le débat (financement de projets ou d'associations, participation des particuliers au capital...).	Imerys
4.7	Répondre à la demande des publics de produire une étude portant sur l'impact du projet sur le tourisme local.	Imerys

5. RECOMMANDATIONS LIÉES À LA GESTION DES RISQUES

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
5.1	Renseigner au fur et à mesure les connaissances affinées sur chaque risque – naturel ou industriel – et les mesures concrètes qui seraient mises en œuvre pour limiter le risque, d'une part ; pour alerter et gérer une situation de crise, d'autre part.	Imerys
5.2	Élaborer une stratégie de gestion des risques concertée avec les salarié.es de l'entreprise et les acteurs du territoire, matérialisée dans un plan d'action visant à : identifier, prévenir, maîtriser les risques dans les phases clés de décision, de réalisation et de suivi du projet ; anticiper les facteurs de crises et de conflits autour du projet.	Imerys

6. RECOMMANDATIONS POUR LA CONCERTATION CONTINUE

	RECOMMANDATIONS	ADRESSÉES À
6.1	Dans le cadre de la concertation continue : <ul style="list-style-type: none"> - Partager dans les meilleurs délais l'ensemble du dossier d'instruction des installations pilotes et tenir compte des questionnements et attentes issues du débat dès la phase préparatoire à l'enquête publique. - Veiller à intégrer les conclusions de l'enquête publique sur les projets pilotes ; - Communiquer aux publics les apports de la concertation menée sur le projet British Lithium et capitaliser sur celle-ci. 	Imerys
6.2	Veiller au caractère complet et accessible des informations transmises aux publics pendant la concertation continue : communiquer régulièrement les données acquises avec pédagogie, en explicitant leurs conséquences sur la définition et la conduite du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements issus de la phase des usines pilotes démonstrateurs ; - Les résultats de l'étude complète de caractérisation des déchets ; - Les résultats de l'étude hydrogéologique ; - Les études et inventaires écologiques ; - L'étude sur le changement climatique et la ressource en eau ; - Les études pollution atmosphériques, bruit, vibrations ; - Les études paysagères ; - Les études de danger (comportant une analyse des impacts et risques sanitaires) ; - Les études portant sur les aménagements de la zone d'activité de La Loue, dont une étude archéologique. <i>Voir liste complète des études ci-dessous.</i>	Imerys
6.3	Associer les acteurs locaux et associatifs à la réalisation de ces études : <ul style="list-style-type: none"> - Partager leur cahier des charges avec les acteurs concernés ; - Associer ces derniers à leur pilotage et à leur suivi ; - Spécifier les modalités de concertation du public dans le cadre de ces études. 	Imerys

COMPLÉMENT À LA RECOMMANDATION N°6.2 : LISTE DES ÉTUDES À COMMUNIQUER

L'annexe liste les différentes études en cours ou à venir, en identifiant, pour une partie d'entre elles, les informations susceptibles de répondre aux questions soulevées par le public lors du débat.

- Étude de caractérisation des déchets de la mine et impacts sur les modalités de stockage :
 - Classement juridique des déchets
 - Compatibilité avec un stockage souterrain
 - Aménagements prévus pour un stockage de surface (modalité d'étanchéification en surface et/ou en fond de remblai, recueil, analyse et traitement des eaux, drains...)
- Étude de caractérisation des déchets de l'usine de conversion et de leur devenir :
 - Modalités de traitement et de stockage
 - Sites de traitement et de stockage de ces déchets dangereux
 - Modalités de transport
- Études hydrogéologiques site de Beauvoir :
 - Caractérisation du risque d'infiltration via les réseaux fracture et de rabattement de nappes
 - Mesures de prévention en exploitation
 - Évolution des nappes souterraines après l'exploitation et caractérisation du phénomène d'envolement des galeries, et mesures préventives après-mine (dont vieillissement des dispositifs d'étanchéification)
 - Modalités de suivi pendant l'exploitation
- Études de dosage du ciment :
 - Caractérisation du vieillissement du ciment
- Étude de la ressource en eau pour la concentration dont étude sur le changement climatique – Beauvoir :
 - Concertation avec la Commission Locale de l'Eau en charge de l'étude HMUC
 - Estimation de l'évolution de la ressource et des usages, besoins des milieux
- Étude sur les capacités de stockage – Beauvoir
 - Analyse de l'impact d'une augmentation du stockage du barrage des Fades sur les milieux aquatiques et le tourisme
 - Analyse des impacts et des limites des autres solutions
 - Modalités de gestion des prélèvements en étiage et en cas de crise prolongée
- Étude ressource en eau pour la conversion – La Loue :
 - Prise en compte des débits minimums biologiques du SAGE (à venir)
 - Évaluation de l'impact du « non-retour » au Cher, solutions pour réduire les impacts
 - Estimation de l'évolution de la ressource et des usages, sous l'effet du changement climatique
- Caractérisation des rejets de l'usine de production des eaux de procédés (usine de conversion) et modalités de rejet au Cher :
 - Concentration des substances contenues dans les eaux de rejets
 - Capacités de dilution du Cher, en étiage et périodes critiques
 - Modalités de rejet des effluents vers le Cher ou vers la station d'épuration
 - Communication au public
- Études d'impacts sur les milieux et suivi des milieux et espèces sensibles / études écologiques :
 - Suivis sur la durée d'exploitation
 - Liens avec les suivis portant sur la ressource en eau
- Études de bruit
- Études pollutions atmosphériques, bruit, vibrations
- Études paysagères
- Études de danger (dont estimation du risque sanitaire)
- Bilan carbone
- Études socio-économiques

ANNEXES



Vous pouvez retrouver
l'intégralité des annexes
en flashant le QR code
ci-contre

Les annexes sont numérotées selon leur ordre d'apparition dans les chapitres du compte rendu.

N° ANNEXE	INTITULÉ DU DOCUMENT
1	Synthèse du dossier de saisine de la CNDP par Imerys et RTE, 13 juillet 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/IMERYS-EMILI_Synth%C3%A8se-dossier-saisine.pdf
2	Lettre de mission adressée par la CNDP au Président et aux membres de la commission particulière, 28 juillet 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Lettre%20mission%20Mathias%20Bourrissoux.pdf
3	Décision de la CNDP d'organiser un débat public, 6 septembre 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/DECISION_2023_111_EMILI_1%20Sign%C3%A9.pdf
4	Décision de la CNDP de désignation des membres de la commission particulière, 4 octobre 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/DECISION_2023_127_EMILI_2_Sign%C3%A9.pdf
5	Décision de la CNDP de désignation d'une membre de la commission particulière, 6 décembre 2023 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-12/DECISION_2023_153_EMILI_3%20Sign%C3%A9.pdf
6	Avis de l'Autorité environnementale (Ae), « Cadrage préalable du projet Emili, d'extraction et traitements de lithium dans l'Allier », 22 décembre 2023 https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/231220_cp_imerys_delibere_cle28bf34.pdf
7	Décision de la CNDP arrêtant les modalités et le calendrier du débat public, 14 février 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-02/DECISION_2024_27_MINE_LITHIUM%20Sign%C3%A9%20MP_0.pdf
8	Décision de la CNDP de prolongation du débat public, 14 juin 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-06/DECISION_2024_93_MINE_LITHIUM_4%20Sign%C3%A9%20MP.pdf
9	Liste des 67 entretiens menés pendant l'étude de contexte https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-09/Debat-lithium-annexe9-Liste-des-entretiens.pdf
10	Dossier du maître d'ouvrage et ses annexes https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-de-mine-de-lithium-5346
11	Infographies du débat Le lithium : un métal stratégique https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-lithium-un-metal-strategique-5465 Comment produit-on le lithium ? https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/comment-produit-le-lithium-5466 Quels sont les usages du lithium ? https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/quels-sont-les-usages-du-lithium-5467 Les transports électriques : axe majeur de la transition énergétique ? https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-transports-electriques-axe-majeur-de-la-transition-energetique-5468
12	Kit du débat https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-03/DP-Lithium-Allier-Kit-du-debat.pdf
13	Premiers enseignements du débat public, CPDP, 29 mai 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-05/CNDP-DPLithium-premiers-enseignements.pdf
14	Compte-rendus et verbatims des réunions publiques du débat https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/la-documentation-du-debat-5413
15	Enregistrements des vidéos des réunions publiques du débat https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-vidéos-du-debat-5412
16	Liste des questions et avis publiés sur le forum numérique https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-09/Debat-lithium-annexe16-Liste-des-avis-et-questions.pdf



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

17	Synthèse des contributions et des avis publiés sur le forum numérique (document de travail réalisé par Eclectic Experience pour la CPDP, 1 août 2024) https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-09/Debat-lithium-annexe-17-Synthese-forum-numerique.pdf
18	Synthèse des contributions sur le parcours guidé « Mon avis en 10 minutes » (document de travail réalisé par Eclectic Experience pour la CPDP), 8 août 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-09/Debat-lithium-annexe-18-Analyse-parcours.pdf
19	Analyse des commentaires publiés sur les réseaux sociaux (document de travail réalisé par Eclectic Experience pour la CPDP), juin 2024 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-09/Debat-lithium-annexe-19-Analyse-reseaux-sociaux.pdf
20	Analyse des positionnements des institutions ayant rédigé un cahier d'acteur https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-enseignements-du-debat-6176



Visite des bords de la Sioule



Introduction

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Partie 5

Partie 6

Partie 7

Partie 8

Annexes

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



c'est l'autorité nationale indépendante et neutre qui garantit votre droit au débat sur les projets qui ont un impact sur notre environnement, vous donne la possibilité de peser sur les projets et d'influencer les décisions et met à votre disposition des ressources et des outils pour mieux comprendre les démarches participatives sur debatpublic.fr en toute transparence, pour toutes et tous. Votre parole a du pouvoir.

Rendez-vous sur debatpublic.fr



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 44 49 85 60 - contact@debatpublic.fr
<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier>